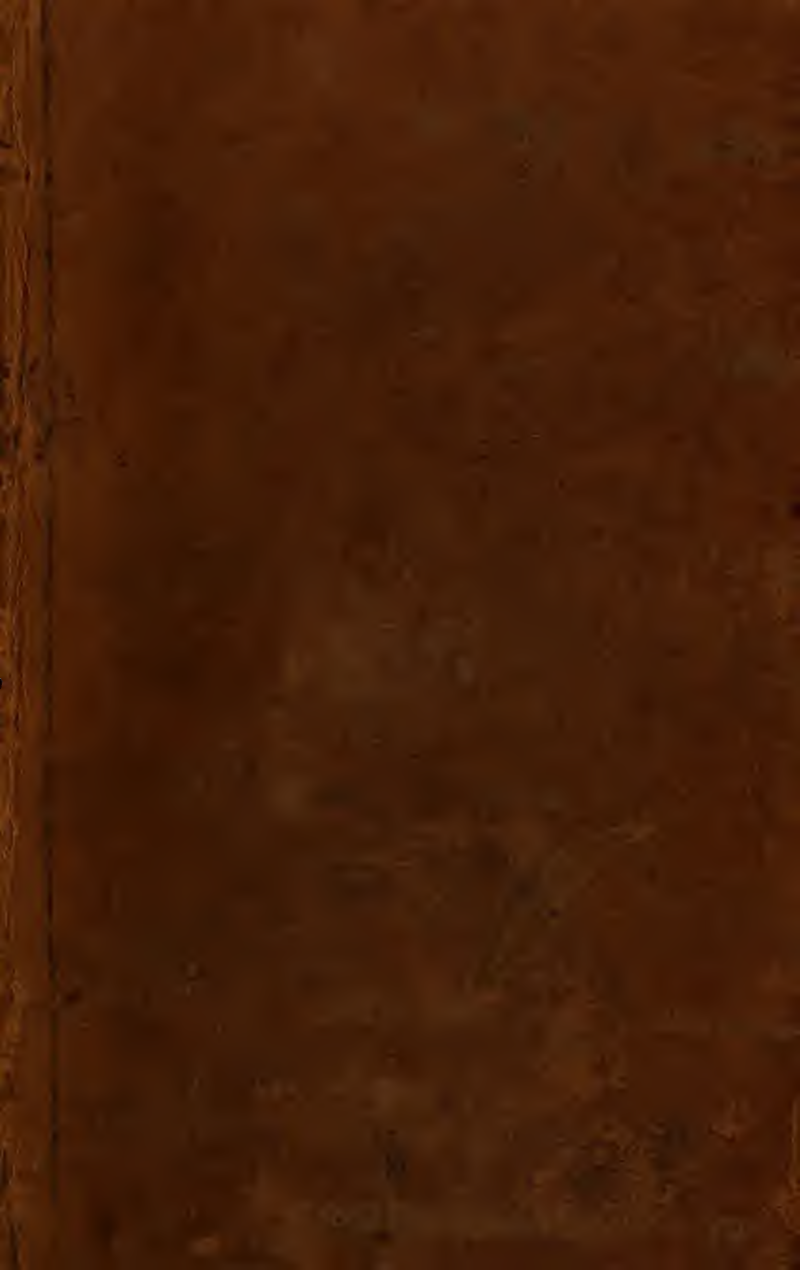
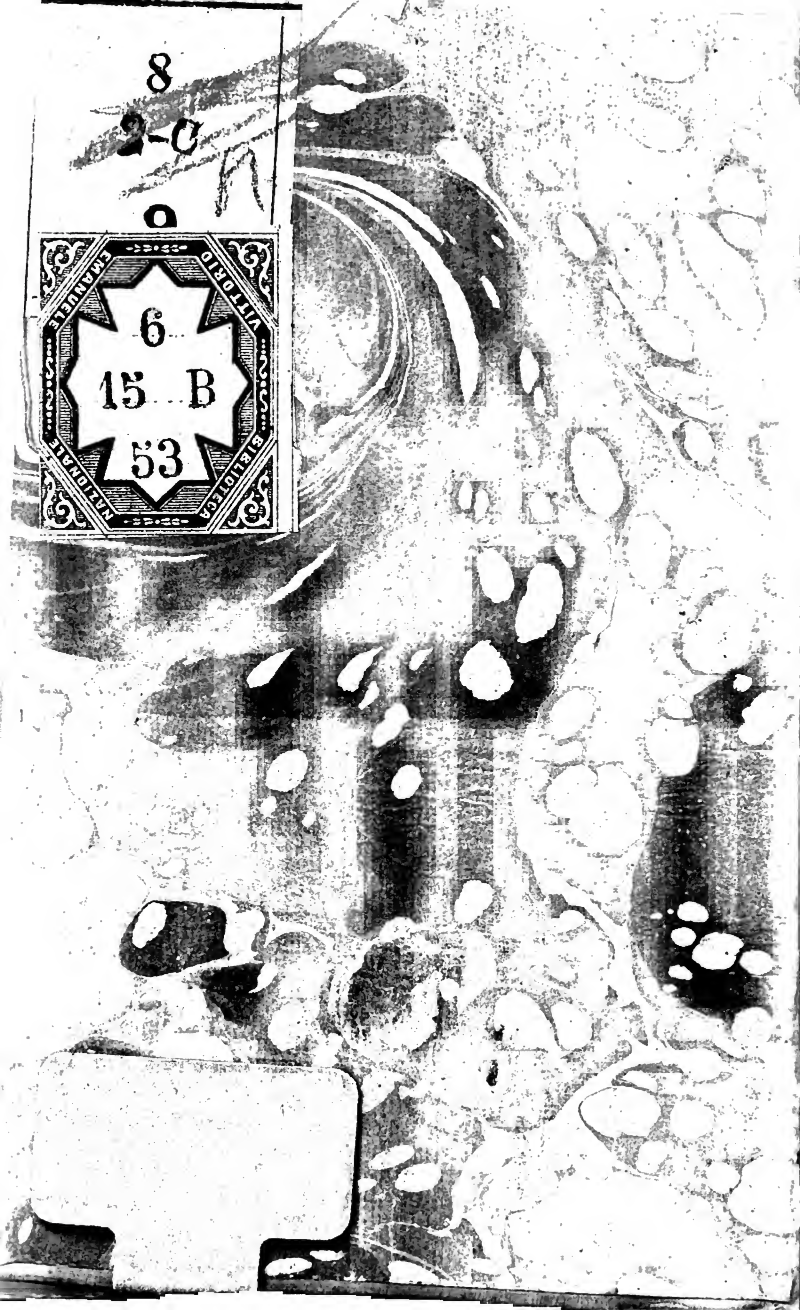



8
2-C
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
15 B
53



MÉMOIRES
DU CARDINAL DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en FRANCE *pendant les premiéres années du Regne de* LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue exactement,

Augmentée de plusieurs Eclaircissemens historiques, & de quelques Pieces du CARDINAL de RETZ & autres, servant à l'Histoire de ce tems-là.

TOME TROISIEME.





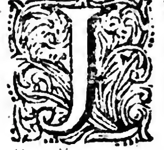
A AMSTERDAM,
Chez J. FRE'DE'RIC BERNARD.
MDCCXXXI.



MEMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.



LIVRE IV.


JE vous supplie très humblement 1651. de ne vous point étonner, si dans la suite de cette narration vous ne trouvez pas la même exactitude que j'ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les assemblées du Parlement. La Cour s'étant éloignée de Paris, aussitot après la Majorité du Roi, qui fut le sept du mois de Septembre, pour aller en Berri & en Poitou, & M. le Duc d'Orléans y agissant également entre la Reine & M. le Prince, le théâtre du Palais se trouva beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoutumé, & l'on peut dire que depuis la Majorité jusqu'à l'ouverture de la S. Martin suivante, qui fut le 20. Novembre, il n'y eut aucunes scénes considérables, que celles

1651. du 7. & du 14. d'Octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la Compagnie que le Roi lui avoit envoyé un plein-pouvoir pour traiter avec M. le Prince, & qu'il avoit nommé, pour le suivre & le servir dans cette négociation, Mrs. d'Aligre & de la Marguerie Conseillers d'Etat, & Mrs. de Mesmes, Menardeau & Cumont du Parlement. Cette députation n'eut point de lieu, parceque Mr. le Prince, à qui M. le Duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, * avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la Cour, & faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'engageroient avec lui. Il étoit arrivé à Bourdeaux le 12., on en eut nouvelle le 26. à Paris, & le même jour le Roi partit pour Fontainebleau; où il fut ce soir-là qu'en faisant avancer la Cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les Partisans de M. le Prince. M. de Châteauneuf & M. le Maréchal de Villeroi pressérent la Reine au dernier point de ne pas donner le tems à Persan de s'y jetter avec la Noblesse du Pays. La Cour s'étant donc avancée, & les principaux habitans s'étant déclarez pour le Roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé avec un petit corps d'armée, pour faire le blocus de Montrond défendu par Persan. M. le Prince de Conti

* Mr. de la Rochefoucaut dit dans ses Mémoires, *que le but de cette conférence n'étoit pas de faire la paix, mais seulement d'empêcher le Prince de faire la guerre, dans le tems où tous les Corps de l'Etat étoient sur le point de se déclarer . . . . outre qu'il ne vouloit pas confier ses intérêts à Monsieur, à cause de sa liaison avec le Coadjuteur son ennemi, & de celle de ce Prélat avec la Cour* &c.

Conti & Madame de Longueville se reti- 1651.
rérent à Bourdeaux en grande diligence; M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville, plus que Madame de Châtillon & M. de la Rochefoucaut n'eussent voulu. M. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti M. de Longueville, dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie, ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que les troupes commandées par le Comte de Tavannes du côté de Stenai, firent par l'ordre de M. le Prince, après qu'il eut quitté la Cour, ne fut guéres plus considérable; le Comte de Grandpré, qui avoit quitté par un mécontentement le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, & une autre auprès de Givet.

La désertion de * Marsin dans la Catalogne, fut en récompense d'un très grand poids. Il commandoit dans cette Province, lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très particulier, on ne jugea pas à la Cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'Intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussitot après celle de M. le Prince, & il fut rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la Cour après sa prison, & qu'il prit le chemin de Guyenne, la Reine pensa à gagner Marsin, & elle lui envoya les Paten-

* Voyez ce qu'en dit M. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires *Relat. de la guerre de Guyenne.*

1651. tentes de Viceroi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaitées, en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à tems de la sortie & de la résolution de M. le Prince, il apréhenda le même traitement qu'il avoit reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne avant qu'il eut reçu les offres de la Reine, & il se jetta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Monpouillan, le Marcousse, & ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette désertion donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette Province, & l'on peut dire qu'elle en a couté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guyenne; il engagea toute la Noblesse dans son parti. Le vieux Maréchal de la Force se déclara même pour lui, & le Comte du Doignon Gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du Duc de Brezé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnoissance à Madame la Princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

On n'oublia pas de rechercher l'apui des Etrangers. Lainé fut envoyé en Espagne, où il conclut le Traité de M. le Prince avec le Roi Catholique: & M. l'Archiduc qui commandoit dans les Pays-Bas, & qui venoit de prendre Bergue-St.-Vinox, fit de son côté des preparatifs qui coutérent dans la suite Dunkerque & Gravelines à la France, & qui obligérent dès ce tems-là la Cour à tenir sur la frontiére une partie des troupes qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guyenne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du Royaume,

me, que leur grosseur & leur noirceur en 1651. pouvoient faire apréhender. M. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité & sa personne le méritoient. Le Maréchal de la Force n'en usa pas en son particulier d'une maniére qui fût conforme au reste de sa vie. Les Tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du Comte du Doignon, * ne tinrent que fort peu de tems contre M. le Comte d'Harcourt, qui commandoit l'armée du Roi; les Espagnols auxquels il remit Bourg, place voisine de Bourdeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez foiblement. M. le Prince ne put faire d'autres conquêtes, que celle d'Agen & celle de Saintes. Il fut obligé de lever le Siége de Cognac; & le plus grand Capitaine du monde, sans exception, connut, ou plutot fit connoitre dans toutes ces occasions que la valeur la plus héroïque, & la capacité la plus extraordinaire, ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé dès le commencement de cet Ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guyenne, dans ces premiers mouvemens de M. le Prince, que très légérement, & purement qu'autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le raport & la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, & de ce que je pénétrois de la Cour.

 Il

* Voyez Mr. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires, *Relation de la guerre de Guyenne.*

1651. Il me semble que j'ai déja marqué ci-dessus que la Cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes mesures à son égard; & * elle envoya une Déclaration contre lui au Parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de Léze-Majesté, &c. Voici à mon sens le moment fatal & décisif de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en ayent connu la véritable importance, chacun s'y en est voulu former une imaginaire. Les uns se sont voulu figurer que le mistére de ce tems-là consista dans les cabales qu'ils se persuadérent avoir été faites dans la Cour, pour & contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux; il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine bruloit d'impatience d'être libre, & en lieu où elle pût rapeller M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les Sous-Ministres la fortifioient par toutes leurs lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la Cour, parceque sa pensée naturelle & dominante lui faisoit toujours trouver une douceur

* Voyez M. Joly dans ses *Mémoires* Tome I. *D'abord Mr. le Duc d'Orleans empêcha que la Déclaration ne fût vérifiée . . . . . mais enfin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il fut ordonné le 4. Déc. 1651. que la Déclaration seroit lue & enregistrée.*

ceur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer 1651.
les devoirs journaliers auxquels la présence du Roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au desir qu'il avoit de rendre par un nouvel éclat M. le Prince encore plus irréconciliable à la Cour, la vue de se gagner l'esprit de la Reine, dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du Cardinal, & l'éloignement des Sous-Ministres, lui donnoient lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore & plus agréable, & plus nécessaire. M. le Premier-Président y concourut de son mieux, & parcequ'il le crut très utile au service du Roi, & que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitoit, lui étoit devenue insuportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairci dans les premiers jours de la fonction de la Surintendance; & Bourdeaux, qui étoit son confident principal, me fit un discours, qui me marqua même de l'impatience que le Roi fût déja hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, & parcequ'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir M. le Prince au delà de la Loire, & parcequ'ils se tenoient beaucoup plus assurez de l'esprit de Monsieur, lorsqu'il étoit éloigné de la Cour, que lorsqu'il étoit proche. Voilà ce qui me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du Roi; & je ne comprens pas sur quoi l'on a pu fonder cette diversité d'avis, que l'on a prétendu, & même écrit, ce me semble, avoir été dans le Conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun

1651. mistére au départ du Roi : mais en récompense il y en eut beaucoup dans la suite de ce départ, parceque chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison, qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettoit au rappel de M. le Cardinal. Les Sous-Ministres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude & la nécessité n'établîssent à la fin dans l'esprit de la Reine M. de Châteauneuf & Mr. de Villeroi, qui paroissoit lassé de leurs avis. M. de Châteauneuf de son côté ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parceque la Reine demeura toujours dans un concert très étroit avec le Cardinal & avec tous ceux qui étoient véritablement attachez à ses intérêts. Monsieur devint en fort peu de tems moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la Cour lui donnoit, qu'aux ombrages qu'il prit assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignoit plus que personne le Mazarin, me dit quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des duppes de ne nous y être pas opposez. J'en convins en mon nom & en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, & que cette faute fut une des plus lourdes que chacun put faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne desiroient pas le rappel de M. le Cardinal Mazarin ; car il est vrai que

que ceux qui étoient dans ses intérêts jouoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutot le soulagement présent, que ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part, comme tous les autres; & l'exemple ne fait pas que j'en aye moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvéniens, qui étoient dans la vérité non seulement visibles, mais palpables & impardonnables, & que nous primes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, sans comparaison, moins de péril pour nous, à laisser respirer & fortifier M. le Prince en Guyenne, qu'à mettre la Reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rappeller son Favori. Cette faute est l'une de celles qui m'ont obligé de vous dire, ce me semble, quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquemens des hommes, est qu'ils s'effrayent trop du présent, & qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir. Nous ne fumes pas longtems sans connoitre & sans sentir que les fautes capitales qui se commettent dans les partis qui sont opposez à l'autorité royale, les déconcertent si absolument, qu'ils obligent presque toujours ceux qui y ont eu leur part, à une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique Monsieur ayant mis proprement la Reine en liberté de rapeller le Cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis; dont l'un étoit de consentir à son retour, l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, & le troisiéme de faire un tiers 1651.

A 5 parti

1651. parti dans l'Etat. Le premier étoit honteux, après les engagemens publics qu'il avoit pris; le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de M. le Prince, rendoient aussi journaliéres qu'inévitables; le troisiéme étoit dangereux pour l'Etat, & impraticable même de la part de Monsieur, parcequ'il étoit au dessus de son génie.

M. de Châteauneuf se trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine par l'espérance du rétablissement de son Ministre; ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le Cabinet. L'un étoit ruineux, parceque l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches, pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vû l'humeur & l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre en mon particulier, qui pût être sage & judicieuse? Il falloit nécessairement, ou que je servisse la Reine selon son desir pour le retour du Cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je me ménageasse entre les deux. Il falloit de plus, ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui; & quelle sureté pouvois-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu irrémissiblement dans le Parlement, dans le Peuple, & dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurois eu pour garand que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devoit, selon toutes les régles du monde, m'attirer un quart d'heure après la révocation

cation de ma nomination au Cardinalat. 1651.
Pouvois-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le tems que Monsieur feroit la guerre au Roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la Reine me déclaroit qu'elle ne se résolvoit à me laisser la nomination, que sur la parole que je lui donnois que je ne m'y raccomoderois pas? Le séjour du Roi à Paris eût tenu la Reine dans des égards, qui eussent levé beaucoup de ces inconvéniens, & qui eussent adouci les autres. Nous contribuames à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles, qui étoient en plus d'une maniére dans nos mains. Il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de certains momens, qui sont capitaux & décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bons partis à prendre, nous primes tous, à notre mode, ce qui nous parut de moins mauvais dans chacun: ce qui produit toujours deux mauvais effets; l'un est que ce composé, pour ainsi dire, de vues, est toujours confus & brouillé; & l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, & je l'apliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux, & assez remarquables de ce temslà.

La Reine, qui avoit toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le Cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardoit son retour, dès qu'elle se sentit en liberté; & Mrs. de Châteauneuf & de Villeroi connurent, aussitot que la Cour fut ar-

1651. arrivée à Poitiers, que les espérances qu'ils avoient conçues, ne se trouvoient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le Comte d'Harcourt avoit en Guyenne; la conduite du Parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui défendoit sous peine de la vie les levées que M. le Prince faisoit, pour s'opposer à son retour; la division publique & déclarée qui étoit dans la maison de Monsieur, entre les serviteurs de M. le Prince & mes amis; donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts du Ministre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop par elle-même en tout ce qui étoit de son gout. D'Hoquincourt, qui fit un voyage secret à Breull, fit voir au Cardinal un état de 8000. hommes prêts à le prendre sur la frontiére, & à le mener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sai d'un homme, qui étoit présent à la conversation, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une armée avec son écharpe; (car Hoquincourt avoit pris la verte en son nom) & que cette foiblesse fut remarquée de tout le monde. La Reine ne quitta pas la voye de la négociation, dans le moment même qu'elle projettoit de prendre celle des armes. Gourville alloit & venoit du côté de M. le Prince. Bertet vint à Paris, pour gagner M. de Bouillon, M. de Turenne & moi. Cette scéne est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus longtems. Je vous ai déja dit, que M. de Bouillon & M. de Turenne étoient séparez de M. le Prince; ils vivoient l'un & l'autre d'une maniére fort retirée dans Paris, &, à la reserve de leurs amis particuliers, peu

de

de gens les voyoient. J'étois de ce nombre ; 1651.
& comme j'en connoissois pour le moins autant que personne le mérite & le poids, je n'oubliai rien & pour le faire connoitre & pour le faire peser à Monsieur, & pour obliger les deux fréres à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avoit pour l'ainé, sans savoir pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il se devoit à soi-même en cette rencontre ; & le mépris que le cadet avoit pour lui, sachant très bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se trouva commune entre Mrs. de Bouillon & moi, par la rencontre de Madame la Palatine, qui étoit ellemême notre amie commune, & à laquelle Bertet avoit ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle entre minuit & une heure, & elle nous présenta Bertet, qui après un torrent d'expressions gascones, nous dit que la Reine, qui étoit resolue de rapeller le Cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu exécuter sa résolution, sans prendre nos avis. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de Madame la Palatine, qu'il n'avoit encore jusques-là reçu aucune proposition, au moins formée, de la part de la Cour, me parut embarassé; mais il s'en démêla à sa maniére, c'est-à-dire, en homme qui savoit mieux qu'aucun que j'aye connu, parler le plus quand il disoit le moins. M. de Turenne, qui étoit plus laconique, & dans la vérité beaucoup plus franc, se tourna de mon côté, & il me dit : „ Je crois que M. Bertet va tirer par le
„ man-

1651. „ manteau tous les gens à manteau noir „ qu'il trouve dans la rue, pour leur demander leurs opinions sur le retour de M. „ le Cardinal; car je ne vois pas qu'il y ait „ plus de raison de la demander à M. mon „ frére & à moi, qu'à tous ceux qui ont „ passé aujourd'hui sur le Pont-neuf. Il y „ en a beaucoup moins à moi, *lui répondis-je*; car il y a des gens qui ont aujourd'hui passé sur le Pont-neuf, qui pourroient donner leurs avis sur cette matiére; „ & la Reine sait bien que je n'y puis jamais entrer ". Bertet me repartit brusquement & sans balancer: „ Et votre chapeau, „ Monsieur, que deviendra-t-il? *Ce qu'il* „ *pourra*, lui dis-je. Et que donnerez vous „ à la Reine pour ce Chapeau, *ajouta-t-il?* „ Ce que je lui ai dit cent & cent fois, *lui* „ *répondis-je*. Je ne m'accommoderai point „ avec M. le Prince, si l'on ne révoque „ point ma nomination. Je m'y accommoderai demain, & je prendrai l'écharpe „ isabelle, si l'on continue seulement à „ m'en menacer ". La conversation s'échauffa, & nous en sortimes cependant assez bien; M. de Bouillon ayant remarqué, comme moi, que l'ordre de Bertet étoit de se contenter de ce que j'avois dit mille fois à la Reine, sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui étoit de M. de Bouillon & de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue; je dis confabulation, parcequ'il n'y avoit rien de plus ridicule que de voir un petit Basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus si-

ſignalée de toutes les ſottiſes, qui étoit de ſe déclarer pour la Cour, avant que d'y avoir pris aucunes meſures. Ils ne le crurent pas; ils en prirent de bonnes bientot après. On promit à M. de Turenne le commandement des armées, & l'on aſſura à M. de Bouillon la récompenſe immenſe qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi de me confier leurs accommodemens, quoique je fuſſe de parti contraire; & il ſe rencontra par l'événement que cette confiance leur valut leur liberté. 1651.

Monſieur, qui fut averti qu'ils alloient ſervir le Roi, & qu'ils devoient ſortir de Paris à tel jour & à telle heure, me dit, comme je revenois de leur dire adieu, qu'il les falloit arrêter, & qu'il en alloit donner l'ordre au Vicomte d'Autel, Capitaine de ſes Gardes. Jugez, je vous ſupplie, en quel embarras je me trouvai, en faiſant réflexion d'un côté ſur le juſte ſujet que l'on auroit de croire que j'avois trahi le ſecret de mes amis, & de l'autre ſur le moyen dont je me pourrois ſervir pour empêcher Monſieur d'exécuter ce qu'il venoit de réſoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis qu'on lui avoit donné; je lui repréſentai les inconvéniens d'offenſer ſur des ſoupçons, des gens de cette qualité & de ce mérite; & comme je vis qu'il croyoit ſon avis très ſûr, comme il l'étoit en effet, & qu'il perſiſtoit dans ſon deſſein, je changeai de ton, & je ne ſongeai plus qu'à gagner du tems, pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favoriſa mon intention. Le Vicomte d'Autel, que l'on chercha ne ſe trouva point. Monſieur s'amuſa à une médaille que Bru-

neau

1651. neau lui aporta tout à propos ; & j'eus le tems de mander à M. de Turenne, par Varennes qui me tomba ſous la main comme par miracle, de ſe ſauver ſans y perdre un moment. Le Vicomte d'Autel manqua ainſi les deux fréres de deux ou trois heures. Le chagrin de Monſieur n'en dura guéres davantage : je lui dis la choſe comme elle s'étoit paſſée, cinq ou ſix jours après, l'ayant trouvé de bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal ; il eut même la bonté de me dire que, ſi je m'en fuſſe ouvert à lui dans le tems, il eût préféré à ſon intérêt celui que j'y avois, ſans comparaiſon plus conſidérable, par la raiſon du ſecret qui m'avoit été confié ; & cette avanture ne nuiſit pas, comme vous pouvez croire, à ſerrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne & moi.

Vous avez déja vu en plus d'un endroit de cette hiſtoire, que celle que M. de la Rochefoucaut avoit pour moi n'étoit pas ſi bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas obmiſe. M. Talon, qui eſt préſentement Sécretaire du Cabinet, & qui étoit dès ce tems-là attaché aux intérêts du Cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit ; & après m'avoir fait un compliment & s'être nommé, car je ne le connoiſſois ſeulement pas de viſage, il me dit que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvoit pas s'empêcher de m'avertir du péril où j'étois; que l'horreur qu'il avoit pour les mauvaiſes actions, & le reſpect qu'il avoit pour ma perſonne, l'obligeoient à me dire que Gourville & la Roche-Corbon domeſtique de M. de

de la Rochefoucaut & Major de Damvilliers, avoient failli à m'aſſaſſiner la veille ſur le Quai qui eſt vis à vis du Pont-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conſerverai juſqu'au dernier ſoupir une tendre reconnoiſſance : mais l'habitude que j'avois à recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réflexion que je devois faire & au nom & au mérite de celui qui me le donnoit, & que je ne laiſſai pas d'aller le lendemain au ſoir chez Madame de Pomereux ſeul dans mon caroſſe, & ſans autre ſuite que celle de deux Pages & trois ou quatre Laquais. M. Talon revint chez moi le lendemain matin ; & après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avois fait ſur ſon premier avis, il ajouta que ces Meſſieurs m'avoient encore manqué d'un quart d'heure, la veille auprès des Blancs-manteaux, ſur les neuf heures du ſoir, qui étoit juſtement l'heure que j'étois ſorti de chez Madame de Pomereux. Ce ſecond avis, qui me parut plus particulariſé que l'autre, me tira de mon aſſoupiſſement. Je me tins ſur mes gardes, je marchai en état de n'être pas ſurpris. Je m'informai par M. Talon même de tout le détail. Je fis arrêter & interroger la Roche-Corbon, qui dépoſa devant le Lieutenant-Criminel que M. de la Rochefoucaut lui avoit commandé de m'enlever, & de me mener à Damvilliers : qu'il avoit pris pour cet effet 60. hommes choiſis de la garniſon de cette Place ; qu'il les avoit fait entrer dans Paris ſéparément ; que lui & Gourville ayant remarqué que je revenois tous les 1651.

1651. jours de l'hôtel de Chevreuſe entre minuit & une heure, avec dix ou douze Gentilshommes ſeulement en deux caroſſes, avoient poſté leurs gens ſous la voute de l'arcade qui eſt vis-à-vis du Pont-Bourbon; que comme ils avoient vu que je n'avois pas pris le chemin du Quai un tel jour, ils m'étoient allez attendre le lendemain auprès des Blancs-manteaux, où ils m'avoient encore manqué, parceque celui qui étoit en garde à la porte du logis de Madame de Pomereux, pour obſerver quand j'en ſortirois, s'étoit amuſé à boire dans un cabaret prochain. Voila la dépoſition de la Roche-Corbon, dont le Lieutenant-Criminel fit voir l'original à Monſieur, en ma préſence. Vous croyez aiſément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, & que s'il eût été appliqué à la queſtion, il eût peut-être confeſſé quelque choſe de plus que le deſſein de l'enlévement. Le Comte de Pas, frére de M. de Feuquiéres, & de celui qui porte aujourd'hui le même nom, à qui j'avois une obligation conſidérable, vint me conjurer de lui donner la vie; & je la lui accordai. J'obligeai Monſieur de commander au Lieutenant-Criminel de ceſſer la procédure; & comme il me diſoit qu'il la falloit au moins pouſſer juſques à la queſtion pour en tirer au moins la vérité toute entiére, je lui répondis en préſence de tout ce qui étoit dans le cabinet du Luxembourg: „ Il eſt ſi „ beau, ſi honnête & ſi extraordinaire, „ Monſieur, à des gens qui font une entre„ priſe de cette nature, de hazarder de la „ manquer & de ſe perdre eux-mêmes par „ une

„ une action aussi difficile qu'est celle d'en- 1651.
„ lever un homme qui ne va pas la nuit
„ sans être accompagné, & de le conduire
„ à soixante lieues hors du Royaume; il est
„ si beau, dis-je, de hazarder cela plutot
„ que de se résoudre à l'assassiner, qu'il
„ vaut mieux, à mon sens, ne pas péné-
„ trer plus avant, de peur que nous ne
„ trouvions quelque chose qui dépare une
„ générosité, qui honore notre siécle." Tout le monde se prit à rire, & peut-être en ferez-vous de même. La vérite est que je voulus témoigner ma reconnoissance au Comte de Pas, qui m'avoit obligé deux ou trois mois auparavant sensiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commerci qui étoit à lui de bonne guerre; parce-qu'il l'avoit repris après les 24. heures. J'aprehendai que si la chose alloit plus loin & que l'on pénétrat la vérité de l'assassinat, qui n'étoit déja que trop clair, je ne pusse plus tirer des mains du Parlement ce malheureux Gentilhomme. Je fis cesser les poursuites par les instances que j'en fis au Lieutenant-Criminel; je suppliai Monsieur de faire transférer de son autorité à la Bastille le prisonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en pressasse. Il se la donna cinq ou six mois après, s'étant sauvé de la Bastille, où il étoit à la vérité très négligemment gardé. Un Gentilhomme qui est à moi, & qui s'apelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt Lieutenant du Prévôt de l'Ile, arrêta Gourville à Monlhéri, où il passoit pour aller à la Cour, avec laquelle Mr. de la Rochefoucaut avoit toujours des négociations souterraines: car

1651. Gourville ne fut pas 3. ou 4. heures entre les mains des Archers, qu'il arriva un ordre du Premier-Président pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me sauvai de cette entreprise que par une espéce de miracle. Le jour que je fus manqué sur le Quai, j'allai chez M. de Caumartin, & je lui dis que j'étois si las de marcher toujours dans les rues avec cinq ou six carosses pleins de Gentilshommes & de mousquetons, que je le priois de me mettre dans le sien, & de me mener sans livrée à l'hôtel de Chevreuse, où je voulois aller de bonne heure, quoique je fisse état d'y demeurer à souper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté, à cause du péril où j'étois continuellement exposé; & il n'y consentit que sur la parole que je lui donnai qu'il ne se chargeroit point de moi au retour, & que mes gens me reviendroient prendre le soir à l'hôtel de Chevreuse à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carosse les rideaux à demi tirez; & je me souviens qu'ayant vu sur le Quai des gens à colet de bufle, il me dit: „ Voila des gens qui sont peut-être là à „ votre intention". Je n'y fis aucune réflexion; je passai tout le soir à l'hôtel de Chevreuse, & par hazard je ne trouvai auprès de moi, lorsque j'en sortis, que neuf Gentilshommes, qui étoit justement un nombre très propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce soir-là un carosse de deuil tout neuf, voyant qu'il pleuvoit, me pria de la mettre dans le mien, parceque le sien la barbouilleroit. Je m'en défendis en lui faisant la guerre sur sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusques sur les de-

degrez après moi pour m'y obliger, & voilà 1651.
ce qui me ſauva la vie: parceque je paſſai par la rue St. Honoré pour aller à l'hôtel de Briſſac, où Madame de Rhodes logeoit; & qu'ainſi j'évitai le Quai où l'on m'attendoit. Ajoutez cette circonſtance à celle des Blancs-manteaux, & à celle d'une généroſité auſſi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entrepriſe; ajoutez, dis-je, à ces deux circonſtances, que je viens de vous raconter, celle de Madame de Rhodes, & vous avourez que les hommes ne ſont pas les maitres de la vie des hommes. Je reviens à ce que je vous ai tantot promis, des ſuites qu'eut le voyage du Roi.

Je vous diſois, ce me ſemble, que voyant, comme nous le vimes clairement en moins de 15. jours, que nous n'avions plus de parti à prendre après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconvéniens terribles, nous tombames, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui étoit de n'en point prendre de déciſif, & de prendre quelque choſe de chacun. Monſieur ne prit point les armes avec M. le Prince; & il crut, par cette raiſon, faire beaucoup pour la Cour. Il ſe déclara dans Paris & dans le Parlement contre le retour du Mazarin; & il s'imagina par cette conſidération qu'il contentoit le Public. M. de Châteauneuf conſerva quelque tems à Poitiers l'eſpérance de pouvoir amuſer la Reine, par l'eſpérance qu'il lui donnoit à elle-même du rétabliſſement de ſon Miniſtre, dans telle & telle conjoncture qu'il croyoit éloignée.

1651. Comme il connut, & que l'impatience de la Reine, & que l'empressement du Cardinal, approchoient ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne s'étoit imaginé. il prit le parti de la sincérité, & il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile qu'elle est odieuse, toutes les fois que l'on ne l'employe qu'au défaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme d'autre part il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes, & qui choquat l'autorité royale, il rompoit lui-même toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulois en mon particulier moins que personne; mais comme je voulois aussi peu le rétablissement avec Mr. le Prince, pour les raisons que vous avez vues ci-dessus, je ne laissois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite, qui, quoique judicieuse dans le moment parcequ'elle étoit nécessaire, étoit inexcusable dans son principe, qui étoit d'avoir fait une de ces fautes capitales, après lesquelles on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voila ce qui nous perdit à la fin les uns & les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'étoit toujours voulu persuader que la Reine ne porteroit jamais jusques à l'effet l'intention qu'il confessoit qu'elle avoit, & qu'elle auroit toujours, de faire revenir à

la

la Cour M. le Cardinal Mazarin. Quand il 1651.
ne fut plus en son pouvoir de se tromper soi-même, il crut que l'unique reméde seroit d'embarasser la Reine sans la desespérer; & je remarquai en cette occasion, ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer qu'ils amuseront les autres par les mêmes moyens, par lesquels ils sentent eux-mêmes qu'ils peuvent être amusez. Monsieur n'agissoit jamais que quand il étoit pressé, & Fremont l'apelloit l'Interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour le presser, le plus efficace & le plus infaillible étoit celui de la peur; & il se sentoit, par la régle des contraires, une pente naturelle à ne point agir, quand il n'avoit point de frayeur. Le même tempérament qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre, jusques à ce que l'on se trouve embarassé. Il jugea de la Reine par lui-même; & je me souviens qu'un jour je lui représentois qu'il étoit judicieux & même nécessaire de changer de conduite selon la différence des esprits auxquels on avoit à faire; & qu'il me répondit ces propres mots: *Abus. Tout le monde pense également; mais il y a des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns que les autres.* La premiére réflexion que je fis sur ces paroles, fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exemts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa en cette rencontre encore plus qu'en aucune autre; car la hardiesse de la Reine

1651. fit qu'elle n'eut pas besoin du desespoir, où Monsieur ne la vouloit pas jetter, pour se porter à l'exécution de sa résolution; & cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendoit la traverser. Il vouloit toujours se figurer qu'en ne se joignant pas à M. le Prince, & en négociant toujours, tantot par M Damville, tantot par Laumont, qu'il envoya à la Cour, il amuseroit la Reine, qu'il croyoit pouvoir être retenue par l'apréhension qu'elle auroit de sa déclaration. Il vouloit s'imaginer qu'animant le Parlement contre le retour du Ministre, comme il faisoit publiquement, il ne donneroit à la Cour que de ces sortes d'apréhensions qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parloit fort bien, il nous fit un beau plan sur cela au Président de Belliévre & à moi dans le cabinet des livres, dont nous ne demeurames toutefois nullement persuadez. Nous le combatimes par une infinité de raisons; mais comme il détruisoit toutes les notres par une seule, que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant : „ Nous avons fait la sottise de laisser sortir la Reine de Paris, nous ne saurions plus faire que des fautes, nous ne saurions plus prendre de bon parti. Il faut aller au jour la journée; & cela supose, il n'y a à faire que ce que je vous ai dit": ce fut en cet endroit où je lui proposai le tiers parti que l'on m'a tant reproché depuis, & que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec vérité & sans vanité, que dès que je vis la Reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai presque plus de

de l'infaillibilité du rétablissement du Cardinal; parceque je ne crus pas que la foiblesse de Monsieur, les contretems du Parlement, les négociations inséparables des différentes Cabales qui partageoient le Parti des Princes, pussent tenir longtems contre l'opiniâtreté de la Reine, & contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer, en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure: parceque je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le Roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fimes quand nous ne nous opposâmes pas au voyage; & elle l'est d'autant plus, qu'il n'y avoit rien de plus aisé à voir que ce qui nous en arriveroit. Ce pas de Clerc que nous fimes tous, sans exception, à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne sont pas humaines; parcequ'il y en a de si grossiéres, que des gens qui ont le sens commun ne les pourroient pas faire. 1651.

Comme j'eus vu, pesé, & senti la conséquence de celle dont il s'agit, je pensai en mon particulier au moyen de la réparer; &, après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes sur l'état des choses, je n'y trouvai que deux issues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-dessus, qui étoit du gout & du génie de Monsieur, & à laquelle il avoit donné d'abord, & de lui-même. Elle me pouvoit être bonne en mon particulier, parcequ'enfin Monsieur ne se dé-

1651. déclarant point pour M. le Prince, & entretenant la Cour par des négociations, me donnoit toujours lieu de gagner tems & de faire venir mon Chapeau. Mais ce parti ne me paroissoit honnête, qu'autant qu'il se seroit rendu absolument nécessaire : parcequ'il ne se pouvoit procurer l'avantage qu'il donneroit peut-être par l'événement au Cardinalat, qu'il ne fût très suspect à tous ceux qui étoient dans les intérêts de ce que l'on apelloit le Public. Je ne voulois nullement perdre ce Public; & cette considération, jointe aux autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisoit que je n'étois pas satisfait d'une conduite, dont les apparences n'étoient pas bonnes, & dont le succès d'ailleurs étoit fort incertain. L'autre issue que je m'imaginai étoit plus grande, plus noble, plus élevée, & ce fut celle aussi à laquelle je me fermai, sans balancer. Ce fut de faire ensorte que Monsieur format publiquement un tiers Parti, séparé de M. le Prince, & composé de Paris & de la plupart des grandes Villes du Royaume, qui avoient beaucoup de disposition au mouvement, & dans une partie desquelles j'avois de bonnes correspondances. Le Comte de Fuensaldagne qui croyoit qu'il n'y avoit que la deffiance où j'étois de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagemens avec la Cour, m'avoit envoyé Dom Antonio de la Crusa, pour me faire des propositions, qui me donnérent la premiére vue du projet dont je vous parle; car il m'avoit offert de faire un Traité secret, par lequel il m'assuroit d'argent, & par lequel toutefois il ne m'obligeoit à rien de toutes les cho-

choses qui pourroient faire juger que j'eusse 1651.
des correspondances avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela, & sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent en ce tems là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarat publiquement dans le Parlement que, voyant que la Reine étoit résolue de rétablir le Cardinal Mazarin dans le Ministére, il étoit résolu de son côté de s'y opposer par toutes les voyes que sa naissance & les engagemens publics lui permettoient; qu'il ne seroit ni de sa prudence, ni de sa gloire, de se contenter des remontrances du Parlement, que la Reine éluderoit au commencement, & mépriseroit à la fin, pendant que le Cardinal faisoit des troupes pour entrer en France, & pour se rendre maître de la personne du Roi, comme il l'étoit déja de l'esprit de la Reine: que, comme oncle du Roi, il se croyoit obligé de dire à la Compagnie qu'il étoit de sa justice de se joindre à lui dans une occasion, où il ne s'agissoit, à proprement parler, que de la manutention de ses Arrêts, & des Déclarations qui étoient dues à ses instances; qu'il ne seroit pas moins de sa sagesse, parcequ'elle n'ignoroit pas que toute la Ville conspiroit avec lui à un dessein si nécessaire au bien de l'Etat: qu'il n'avoit pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle, avant que de s'être mis en état de la pouvoir assurer du succeès, par l'ordre qu'il avoit déja mis aux affaires; qu'il avoit tant d'argent, qu'il étoit déja assuré de tant & tant de Places, & sur le tout que ce qui devoit toucher la Compagnie plus que quoi que ce soit, & lui faire même embrasser avec joye l'heureuse nécessité où elle se voyoit de travailler avec

1615. lui au bien de l'Etat, étoit l'engagement public qu'il prenoit dès ce moment avec elle, & de n'avoir jamais aucunes intelligences avec les ennemis de l'Etat, & de n'entendre jamais directement, ni indirectement à aucune négociation qui ne fût proposée en plein Parlement, les Chambres assemblées; qu'au reste il desavouoit tout ce que M. le Prince avoit fait & failoit avec les Espagnols, & que pour cette raison & celles des négociations fréquentes & suspectes de tous ceux de son Parti, il n'y vouloit avoir aucune communication que celle que l'honnêteté requeroit à l'égard d'un Prince de son mérite. Voila ce que je proposai à Monsieur, & que j'apuyai de toutes les raisons qui lui pouvoient faire voir la possibilité de la pratique, de laquelle je suis encore très persuadé. Je lui exagérai tous les inconvéniens de la conduite contraire; & je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui au moment qu'il donnoit des Arrêts contre le Cardinal, déclaroit criminels de Léze-Majesté ceux qui s'oposeroient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution; soit qu'il craignît, comme il disoit, l'union des grandes Villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuse à l'Etat; soit qu'il apréhendat que M. le Prince ne se raccommodat avec la Cour contre lui; à quoi toutefois je lui avois marqué plus d'un remède. Ce qui me parut, c'est que le fardeau étoit trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il étoit au dessus de sa portée, & que par cette raison j'eus tort de l'en presser. Il est vrai de plus que l'union des grandes Villes,

les, en l'humeur où elles étoient, pouvoit avoir de grandes ſuites. J'en eus ſcrupule, parceque dans la vérité j'ai toujours apréhendé ce qui pouvoit effectivement faire du mal à l'Etat ; & Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette conſidération. Ce qui m'y emporta, ſi je l'oſe dire, & contre mes maniéres, & contre mes inclinations, fut la confuſion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, & le ridicule d'une conduite par laquelle il me ſembloit que nous allions tous combattre à la façon des anciens * *Andabates*. 1651.

La ſeconde converſation que j'eus ſur ce détail avec Monſieur dans la grande allée des Tuilleries, fut aſſez curieuſe, &, par l'événement, preſque prophétique. Je lui dis: „ Que deviendrez vous, Monſieur, quand „ M. le Prince ſera raccommodé à la Cour, „ ou paſſé en Eſpagne? Quand le Parlement „ donnera des Arrêts contre le Cardinal, „ & déclarera criminels ceux qui s'opoſe„ ront à ſon retour? Quand vous ne pour„ rez plus, avec honneur & ſureté, être ni „ Mazarin, ni Frondeur" ? Monſieur me répondit. *Je ſerai Fils de France; vous deviendrez Cardinal, & vous demeurerez Coadjuteur.* Je lui repartis ſans balancer, comme par un enthouſiaſme: „ Vous ſerez Fils de France „ à Blois, & moi Cardinal au Bois de Vin„ cennes". Monſieur ne s'ébranla point, quoi que je lui puſſe dire; & il fallut ſe réduire au parti de *brouſſer à l'aveugle* de jour en jour. C'eſt le nom que Patru donnoit à no-

* C'eſt-à-dire, *à tâtons*. Les *Andabates* étoient des Gladiateurs qui combatoient les yeux fermez.

1651 notre maniére d'agir; je vous en expliquerai le détail, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très fâcheux que j'eus en ce tems-là.

Bertet, qui, comme vous avez déja vu, étoit venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon & moi, avoit auſſi ordre de la Reine de voir Madame de Chevreuſe, & d'eſſayer de lui perſuader de s'attacher encore plus intimement à elle, qu'elle n'avoit fait juſques-là. Il la trouva dans une diſpoſition très favorable pour ſa négociation. Laigues étoit rempli de lui-même, & de plus l'homme du monde le plus changeant de ſon naturel. Il y avoit déja quelque tems que Mademoiſelle de Chevreuſe m'avoit averti qu'il diſoit tous les jours à Madame ſa Mére qu'il falloit finir, que tout étoit en confuſion, que nous ne ſavions plus tous où nous alions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant, & inſolent, s'étant aperçu du foible, en prit le défaut habilement; il menaça, il promit, enfin il engagea Madame de Chevreuſe à lui promettre qu'elle ne ſeroit contraire en rien au retour de M. le Cardinal; & qu'en cas qu'elle ne me pût gagner ſur cet article, elle feroit tous ſes efforts pour empêcher que M. de Noirmoutier, qui étoit Gouverneur de Charleville & du Mont Olympe, ne demeurat dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux Places de moi. Noirmoutier ſe laiſſai corrompre par elle, ſous des eſpérances qu'elle lui donna de la part de la Cour; & quand je le voulus obliger à offrir ſon ſervice à Monſieur, lorſque le Cardinal entra avec ſes troupes dans le Royaume, il me déclara qu'il étoit au Roi; qu'en

qu'en tout ce qui me seroit personnel, il 1651.
passeroit toujours par dessus toutes sortes de considérations; mais que dans la conjoncture présente où il s'agissoit d'un démêlé de Monsieur avec la Cour, il ne pouvoit manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, & au point que, quoique j'allasse tous les jours chez Mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre Madame sa mére en cette occasion, je ne saluois ni lui ni Laigues, & je ne parlois presque pas à Madame de Chevreuse. Je reprens la suite de mon discours.

La St. Martin de l'année 1651. ayant ouvert le Parlement, il députa Mrs. Doujat & Baron vers M. le Duc d'Orléans qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une Déclaration que le Roi avoit envoyée au Parquet dès le 8. du Mois d'Octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de Léze-Majesté.

Monsieur vint au Palais le 20. Novembre; & M. le Premier-Président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passoit en Guyenne, conclut par la nécessité qu'il y avoit de procéder à l'enregistrement de la Déclaration, pour obéir aux très justes volontez du Roi, ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avoit pris sa résolution, répondit au Premier-Président que ce n'étoit pas une affaire à précipiter: qu'il falloit donner du tems pour travailler à l'accommodement: qu'il s'y apliquoit de tout son pouvoir: que M. Damville étoit

1651 étoit en chemin pour lui aporter des nouvelles de la Cour: qu'il étoit étrange que l'on pressât une Déclaration contre un Prince du Sang, & que l'on ne songeat pas seulement aux preparatifs que le Cardinal Mazarin faisoit pour entrer à main armee dans le Royaume.

Je vous ennuyerois fort inutilement, si je m'attachois au detail de ce qui se passa dans les assemblées des Chambres qui commencérent, comme je viens de vous le dire, le 20. Novembre; puisque celles du 23. du 24. & du 28. de ce Mois, & du 1 & 2. Decembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une répétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la Déclaration, que M. le Premier-Président prenoit au nom du Roi; & des raisons différentes que Monsieur alléguoit pour obliger la Compagnie à le différer. Tantot il attendoit le retour d'un Gentilhomme qu'il avoit envoyé à la Cour pour négocier; tantot il assuroit que M. Damville dévoit arriver de la Cour au premier jour avec des radoucissemens; tantot il incidentoit sur la forme que l'on devoit garder, lorsqu'il s'agissoit de condamner un Prince du Sang; tantot il soutenoit que le préalable nécessaire de toutes choses étoit de songer à se précautionner contre le retour du Cardinal; tantot il produisoit des lettres de M. le Prince adressées au Roi & au Parlement même, par lesquelles il demandoit à se justifier. Comme il vit, & que le Parlement même ne vouloit pas souffrir que l'on lût ces lettres, parcequ'elles venoient d'un Prince qui avoit les armes à la main contre son Roi, & que ce même

esprit

esprit portoit le gros de la Compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, & il envoya M. de Croissy au Parlement le 4. pour le prier de ne le point attendre pour la délibération qui concernoit la Déclaration, parcequ'il avoit résolu de n'y point assister. On opina, & il passa de six vingts voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différens, plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier & enregistrer au Greffe la Déclaration, pour être exécutée selon sa forme & teneur. 1651.

Ce qui consterna Monsieur, c'est que Croissy ayant prié à la fin de l'assemblée de prendre jour pour délibérer sur le retour du Cardinal Mazarin, dont personne ne doutoit plus, il ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla le soir, & me dit qu'il étoit résolu de faire agir le Peuple, pour éveiller le Parlement; & je lui répondis ces propres paroles: „ Le Parlement, Monsieur, ne „ s'éveillera que trop en paroles contre le „ Cardinal; mais il s'endormira trop en ef- „ fet. Considérez, s'il vous plait, *ajoutai-je*, „ que quand M. de Croissy a parlé, il étoit „ midi sonné, & que tout le monde vou- „ loit diner". Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disois tout de bon, & comme je le pensois: & il commanda à Ornano, Maitre de sa garderobe, de faire faire une manière d'émotion par le Maillard, duquel je vous ai parlé dans le second volume de cet Ouvrage. Ce misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, 20. ou 30. gueux criailler chez Monsieur, ils allérent de là chez M. le Premier-Président qui leur fit ouvrir sa porte, & les me-

1651. naça avec son intrépidité ordinaire de les faire pendre.

On donna le 7. Arrêt en pleine assemblée des Chambres pour empêcher à l'avenir ces insolences; mais on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever les prétextes qui y donnoient lieu, & l'on s'assembla le 9. pour délibérer touchant les bruits qui couroient du retour prochain de M. le Cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le Premier-Président essaya d'éluder, par la proposition qu'il fit de mander les Gens du Roi, & de faire lire les informations, qui, suivant les Arrêts précédens, devoient avoir été faites contre le Cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissoit point de ces informations; que le Cardinal ayant été condamné par une Déclaration du Roi, il ne falloit point chercher d'autres preuves, & que s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette Déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couroient de ce retour, & pour la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avoit donnée sur ce sujet à tous ses Peuples. Il ajouta que défenses seroient faites à tous les Gouverneurs des Provinces & des Places de donner passage au Cardinal, & que tous les Parlemens seroient avertis de cet Arrêt, & exhortez d'en donner un pareil. Après ces Conclusions l'on commença à opiner; mais la délibération n'ayant pu se consommer, & Monsieur s'étant trouvé mal le Dimanche au soir, l'assemblée fut remise au Mercredi 15. Elle produisit presque tout d'une voix l'Arrêt conforme aux Conclusions, qui portoient.

toient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le Roi seroit supplié de donner part au Pape & aux autres Princes etrangers des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de sa personne & de ses Conseils. 1651.

Il y eut ce jour-là un intermède, qui vous fera connoître que ce n'étoit pas sans raison que j'avois prévu la difficulté du personnage que j'aurois à jouer dans la conduite que nous prenions. Machaut & Fleury, serviteurs passionnez de M. le Prince, ayant dit, en opinant, que le trouble de l'Etat n'étoit causé que par des gens qui vouloient, à toute force, emporter le Chapeau de Cardinal, j'interrompis le premier pour lui répondre que j'étois si accoutumé à en voir dans ma Maison, qu'apparemment je n'étois pas assez ébloui de sa couleur, pour faire à sa considération tout le mal dont il m'accusoit. Comme on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je suppliai la Compagnie d'excuser ma chaleur, laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procéde pas de défaut de respect.

Quelqu'un ayant dit aussi, en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du Cardinal, comme l'on avoit procédé autrefois à l'égard de l'Amiral de Coligny *; c'est-à-dire, mettre sa tête à prix, je me levai aussi bien que tous les autres Conseillers-Clercs: parcequ'il est défendu par les Canons, aux Ecclésiastiques d'assister aux délibé-

* Du Cardinal de Châtillon, frére de l'Amiral. Voyez Mémoires de Joly Tom. I. pag. 136.

1651. bérations, dans lesquelles il y a un avis ouvert à mort.

Le 18. Mrs. des Enquêtes allérent par Députez à la Grand-Chambre, pour demander l'assemblée, sur une lettre que M. le Cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le Premier-Président adressa la lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée; qu'il avoit en même tems dépêché au Roi pour lui en rendre compte, & faire voir la conséquence; & qu'il attendoit la réponse de son Envoyé, après laquelle il prétendoit assembler la Compagnie, s'il ne plaisoit à S. M. de lui donner satisfaction. Les Enquêtes ne se contentérent pas de cette parole de M. le Premier-Président; elles renvoyérent le lendemain, qui fut le 19, leurs Députez à la Grand-Chambre, & l'on fut obligé d'assembler le 20, après avoir invité M. le Duc d'Orléans. Le Premier-Président ayant dit à la Compagnie que le sujet de l'assemblée étoit la lettre dont j'ai parlé ci-dessus, & un voyage que M. de Noailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les Gens du Roi furent mandez, qui par la bouche de M. Talon conclurent à ce qu'en exécution de l'Arrêt d'un tel jour, les Députez du Parlement se rendissent au plutot auprès du Roi, pour l'informer de ce qui se passoit sur la frontiére, que S. M. fût suppliée d'écrire à l'Electeur de Cologne, pour faire sortir le Cardinal Mazarin de ses Terres & Seigneuries: que M. le Duc d'Orléans fût prié d'envoyer au Roi en son nom à cette même fin, comme aussi au Maréchal d'Hoquincourt, & autres Commandans de trou-

troupes, pour leur donner avis du dessein 1651.
que le Cardinal Mazarin avoit de rentrer en France : que quelques * Conseillers de la Cour fussent nommez, pour se transporter sur la frontiére, & pour dresser des procès verbaux de ce qui se passeroit à l'égard de ce retour : qu'il fût fait défense aux Maires & Echevins des Villes de lui donner passage, ni lieu d'assemblée à aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucuns de ses parens & domestiques : que le Sr. de Noailles fût assigné à comparoitre en personne à la Cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec lui; & que l'on publieroit un Monitoire, pour être informé de la vérité de ces commerces. Voila le gros des conclusions conformement auxquelles l'Arrêt fut rendu.

Vous croyez sans doute que le Cardinal est foudroyé par le Parlement, en voyant que les Gens du Roi même forment & enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre. Nullement, au même instant que l'on donnoit cet Arrêt, avec une chaleur qui alloit jusqu'à la fureur, un Conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontiére pour le service du Mazarin, se moqueroient de toutes les défenses du Parlement, si elles ne leur étoient signifiées par des Huissiers qui eussent de bons mousquets & de bonnes piques; ce Conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me souviens pas, mais qui, comme vous voyez, ne

* On nomma le Président de Belliévre & quelques Conseillers. Voyez Mémoires de Joly, Tome I, pag. 180.

1651. ne parloit pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soulévement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus sotte & la plus impertinente chose du monde; & toute la Compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à S. M.

Je vous supplie d'accorder, s'il est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du Roi, avec l'Arrêt qui au même moment défend à toutes les Villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui est de plus merveilleux, c'est que ce qui paroit un prodige aux siécles à venir, ne se sent pas dans le tems, & que ceux même que j'ai vu raisonner depuis sur cette matiére, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré dans les instans dont je vous parle, qu'il n'y avoit rien de contradictoire entre la restriction & l'Arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles m'a expliqué dans plus d'une occasion, ce que je n'avois pu concevoir auparavant dans les histoires. On y trouve des faits si opposez les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables; mais l'expérience nous fait connoitre que tout ce qui est incroyable n'est pas faux. Vous verrez encore des preuves de cette vérité, dans la suite de ce qui se passa au Parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenu de quelques circonstances qui regardent la Cour.

Il y eut contestation dans le Cabinet, sur la maniére dont la Cour se devoit conduire à l'égard du Parlement. Les uns soutenoient qu'il le falloit ménager avec soin, & les autres prétendoient qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même; ce fut le mot dont

dont Brachet se servit en parlant à la Reine. 1651.
Il lui avoit été inspiré & dicté par Menardeau-Champré, Conseiller de la Grand-Chambre & homme de bon sens, qui lui avoit donné charge de dire à la Reine de sa part que le mieux qu'elle pouvoit faire étoit de laisser tomber à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toujours au rétablissement de l'autorité royale, quand elle vient jusqu'à un certain point : qu'il falloit pour cet effet commander à M. le Premier-Président d'aller faire sa charge de Garde des Sceaux à la Cour ; y appeller M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux Finances ; y faire venir le Grand-Conseil, &c. Cet avis, qui étoit fondé sur les indispositions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit, dans une Ville où l'on ne peut desavouer que tous les établissemens ordinaires n'ayent un enchainement même très serré les uns avec les autres ; cet avis fut, dis-je, combattu avec beaucoup de force par tous ceux qui apréhendoient que les ennemis du Cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la foiblesse de M. le Président le Bailleul, qui par l'absence du Premier-Président demeureroit à la tête du Parlement, & de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'esprit des peuples. Le Cardinal balança longtems entre les raisons qui appuyoient l'un & l'autre parti ; quoique la Reine, qui par son gout croyoit toujours que le plus aigre étoit le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le Maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de M. de Senne-

1651. terre, qui écrivit fortement au Cardinal pour l'appuyer: & qui lui fit même peur des expressions fort souvent très fortes du Premier-Président, lesquelles faisoient quelquefois, ajoutoit Senneterre, plus de mal, que ses intentions ne pouvoient faire de bien. Cela étoit trop exagéré. Enfin le Premier-Président sortit de Paris par ordre du Roi; & il ne prit pas même congé du Parlement; à quoi il fut porté par M. de Champlatreux, assez contre son inclination. M. de Champlatreux eut raison; parcequ'enfin il eût pu courre fortune dans l'émotion, qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu la veille de son départ, & il me dit ces propres paroles: *Je m'en vais à la Cour, & je dirai la vérité: après quoi il faudra obéir au Roi.* Je suis persuadé qu'il le fit effectivement, comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Le 29. Décembre, les Gens du Roi entrérent dans la Grand-Chambre. Ils présentérent une Lettre de Cachet du Roi, qui portoit injonction à la Compagnie de différer l'envoi des Deputez, qui avoient été nommez par l'Arrêt du 13. pour aller trouver le Roi, parcequ'il leur avoit plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il étoit obligé, par le devoir de sa Charge, de représenter l'émotion qu'une telle députation pourroit causer, dans un tems aussi troublé. „ Vous voyez, „ *continua-t-il*, tout le Royaume ébranlé, & „ voila encore une lettre du Parlement de „ Rouen, qui nous écrit qu'il a donné Ar- „ rêt contre le Cardinal Mazarin, conforme au „ votre du 13".

M.

M. le Duc d'Orléans prit la parole ensuite. 1651.
Il dit que le Cardinal Mazarin étoit arrivé le 25. à Sedan : que les Maréchaux d'Hoquincourt & de la Ferté l'alloient joindre avec une armée pour le conduire à la Cour ; & qu'il étoit tems de s'oppoſer à ſes deſſeins, deſquels on ne pouvoit plus douter. Je ne puis vous exprimer à quel point alla le ſoulévement des eſprits ; l'on eut peine à attendre que les Gens du Roi euſſent pris leurs Concluſions, qui furent à faire partir inceſſamment les Députez pour aller trouver le Roi, & déclarer dès à préſent le Cardinal Mazarin & ſes adhérans criminels de Léze-Majeſté ; à enjoindre aux Communes de leur courir ſus ; à défendre aux Maires & Echevins des Villes de leur donner paſſage ; à vendre ſa bibliothéque & tous ſes meubles. L'Arrêt ajouta que l'on prendroit préférablement ſur le prix, la ſomme de 150 mille livres, pour être donnée à celui qui repréſenteroit le Cardinal, vif ou mort. A cette parole tous les Eccléſiaſtiques ſe levérent, pour la raiſon que j'ai marquée dans une pareille occaſion.

Vous vous imaginez ſans doute que les affaires ſont bien aigries, & vous en ſerez encore bien plus perſuadée, quand je vous aurai dit que le 2. Janvier ſuivant, c'eſt-à-dire le 2. Janvier 1652, on donna encore ſur les Concluſions des Gens du Roi, & ſur l'avis que l'on eut que le Cardinal avoit déja paſſé Epernay ; l'on donna, dis-je, un ſecond Arrêt, par lequel il fut ordonné de plus que l'on inviteroit tous les autres Parlemens à donner un Arrêt pareil à celui du 29. Dé- 1652.

1652. cembre ; que l'on envoyeroit * deux Conseillers avec les quatre qui avoient été nommez, sur les riviéres, avec ordre d'armer les Communes ; que les troupes de M. le Duc d'Orléans seroient commandées pour s'opposer à la marche du Cardinal ; & que les ordres seroient envoyez pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avoit aparence, après ces Conclusions & après cet Arrêt, que le Parlement vouloit la guerre? Nullement. Un Conseiller ayant dit que le premier pas pour cette subsistance étoit d'avoir de l'argent, & d'en prendre dans les Parties casuelles ce qui y étoit du Droit annuel, fut rebutté avec indignation & avec clameur ; & la même Compagnie, qui venoit d'ordonner la marche des troupes de Monsieur, pour s'opposer à celles du Roi, traita la proposition de prendre ces deniers avec la même religion & le même scrupule, qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du Royaume. Je dis, à la levée du Parlement, à Monsieur qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti, quand je lui avois tant répété qu'on ne faisoit jamais bien la guerre civile avec les Conclusions des Gens du Roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre maniére, le lendemain ; car le Parlement s'étant assemblé, & le Marquis de Sablonniéres, Mestre de Camp du Régiment de Valois, étant entré, & ayant dit à Monsieur que Du Coudray-Giviers qui étoit l'un des Commissaires pour armer les Communes, avoit été tué ; & que Betaud, qui étoit

* Les Sieurs Betaud & Du Coudray-Giviers. Voyez *Mémoires de Joly*, Tome I. pag. 181.

étoit l'autre, étoit prisonnier des ennemis, 1652.
la commotion fut si générale dans tous les esprits, qu'elle n'eût pu être plus grande, quand il se seroit agi de l'assassinat du monde le plus noir & le plus horrible, médité & exécuté en pleine paix. Je me souviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derriere moi, me dit à l'oreille en se moquant de ses Confréres : *Je vais acquérir une merveilleuse réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui arment les Communes contre lui.* La colére que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hoquincourt, & contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audiance à un * Gentilhomme de M. le Prince, qui aportoit une lettre & une requête de sa part, car je ne vois pas par quelle autre raison on eût pu recevoir ce paquet, envoyé au Parlement après l'enregistrement de la Déclaration : puisque ce même Parlement avoit refusé de voir une lettre & une remontrance de M. le Prince de cette même nature le 2. Décembre, qui étoit un tems dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la Compagnie. Je fis remarquer cette circonstance le soir du 11. à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'Envoyé ; & il me répondit ces propres mots: *Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes régles.* Il ne laissa pas d'insister dans ses Conclusions, à ce que l'on ne touchat point aux deniers du Roi,

* Le Sieur de la Sale.

1652. Roi, qu'il maintint devoir être ſacrez, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous prie, comme cela ſe pouvoit accorder avec l'autre partie des Concluſions qu'il avoit données deux ou trois jours auparavant, par leſquelles il armoit les Communes, & faiſoit marcher les troupes pour s'oppoſer à celles du Roi. J'ai admiré mille fois en ma vie le peu de ſens de ces malheureux Gazetiers qui ont écrit l'hiſtoire de ce tems-là ; je n'en ai pas vu un ſeul qui ait ſeulement fait une réflexion légére ſur ces contradictions, qui en ſont pourtant les plus curieuſes & les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir dès ce tems là celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parcequ'il étoit effectivement homme d'un eſprit ferme & d'un jugement ſolide ; & je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me ſouviens que je perdis cette penſée, après y avoir fait de grandes réflexions ; & que j'eus des raiſons, du détail deſquelles je n'ai pas la mémoire aſſez fraiche, pour demeurer perſuadé qu'il étoit emporté comme tous les autres, par les torrens qui courent dans ces ſortes de tems, avec une impétuoſité qui agite les hommes en un même moment de différens côtez.

Voila juſtement ce qui arriva à M. Talon, dans la délibération de laquelle nous parlons ; car après qu'il eut conclu à faire entrer l'Envoyé de M. le Prince, & à lire ſa lettre & ſa requête, il ajouta qu'il falloit envoyer l'une & l'autre au Roi, & ne point délibérer que l'on n'eût ſa réponſe. La lettre de M. le Prince au Parlement n'étoit qu'une offre qu'il faiſoit à la Compagnie de

ſa

sa personne & de ses armes, contre l'ennemi commun; & la requête tendoit à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la Déclaration qui avoit été registrée contre lui, jusqu'à ce que les Déclarations & Arrêts rendus contre le Cardinal eussent eu leur plein & entier effet. 1652.

On ne put achever la délibération, quoique l'on eût opiné jusqu'à 3. heures après midi; elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, & Arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Betaud & M. Giviers, qui n'étoient que prisonniers, à M. d'Hoquincourt; & qu'en cas de refus, on le rendroit responsable, lui & toute sa postérité, de tout ce qui leur pourroit arriver: que la Déclaration & l'Arrêt contre le Cardinal seroient exécutez; que défenses seroient faites à tous les Sujets du Roi de reconnoitre le Maréchal d'Hoquincourt & autres qui assistent le Cardinal, en qualité de Commandans des troupes de S. M.; & qu'il seroit sursis à l'exécution de la Déclaration & Arrêts rendus contre M. le Prince, jusqu'à ce que la Déclaration & Arrêts rendus contre le Cardinal eussent été entiérement exécutez.

Ce qui se passa au Parlement le 16. & le 19. Janvier n'est d'aucune considération. M. de Nemours qui revenoit de Bourdeaux, & qui passoit en Flandres, pour en ramener des troupes, que les Espagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna beaucoup d'ombrage à Monsieur.

Je

1652. Je vous ai déja dit, ce me ſemble, que M. le Duc d'Orléans étoient cruellement embarraſſé, cinq ou ſix fois par jour, parcequ'il étoit perſuadé que tout alloit à l'avanture, & qu'il étoit même impoſſible de faire bien. Il y avoit des momens où il prenoit de cette ſorte de courage que le deſeſpoir produit; & c'étoit dans ces momens où il diſoit que le pis qui lui pourroit arriver, ſeroit d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'eſtimoit pas ce repos pour lui, troubloit ſouvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, & lui donnoit par conſéquent des apréhenſions fréquentes des inconvéniens qu'il ne craignoit déja que trop naturellement. La conſtitution où étoient les affaires n'aidoit pas à lui donner de la hardieſſe; car outre qu'il marchoit toujours ſur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y ſuivre & d'y prendre, étoient d'une nature à faire gliſſer les gens qui euſſent été les plus fermes & les plus aſſurez. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi Saint, & qu'il craignoit d'ailleurs extrêmement la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'uniſſoit abſolument avec M. le Prince, il ſe contraignoit lui-même dans toutes ſes démarches à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles; & dans le tems qu'il eſpéroit encore qu'on pourroit traverſer le retour de M. le Cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutumoit ſi bien à garder les meſures qui étoient convenables à cette diſpoſition, que quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hé-

téroclite, & toute pareille à celle du Parlement. 1652.

Vous avez déja vu en plusieurs occasions que cette Compagnie dans une même séance commandoit à des troupes de marcher, & leur défendoit en même tems de pourvoir à leur subsistance ; qu'elle armoit les peuples contre les gens de guerre, qui avoient leurs commissions & leurs ordres en bonne forme de la Cour, & qu'elle éclatoit au même moment contre ceux qui proposoient qu'on licentiat les gens de guerre ; qu'elle enjoignoit aux Communes de courre sus aux Généraux des armées du Roi qui appuyoient le Mazarin ; & qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de S. M. Monsieur qui se figuroit qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Mazarin sans dépendance de M. le Prince, se laissa couler, par cette jonction, encore plus aisément dans la pente où il ne tomboit déja que trop naturellement par son irrésolution. Elle l'obligeoit à tenir des deux côtez, toutes les fois qu'il avoit lieu de le faire. Ce qui étoit de son inclination lui devint nécessaire, par son union avec une Compagnie qui n'agissoit jamais que sur le fondement d'accorder les Ordonnances Royaux avec la guerre civile. Ce ridicule est en quelque maniére couvert dans le tems à l'égard du Parlement par la majesté d'un grand Corps, que la plupart des gens croyent infaillible. Il paroit toujours de bonne heure dans les particuliers, quels qu'ils soyent, Fils de France, ou Princes du Sang. Je le disois tous les jours à Mon-

1652. Monsieur, qui en convenoit, & puis revenoit tous les jours à me dire en sifflant: *Qu'y a-t-il de mieux à faire?* Je crois que ce mot servit de refrein plus de cinquante fois à tout ce qui se dit dans une conversation que j'eus avec lui, le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monsieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il alloit querir en Flandres fortifieroient trop M. le Prince, qui s'en servira après, ajouta-t-il, à ses fins, & comme il lui plaira; je lui dis que j'étois au desespoir de le voir dans un état, où rien ne lui pouvoit donner de la joye, & où tout le pouvoit & le devoit affliger. „ Si M. le Prince est battu, *ajoutai-* „ *je*, que ferez vous avec le Parlement, qui „ attendroit les Conclusions des Gens du „ Roi, quand le Cardinal seroit avec une „ armée à la porte de la Grand-Chambre? „ Que ferez vous, si M. le Prince est victo- „ rieux, puisque vous êtes déja en défian- „ ce de 4000. hommes, que l'on est sur le „ point de lui amener "?

Quoique j'eusse été très fâché, & par la raison de l'engagement que j'avois sur ce point avec la Reine, & par celle même de mon intérêt particulier, qu'il se fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir, sans se soumettre même avec honte, vû l'inégalité des génies; je n'eusse pas laissé de souhaiter qu'il n'eût pas la foiblesse, & d'envie & de crainte, qu'il avoit à son égard; parcequ'il me sembloit qu'il y avoit des tempéramens à prendre, par lesquels il pouvoit faire servir M. le Prince à ses fins, sans lui donner tous les avantages qu'il en aprehendoit. Je conviens

viens que ces tempéramens étoient difficiles 1652.
dans l'exécution, & par conséquent qu'ils étoient impossibles à Monsieur, qui ne reconnoissoit presque jamais de différence entre le difficile & l'impossible. Il est incroyable quelle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite vouloit qu'il fît ses efforts, à ce que le Parlement ne se déclarat pas contre ces troupes auxiliaires qui devoient venir à M. le Prince. Je lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeoient à ne les pas opprimer dans la conjoncture où étoient les affaires, & à ne pas accoutumer la Compagnie à condamner les pas qui se faisoient contre le Mazarin. Je convins qu'il falloit blâmer publiquement l'union avec les Etrangers, pour soutenir la gageure; mais je soutenois qu'il falloit en même tems éluder les délibérations que l'on voudroit faire sur ce sujet; & j'en proposois les moyens, qui par les diversions qui étoient naturelles, & par la foiblesse du Président le Bailleul, eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très longtems ferme à laisser aller la chose dans son cours, parceque, ajouta-t-il, M. le Prince n'est déja que trop fort; & après que je l'eus convaincu par mes raisons, il fit tout ce que les hommes qui sont foibles, ne manquent jamais de faire en pareilles occasions. Ils tournent si court quand ils changent de sentimens, qu'ils ne mesurent plus leurs allures. Ils sautent au lieu de marcher; & il prit tout d'un coup le parti, quoi que je lui pusse dire au contraire, de justifier la marche de ces troupes étrangéres, & de la justifier dans le Parlement, par des illusions qui ne trom-



1652. pent personne, & qui ne servent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette figure est la rhétorique de tous les tems ; mais il faut avouer que celui du Cardinal Mazarin l'a étudiée & pratiquée, & plus fréquemment & plus insolemment que tous les autres. Elle a été non seulement journellement employée, mais consacrée dans les Arrêts, dans les Edits & dans les Déclarations ; & je suis persuadé que cet outrage public, fait à la bonne foi, a été, comme il me semble que je vous l'ai déja dit dans la premiére partie de cet Ouvrage, la principale cause de nos révolutions. Monsieur me dit dans le Parlement qu'il prétendoit que ces troupes n'étoient point Espagnoles, parceque les hommes qui les composoient étoient Allemands. Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il y avoit trois ou quatre ans qu'elles servoient l'Espagne en Flandres, sous le commandement d'un Cadet de Wirtemberg, qui étoit nommément à la solde du Roi Catholique ; & que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas, y étoient Officiers. J'eus beau représenter à Monsieur que ce que nous blâmions le plus tous les jours dans la conduite du Cardinal, étoit cette maniére d'agir & de parler, si contraire aux véritez les plus connues. Je n'y gagnai rien, & il me répondit, en se moquant de moi, que je devois avoir observé que le monde veut être trompé. Ce mot est vrai, & se vérifia en cette occasion.

Je vous supplie de me permettre de faire ici une pause, pour observer qu'il n'est pas étrange que les Historiens, qui traitent des matiéres dans lesquelles ils ne sont pas entrez

trez par eux-mêmes, s'égarent si souvent; 1652.
puisque ceux mêmes qui en sont si proches, ne se peuvent défendre dans une infinité d'occasions de prendre des apparences pour des réalitez, quelquefois fausses dans toutes leurs circonstances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le Parlement, mais dans le Luxembourg même, qui ne crût en ce tems-là que mon unique application auprès de Monsieur ne fût de rompre les mesures que M. le Prince avoit avec lui. Je n'y eusse pas certainement manqué, si j'eusse seulement entrevu qu'il eût eu la moindre disposition à en prendre de bonnes & d'essentielles: mais je vous assure qu'il étoit si éloigné de celles-mêmes auxquelles l'état des affaires l'obligeoit par toutes les régles de la bonne conduite, que j'étois forcé de travailler avec soin à lui persuader de demeurer au moins avec quelque sorte de justesse dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde se figuroit que je ne songeois qu'à l'en détourner. Je n'étois pourtant pas fâché du bruit que les Serviteurs de M. le Prince répandoient du contraire, quoique ces bruits me coutassent de tems en tems quelques bourrades que l'on me donnoit en opinant dans les assemblées des Chambres. J'entrepris au commencement de m'en pouvoir servir utilement, pour entretenir la Reine. Elle ne s'y laissa pas amuser longtems; & comme elle sut que, bien que je lui tinsse fidélement la parole que lui avois donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laissois pas de conseiller à Monsieur de ne pas rompre avec lui, elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint

1652. à Paris dans ce tems là. Je lui fis écrire sous moi un mémoire, qui justifioit clairement que je ne manquois en rien, comme il étoit vrai, à tout ce que je lui avois promis; parceque je ne m'étois engagé à quoi que ce soit, qui fût contraire à ce que j'avois conseillé à Monsieur. Brachet me dit à son retour que la Reine en étoit convaincue, après qu'il lui eut fait peser mes raisons; mais que M. de Châteauneuf s'étoit récrié en proférant ces propres paroles: „ Je ne suis pas, „ Madame, non plus que le Coadjuteur, de „ l'avis du rappel de M. le Cardinal; mais „ il est si criminel à un Sujet de dicter un „ mémoire pareil à celui que je viens de „ voir, que si j'étois son Juge, je le con- „ damnerois sans balancer, sur cet unique „ chef". La Reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, & de me dire que M. le Cardinal auroit plus de fidélité pour moi que ce scélérat, quoique je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles. Je reviens au Parlement.

Ce qui s'y passa depuis le 12. Janvier 1652. jusqu'au 24. du même mois, ne mérite pas votre attention, parcequ'on n'y parla presque que de l'affaire de Mrs. Betaud & Giviers, que l'on y traita toujours, comme s'il se fût agi d'un assassinat, qui eût été commis de sang froid sur les dégrez du Palais.

Le 24. M. le Président de Belliévre & les autres Députez qui avoient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avoient faites au Roi, au nom du Parlement, contre le retour du Cardinal, avec tou-

toute la véhémence & toute la force imaginable. 1652.
Ils dirent que S. M., après en avoir communiqué avec la Reine & son Conseil, leur avoit fait répondre en sa présence, par M. le Garde des Sceaux, que quand le Parlement avoit donné ses derniers Arrêts, il n'avoit pas su sans doute que M. le Cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée de gens de guerre, que par les ordres exprès de S. M.: qu'il lui avoit été commandé d'entrer en France, & d'y amener ses troupes: & qu'ainsi le Roi ne trouvoit pas mauvais ce que la Compagnie avoit fait jusqu'à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas aussi que, quand elle auroit apris le détail dont il venoit de l'informer, & su de plus que M. le Cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier, elle ne donnat à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient. Jugez, s'il vous plait, quelle commotion put faire dans le Parlement une réponse si peu conforme aux paroles solemnelles que la Reine lui avoit réitérées plus de dix fois. M. le Duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le Roi lui avoit envoyé Ruvigny pour lui faire le même discours; & pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les Régimens qui étoient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les Arrêts des Parlemens de Toulouse & de Rouen, donnez contre le Mazarin, dont on affecta la lecture dans ce moment, aussi bien que celle d'une lettre du Parlement de Bretagne, qui demandoit à celui de Paris union contre les violences de M. le Maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua avec une véhémence, qui avoit quelque

1652. chose de la fureur, contre le Cardinal. Il tonna en faveur du Parlement de Rennes, contre le Maréchal de la Meilleraye; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier, & à des informations contre le desordre des troupes du Maréchal d'Hoquincourt. Le feu s'exhala en paroles; midi sonna, & l'on remit la délibération au lendemain 25. Elle produisit un Arrêt conforme à ces Conclusions que je viens de vous raporter, avec une addition toutefois qui y fut mise, particuliérement en vue du Maréchal de la Meilleraye, qui étoit qu'il ne seroit procédé au Parlement à la réception d'aucuns Ducs & Pairs, & Maréchaux de France, que le Cardinal ne fût hors du Royaume.

Le pur hazard fit un incident dans cette séance, qui fut pris par la plupart des gens pour un grand mistére. M. le Maréchal d'Estampes ayant dit en opinant, sans aucun dessein, que le Parlement devoit s'unir avec Monsieur, pour chasser l'ennemi commun, quelques Conseillers le suivirent dans leurs avis, sans y entendre aucune finesse; & les autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroit concerté dans ces sortes de Compagnies. M. le Président de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la Cour, prit très habilement cette conjoncture pour la servir; & jugeant très bien que la personne du Maréchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art, à ce qui n'avoit été jetté à la vérité qu'à l'avanture, il s'éleva avec M. le Président

dent

dent de Mesmes contre ce mot d'*union*, 1652.
comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra avec éloquence l'injure que l'on faisoit au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la guerre civile. La tendresse de cœur pour l'autorité royale saisit tout d'un coup toutes les imaginations. L'on poussa les voix jusqu'à la clameur, contre la proposition du pauvre Maréchal d'Estampes, & on la rejetta avec fureur, de la même maniére que si elle n'eût pas été avancée, peut-être plus de cinquante fois depuis six semaines par trente Conseillers; de la même maniére que si le Parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes les séances, des obstacles qu'il apportoit au retour du Cardinal; & enfin de la même maniére que si les Gens du Roi même n'eussent pas conclu en deux ou trois maniéres diférentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déja dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les Compagnies.

M. le Duc d'Orléans, qui étoit présent à cette scêne, en fut atterré; & ce fut ce qui le détermina à joindre ses troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit longtems qu'il les lui faisoit espérer, & parcequ'il n'avoit pas la force de les lui refuser, & parcequ'il en étoit pressé au dernier point par Mr. de Beaufort qui y avoit un intérêt personnel, en ce qu'il les devoit commander. Mais il m'avoua le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joua, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessoit que, puisqu'il n'y avoit rien à espérer du

1652. Parlement qui se perdroit lui-même, & qui perdroit aussi tous ceux qui étoient embarquez avec lui, il ne falloit pas laisser périr M. le Prince; & peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder même avec lui. Il n'en vint pas toutefois jusques-là ; soit qu'il fît réflexion sur mes engagemens, qui ne lui étoient pas inconnus ; soit, & c'est ce qui m'en parut, que la peur qu'il avoit de se mettre dans la dépendance de M. le Prince, fût plus forte dans son esprit, que celle qu'il venoit de prendre de ce contretems du Parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à la Cour en ce tems là.

Je vous ai déja dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avoit à la fin pris le parti de s'expliquer clairement avec la Reine contre le rétablissement du Cardinal, ce qu'il fit, à mon opinion, sans aucune espérance d'y réussir, & dans la seule vue de tirer mérite dans le Public de sa retraite qu'il voyoit inévitable, & qu'il étoit bien aise de faire au moins croire au Peuple être la suite & l'effet de la liberté, avec laquelle il avoit dissuadé le rappel du Ministre. Il demanda son congé, il l'obtint.

M. le Cardinal Mazarin arriva à la Cour, où il fut reçu, comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier, que M. de Châteauneuf & M. de Villeroi y avoient déja fait revenir, pour je ne sai quelle fin, dont on faisoit un mistére en ce tems-là, & le détail de laquelle je ne me puis remettre. Il détermina le Roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beau-

beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guyenne, pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord * M. de Rohan, qui étant Gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré avec la Ville & le Château pour les Princes. Angers assiégé par Mrs. de la Meilleraye & d'Hoquincourt, † ne tint que fort peu, & ne couta que peu de monde. Le Pont de Sé, où Beauveau commandoit pour les Princes, fut pris d'abord & presque sans résistance par Mrs. de Noailles & de Broglio. Le Roi partit de Saumur, & il alla à Tours, où M. ‡ l'Archevêque de Rouen jetta les premiers fondemens de sa faveur, par les plaintes qu'il porta au Roi, au nom des Evêques qui s'y trouvérent, contre les Arrêts qui avoient été rendus au Parlement contre M. le Cardinal Mazarin. Leurs Majestez se rendirent ensuite à Blois, où M. Servien les rejoignit. Le Maréchal d'Hoquincourt s'en approcha avec l'armée, qui faisoit des desordres incroyables faute de payement. Nous verrons ses progrès, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passoit à Paris. 1652.

Je suis persuadé que je vous ennuyerois si j'entrois dans le détail de ce qui se traita au Parlement dans les assemblées des Chambres, depuis le 25. de Janvier jusqu'au 15. Février.

D 5 Il

* Henri Chabot de Saint Aulaie, Duc de Rohan, Pair de France, & Gouverneur d'Anjou, mort en 1655. âgé de 39. ans.

† Le Duc de Rohan-Chabot en fut blâmé des deux partis. Voyez Mémoires de Joly Tome I.

‡ François Harlai de Chanvalon, Archevêque de Rouen, & ensuite de Paris. Il mourut en 1695.

1652. Il n'y en a qu'une ou deux tout au plus, qui ne furent employées qu'à donner des Arrêts pour le rétablissement des fonds destinez au payement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la Cour, selon sa louable coutume, retiroit aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, & remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais en ce tems-là, fut que la Grand-Chambre donna Arrêt le 8. Février à la requête du Procureur-Général, par lequel elle défendoit à qui que ce soit sans exception de lever des troupes sans commission du Roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec 7. ou 8. Arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15. de Février, le Parlement & la Ville reçurent deux Lettres de Cachet, par lesquelles le Roi leur donnoit part, & de la rébellion de M. de Rohan, & de la marche des troupes d'Espagne que M. de Nemours amenoit, & en faisoit voir les inconvéniens, en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite; il représenta que M. de Rohan ne s'étoit rendu maitre de la Ville & du Château d'Angers, que pour exécuter les Arrêts de la Compagnie, qui ordonnoient à tous les Gouverneurs des Places de s'opposer aux entreprises du Cardinal; que Boisleur, Lieutenant-Général d'Angers & partisan passionné de ce Ministre, en avoit une toute formée sur cette Place: & qu'ainsi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir, & de se saisir même de sa personne: qu'il ne pouvoit concevoir comme l'on pouvoit concilier ce qui se passoit tous les

jours

jours au Parlement : que les Chambres assemblées avoient donné sept ou huit Arrêts consécutifs, portant injonction aux Gouverneurs des Provinces & des Villes de se déclarer contre le Cardinal ; & qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la requête de l'Evêque d'Angers, frére de Boisleur, avoit donné Arrêt contre M. le Duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir exécuté ceux des Chambres assemblées : que la Grand-Chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des troupes sans commission du Roi, & qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la priére que le Parlement en Corps avoit faite & réitérée plusieurs fois à lui Duc d'Orléans, d'employer toutes ses forces pour l'exclusion du Cardinal : qu'au reste il se croyoit obligé d'avertir la Compagnie, que tous les Arrêts rendus n'avoient point encore été envoyez, ni aux Baillages, ni aux Parlemens, ainsi qu'il avoit été ordonné. Il ajouta que M. Damville l'étoit venu trouver de la part du Roi, & qu'il lui avoit aporté la carte blanche, pour l'obliger à consentir au rétablissement du Cardinal ; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentimens du Parlement, &c. 1652.

Mrs. les Présidens le Bailleul & de Novion soutinrent avec fermeté que les Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, dont Monsieur venoit de se plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des Chambres où le nombre des Juges étoit complet. Cette raison aussi impertinente

que

1652. que vous la voyez, vû la matiére, satisfit la plupart des Vieillards, noyez, ou plutot abimez dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur, s'éleva, & força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, Avocat-Général, éluda finement de s'expliquer sur les deux Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, par la diversion qu'il donna à la Compagnie, d'une déclamation qui lui fut fort agréable, contre M. l'Evêque d'Avranches, odieux & par l'infamie de sa vie, & par l'attachement d'esclave qu'il avoit au Cardinal. Il s'égaya à ce propos sur la non-résidence des Evêques, contre laquelle il fit donner effectivement un Arrêt sanglant, & il conclut à ce qu'il fût fait défenses aux Maires & Echevins des Villes, aussi bien qu'aux Gouverneurs des Places, de livrer passage aux troupes Espagnoles, conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avoit résolu, & même il y renchérit. Il soutint que ces troupes n'étoient point Espagnoles, qu'il les avoit prises à sa solde. Ce discours, qui fut assez étendu, consuma du tems; l'heure sonna & l'assemblée fut remise au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parceque Monsieur envoya dès le matin s'excuser, sur le prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contretems du Parlement l'avoient embarrassé au dessus de tout ce que je vous en puis exprimer; & je crois qu'il m'avoit dit cent fois en moins de deux jours,

jours, *C'est une chose cruelle, que de se trouver dans un état, où l'on ne peut rien faire qui soit bien. Je n'y avois jamais fait d'attention, je le sens, & je l'éprouve.* Son agitation, qui avoit, comme la fiévre, ses accès & ses redoublemens, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda, ou plutot qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses troupes. Et comme je lui représentois qu'il me sembloit qu'après les déclarations qu'il avoit tant de fois réitérées dans le Parlement, & par tout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses troupes contre lui n'ajoutoit pas tant à la mesure du dégout qu'il avoit déja donné à la Cour, qu'il le dût tant apréhender: il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait mille & mille réflexions: *Si vous étiez né Fils de France, Infant d'Espagne, Roi de Hongrie, ou Prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres Princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais que nous n'oublions jamais les actions. La Reine ne se ressouviendroit pas demain à midi de mes déclamations contre le Cardinal, si je le voulois souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puisse faire d'ici à 2000. ans.* La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur étoit persuadé que tous les Princes du monde, sur de certains chapitres, étoient faits les uns comme les autres; & la particuliére, qu'il n'étoit pas si animé contre le Cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parut toutefois un quart d'heure après cet apophthegme, plus éloi- 1652.

1652. éloigné que jamais ; car M. Damville étant entre dans le cabinet des livres, où il étoit ſeul avec Monſieur, & l'ayant extrêmement preſſé au nom & de la part de la Reine, de lui promettre de ne point joindre ſes troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançoient, Monſieur demeura inflexible dans ſa réſolution, & il parla même ſur ce ſujet avec un fort grand ſens, & avec tous les ſentimens qu'un Fils de France, qui ſe trouve forcé par les conjonctures à une action de cette nature, peut & doit conſerver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit. Qu'il n'ignoroit pas que le perſonnage qu'il ſoutenoit en cette occaſion, ne fût le plus fâcheux du monde, vû qu'il ne pouvoit jamais lui rien aporter, & qu'il lui ôtoit par avance & le repos & la ſatisfaction : qu'il étoit aſſez connu, pour ne laiſſer aucun ſoupçon que ce qu'il faiſoit fût l'effet de l'ambition : que l'on ne pouvoit pas non plus l'attribuer à la haine, de laquelle l'on ſavoit qu'il n'avoit jamais été capable contre perſonne : que rien ne l'y avoit porté, que la néceſſité où il s'étoit trouvé de ne pas laiſſer périr l'Etat entre les mains d'un Miniſtre incapable & abhorré du genre humain : qu'il l'avoit ſoutenu dans la premiére guerre de Paris contre le mouvement de ſa conſcience, par la ſeule conſidération de la Reine : qu'il l'avoit défendu, quoiqu'avec le même ſcrupule, mais par la même raiſon, dans tout le cours des mouvemens de Guyenne : que la conduite déplorable qu'il y tint dans un tems, & l'uſage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monſieur, lui avoit procurez, l'uſage, dis-je, qu'il

en

en voulut faire contre lui-même, l'avoit forcé 1652.
de penser à sa sureté; & qu'il avouoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictoit depuis si longtems: qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du Royaume, & qui y appelle les Etrangers: qu'il ne s'étoit uni qu'avec les Parlemens, qui ont sans comparaison plus d'intérêt que personne à la conservation de l'Etat: que Dieu avoit beni ses intentions, particuliérement en ce qu'il avoit permis que l'on se défît de ce malheureux Ministre, sans y employer le feu & le sang: que le Roi avoit accordé aux larmes de ses peuples cette justice, encore plus nécessaire pour son service, que pour la satisfaction de ses Sujets: que tous les Corps du Royaume, sans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joye par des Arrêts, par des remercimens, par des feux & des réjouissances publiques: que l'on étoit sur le point de voir l'union rétablie dans la Maison Royale, qui auroit réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirez de la division y avoient causées: que le mauvais démon de la France venoit de ressusciter ce scélérat, pour remettre par tout la confusion: qu'elle étoit la plus dangereuse de toutes, parceque ceux qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tous les intérêts, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier: que dans la plupart des desordres qui étoient arrivez jusques-là dans l'Etat, l'on en avoit pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit

tou-

1652. toujours essayer de donner à ceux qui les avoient causez par leur ambition, & qu'ainsi ce qui presque toujours en avoit fait le mal, en avoit été au moins pour le plus souvent le reméde: que ce grand simptome n'étoit pas de la même nature; qu'il étoit arrivé, par une commotion universelle de tout le Corps, que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement; parcequ'il n'y avoit plus de reméde que de pousser au dehors le venin qui avoit infecté tout le Corps: que le Parlement y étoit si engagé, que quand lui M. d'Orléans & M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne les pourroient pas ramener: & que lui M. d'Orléans & M. le Prince y étoient si obligez pour leur propre sureté, qu'il se déclareroient contre les Parlemens, s'ils étoient obligez de changer. „ Me „ conseilleriez vous, Brion, *disoit Monsieur*, (il apelloit le plus souvent ainsi M. le Duc de Damville du nom qu'il portoit quand il étoit son Premier-Ecuyer) „ me conseilleriez „ vous de me fier aux paroles du Mazarin, „ après ce qui s'est passé? Le conseilleriez „ vous à M. le Prince? Et supposé que nous „ puissions nous y fier, croyez vous que la „ Reine doive balancer à nous donner la sa-„ tisfaction que toute la France, ou plutot „ que toute l'Europe demande avec nous? „ Nul ne sent plus que moi le déplorable „ état où je vois le Royaume, & je ne puis „ regarder sans frémissement les étendars „ d'Espagne, quand je fais réflexion qu'ils „ sont sur le point de se joindre à ceux de „ Languedoc & de Valois. Mais le cas qui „ me force, n'est-il pas de ceux qui ont fait „ dire,

„ dire, & qui ont fait dire avec justice, que 1652.
„ néceſſité n'a point de loi ? Et me puis-je „ défendre d'un conduite qui eſt l'unique „ qui me puiſſe défendre moi & tous mes „ amis, de la colére de la Reine, & de la „ vangeance de ſon Miniſtre ? Il a toute „ l'autorité royale en main, il eſt maitre „ de toutes les Places, il diſpoſe de toutes „ les vieilles troupes, il pouſſe M. le Prince „ dans le coin du Royaume, il menace le „ Parlement de la Capitale, il recherche lui„ même la protection d'Eſpagne, & nous ſa„ vons le détail de ce qu'il a promis en paſ„ ſant dans le Pays de Liége à Dom Anto„ nio Pimentel. Que puis-je faire en cet „ état, ou plutot, que ne dois-je point fai„ re, ſi je ne veux me deshonorer, & paſ„ ſer pour le dernier, je ne dis pas des Prin„ ces, mais des hommes ? Quand j'aurai „ laiſſé opprimer M. le Prince, quand j'au„ rai laiſſé ſubjuguer la Guyenne, quand le „ Cardinal ſera avec une armée victorieuſe „ aux portes de Paris ; dira-t-on : Le Duc „ d'Orléans eſt eſtimable d'avoir ſacrifié ſa „ perſonne, le Parlement & la Ville à la „ vangeance du Mazarin, plutot que d'avoir „ employé les armes des ennemis de la Cou„ ronne? Et ne dira-t-on pas au contraire : „ Le Duc d'Orléans eſt un lâche & un inno„ cent de prendre des ſcrupules, qui ne con„ viendroient pas même à un Capucin, s'il „ étoit auſſi engagé que l'eſt le Duc d'Or„ léans " ?

Voila ce que Monſieur dit à M. Damville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit ſans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce Dom

1652. Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldagne, sous prétexte de l'escorter, & que le Cardinal lui donna de grandes espérances d'une paix avantageuse au Roi Catholique. Dom Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes : *Grabugio fo per voi; je fais ce grabuge pour vous. Payez moi en ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire; ou dites dès à présent ce que vous voulez pour la paix. La France me traite d'une maniére qui me donne lieu de vous pouvoir servir sans scrupule.*

Monsieur n'en fût pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir que * M. le Président Belliévre étoit dans sa chambre. Il sortit du cabinet des livres, & il m'y laissa avec M. Damville qui m'entreprit en mon particulier, avec une véhémence très digne du bon sens de la Maison de Vantadour, pour me persuader que j'étois obligé, & par la haine que M. le Prince avoit pour moi, & par les engagemens que j'avois pris avec la Reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes avec celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propos termes, ou plutot ce que je lui dictai sur ses tablettes, avec priére de les faire lire à la Reine & à M. le Cardinal.

„ J'ai promis de ne me point accommo-
„ der avec M. le Prince; j'ai déclaré que je
„ ne pouvois quitter le service de Monsieur,
„ &

* Pompone de Belliévre second du nom, Conseiller au Parlement, Président à Mortier, & ensuite Premier-Président. Il alla Ambassadeur en plusieurs Cours. Il mourut en 1657.

„ & que je ne pouvois par conséquent 1652.
„ m'empêcher de le servir, en tout ce qu'il
„ feroit pour s'oposer au rétablissement de
„ M. le Cardinal. Voila ce que j'ai dit à
„ la Reine devant Monsieur; voilà ce que
„ j'ai dit à Monsieur devant la Reine; &
„ voila ce que je tiens fidellement. Le Com-
„ te de Fiesque assure tous les jours M. de
„ Brissac que M. le Prince me donnera la
„ carte blanche quand il me plaira; ce que
„ je reçois avec tout le respect que je dois,
„ mais sans y faire aucune réponse. Mon-
„ sieur me commande de lui dire mon sen-
„ timent sur ce qu'il peut faire de mieux,
„ suposé la résolution où il est de ne consen-
„ tir jamais au retour du Cardinal; & je
„ crois que je suis obligé, en conscience &
„ en honneur, de lui répondre qu'il lui
„ donnera tout l'avantage, s'il ne forme un
„ Corps de troupes assez considérable pour
„ s'oposer aux siennes, & pour faire diver-
„ sion de celles avec lesquelles il opprime
„ M. le Prince. Enfin je vous suplie de dire
„ à la Reine que je ne fais que ce que
„ je lui ai toujours dit que je ferois, &
„ qu'elle ne peut avoir oublié ce que je lui
„ ai dit tant de fois, qui est qu'il n'y a
„ aucun homme dans le Royaume, qui
„ soit plus fâché que moi que les choses
„ soyent dans un état qui fasse qu'un Sujet
„ puisse & doive même parler ainsi à sa
„ Maitresse ".

J'expliquai à ce propos à M. Damville ce qui s'étoit passé autrefois sur cela dans les conversations que j'avois eues avec la Reine. Il en fut touché, parceque dans la vérité il étoit bien intentionné & passionné pour la

1652. personne du Roi; & il s'affecta si fort, particuliérement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connoitre à la Reine qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maitresse absolue de tous nos intérêts, & des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait de tendresse pour moi, & qu'il me dit: *Ce misérable*, en parlant du Cardinal, *va tout perdre, songez à vous, car il ne pense qu'à vous empêcher d'être Cardinal, je ne puis vous en dire davantage.* Vous verrez dans peu que j'en savois plus sur ce chef, que celui qui m'en avertissoit.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le cabinet des livres, & en s'apuyant sur M. le Président de Belliévre, il dit à M. Damville qu'il allat chez Madame, qui l'avoit envoyé chercher. Il s'assit, & il me dit: „ Je viens de raconter à M. le Président ce que j'ai dit devant „ vous à M. Damville; mais il faut que je „ vous dise à tous deux, ce dont je n'ai eu „ garde de m'ouvrir devant lui. Je suis „ cruellement embarassé; car je vois que „ ce que je lui ai soutenu être nécessaire, & „ ce qui l'est en effet, ne laisse pas d'être „ très mauvais; ce que je crois n'être jamais arrivé en aucunes affaires du monde „ qu'en celle-ci. J'y ai fait réflexion toute „ la nuit: j'ai rapellé dans ma mémoire toute l'intrigue de la Ligue, toute la faction „ des Huguenots, tous les mouvemens du „ Prince d'Orange, & je n'y ai rien trouvé „ de si difficile, que ce que je rencontre „ dans toutes les heures, ou plutot à tous „ les momens devant moi". Il ramassa

&

& exagéra, en cet endroit, tout ce que vous avez vu jusques ici répandu dans cet Ouvrage sur cette matiére, & je lui répondis aussi en cet endroit tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondoit au lieu de me répondre; & ce qui arrive toujours en ce cas, est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, & ainsi on ne finit point. Je supliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par écrit mes sentimens sur l'état des choses. Je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Belièvre, ce que je lui avois avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la galerie où il y avoit une infinité de gens, & j'écrivis sur la table du cabinet des livres, ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original. 1652.

„ Je crois qu'il ne s'agit pas présentement
„ de discuter ce que S. A. R. a pu ou dû
„ faire jusqu'ici, & je suis même persuadé
„ qu'il y a inconvénient dans les grandes affaires
„ à rebattre le passé, si ce n'est pour
„ mémoire, & simplement autant qu'il peut
„ avoir raport à l'avenir. Monsieur n'a que
„ quatre partis à prendre : ou à s'accommoder
„ avec la Reine, c'est-à-dire, avec le Cardinal
„ Mazarin; ou à s'unir intimement avec
„ M. le Prince; ou à faire un tiers parti
„ dans le Royaume; ou à demeurer en l'é-
„ tat où il est aujourd'hui, c'est-à-dire, à

1652. „ tenir un peu de tous les côtez : avec la „ Reine, en demeurant uni avec le Parle„ ment, qui en frondant contre le Cardi„ nal, ne laiſſe pas de garder des meſures à „ l'égard de l'autorité royale, qui rom„ pent deux fois par jour celles de Mr. le „ Prince ; avec M. le Prince, en joignant „ ſes troupes avec celles de M. de Nemours ; „ avec le Parlement en parlant contre le Ma„ zarin, & en ne ſe ſervant pas toutefois de „ l'autorité que ſa naiſſance & l'amour que le „ peuple de Paris a pour lui, lui donnent, pour „ pouſſer cette Compagnie plus loin qu'elle „ ne veut aller. De ces quatre partis, le pre„ mier qui eſt de ſe raccommoder avec le „ Cardinal, a toujours été exclus de toutes „ les délibérations par S. A. R., parcequ'el„ le a ſuppoſé qu'il n'étoit ni de ſa dignité, „ ni de ſa ſureté. Le ſecond, qui eſt de s'u„ nir abſolument & entiérement avec M. „ le Prince, n'y a pas été reçu non plus, „ parceque Monſieur n'a pas voulu ſe pou„ voir ſeulement imaginer qu'il eût été ca„ pable de ſe propoſer à ſoi-même (ce „ ſont les termes dont il s'étoit ſervi) de ſe „ ſéparer du Parlement, & de s'abandonner „ par ce moyen & à la diſcrétion de M. le „ Prince, & au retour de M. de la Roche„ foucaut. Le troiſiéme parti, qui eſt celui „ d'en former un troiſiéme dans le Royau„ me, a été rejetté par S. A. R., & parce„ qu'il peut avoir des ſuites trop dangereu„ ſes pour l'Etat, & parcequ'il ne pourroit „ réuſſir, qu'en forçant le Parlement à pren„ dre une conduite contraire à ſes maniéres „ & à ſes formes ; ce qui eſt impoſſible, „ que par des moyens qui ſont encore plus

„ con-

„ contraires à l'inclination & aux maximes 1652.
„ de Monsieur. Le quatriéme parti, qui est
„ celui que S. A. R. suit présentement, est
„ celui là même qui lui cause les peines &
„ les inquiétudes où elle est, parcequ'en
„ tenant quelque chose de tous les autres,
„ il a presque tous les inconvéniens de cha-
„ cun, & n'a, à proprement parler, les a-
„ vantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur,
„ je vais déduire mes sentimens sur tous les
„ quatre. Quoique je pusse trouver en mon
„ particulier mes avantages dans le raccom-
„ modement avec M. le Cardinal, & quoi-
„ que d'autre part je sois si fort déclaré con-
„ tre lui, que mes avis sur tout ce qui le
„ regarde puissent & même doivent être sus-
„ pects ; je ne balance pas à dire à S. A. R.
„ qu'Elle ne peut sans se deshonorer pren-
„ dre de tempérament sur cet article, vû la
„ disposition de tous les Parlemens, de tou-
„ tes les Villes & de tous les Peuples, &
„ qu'elle le peut encore moins avec sureté,
„ vû la disposition des choses, celle de M.
„ le Prince &c. Les raisons de ce sentiment
„ sautent aux yeux, & je ne les touche
„ qu'en passant. Je suplie Monsieur de ne
„ me point commander de m'expliquer sur
„ le second parti, qui est celui de s'unir en-
„ tiérement avec M. le Prince, pour deux
„ raisons, dont la premiére est, que les en-
„ gagemens que j'ai pris en mon particulier,
„ & même par son consentement avec la
„ Reine sur ce point, lui devroient donner
„ lieu de croire que mes avis y pourroient
„ être intéressez ; & la seconde est que je
„ suis convaincu que s'il étoit résolu à se
„ séparer du Parlement, ce qui écherroit à

„ dé-

1652. „ délibérer ne ſeroit pas, s'il faudroit s'unir
„ à M. le Prince, mais ce qu'il faudroit que
„ Monſieur fît pour ſe tenir M. le Prince
„ ſoumis à lui-même ; & cette ſoumiſſion
„ de M. le Prince à S. A. R. eſt une des
„ principales raiſons qui m'avoient obligé de
„ lui propoſer le tiers parti, ſur lequel il
„ faut que je m'explique un peu plus au
„ long, parcequ'il eſt néceſſaire de le trai-
„ ter conjointement avec le quatriéme, qui
„ eſt celui de prendre quelque choſe de tous
„ les quatre. M. le Prince a fait des pas vers
„ l'Eſpagne, qui ne ſe peuvent jamais ac-
„ corder que par miracle avec la pratique
„ du Parlement; & lui ou ceux de ſon par-
„ ti en font journellement vers la Cour,
„ qui s'accordent encore moins avec la
„ conſtitution préſente de ce Corps. Mon-
„ ſieur eſt inébranlable dans la réſolution de
„ ne ſe point ſéparer de ce Corps; ce qu'il
„ ſeroit obligé de faire, s'il s'uniſſoit de tout
„ point avec un Prince, qui d'un côté par
„ ſes négociations, ou au moins par celles
„ de ſes ſerviteurs, avec le Mazarin, don-
„ ne des défiances continuelles à cette Com-
„ pagnie, & qui l'oblige en même tems
„ une fois ou deux par jour, par ſa jonc-
„ tion publique avec l'Eſpagne, à ſe décla-
„ rer ouvertement contre lui. Il ſe trouve
„ que Monſieur, dans le même inſtant qu'il
„ ne peut s'unir avec M. le Prince par la
„ conſidération que je viens de dire, il ſe
„ trouve, dis-je, qu'il eſt obligé d'empê-
„ cher que M. le Prince périſſe, parceque
„ ſa ruine donneroit trop de force au Car-
„ dinal. Cela ſupoſé, il ne reſte plus de
„ choix qu'entre le tiers parti, & celui que
„ S.

„ S. A. R. suit aujourd'hui. Il est donc à 1652.
„ propos, avant que d'entrer dans le détail
„ & dans l'explication du tiers parti, d'exa-
„ miner les inconvéniens & les avantages
„ de ce dernier. Le premier avantage que
„ je remarque est qu'il a l'air de sagesse,
„ qui est toujours bon; parceque la pru-
„ dence est celle des vertus, sur laquelle le
„ commun des hommes distingue moins
„ justement l'essentiel de l'apparent. Le se-
„ cond est, que comme il n'est pas décisif,
„ il laisse ou paroit toujours laisser S. A. R.
„ dans la liberté du choix, & par consé-
„ quent dans la faculté de prendre ce qui lui
„ pourra convenir dans le chapitre des acci-
„ dens. Le troisiéme avantage de cette con-
„ duite est, que tant que Monsieur la sui-
„ vra, il ne renoncera pas à la qualité de
„ médiateur, que sa naissance lui donne na-
„ turellement, & laquelle toute seule lui
„ peut donner lieu, en un moment, pour-
„ vû qu'il soit bien pris, de revenir avec
„ fruit de tous les pas desagréables à la
„ Cour qu'il a faits jusqu'ici, & qu'il sera
„ peut-être obligé de faire à l'avenir. Voila,
„ à mon sens, les trois sortes d'utilitez qui
„ se peuvent remarquer dans la conduite
„ que Monsieur a prise. Pesons en les incon-
„ véniens: ils se présentent en foule, & ma
„ plume auroit peine à les démêler. Je ne
„ m'arrête qu'au capital, parcequ'il embras-
„ se tous les autres. S. A. R. offense tous
„ les partis, en donnant de la force à l'uni-
„ que, avec lequel il ne veut point de ré-
„ conciliation, assez apparemment pour a-
„ battre le sien propre, aussi-bien que les
„ autres; & trop même certainement,

1652. „ pour obliger celui de M. le Prince à s'ac-
„ commoder avec la Cour ; & cela juste-
„ ment dans le même moment qu'il lui en
„ donne un prétexte très spécieux, puisqu'il
„ assiste tous les jours aux délibérations d'u-
„ ne Compagnie qui condamne ses armes,
„ & qui enregistre sans balancer les Déclara-
„ tions contre lui. Monsieur voit & sent
„ plus que personne l'importance de cet in-
„ convénient ; mais il croit au moins en des
„ instans que la garentie du Parlement &
„ de Paris l'en peut défendre en tout cas,
„ ce que j'ai toujours pris la liberté de lui
„ contester ; avec tout le respect que je lui
„ dois, parcequ'il ne se peut que le Parle-
„ ment, en continuant à se contenir dans ses
„ formes, ne tombe à rien dans la suite d'u-
„ ne guerre civile, & que la Ville que
„ Monsieur laisse dans le cours ordinaire de
„ sa soumission au Parlement, ne coure sa
„ fortune, parcequ'elle suivra sa conduite.
„ C'est proprement cette conduite qui en dé-
„ pit de toute la France, & même de tou-
„ te l'Europe, rétablira le Cardinal, par les
„ mêmes moyens par lesquels elle l'a déja
„ ramené dans le Royaume. Il le vient de
„ traverser avec 4. ou 5. mille avanturiers,
„ quoique Monsieur ait un nombre de trou-
„ pes considérable, au moins aussi bonnes
„ & aussi aguéries, que celles qui ont con-
„ duit ce Ministre à Poitiers ; quoique la
„ plupart des Parlemens soyent déclarez con-
„ tre lui ; quoiqu'il n'y ait presque pas une
„ grande Ville dans l'Etat, de laquelle la
„ Cour se puisse assurer ; quoique tous les
„ Peuples soyent enragez contre le Mazarin.
„ Ceci paroit un prodige, il n'est rien moins :
„ car

„ car qu'y a-t-il de plus naturel, quand on 1652.
„ fait réflexion que ce Parlement n'agissant
„ que par des Arrêts, qui en défendant les
„ levées & le divertissement des deniers du
„ Roi, favorisent beaucoup plus le Cardinal
„ qu'ils ne lui font de mal, en le déclarant
„ criminel; quand on pense que ces Vil-
„ les, dont le branle naturel est de suivre
„ celui du Parlement, font justement com-
„ me lui; & quand on songe que ces gens
„ de guerre n'ont de mouvement que par
„ des ressorts, qui par la considération des
„ égards que S. A. R. observe vers le Parle-
„ ment, ont une infinité de raports avec
„ un Corps, dont la pratique journaliére est
„ de condamner ce mouvement. Il paroit
„ aux Etrangers que Monsieur conduit le
„ Parlement, parceque cette Compagnie
„ déclame comme lui contre le Cardinal.
„ Dans le vrai le Parlement conduit Mon-
„ sieur, parcequ'il fait que Monsieur ne se
„ sert que très médiocrement des moyens
„ qu'il a en main pour nuire au Cardinal.
„ L'apréhension de déplaire à ce Corps, est
„ l'un des motifs qui l'ont empêché de faire
„ agir ses troupes, & de travailler aussi for-
„ tement qu'il le pouvoit à en faire de nou-
„ velles. La même politique voudra qu'il
„ compense la jonction qu'il va faire de ses
„ Régimens avec l'armée de M. de Nemours,
„ par la complaisance & même par l'ap-
„ probation qu'il donnera par sa présence à
„ toutes les délibérations que l'on fera, mê-
„ me avec fureur contre leur marche. Ain-
„ si il offensera la Reine, il outrera le Car-
„ dinal, il ne satisfera pas M. le Prince, il
„ ne contentera pas les Frondeurs. Il sera
„ agi-

1652. „ agité par toutes ces vues, encore plus „ qu'il ne l'a été jusqu'ici, parceque les ob- „ jets qui les lui donnent se grossiront à „ tous les instans, & la catastrophe de la „ piéce sera le retour d'un homme, dont „ la ruine est crue si facile que le rétablisse- „ ment n'en peut être que très honteux. „ J'ai pris la liberté de proposer à S. A. R. „ un remède à ces inconvéniens, & je l'ex- „ pliquerai encore en ce lieu, pour ne man- „ quer en rien de ce qu'elle m'a comman- „ de de lui déduire. Elle m'a fait l'honneur „ de me dire plusieurs fois que l'obstacle „ le plus grand qu'elle trouve à se résoudre „ à un parti décisif; qu'elle avoue être né- „ cessaire s'il est possible, est qu'elle ne le „ peut faire par elle-même sans se brouiller „ avec le Parlement, parceque le Parle- „ ment n'en peut jamais prendre un de cet- „ te nature, par la raison de l'attachement „ qu'il a à ses formes; & qu'elle le peut en- „ core moins du côté de M. le Prince, & „ par cette même considération, & par celle „ de la juste défiance qu'elle a des différen- „ tes cabales, qui ne partagent pas seule- „ ment, mais qui divisent son parti. Ces „ deux vues sont assurément très sages & „ très judicieuses; & ce sont celles qui m'a- „ voient obligé à proposer à Monsieur un „ moyen qui me paroissoit presque sûr, pour „ remédier aux deux inconvéniens, que „ l'on ne peut nier être très considérables & „ très dangereux. Ce moyen étoit que „ Monsieur formât un tiers parti, composé „ des Parlemens & des grandes Villes du „ Royaume; indépendant & même séparé, „ par profession publique, des Etrangers &

„ de

„ de M. le Prince même, sous prétexte de 1652.
„ son union avec eux. L'expédient qui me
„ paroissoit propre à rendre ce moyen pos-
„ sible, étoit que Monsieur s'expliquat, dans
„ les Chambres assemblées, clairement &
„ nettement de ses intentions, en disant à
„ la Compagnie, Que la considération qu'il
„ avoit eue jusqu'ici pour elle, l'avoit obligé
„ d'agir contre ses vues, contre sa sureté,
„ contre sa gloire; qu'il louoit son inten-
„ tion, mais qu'il la prioit de considérer
„ que la conduite ambigue qu'elle produi-
„ soit, anéantiroit celle à laquelle tout le
„ Royaume conspiroit contre le Cardinal
„ Mazarin: Que ce Ministre qui étoit l'ob-
„ jet de l'horreur de tous les Peuples, triom-
„ phoit de leurs haines avec quatre ou cinq
„ mille hommes, qui l'avoient conduit en
„ triomphe à la Cour; parceque le Parle-
„ ment donnoit tous les jours des Arrêts en
„ sa faveur, au moment même qu'il décla-
„ moit avec le plus d'aigreur contre lui: Que
„ lui, Monsieur, étoit demeuré par la com-
„ plaisance qu'il avoit pour ce Corps, dans
„ des ménagemens qui avoient en leur ma-
„ niére contribué aux mêmes effets: Que le
„ mal s'augmentant, il ne pouvoit plus s'em-
„ pêcher d'y chercher des remédes: Qu'il
„ n'en manquoit pas, mais qu'il étoit bien
„ aisé de les concerter avec la Compagnie,
„ qui devoit aussi de son côté prendre une
„ bonne résolution, & se fixer pour une
„ bonne fois aux moyens efficaces de chasser
„ le Mazarin, puisqu'elle avoit jugé tant
„ de fois que son expulsion étoit de la né-
„ cessité du service du Roi; que l'unique
„ moyen d'y parvenir étoit de bien faire la
„ guer-

1652. „ guerre, & que pour la bien faire, il la
„ falloit faire sans scrupule; que le seul qu'il
„ prétendoit dorênavant d'y conserver, étoit
„ celui qui regardoit les ennemis de l'Etat,
„ avec lesquels il déclaroit qu'il n'auroit ni
„ union, ni même commerce; qu'il ne pré-
„ tendoit pas qu'on lui eût grande obliga-
„ tion de ce sentiment, parcequ'il sentoit
„ ses forces & qu'il connoissoit qu'il n'avoit
„ aucun besoin de leurs secours; que par
„ cette considération, & encore plus par
„ celle du mal que la liaison avec les Etran-
„ gers peut toujours faire à la Couronne,
„ il n'approuvoit, ni ne concouroit à rien
„ de ce que M. le Prince avoit fait à cet é-
„ gard; mais qu'à la réserve de cet article,
„ il étoit résolu de ne plus garder de mesu-
„ res, & de faire comme lui; de lever des
„ hommes & de l'argent, de se rendre maî-
„ tre du bureau, de se saisir des deniers du
„ Roi, & de traiter comme ennemis ceux
„ qui s'y opposeroient, en quelque forme
„ & maniére que ce pût être. Je croyois
„ que S. A. R. pouvoit ajouter que la Com-
„ pagnie n'ignoroit pas que, le Peuple de Pa-
„ ris étant aussi bien intentionné pour lui
„ qu'il l'étoit, il lui étoit plus aisé d'exécu-
„ ter ce qu'il proposoit, que de le dire;
„ mais que la considération qu'il avoit pour
„ elle, faisoit qu'il vouloit bien lui donner
„ part de sa résolution avant que de la
„ porter à l'Hôtel de Ville, où il étoit ré-
„ solu de la déclarer dès l'après-dînée, &
„ d'y délivrer en même tems les commis-
„ sions. Je supplie Monsieur de se ressouve-
„ nir, que lorsque je lui proposai ce parti,
„ je pris la liberté de l'assurer sur ma tête

„ que

„ que ce discours, étant accompagné des 1652.
„ circonstances que je lui marquai en même-tems, c'est-à-dire, d'assemblée de Noblesse, de Clergé, de Peuple, ne recevroit pas un mot de contradiction. J'allai plus loin, & je me souviens que je lui dis que le Parlement qui n'y donneroit le premier jour que par étonnement, y donneroit le second du meilleur de son cœur. Les Compagnies sont ainsi faites, & je n'en ai vu aucune, dans laquelle trois ou quatre jours d'habitude ne fassent recevoir pour naturel, ce qu'elles n'ont même commencé que par contrainte. Je représentai à Monsieur que, quand il auroit mis ses affaires en cet état, il ne devroit plus craindre que le Parlement se séparat de lui; qu'il ne pourroit plus apréhender d'être livré à la Cour, par les négociations des différentes cabales du parti des Princes, puisque ceux du Parlement qui étoient dans les intérêts de la Cour, en auroient un trop personnel & trop proche, pour laisser pénétrer leurs sentimens; & puisque M. le Prince seroit lui-même si dépendant de S. A. R., que son principal soin seroit de le ménager. Car il n'y auroit, à mon opinion, aucun lieu d'apréhender qu'il se fût racommodé à la Cour, si Monsieur eût pris ce parti, vû l'état des choses, la force de celui de Monsieur, la Déclaration du Public, & les mesures secrétes que S. A. R. eût pu garder avec lui. Elle sait mieux que personne si elle n'est pas maitresse absolue du Peuple de Paris; & si, quand il lui plaira de parler décisivement en Fils de France,

„ &

1652. „ & en Fils de France, qui eſt, & qui ſe
„ ſent Chef d'un grand Parti, il y a un ſeul
„ homme dans le Parlement & dans l'Hôtel
„ de Ville, qui oſe, je ne dis pas lui réſiſ-
„ ter, mais le contredire. Elle n'aura pas,
„ ſans doute, oublié que je lui avois propo-
„ ſé en même tems des préalables pour le
„ dehors, qui n'étoient ni éloignez, ni dif-
„ ficiles: le ralliement du débris des troupes
„ de M. de Montroſe, le licentiement de
„ celles de Neubourg, la déclaration de huit
„ ou dix des plus grandes Villes du Royau-
„ me. Monſieur n'a pas voulu entendre à
„ ce parti, parcequ'il le croit d'une ſuite
„ trop dangereuſe pour l'Etat. Dieu veuille
„ que celui qu'il a pris ne lui ſoit pas plus
„ dangereux, & que la confuſion où aparem-
„ ment elle le jettera, ne ſoit pas plus à
„ craindre que la commotion dans laquelle il y
„ auroit au moins un Fils de France au gou-
„ vernail. J'avois dans Paris 300. Officiers
„ à moi, & le Vicomte de Lamet avoit mé-
„ nagé 2000. Chevaux du licentiement de
„ Neubourg. J'étois encore aſſuré des Villes
„ de Limoges, de Marville, de Senlis, & de
„ Toulouſe ".

Voila ce que j'écrivis ſur la table du cabinet des livres en moins de deux heures. Je le lus à Monſieur en préſence de M. le Préſident Belliévre qui l'aprouva, & l'apuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La conteſtation s'échauffa, Monſieur ſoutenant que ſans un fracas de cette nature, c'eſt ainſi qu'il l'apella, il empêcheroit bien que le Parlement ne ſe déclarat contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il apréhendoit plus que

que toutes choses, parcequ'il y alloit join- 1652.
dre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore, que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef; car je soutins toujours à Monsieur avec le Président Belliévre, qui étoit de mon avis, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'empêcher que le Parlement ne procédat à l'exécution de la Déclaration contre M. le Prince; quoiqu'il eût donné Arrêt, par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, jusqu'à ce que le Cardinal fût hors du Royaume. Car la Cour trouva si peu de jour à cette exécution du côté du Parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuérent beaucoup à sa perte, car ils l'endormirent, & ils ne le sauvérent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation touchant ma promotion au Cardinalat; de cette promotion qui se fit justement en ce tems-là.

Monsieur qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit dans la chaleur de la dispute qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti, qui, en rompant toutes mesures avec la Cour, feroit assurement révoquer ma nomination. Je lui répondis que j'étois à l'heure qu'il étoit Cardinal, ou que je ne le serois de longtems; mais que je le suppliois d'être persuadé que, quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes sentimens, parceque je les lui disois pour son service, & nullement pour mes intérêts. „ Et

1652. „ vous n'avez, Monsieur, *ajoutai-je*, pour „ vous bien persuader de cette vérité, qu'à „ vous ressouvenir, s'il vous plait, que le „ propre jour que la Reine m'a nommé, je „ lui ai déclaré à elle même que je ne quitterois jamais votre service, en vous donnant „ le conseil que je croirois le plus conforme „ à votre gloire. Je crois que je lui tiens aujourd'hui fidélement ma parole, & pour „ vous le faire voir, je supplie très humblement V. A. R. de lui envoyer le mémoire „ que je viens d'écrire ".

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille honnêtetez. Il jetta le mémoire dans le feu, & il sortit du cabinet tout aussi aheurté, (me dit à l'oreille le Président Belliévre) qu'il y étoit entré.

Je viens de vous dire que j'avois répondu à Monsieur que j'étois Cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le serois de longtems. Je ne m'étois trompé que de peu; car je le fus effectivement cinq ou six jours après. J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de Février, par un Courier que le Grand-Duc me dépêcha. Je vous dirai comme la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyée que j'ai fait, & par la longueur de ce dernier mémoire, & par celle du discours de Monsieur à M. Damville, qui sont remplis de mille circonstances, que vous aurez déja trouvées comme semées dans les différens endroits de cet Ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux & presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux histori-

que,

que, dans lequel il semble que tous les 1652.
membres n'ayent pu avoir aucuns mouvemens qui leur fussent naturels, & même qui ne fussent contraires les uns aux autres ; j'ai cru qu'il étoit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matiére qui m'obligeant de les ramasser toutes ensemble, afin que vous puissiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différens, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais bien démêler, que l'assemblage des raisonnemens & des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu, dans le second volume de cette histoire, que j'avois envoyé à Rome l'Abbé Charier, qui trouva la face de cette cour tout-à-fait changée, par la retraite plutot que par la disgrace de la * Signora Olimpia, belle-sœur du † Pape Innocent, qui s'étoit laissé toucher à des maniéres de réprimande, que l'Empereur, à l'instigation des Jésuites, lui avoit fait faire par son Nonce à Vienne. Il ne voyoit plus la Signora ; & il soulageoit le cruel ennui que l'on

* Donna Olimpia Maldachini, femme du Seigneur Pamfilio, frére du Pape Innocent X., qu'elle gouverna à sa fantaisie durant son Pontificat. Les plaintes & les railleries qu'on fit du Pape à cette occasion, l'obligérent à éloigner cette Dame. Entr'autres piéces satiriques, on fit fraper une Médaille, dans laquelle on avoit représenté Donna Olimpia revêtue des ornemens pontificaux & le Pape filant une quenouille. Donna Olimpia mourut de peste à Orviéte en 1656.

† Jean-Baptiste Pamfilio, élu Pape en 1643. à la place d'Urbain VIII., & mort en Janvier 1655.

1652. a toujours cru qu'il en avoit, par des conversations assez fréquentes avec la * Princesse de Rossane femme de son Neveu, qui, quoique très spirituelle, n'aprochoit pas du génie de la Signora, mais qui en récompense étoit beaucoup plus jeune & beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit, & au point que la Signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui en donnant encore de nouvelles lumiéres à son esprit, déja extrémement éclairé & habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du Pape, & de rentrer dans sa premiére faveur. Ma nomination tomba justement dans ce tems, où celle de Madame la Princesse de Rossane étoit la plus forte; & il parut en cette occasion que la fortune voulut réparer la perte que j'avois faite en la personne de Pancirolle. C'est le seul endroit de ma vie où je l'aye trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raisons, pour lesquelles j'avois lieu de croire que Madame la Princesse de Rossane me le pouvoit être, & sans comparaison davantage que la Signora Olimpia, qui ne faisoit rien qu'à force d'argent, & vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un Chapeau. L'Abbé Charier trouva à Rome tout ce que j'y avois espéré de Madame de Rossane, & le premier

* Femme du Prince Camillo, Neveu du Pape. Cette Dame, la Signora Olimpia, & les Princesses Ludovisi & Giustiniani, que l'on voyoit sans cesse au Vatican, donnerent lieu à Pasquin de dire à Marforio, *se tu vuoi fare il Ruffiano, troverai Donna al Vaticano.*

mier avis qu'elle lui donna, fut de se défier 1652.
au dernier point de l'Ambassadeur, qui joignoit aux ordres secrets que la Cour lui avoit donnez contre moi, la passion effrenée qu'il avoit lui même pour la Pourpre. L'Abbé Charier profita très habilement de cet avis; car il joua toujours l'Ambassadeur, en lui témoignant une confiance abandonnée, & en lui faisant voir en même tems la promotion très éloignée. La haine que le Pape avoit conservée depuis longtems pour la personne de M. le Cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, & l'intérêt de Monsignor Chigi Sécretaire d'Etat, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il étoit assuré du Chapeau pour la premiére promotion, & il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monsignor Azolini, qui étoit Sécretaire des Brefs, & qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de son mépris pour le Cardinal, & de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le Bailli de Valancey fut amusé; & il ne fut même averti de la promotion, qu'après qu'elle fut faite. Le Pape Innocent m'a dit qu'il savoit de science certaine qu'il avoit dans sa poche la lettre du Roi, pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la derniére nécessité & à l'entrée du Consistoire, où les Cardinaux seroient déclarez; & l'Abbé Charier m'avoit dépêché deux Couriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, & que j'ai su depuis par Champfleury, Capitaine des Gardes de M. le Cardinal, qu'aussitot qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il aprit à Saumur, il lui com-

1652. manda à lui Champfleury d'aller chez la Reine en diligence, & de la conjurer de sa part de se contraindre & d'en faire paroitre de la joye.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, & de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le Chapeau. Je m'imaginai, & très mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poste où j'étois de l'attendre, & que ce petit délai de trois ou quatre mois, que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de 16. sujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit données, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, & j'écrivis une lettre ostensive à l'Abbé Charier, sur un ton qui n'étoit assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la piéce la plus passable pour le stile, de toutes celles que j'aye jamais faites; je l'ai cherchée pour l'insérer ici, & je ne l'ai pu retrouver. La sagesse de l'Abbé Charier, qui la suprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parceque tout ce qui est haut & audacieux est toujours justifié, & même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte, je la conserve encore, & il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprens le fil de ma narration.

J'en étois demeuré, ce me semble, au 16. Février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17. une assemblée des Chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau racourci, ce qui se passa dans toutes celles qui fu-

furent même assez fréquentes depuis ce jour 1652.
jusqu'au 1. Avril. Monsieur y prit d'abord la parole, pour représenter à la Compagnie, que la lettre du Roi qui y avoit été lue le 15, & qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le Royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noircissoit dans l'esprit de la Reine: que les gens de guerre que M. de Nemours amenoit, étoient des Allemands, auxquels on ne pouvoit pas donner ce nom. Voila ce qui occupa proprement toutes les assemblées dont je viens de vous parler. Le Président le Bailleul qui présidoit, les commençant presque toutes par l'exagération de la nécessité de délibérer sur la lettre de S. M., les Gens du Roi concluans toujours à commander aux Communes de courre sus aux troupes de M. de Nemours, & Monsieur ne se lassant point de soutenir qu'elles n'étoient point Espagnoles; & qu'après la déclaration qu'il faisoit, qu'aussitot que le Cardinal seroit hors du Royaume, elles se mettroient à la solde du Roi, il étoit fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contention recommençoit presque tous les jours; même à différentes reprises; & il est vrai, comme je viens de vous le dire, que Monsieur en éluda toujours la délibération. Mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, & qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui avoit soutenu qu'il n'auroit pas, qu'il ne voulut pas seulement examiner, si ce qu'il avoit lui suffisoit; c'est-à-dire, qu'il ne distingua pas assez entre la connivence & la déclaration du Parlement. Le Président Belliévre lui dit très sagement, 12. ou 15. jours après la con-

1652. versation dont je viens de vous parler: que lorsque l'on à combattre l'autorité royale. . . . . peut être très pernicieuse par l'événement; il lui expliqua ce *Dictum* très sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil. Hors la contestation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire, que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces assemblées des Chambres qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lut en quelques unes les réponses que la plupart des Parlemens de France firent en ce tems-là à celui de Paris, toutes conformes à ses intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des Arrêts qu'ils avoient rendus contre le Cardinal. On employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds, destinez au payement des rentes de l'Hôtel de Ville & des gages des Officiers. On résolut dans celle du 13. de Mars, de faire sur ce sujet une assemblée des Cours Souveraines dans la Chambre de S. Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le 1. de Mars, & parceque le Cérémonial Romain ne permet pas aux Cardinaux de se trouver en aucunes cérémonies publiques, jusqu'à ce qu'ils ayent reçu le Bonnet, & parceque cette dignité ne donnant aucun rang au Parlement, que lorsque l'on y suit le Roi, la place que je n'y pouvois avoir en son absence que comme Coadjuteur, qui est au dessous de celle des Ducs & Pairs, ne se fût pas bien accordée avec la prééminence de la Pourpre.

Je vous avoue que j'eus une joye sensible

ble d'avoir un prétexte & même une raison, 1652.
de ne me plus trouver à ces assemblées, qui dans la vérité étoient devenues des cohues, non pas seulement ennuyeuses, mais insuportables. Je vous ferai voir que dans la suite elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrémens, après que j'aurai touché, le plus légérement qu'il me sera possible, un petit détail qui concerne Paris, & quelque chose en général qui regarde la Guyenne.

Vous vous pouvez ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigny dans le second volume de cet Ouvrage, & que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine, un peu après que le Roi eut été déclaré Majeur. Il ne trouva pas le secret de s'y savoir ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en récompense, & au point, qu'il revint à Paris, aussitot qu'il en eut un prétexte; & ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faisois auprès de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naissance, car il étoit de la Maison de ces puissans & anciens Comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avoit de l'esprit & du savoir-faire; mais il s'étoit trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il étoit attaché à M. le Prince: il avoit à Paris sa principale correspondance, & son principal soin fut, au moins à ce qui m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité, il eut recours à M. de Chavigny qui revint à Paris en diligence, ou par

1652. cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan qui y arriva dans ce tems-là, très satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eût été très médiocre, se joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquerent en forme comme fauteur couvert du Mazarin, & pendant que leurs Emissaires gagnoient ceux de la lie du Peuple qu'ils pouvoient corrompre par argent, ils n'oubliérent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étoient appuyées de toute l'intrigue du Cabinet, dans laquelle Ravai, Beloi & Goulas, partisans de M. le Prince, n'étoient point ignorans. J'éprouvai en cette rencontre que les plus habiles Courtisans peuvent être de fort grosses duppes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures. Celles que ces Messieurs tirérent de ma promotion au Cardinalat furent, que je n'avois obtenu le Chapeau, que par le moyen des engagemens que j'avois pris avec la Cour. Ils agirent sur ce principe; ils me déchirérent auprès de Monsieur, sur ce titre. Comme il en savoit la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit au lieu de m'y perdre; parcequ'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué; & vous allez voir le piége que les attaquans se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je disois un jour à Monsieur, que je ne concevois pas comme il ne se lassoit pas de toutes les sottises qu'on lui disoit tous les jours contre moi, sur le même ton; & il me répondit: *Ne comptez vous pour rien le plaisir que l'on a à connoitre tous les matins la méchanceté des gens, couverte du nom de zéle; & tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétrations?* Je dis à Mon-

Monsieur que je recevois cette parole avec 1652.
respect, & comme une grande & belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'aprocher des grands Princes.

Ce que les Serviteurs de M. le Prince faisoient contre moi parmi le Peuple, faillit à me couter plus cher. Ils avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes en ce tems-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parcequ'ils n'osoient paroitre devant la nombreuse suite de Gentilshommes & de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçu le Bonnet, que les Cardinaux François ne prennent que de la main du Roi, à qui le Courier du Pape est dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher qu'*incognito*, selon les régles du Cérémonial; & ainsi lorsque j'allois au Luxembourg, c'étoit toujours dans un carosse gris & sans livrées, & je montois même dans le cabinet des livres par le petit degré qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand escalier & le grand apartement. Un jour que j'y étois avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avoit dans la cour une assemblée de deux ou trois cens de ces criailleurs, qui disoient que je trahissois Monsieur, & qu'ils me tueroient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle. Je le remarquai, & l'exemple du Maréchal de Clermont assommé entre les bras du Dauphin, qui tout au plus ne pouvoit pas avoir eu plus de peur que j'en voyois à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoiqu'il parût plus hazardeux; parceque je ne dou-

1652. tai point que la moindre aparence que S. A. R. laisseroit échapper à la frayeur, ne me fît assassiner ; & parceque je doutai encore moins que l'apréhension de déplaire à ceux qui crioient contre le Mazarin, dont il redoutoit le murmure jusqu'au ridicule, joint à son naturel qui craignoit tout, ne lui en fît donner beaucoup plus qu'il n'en falloit pour me perdre. Je lui dis que je le supplois de me laisser faire, & qu'il verroit dans peu quel mépris l'on devoit faire de ces canailles achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses Gardes, mais d'une maniére à me faire juger que je lui faisois fort bien ma cour de ne les pas accepter. Je descendis, quoique M. le Maréchal d'Estampes se fût jetté à genoux devant moi, pour m'en empêcher; je descendis, dis-je, avec Château-Renaut & d'Hagueville, qui étoient seuls avec moi, & j'allai droit à ces séditieux, en leur demandant qui étoit leur Chef? Un gueux d'entr'eux qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment: *C'est moi.* Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant: *Gardes de la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles.* Il me fit une profonde révérence: il me dit qu'il n'avoit pas cru manquer au respect qu'il me devoit; qu'il étoit venu seulement avec ses camarades, pour me dire que le bruit couroit que je voulois mener Monsieur à la Cour, & le racommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyoient pas; qu'ils étoient mes serviteurs, & prêts à mourir pour mon service, pourvû que je leur promisse d'être toujours bon Frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner: mais je n'avois pas besoin de

cette

cette escorte pour le voyage que j'avois ré- 1652.
solu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long, car Madame de la Vergne, mére de Madame de la Fayette, & qui avoit épousé en secondes noces le Chevalier de Sevigné, logeoit où loge présentement Madame sa fille. Cette Madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond, mais intéressée au dernier point, & plus susceptible de vanité pour toutes sortes d'intrigues sans exception, que femme que j'aye jamais connue. Celle dans laquelle je lui proposai ce jour-là de me rendre de bons offices, étoit d'une nature à éfaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protestations de bonnes intentions & d'honnêteté, qu'il ne fut pas rebuté; mais aussi ne fut-il reçu que sous les promesses solemnelles que je fis de ne prétendre jamais qu'elle étendît les services que je lui demandois au dela de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure, & sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, & l'on se sut même très bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre dans la suite le commerce que j'avois avec Madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît, ne devoit être que tout spirituel & tout angélique; car c'étoit celui de * Mademoiselle de la Lou-

* Catherine-Henriette d'Angênes, fille ainée de Charles d'Angênes, Baron de la Loupe. Cette Dame est fameuse par ses galanteries, & par l'*Hist. Amoureuse des Gaules de M. de Bussy.*

1652. Loupe, que vous avez vue depuis ſous le nom de Madame d'Olonne. Elle m'avoit fort plu quelques jours auparavant, dans une petite aſſemblée qui s'étoit faite dans le cabinet de Madame; elle étoit jolie, précieuſe par ſon air, & ſa modeſtie. Elle logeoit tout proche de Madame de la Vergne; elle étoit amie intime de Mademoiſelle ſa fille; elle avoit même percé une porte par laquelle elles ſe voyoient ſans ſortir du logis; l'attachement que M. le Chevalier de Sevigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans ſa maiſon, & ce que je ſavois de ſa femme, contribuérent beaucoup à mes eſpérances. Elles ſe trouvérent vaines par l'événement; car bien que l'on ne m'arrachat pas les yeux, bien que l'on ne m'étouffat pas à force de m'interdire les ſoupirs, bien que je m'aperçuſſe à de certains airs que l'on n'étoit pas fâché de voir la Pourpre ſoumiſe, toute armée & toute éclatante qu'elle étoit, on ſe tint toujours ſur un pied de ſévérité, ou plutot de modeſtie, qui me lia la langue, quoiqu'elle fût aſſez libertine; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu Mademoiſelle de la Loupe, & qui n'ont oui parler que de Madame d'Olonne. Cette hiſtoriette n'eſt pas trop, comme vous voyez, à l'honneur de ma galanterie. Je paſſe pour un moment aux affaires de Guyenne.

Comme je fais profeſſion de ne vous rendre compte préciſément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai ce qui ſe paſſa en ce pays-là que fort légérement & ſimplement, autant qu'il eſt néceſſaire de le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui

y a

y a eu du raport du côté de Paris. Je ne puis 1652.
pas. même vous aſſurer ſi je ſerai bien juſte dans le peu que je vous en dirai, parceque je n'en parlerai que ſur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi, pour tirer de M. le Prince le détail de ſes actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, & ce ſeroit avec une joye ſenſible que j'en releverois, & que j'en honorerois cet Ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, & il l'auroit fait, à mon ſens, ſi l'inclination & ſi la facilité qu'il a à faire des merveilles, n'étoient égalées par l'averſion & par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le Comte d'Harcourt commandoit les armées du Roi en Guyenne, & qu'il y avoit les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réſerve de ce que M. de Marcin avoit amené de Catalogne, qui ne faiſoit pas un Corps aſſez conſidérable pour pouvoir s'opoſer à celles du Roi. M. le Prince, à le bien prendre, ſoutint les affaires par ſa ſeule perſonne. Vous avez vu ci-deſſus qu'il s'étoit ſaiſi de Saintes. Il laiſſa, pour y commander, M. le Prince de Tarente. Il retourna en Guyenne, & ſe campa auprès de Bourg. Le Comte d'Harcourt l'y ſuivit, & détacha le Chevalier d'Aubeterre pour le reconnoitre. Ce Chevalier fut repouſſé par le Régiment de Baltazar, qui donna le tems à M. le Prince de ſe poſter ſur une hauteur, où il fit paroitre ſon Corps ſi grand, quoiqu'il fût

1652. très petit, que le Comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action, qui fut d'un très grand Capitaine. Il y laissa quelque Infanterie, & il alla à Bergerac, place fameuse par les guerres de Religion, & il fit travailler à en relever les fortifications. * M. de St. Luc, Lieutenant de Roi en Guyenne, crut qu'il pourroit surprendre M. le Prince de Conti qui étoit logé avec de nouvelles troupes à Caudecoste près d'Agen, & il s'avança de ce côté-là avec 2000. hommes de pied & 700. Chevaux, des meilleurs qui fussent dans l'armée du Roi. Il fut surpris lui-même par M. le Prince qui fut averti de son dessein, & qui fut au milieu de ces quartiers, avant qu'il eût eu la premiére nouvelle de sa marche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il se posta sur une hauteur, sur laquelle on ne pouvoit aller que par un défilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher, pendant que M. le Prince attendoit trois canons qu'il avoit mandez d'Agen. Il en avoit un pressant besoin, car il n'avoit en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le Prince de Conti, que 500. hommes de pied & 2000. Chevaux, tous gens de nouvelle levée. La foiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion, car elle lui donna de la vanité; & c'est, je crois, la seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur, que sa présence pourroit inspirer aux

* François d'Espinay, Marquis de Saint-Luc, Lieutenant de Roi en Guyenne, Gouverneur de Pétigord, mort en 1670.

aux ennemis, les pourroit ébranler. Il leur 1652.
renvoya quelques prisonniers, qui leur raportérent qu'il étoit là en personne. Il les chargea en même tems, ils pliérent d'abord, & on peut dire qu'il les renversa moins par le choc de ses armes, que par le bruit de son nom. La plupart de l'Infanterie se jetta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les Régimens de Champagne & de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, & ils donnérent le tems à M. le Comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son artillerie & ses bagages à Agen, il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; & ensuite, sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui Messieurs de la Rochefoucaut, de Marcin & de Montespan, pour observer les desseins de M. le Comte d'Harcourt, qui laissa de son côté quelques troupes au siége de Staffort, ce me semble, & de la Plume; & qui avec les autres, fit attaquer quelques fortifications que l'on avoit commencées à l'un des fauxbourgs d'Agen, par Messieurs de Lislebonne, le Chevalier de Créqui, & Coudrai-Montpensier. Ils se signalérent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince; mais ils furent repoussez avec une vigueur extraordinaire, & le Comte d'Harcourt alla se consoler de sa perte, par la prise de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince, qui avoit fait le dessein de revenir à Paris, pour les raisons que je vous

1652. vais dire, se résolut de laisser pour commander en Guyenne M. le Prince de Conti, & M. de Marcin en qualité de Lieutenant-Général sous son frére; mais il crut qu'il seroit à propos, avant qu'il partît, de s'assurer tout à fait d'Agen, qui s'étoit à la vérité déclaré pour lui, mais qui n'ayant point de garnison, pouvoit à tout moment changer de parti. Il gagna les Jurats, qui consentirent qu'il fît entrer dans la Ville le Régiment de Conti. * Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces Magistrats, se souleva, & il fit des barricades. M. le Prince dit qu'il courut plus de fortune en cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, & ce que je m'en puis remettre, est que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac & de Montespan haranguérent dans l'Hôtel de Ville, & qu'ils calmérent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

Messieurs de Rohan, de Chavigny & de Gaucourt le pressoient par tous les Couriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des Provinces, qu'il ne songeat à celles de la Capitale, qui étoit en tout sens la Capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses lettres que je surpris. Ces Messieurs étoient persuadez que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejettoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagemens que le poste

où

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

où j'étois à Paris, l'obligeoit d'avoir pour moi. Il m'a confessé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte en certaines occasions; & il y en eut même où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui représentai plusieurs fois qu'il feroit tant par ses journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris, qui étoit de toutes les choses du monde celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le présent touche toujours sans comparaison davantage les ames foibles, que l'avenir même le plus proche; il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque tems; que de se priver du soulagement, qu'il trouvoit dans le moment même, à rejetter sur moi les murmures & les plaintes, que ses Ministres lui faisoient sur mille choses, à tous les instans. Ces Ministres qui se trouvérent bien plus fatiguez, que satisfaits de ses méchantes défaites, pressérent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au besoin pressant; & leurs instances furent puissamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même tems de M. de Nemours, & qu'il est bon de traiter un peu en détail. 1652.

M. de Nemours entra en ce temps-là, sans aucune résistance, dans le Royaume, toutes les troupes du Roi étant divisées; & quoique M. d'Elbeuf & Mrs. d'Aumont, Digbi, & de * Vaubecour en eussent à droit & à gauche, il pénétra jusques à Mantes, & il

* De Nettancourt de Vaubecour.

1652. il y passa la Seine, sur le pont qui lui fut livré par M. le Duc de Lude Gouverneur de la Ville, & mécontent de la Cour parceque l'on avoit ôté les Sceaux à son beau-pére. Il campa à Houdan, & il vint à Paris avec M. de Tavanes, qui commandoit ce qu'il avoit conservé de troupes de M. le Prince, & * Clinchamp qui étoit Officier Général dans les Etrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit; car si elle eût marché sans s'arrêter, & que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté, & eût fort embarrassé la marche du Roi. Tout contribua à ce retardement: l'incertitude de Monsieur, qui ne pouvoit se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; l'amour de Madame de Montbazon, qui amusoit à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui étoit bien aise de montrer son bâton de Général à Madame de Chastillon; & la fausse politique de Chavigny, qui croyoit qu'il seroit beaucoup plus maitre de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouiroit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes. (ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissy, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens.) Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce tems pour le supplier de trouver bon que je fisse voir en sa présence à ces Messieurs

* Le Marquis de Clinchamp.

ſieurs qu'ils n'étoient point en état d'éblouir 1652.
les yeux, ſans comparaiſon moins forts, en tous ſens, que les ſiens. Comme il me vouloit faire expliquer, on vint lui dire que Mrs. de Beaufort & Nemours étoient dans ſa chambre. Je l'y ſuivis, quoique ce ne fût pas ma coutume, parceque je n'avois pas encore le Bonnet; & comme on entra en converſation publique, car il y avoit du monde juſques à faire foule, je mis mon chapeau ſur ma tête auſſitot qu'il eut mis le ſien. Il le remarqua, & à cauſe de ce que je venois de lui dire, & à cauſe que je ne l'avois jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandat toujours. Il en fut très aiſe, & il affecta d'entretenir la converſation plus d'une groſſe heure, après laquelle il me prit en particulier, & me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fût en colére: car je crois, qu'il y avoit dans ſa chambre plus de 50. écharpes rouges, ſans les iſabelles. Cette colére dura tout le ſoir, car il me dit le lendemain que Goulas, Sécretaire de ſes commandemens, & intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire avec un grand empreſſement que tous les Officiers étrangers prenoient de grands ombrages des longues converſations que j'avois avec lui, il l'avoit rebutté avec une fort grande aigreur, en lui diſant: *Allez au diable, vous & vos Officiers étrangers; s'ils étoient auſſi bons Frondeurs que le Cardinal de Retz, ils ſeroient à leurs poſtes, & ils ne s'amuſeroient pas à yvrogner dans les cabarets de Paris.* Ils partirent enfin, & en vérité, plus par mes inſtances, que par celles de Chavigny, qui croyoit toujours que je n'oubliois rien pour les re-

1652. retarder. Car Monſieur répara bientot, même avec ſoin, ce qu'il avoit laiſſé échaper dans la colére : parcequ'il lui convenoit (au moins ſe l'imaginoit il ainſi) de me faire ſervir de prétexte quelquefois à ce qu'il faiſoit, & preſque toujours à ce qu'il ne faiſoit point. Vous verrez quelle marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui ſe paſſa à Orléans dans ce même tems.

Il ne ſe pouvoit pas que cette importante Ville ne fût très dépendante de Monſieur, étant ſon apanage ; & de plus, ayant été quelque tems ſon plus ordinaire ſéjour. D'ailleurs M. le Marquis de Sourdis *, qui en étoit Gouverneur, étoit dans ſes intérêts. Monſieur avoit envoyé outre cela M. le Comte de Fieſque, pour s'oppoſer aux efforts que M. le Gras Maitre des Requêtes faiſoit, pour perſuader aux habitans d'ouvrir leurs portes au Roi, à qui dans la vérité elles euſſent été d'une très grande utilité. Mrs. de Beaufort & de Nemours, qui en voyoient encore de plus près la conſéquence, parcequ'ils avoient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monſieur qu'il y avoit dans la ville une faction très puiſſante pour la Cour, & que ſa préſence y étoit très néceſſaire. Vous croyez facilement qu'elle l'étoit encore beaucoup plus à Paris. Monſieur ne balança pas un moment, & tout le monde ſans exception fut d'un même avis ſur ce point. Mademoiſelle s'offrit d'y aller, ce que Monſieur ne lui accorda qu'avec beau-

* Charles d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis, Gouverneur de l'Orléanois, mort en 1666. âgé de 78. ans.

beaucoup de peine, par la raiſon de la bien-ſéance, & encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit à ſa conduite. Je me ſouviens qu'il me dit le jour qu'elle prit congé de lui: *Cette Chevalerie ſeroit bien ridicule, ſi le bon ſens de Meſdames de Fieſque & de Frontenac ne la ſoutenoit.* Ces deux Dames allérent effectivement avec elle auſſi bien que M. de Rohan, & Meſſieurs de Croiſſy & de Bermont, Conſeillers du Parlement. Patru diſoit un peu trop librement que comme les murailles de Jerico étoient tombées au ſon des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriroient au ſon des violons. M. de Rohan paſſoit pour les aimer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réuſſit par la vigueur de Mademoiſelle, qui fut à la vérite très grande: car quoique le Roi fût très proche avec des troupes, & que M. Molé Garde de Sceaux & Premier-Préſident fût à la porte, qui demandoit à entrer de ſa part, elle paſſa la riviére dans un petit bateau; elle obligea les bateliers qui ſont toujours en nombre ſur le port, de démurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis très longtems; & elle marcha avec le concours & l'acclamation du peuple droit à l'Hôtel de Ville, où les Magiſtrats étoient aſſemblez, pour délibérer ſi l'on recevroit M. le Garde des Sceaux. Vous pouvez croire qu'elle décida. Mrs. de Beaufort & de Nemours la vinrent joindre auſſitot, & ils réſolurent avec elle de ſe ſaiſir ou de Loris ou de Gien, qui ſont de petites villes, mais qui ont des ponts toutes deux ſur la riviére de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort, mais il fut encore mieux dé-

1652. fendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'armée du Roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le Maréchal d'Hoquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le Baron de Sirot, homme de réputation, & qui y servoit de Lieutenant-Général. Il se vantoit, & je crois avec vérité, qu'il avoit fait le coup de pistolet avec le grand Gustave Roi de Suéde, & le brave Christian Roi de Dannemarc.

M. de Nemours, qui avoit naturellement & aversion & mépris pour M. de Beaufort, quoique son beau-frére, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme s'il avoit été cause que le dessein sur Gien n'eût pas réussi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiselle; un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légérement, au moins à ce que l'on disoit en ce tems-là, avoir reçu, produisit un prétendu souflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai oui dire à des gens qui y étoient présens, qu'en imagination. C'étoit au moins un de ces souflets problématiques, dont il a été parlé dans les petites lettres du Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette querelle, & après une grande contestation, qui n'avoit pas servi à en adoucir les commencemens, il fut résolu que l'on iroit à Montargis, poste important dans la conjoncture, parceque de là l'armée des Princes, qui seroit ainsi entre Paris & le Roi, pourroit donner la main à tout. M. de Nemours, qui souhaitoit avec passion de pouvoir secourir Mouron, opina qu'il seroit mieux d'aller

passer

passer la riviére de Loire à Blois, pour prendre par les derriéres l'armée du Roi, qui par la crainte d'abandonner trop pleinement les Provinces de delà à celle de Monsieur, auroit encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvoit par l'obstacle que Montargis lui pouvoit mettre. L'autre avis l'emporta dans le Conseil de guerre, & par le nombre, & par l'autorité de Mademoiselle; & j'ai oui dire même aux gens du métier qu'il le devoit emporter par la raison, parcequ'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui auroit été proche de Paris aux forces du Roi, dont l'on voyoit clairement que l'unique dessein étoit de s'en aprocher, ou pour gagner la Capitale, ou pour l'ébranler. Chavigny en parla à Monsieur en ces propres termes, en présence de Madame, qui me le redit le lendemain; & je ne comprens pas sur quoi se sont pu fonder ceux qui ont voulu s'imaginer qu'il y eut de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir qu'il n'eût pas déféré au conseil des Serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment, & Goulas pestoit même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, disoit-il, sauver Mouron, & perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince. 1652.

Je vous ai déja dit que ceux qui agissoient pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressoient de revenir à Paris, & que leurs instances furent fortement apuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir, ou plutot à réparer par sa présence ce que l'incapacité & la

1652. la mésintelligence de Mrs. de Beaufort & de Nemours diminuoient du poids que la valeur & l'expérience des troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverser presque tout le Royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac, le Comte * de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un autre du nom duquel je ne me ressouviens pas. Il passa avec une extrême diligence le Périgord, le Limousin, l'Auvergne, & le Bourbonnois. † Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-sur-Loire, par Ste. Maure Pensionnaire du Cardinal, qui le suivit avec 200. chevaux, sur un avis que quelqu'un qui avoit reconnu Guitaut en donna à la Cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques Officiers de ses troupes, qui étoient en garnison à Loris, & il fut reçu de toute l'armée avec toute la joye que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha Gourville à Monsieur, pour lui rendre compte de sa marche, & pour l'assurer qu'il seroit à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée, fatiguée jusques à la dernière extrémité par l'ignorance de ses Généraux, l'y retinrent davantage; & de plus il n'a jamais eu peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il

* C'est le Marquis de Levy, selon M. de la Rochefoucaut.

† Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

Il parut, au premier pas que M. le Prince 1652.
fit dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de Mr. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'étoit pas le bon; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit sans coup férir, Maudreville, qui s'étoit jetté dans le Château avec 8. ou 10. Gentilshommes & 200. hommes de pied, l'ayant rendu d'abord. Il y laissa garnison, & il marcha sans perdre un moment droit aux ennemis, qui étoient dans des quartiers séparez. Le Roi étoit à Gien, M. de Turenne avoit son quartier général à Briare, & celui de M. d'Hoquincourt étoit à Bleneau.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étoient dispersées dans les villages, il s'avança vers Château-Renaud, & il tomba comme un foudre au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en piéces tout ce qui étoit de Cavalerie de Maine, de Roque-épine, de Beaujeu, de Bourlemont & de Moret, qui tâchoient de gagner le logement des Dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força même l'épée à la main les quartiers des Dragons, pendant que Tavannes traitoit de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusqu'à Bleneau, où il trouva le Maréchal d'Hoquincourt en bataille avec 700. chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui dans l'obscurité de la nuit s'étoient engagez & divisez, & qui de plus, malgré les efforts de leur Commandant, s'amusoient à piller un village. M. le Prince les rallia & les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, & quoiqu'il fût obligé par la gran-

1652. de résistance qu'il trouva de tenir bride en main, à la premiére charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement, & au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hoquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, & Mrs. de Beaufort, de la Rochefoucaut & de Tavannes s'y signalérent. M. de Turenne, qui avoit averti dès le matin M. d'Hoquincourt que ses quartiers étoient trop séparez & trop exposez, & que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare, & se mit en bataille auprès d'un village, qu'on appelle, ce me semble, Oucoi. Il jetta 50. Chevaux dans un bois qui se trouvoit entre lui & les ennemis, & par lequel on ne pouvoir passer sans défiler. Il les en retira aussitot, pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces 50. Maitres eût été un signe d'effroi. Son stratagême lui réussit; car M. le Prince jetta effectivement dans le bois 3. ou 4. cens Chevaux, qui à la sortie furent renversez par M. de Turenne, & qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'Infanterie qui arrêta sur eux ceux qui les suivoient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derriére le bois, il y mit son artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des Princes, & entr'autres Maré, frére du Maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, & qui servoit de Lieutenant-Général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, & sur le soir chacun se retira dans son camp. Il est difficile de ju-

ger

ger qui eut plus de gloire en cette journée, 1652.
ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands Capitaines du monde y pouvoient faire. * M. de Turenne y sauva la Cour, qui à la nouvelle de la défaite de M. d'Hoquincourt fit charger son bagage, sans savoir précisément où il pourroit être reçu, & M. de Senneterre m'a dit depuis plusieurs fois que c'est le seul endroit où il ait vu la Reine abatue & affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, & que si son armée eût eu le sort de celle de M. d'Hoquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la Cour. Le même M. de Senneterre ajoutoit que la Reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le Maréchal d'Hoquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité dans son parti, parcequ'il ne le poussa pas dans les suites, jusqu'où sa présence l'eût vraisemblablement porté, s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte, & du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, & d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu ci-dessus que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monsieur, aussitot qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il seroit dans trois jours à Paris. Cette nou-

* Voyez M. de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

1652. nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya querir aussitot, & il s'écria en me voyant: *Vous me l'aviez bien dit, quel embarras! quel malheur! nous voila pis que jamais.* J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; & tout ce que j'en pus tirer, fut qu'il feroit bonne mine, & qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin, avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très exactement de sa parole; car il sortit du cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai. Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joye, & il ne laissa pas de me commander un quart d'heure après de ne rien oublier pour troubler la fête; c'est-à-dire, pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission, „ laquelle, Monsieur, *lui dis-je*, n'est pas de „ votre service pour deux raisons. La pre„ miére est, que je ne la puis exécuter, qu'en „ donnant au Cardinal un avantage qui ne „ vous convient pas; & l'autre, que vous ne „ la soutiendrez jamais de l'humeur dont il a „ plu à Dieu de vous faire". Cette parole dite à un Fils de France, vous paroitra sans doute peu respectueuse; mais je vous prie de considérer que St. Remi Lieutenant de ses Gardes la lui avoit dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monsieur avoit trouvé l'expression plaisante; & qu'il la redisoit depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agissoit, comme vous le verrez dans la suite. La contestation

fut

fut assez forte, je résistai longtems. Je fus 1652.
obligé de me rendre, & d'obéir. J'eus même plus de tems pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois cru; car M. le Prince au devant duquel Monsieur alla même jusqu'à Juvisy, le 1. d'Avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11, de sorte que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. le Févre, Prévôt des Marchans, qui me devoit sa Charge, & qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas de peine à persuader M. le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, qui étoit très bien intentionné pour la Cour. Ils firent une assemblée dans l'Hôtel de Ville, dans laquelle ils firent résoudre que M. le Gouverneur iroit trouver S. A. R., pour lui dire qu'il paroissoit à la Compagnie qu'il étoit, contre l'ordre qu'on reçût M. le Prince dans la Ville, avant qu'il se fût justifié de la Déclaration du Roi, qui avoit été vérifiée au Parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joye de ce discours, répondit, que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particuliéres, & qu'il ne séjourneroit que 24. heures à Paris. Il me dit, aussitot que le Maréchal fut sorti de sa chambre: *Vous êtes un galant homme*, havete fatto polito : *Chavigny sera bien attrapé.* Je lui répondis sans balancer : *Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi : souvenez vous, s'il vous plait, de ce que je vous dis aujourd'hui.* M. de Chavigny qui aprit en même tems le mouvement de l'Hôtel de Ville & la réponse de Monsieur, lui en f[illegible] des réprimandes & des bravades, qui passérent jusques à l'inso-

1652. solence & à la fureur. Il déclara à Monsieur, que M. le Prince étoit en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairoit, sans être obligé de demander congé à personne. Il fit par le moyen de Peche, fameux séditieux, une troupe de 100. ou 120. gueux, sur le Pont-neuf, qui faillirent à piller la maison de M. du Plessis-Guenegaut; & il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique, & au Maréchal de l'Hôpital; & au Prévôt des Marchands, parcequ'ils avoient enregistré dans le Greffe de la Ville la réponse que S. A. R. leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, & en confidence. Comme je voulus insinuer à Monsieur que j'avois eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit brusquement, en me disant ces paroles: *Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raison hier, vous l'avez aujourd'hui, que faire avec tous ces gens ci?* Il devoit ajouter: *& avec moi?* Je le lui ajoutai de moi-même. Car comme je vis que, malgré toutes ses expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guyenne, je me le tins pour dit, & je me résolus de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, qui n'est à la vérité jamais bien sure avec de certaines gens, dans les tems qui sont fort troublez; mais que je me croyois nécessaire, & par les maniéres de Monsieur, que je ne pouvois redresser, & par la considération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous suplie de me permettre que je vous explique un peu plus au long.

La vérité me force de vous dire qu'aussitot que je fus Cardinal, je fus touché des inconvéniens de la Poupre : parceque j'avois fait plus de mille fois réflexion en ma vie que je l'avois trop été de l'éclat de la Coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignitez, est qu'ils s'en éblouissent d'abord qu'ils en sont revêtus, & l'éblouissement est cause qu'ils tombent dans les premiéres fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée, dès que je fus Coadjuteur, me réussit : parcequ'il parut que la bassesse de mon oncle l'avoit rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, & même sans les autres assaisonnemens, que la qualité des tems, plutot que mon adresse me donna lieu d'y mettre ; je connus, dis je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avois eu le tems de faire sur cela, m'obligérent d'avoir une attention particuliére à l'égard du Chapeau, dont la couleur de feu & éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en sont honorez. La plus sensible, à mon opinion, & la plus palpable de ces illusions, est la prétention de preceder les Princes du Sang, qui peuvent devenir nos Maitres à tous les instans, & qui en attendant le sont presque toujours, par leurs considérations, de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les Cardinaux de ma Maison, qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par leur exemple ; & je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter, le 1652.

propre jour que je reçus la nouvelle de ma
1652. promotion. Château-Briant, dont vous avez déja vu le nom ci-devant, me dit en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma chambre : *Nous ne saluerons plus les premiers présentement* ; ce qu'il disoit, parceque bien que je fusse très mal avec M. le Prince, & que je marchasse presque toujours fort accompagné, je le saluois comme vous pouvez croire, par tout où je le rencontrois, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui répondis : *Pardonnez moi. Monsieur, nous saluerons toujours les premiers & plus bas que jamais. Adieu ne plaise que le Bonnet rouge me fasse tourner la tête, au point de disputer le rang aux Princes du Sang. Il suffit à un Gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté.* Cette parole qui a depuis à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au Chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, & par son amitié pour moi ; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, & elle commença à diminuer l'envie ; ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. Messieurs les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, qui avoient confondu le Ministériat dans la Pourpre, avoient attaché à celui-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre, que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonstances qui firent qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération ; & je déclarai publiquement que je ne recevrois

vrois publiquement que les honneurs qui a- 1652.
voient toujours été rendus aux Cardinaux de mon nom. Il n'y a que maniére à la plupart des choſes du monde. Je ne donnai la main à perſonne ſans exception. Je n'accompagnai les Maréchaux de France, les Ducs & Pairs, le Chancelier, les Princes étrangers, le Princes bâtards, que juſques au haut de mon degré, & tout le monde fut très content.

Le troiſiéme expédient auquel je penſai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienſéance me pourroit permettre pour rapeller tous ceux qui s'étoient éloignez de moi, dans les différentes partialitez. Il ne ſe pouvoit qu'il ne fuſſent en bon nombre: parceque ma fortune avoit été ſi variable & ſi agitée, qu'une partie des gens avoit apréhendé d'y être envelopée en de certains tems, & qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là, ceux qui avoient cru qu'ils pourroient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuyerois ſi j'entrois dans ce détail, & je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le Pére Dom Carouge Chartreux; que je vis aux Céleſtins M le Préſident le Coigneux. Tout le monde fut ravi de ſe raccommoder avec moi, dans un moment où la Mitre de Paris recevoit un auſſi grand éclat de la ſplendeur du Bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un inſtant où mes avances ne ſe pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très bien; & la reconnoiſſance de quelques uns de ceux auxquels j'avois é-

 par-

1652. pargné le dégout du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il est autant de la politique, que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissans, de soulager la honte des moins considérables, & de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différens chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une maniére à la résolution que j'avois faite de rentrer autant qu'il seroit en mon pouvoir dans le repos, que les grandes dignitez, que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient, ce me sembloit, même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déja dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi parler, de Monsieur m'avoit rebuté à un point, que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connoitre que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la Reine. Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit sur la fin du second volume d'une imprudence de Mademoiselle de Chevreuse, à propos du personnage que je jouois de concert avec Madame sa mére, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part sa fille contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très bien la raillerie; & je me souviens même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la Comedie de la Suissesse: c'est ainsi qu'elle apelloit la Reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, la plupart des gens se

pri-

prirent à rire ; & je ne ſais à la vérité pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiſelle de Chevreuſe, qui étoit la perſonne de monde la plus capricieuſe, le remarqua, & elle me dit qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque tems ; & ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidiſſement pour elle, & que j'avois même un commerce avec la Cour, dont je ne lui diſois rien. Je crus d'abord qu'elle ſe moquoit, parcequ'il n'y avoit pas ſeulement ombre d'aparence à ce qu'elle me diſoit ; & je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel Valet de pied de la Reine m'aportoit tous les jours. Il eſt vrai qu'il y avoit un Valet de pied de la Reine, qui depuis quelque tems venoit très ſouvent chez moi ; mais il eſt vrai auſſi qu'il ne m'aportoit rien, & qu'il n'y venoit que parcequ'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne ſais par quel hazard elle ſut cette fréquentation. Je ſais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conſéquences. Enfin elle les tira ; elle ne put s'empêcher de murmurer & de menacer. Elle dit en préſence de Seguien qui avoit été Valet de Chambre de Madame ſa mére, & qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoué mille fois que je ne concevois pas comment l'on eût pu être amoureux de cette Suiſſeſſe. Enfin elle fit ſi bien par ſes journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suiſſeſſe, en parlant à Mademoiſelle de Chevreuſe. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez

1652.

1652. dans la suite; & j'apris que ce mot obligeant avoit été jusques à elle, justement trois ou quatre jours avant que M. le Prince arrivat à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne me marquoit pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir à l'avenir beaucoup de douceur pour moi à la Cour, n'affoiblissoit pas les pensées que j'avois déja de sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop afreux: l'ombre des Tours de Notre-Dame y pouvoit donner du rafraichissement; & le Chapeau de Cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois les avantages, & je vous avoue qu'il ne tint pas à moi de les prendre. Il ne plut pas à la fortune. Je reviens à ma narration.

Le 11. Avril M. le Prince arriva à Paris, & Monsieur fut au devant de lui à une lieue de la Ville.

Le 12. ils allérent ensemble au Parlement. Monsieur prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la Compagnie qu'il amenoit M. son Cousin, pour l'assurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais, d'autre intention que celle de servir le Roi & l'Etat; qu'il suivroit toujours les sentimens de la Compagnie; & qu'il offroit de poser les armes, aussitot que les Arrêts qui ont été rendus par elle contre le Cardinal Mazarin, auroient été exécutez. M. le Prince parla ensuite sur ce même ton; & il demanda même que la déclaration publique qu'il en faisoit, fût mise sur les Registrès.

M. le Président Bailleuil lui répondit que la Compagnie recevoit toujours à honneur de le voir dans sa place; mais qu'elle ne lui pou-

pouvoit dissimuler la sensible douleur qu'elle 1652.
avoit, de lui voir les mains teintes du sang des gens du Roi, qui avoient eté tuez à Bleneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des Enquêtes, qui faillit à étouffer par ses impétuositez le pauvre Président Bailleuil; 50. ou 60. voix le desavouérent d'une volée; & je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le Président de Nesmond n'eût interrompu & appaisé la cohue par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avoit portées par écrit au Roi à Sully, avec les autres Députez de la Compagnie. Elles furent très fortes & très vigoureuses contre la personne & contre la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit répondre par M. le Garde des Sceaux, qu'il les considéreroit, après que la Compagnie lui auroit envoyé les informations, sur lesquelles il vouloit juger lui-même. Les Gens du Roi entrérent dans ce moment, & ils présentérent une Déclaration & une Lettre de Cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregistrer sans délai la Déclaration par laquelle il étoit sursis à celle du 6. Septembre, & aux Arrêts donnez contre M. le Cardinal. Les Gens du Roi, qui furent apellez aussitot, conclurent, après une fort grande invective contre le Cardinal, à de nouvelles remontrances, pour représenter au Roi l'impossibilité où la Compagnie se trouvoit d'enregistrer cette Déclaration, qui contre toute sorte de régles & de formes soumettoit à de nouvelles procédures judiciaires susceptibles de mille contredits, la Déclaration du monde la plus authentique & la plus revêtue de toutes les marques de

1652. l'autorité royale; & qui par conſéquent ne pouvoit être révoquée que par une autre Déclaration qui fût auſſi ſolemnelle, & qui eût les mêmes caractéres. Ils ajoutérent qu'il falloit que les Députez ſe plaigniſſent à Sa Majeſté, de ce qu'on avoit refuſé de lire les remontrances en ſa préſence; qu'ils inſiſtaſſent ſur ce point, auſſi-bien que ſur celui de ne point envoyer les informations que la Cour demandoit; & que l'on fît regiſtre de tout ce qui s'étoit paſſé ce jour-là au Parlement, dont la copie ſeroit envoyée à M. le Garde des Sceaux. Voilà les Concluſions que M. Talon donna avec une force & avec une éloquence merveilleuſes. On commença enſuite la délibération, laquelle, faute de tems, fut remiſe au 13. L'Arrêt ſuivit ſans conteſtation aucune les Concluſions; & il y ajouta que la déclaration qui avoit été faite par M. le Duc d'Orleans & par M. le Prince, ſeroit portée au Roi par les Députez; que les remontrances & le regiſtre ſeroient envoyez à toutes les Compagnies Souveraines de Paris, & à tous les Parlemens du Royaume, pour les convier de députer auſſi de leur part; & qu'aſſemblée generale ſeroit faite inceſſamment à l'Hôtel de Ville, à laquelle M. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince ſeroient conviez de ſe trouver, & de faire les mêmes déclarations qu'ils avoient faites au Parlement; & que cependant la déclaration du Roi contre le Cardinal Mazarin, & que tous les Arrêts rendus contre lui ſeroient exécutez.

Les aſſemblées des Chambres du 15. 17. & 18. ne furent preſque employées qu'à diſcuter les difficultez qui ſe préſentérent pour

pour le réglement de cette assemblée générale 1652.
de l'Hôtel de Ville; par exemple, si Monsieur & M. le Prince seroient présens à la délibération de l'Hôtel de Ville, ou s'ils se retireroient après avoir fait leurs déclarations: si le Parlement pouvoit ordonner l'assemblée de l'Hôtel de Ville, ou s'il devoit simplement convier le Prévôt des Marchands & les autres Officiers de la Ville, & quelques principaux Bourgeois de chaque quartier, de s'assembler.

Le 19. cette assemblée se fit, à laquelle les 16. Députez du Parlement se trouvérent. Monsieur & M. le Prince y firent leurs déclarations, toutes pareilles à celles qu'ils avoient faites au Parlement; & après qu'ils se furent retirez, & que le Procureur du Roi de la Ville eut conclu à faire de très humbles remontrances au Roi de vive voix & par écrit contre le Cardinal Mazarin; M. Aubry Président aux Comptes, & le plus ancien Conseiller de la Ville, prit la parole pour dire qu'il étoit tard de commencer de délibérer, & qu'il étoit nécessaire de remettre l'assemblée au lendemain. Il avoit raison en toutes maniéres; car 7. heures étoient sonnées, & il avoit intelligence avec la Cour.

Le 20. Monsieur & M. le Prince allérent au Parlement; & Monsieur dit à la Compagnie qu'il savoit que M. le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris & M. le Prévôt des Marchands avoient reçu une Lettre de Cachet, qui leur défendoit de continuer l'assemblée; que cette Lettre n'étoit qu'une paperasse du Mazarin; & qu'il prioit la Compagnie d'envoyer chercher sur l'heure le Prévôt des Marchands & les Echevins, &

1652. de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander ; ils vinrent d'eux mêmes à la Grand-Chambre pour y donner part de cette Lettre de Cachet, & pour dire en même tems qu'ils avoient indiqué une assemblée du Conseil de la Ville, pour aviser à ce qu'il y auroit à faire. On opina après les avoir fait sortir, & on les fit rentrer aussitot, pour leur dire que la Compagnie ne desaprouvoit pas cette assemblée du Conseil de Ville, parcequ'elle étoit dans l'ordre, & selon la coutume; mais qu'elle les avertissoit qu'une assemblée générale, & faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une simple Lettre de Cachet. On lut ensuite la lettre qui devoit être envoyée à tous les Parlemens du Royaume ; elle étoit courte, mais décisive & pressante. L'après-dinée du même jour, l'assemblée de l'Hôtel de Ville se fit, ainsi qu'elle y avoit été résolue le matin par le Conseil. Le Président Aubri ouvrit celui des Conclusions. Desnots, Apoticaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il falloit écrire à toutes les Villes de France, où il y avoit des Parlemens, ou Evêchez, ou Présidiaux, pour les inviter à faire une pareille assemblée, & de pareilles remontrances contre le Cardinal. Cet avis, qui fut supérieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embrassé de plus de 7. voix, fut le moindre en nombre dans l'assemblée suivante, qui fut celle du 22. Quelques uns ayant dit que cette union des Villes étoit une espéce de ligue contre le Roi, la pluralité revint à celui de M. le Président Aubri, qui étoit de se contenter de faire des remontrances au Roi,

Roi, pour lui demander l'éloignement de M. 1652.
le Cardinal Mazarin, & le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour Mrs. les Princes allérent à la Chambre des Comptes, & ils firent enregiſtrer les mêmes proteſtations qu'ils avoient faites au Parlement & à la Ville. On y réſolut auſſi les remontrances contre le Cardinal.

Le 23. Monſieur dit au Parlement que, l'armée du Mazarin s'étant ſaiſie, ſous prétexte de l'aproche du Roi, de Melun & de Corbeil, contre la parole que le Maréchal de l'Hôpital avoit donnée que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris plus près que de 12. lieues, il étoit obligé de faire aprocher les ſiennes. Il alla enſuite accompagné de M. le Prince à la Cour des Aides, où les choſes ſe paſſérent comme dans les autres Compagnies.

Quoique je vous puiſſe répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poſer à l'égard des aſſemblées qui ſe firent en ce tems-là, c'eſt-à-dire, depuis le premier de Mars, juſques au 23. Avril, parcequ'il n'y en a aucun que je n'aye vérifié moi-même ſur les regiſtres du Parlement ou ſur ceux de l'Hôtel de Ville; je n'ai pas cru qu'il fût de la ſincérité de l'hiſtoire que je m'y arrêtaſſe avec autant d'attention, ou plutot avec autant de réflexion que je l'ai fait, à propos des aſſemblées des Chambres auſquelles j'avois aſſiſté en perſonne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait ſur des mémoires, quoique bons, & une narration de faits que l'on a vus ſoi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel on ne travaille que ſur des ouis-dire, & une copie

1652. copie que l'on tire ſur les originaux ; ce que j'ai trouvé dans ces regiſtres ne peut tout au plus être que le corps. Il eſt au moins conſtant que l'on ne ſauroit reconnoitre l'eſprit des délibérations, qui ſe diſcerne aſſez ſouvent, beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui eſt même quelquefois preſque imperceptible, que par la ſubſtance des choſes qui paroiſſent les plus importantes, & qui ſont toutefois les ſeules dont les regiſtres nous doivent tenir compte. Je vous ſupplie de recevoir cette obſervation, comme une marque de l'exactitude que j'ai, & que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclairciſſement d'une matiére, ſur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquois en ce tems-là du mouvement intérieur de toutes les machines, eſt plus de mon fait, & j'eſpére que je ſerai aſſez juſte.

Il n'eſt pas poſſible qu'après avoir vu le conſentement uniforme de tous les Corps, conjurez à la ruine de M. le Cardinal Mazarin, vous ne ſoyez très perſuadée qu'il eſt ſur le bord du précipice, & qu'il faut un miracle pour le ſauver. Monſieur le fut comme vous au ſortir de l'Hôtel de Ville, & il me fit la guerre en préſence du Maréchal d'Eſtampes & du Vicomte d'Autel, de ce que j'avois toujours cru que le Parlement & la Ville leur manqueroient. Je confeſſe encore, comme je lui confeſſois à lui-même ce jour-là, que je m'étois trompé ſur ce point, & que je fus ſurpris au delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer, du

pas

pas que le Parlement avoit fait. Ce n'eſt pas 1652.
que la Cour n'y eût contribué autant qu'il etoit en elle ; & l'imprudence du Cardinal, qui y précipita cette Compagnie malgré elle, fut certainement plus que ſuffiſante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir de n'avoir pas eu bonne vue. Il s'aviſa de faire commander, au nom du Roi, au Parlement, de révoquer & d'annuller, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, juſtement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris ; & l'homme du monde qui gardoit le moins de meſure, & le moins de bienſéance à l'égard des illuſions, & qui les aimoit le mieux là où elles n'étoient pas néceſſaires, affecta de ne s'en point ſervir dans une occaſion où je crois qu'un fort homme de bien eût pu les employer ſans ſcrupule.

Il eſt certain que rien n'étoit plus odieux en ſoi-même que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en piéces quatre quartiers de l'armée du Roi ; & je ſuis convaincu que ſi la Cour ne ſe fût point preſſée, & qu'elle fût demeurée dans l'inaction, à cet inſtant tous les Corps de la Ville, qui dans la vérité commençoient à ſe laſſer de la guerre civile, auroient été fatiguez dès le ſuivant d'un ſpectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été ſage ; la Cour prit la contraire, & elle ne manqua pas auſſi de faire un contraire effet ; car en deſeſpérant le Public, elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les troupes du Roi ;

ce

1652. ce fut celui qui venoit à Paris pour s'oppofer au retour du Cardinal. Ces efpéces fe confondirent même dans l'imagination de ceux qui euffent juré qu'elles ne s'y confondoient pas. Elles ne fe démêlent dans les tems où tous les efprits font prévenus, que dans les fpéculations de Philofophes qui font peu en nombre, & qui de plus y font toujours comptez pour rien, parcequ'ils ne mettent jamais en main la hallebarde. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les Compagnies, fe faiffent de ces idées. Voila juftement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; & je me fouviens que Bachaumont, que vous connoiffez, me difoit le propre jour que les Gens du Roi préfentérent au Parlement la derniére Lettre de Cachet, dont je vous ai parlé, que le Cardinal avoit trouvé le fecret de faire Boifleve Frondeur. C'étoit tout dire: car ce Boifleve étoit le plus décrié de tous les Mazarins.

Vous croyez fans doute que Monfieur & M. le Prince ne manquérent pas cette occafion de profiter de l'imprudence de la Cour. Nullement. Ils n'en manquérent aucune de corrompre, pour ainfi parler, celle-là; & c'eft particuliérement en cet endroit où il faut reconnoitre qu'il y a des fautes qui ne font pas tout à fait humaines. Vous ne ferez pas furprife de celles de Monfieur: mais je le fuis encore de celles de M. le Prince, qui étoit dès ce tems-là l'homme du monde naturellement le moins propre à les commettre. Sa jeuneffe, fon élévation, fon courage, lui pouvoient faire faire de faux pas d'une autre nature, defquels on n'eût pas eu de fujet de s'étonner. Ceux que

je

je vais marquer, ne pouvoient avoir aucuns 1652.
de ces principes; on leur en peut encore moins trouver dans les qualitez opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pu soupçonner. Et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement dont l'Ecriture nous parle si souvent, est même humainement sensible & palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa victoire & d'en prendre les avantages qu'il eût pu aparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en persone son armée? Il l'abandonna, au lieu de prendre son parti, à la conduite de deux novices; & les inquiétudes de M. de Chavigny, qui le rapelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison, qui au fond n'avoit point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerriére, & sur l'intérêt solide qui l'eût dû attacher à ses troupes. Y avoit-il rien de plus nécessaire à Monsieur & à M. le Prince, que de fixer pour ainsi dire le moment heureux, dans lequel l'imprudence du Cardinal venoit de livrer à leur disposition le premier Parlement du Royaume, qui avoit balancé à se déclarer jusques-là, & qui avoit fait de tems en tems des démarches, non pas seulement foibles, mais ambigues? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout-à-fait le Parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégouter dans les commencemens, & d'éfaroucher dans les suites les Compagnies; & ils lui laissent de ces sortes de libertez qui les acoutument d'abord à la résistance, & qui la
pro-

1652 produisent infailliblement à la fin. Je m'explique. Aussitot que l'on eut la nouvelle de l'aproche de M le Prince, il y eut des placards affichez, & une grande émeute sur le Pont-neuf. Il n'y eut point de part, il n'y en put même avoir; car il n'etoit point encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, ce qui fut le 2. de Mars; il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25. Avril le Bureau des Entrées de la porte St. Antoine fut rompu & pillé par la populace, & M. de Cumont Conseiller du Parlement qui s'y trouva par hazard, l'étant venu dire à Monsieur dans le cabinet des livres où j'étois, eut pour réponse ces propres paroles: *J'en suis fâché, mais il n'est pas mauvais que le Peuple s'éveille de tems en tems. Il n'y a personne de tué: le reste n'est pas grand chose.*

Le 30. du même mois, le Prévôt des Marchands & d'autres Officiers de la Ville, qui revenoient de chez Monsieur, faillirent à être massacrez au bas de la rue de Tournon; & ils se plaignirent dès le lendemain dans les Chambres assemblées qu'ils n'avoient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait demander & au Luxembourg, & à l'hôtel de Condé.

Le 10. de Mai, le Procureur du Roi de la Ville & deux Echevins eussent été tuez dans la Salle du Palais, sans M. de Beaufort, qui eut très grand-peine à les sauver.

Le 13. M. Quelin Conseiller du Parlement, & Capitaine de son quartier, ayant mené sa Compagnie au Palais, pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les Bourgeois qui la composoient, & qui crioient qu'ils

qu'ils n'étoient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 24. du même mois M. Molé de Ste. Croix porta sa plainte en plein Parlement, de ce que le 20. il avoit été attaqué & presque mis en piéces par les séditieux. 1652.

Vous observerez, s'il vous plait, que toute la canaille, qui seule faisoit tout ce desordre, n'avoit dans la bouche que le nom & le service de Mrs. les Princes, qui dès le lendemain la desavouoient dans les assemblées des Chambres. Ce desaveu, qui se faisoit, au moins pour l'ordinaire, de très bonne foi, donnoit lieu aux Arrêts sanglans que le Parlement donnoit en toute occasion contre les séditieux: mais il n'empêchoit pas que ce même Parlement ne crût que ceux qui desavouoient la sédition ne l'eussent faite, & ainsi il ne diminuoit rien de la haine que beaucoup de particuliers en concevoient; & il accoutumoit le Corps à donner des Arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginoit, du gout de Mrs. les Princes. Je sai bien, comme je l'ai déja dit ailleurs, que dans les tems où il y a de la foiblesse & du trouble, ce malheur est inséparable des pouvoirs populaires, & nul ne l'a plus éprouvé que moi. Mais il faut avouer aussi que Monsieur & M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les aparences de ce qu'ils ne faisoient point en effet. Monsieur, qui étoit foible, craignoit de se brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; & M. le Prince, qui étoit intrépide, ne faisoit pas assez de réflexion sur les mauvais & puissans effets, que ces émotions faisoient à son

1652. égard dans les esprits de ceux qui en avoient peur.

Il faut que je me confesse en cet endroit, & que je vous avoue que, comme j'avois intérêt à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le Public, je n'oubliai, pour réussir, aucunes des couleurs que je trouvai sur ce sujet, assez abondamment dans les maniéres de beaucoup de gens de son parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince de ces sortes de moyens. Il n'y en a jamais eu un seul, sur qui il fût plus aisé d'en jetter l'envie & les aparences. Pesche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé, & le Commandeur de * St. Simon ne bougeoit de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le confondre avec un misérable criailleur de la lie du Peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui dans la vérité n'avoit de tort à cet égard, que celui de ne pas faire assez d'attention à leur sottise. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excusable en celle qu'il n'eut pas de s'oposer d'abord à de certaines libertez, que des particuliers prirent dans tous les Corps, de lui résister en face & de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que les douceurs naturelles de Monsieur, jointes à l'ombrage que M. son Cousin lui donnoit toujours, l'obligeoient quelquefois à

* Louis de saint Simon, Chevalier de Malthe, Commandeur, & Capitaine aux Gardes, mort en 1679.

à dissimuler ; mais je sais bien aussi qu'il 1652.
eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, & que s'il eût pris les choses sur le ton qu'il les pouvoit prendre dans le moment que la Cour lui donna si beau jeu, il eût soumis Paris, & Monsieur même à sa volonté sans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe ; & il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la Politique, doit être au moins admiré & exalté par tous les gens de bien dans la Morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M le Procureur-Général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamat à sa place contre lui, comme tous les autres, entra dans la Grand-Chambre le 17. Avril, & en présence de M. le Duc d'Orleans & de M. le Prince, requit au nom du Roi, que M. le Prince lui donnat communication de toutes les associations & de tous les traitez qu'il avoit faits, & dedans & dehors le Royaume ; & il ajouta qu'en cas que M. le Prince le refusât, il demandoit acte de sa réquisition & de l'opposition qu'il faisoit à l'enregistrement de la déclaration que M. le Prince venoit de faire, qu'il poseroit les armes aussitot que M. le Cardinal Mazarin seroit éloigné.

M. Menardeau opina publiquement dans la grande assemblée de l'Hôtel de Ville, qui fut faite le 20. Avril, à ne point faire de remontrances contre le Cardinal, qu'après que Mrs. les Princes auroient posé les armes.

1652. Le 22. du même mois, Mrs. les Présidens des Comptes, à la réserve du Premier, ne se trouvérent pas à la Chambre, sous je ne sai quel prétexte, qui parut en ce tems-là assez léger. Je ne me souviens pas du detail. M. Perroches, un instant après, soutint à Mrs. les Princes en face qu'il falloit donner Arrêt qui portat deffensé de lever aucunes troupes sans la permission du Roi; & le même jour M. Amelot, Premier-Président de la Cour des Aydes, * dit à M. le Prince ouvertement qu'il s'étonnoit de voir sur les Fleurs-de-Lys un Prince, qui après avoir si souvent triomphé des ennemis de l'Etat, venoit de s'unir à eux, &c. Je ne vous raporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelques uns de cette espéce, & il n'y en eut point, pour peu considérable qu'il parût sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent pas d'abord, mais qui se réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un Chef de Parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; ce qui accoutume les Corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, par son humeur & par l'ombrage que M. le Prince lui faisoit à tous les instans, ne vouloit déplaire à qui que ce soit. M. le Prince, qui n'étoit dans la faction que par force, n'étudioit pas avec assez d'aplication les principes d'un science, dans laquelle l'Amiral de Coligny disoit que l'on ne pouvoit jamais être Docteur. Ils laissérent non seulement l'un & l'autre la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent dans tou-

tes

* Voyez Mémoires de Joly Tome II.

tes les occasions, dont je viens de parler que le plus de voix qu'ils y avoient eu leur suffisoit, comme il leur auroit effectivement suffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès. Ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté & la licence des suffrages. Ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sententieux & décisif, fait à propos & dans des momens qui se trouvent quelquefois décisifs par eux-mêmes, eût pu faire & produire cette distinction sans la moindre ombre de violence; & ainsi ils laissérent toujours dans Paris un certain air de Parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'autorité royale. S'il eût plu à Monsieur & à M. le Prince de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquérent au respect dans ces rencontres, les Compagnies mêmes dont ils étoient membres y eussent donné leurs suffrages. Le Président Amelot fut desavoué publiquement par la Cour des Aydes de ce qu'il avoit dit à Mr. le Prince. Elle eût opiné à son éloignement, si M. le Prince eût voulu; elle l'en auroit remercié le jour même, & le lendemain elle auroit tremblé. Le secret dans les grands inconvéniens, est d'y retenir les gens dans l'obéissance par des frayeurs, qui ne leur soyent causées que par les choses dont ils ayent été eux-mêmes les instrumens. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces & toujours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangeaison de négociation; c'est 1652.

1652. ainsi que le vieux S. Germain l'apelloit, qui à proprement parler, étoit la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigny, qui avoit été dès son enfance nourri dans le Cabinet, ne pensoit qu'à y rentrer par toutes voyes. M. de Rohan, qui n'étoit, à proprement parler, que bon à danser, ne se croyoit lui-même bon que pour la Cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny. Voila des naturels bien susceptibles de propositions & de négociation. M. le Prince etoit par son inclination, par son éducation & par ses maximes, plus éloigné de la guerre civile, qu'homme que j'aye jamais connu, sans exception. Et Monsieur, dont le caractére dominant étoit d'avoir toujours peur & deffiance, étoit celui de tous ceux que j'aye jamais vus, le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous. Il etoit en cela semblable aux liévres. Voila des esprits bien portez à recevoir des propositions de négociation. Le fort de M. le Cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire esperer, de jetter des lueurs, de les retirer, de donner des vues, de les brouiller. Voila un génie tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea à la vérité tout le monde; & cet engagement fut ce qui produisit en partie, comme je viens de vous le dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'elle amusa par de fausses espérances d'accommodement; & ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de

de la gâter & de la corrompre, en ce qu'il 1652.
donna du courage à ceux qui, dans la Ville & dans le Parlement, avoient de bonnes intentions pour la Cour, & qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans ce Parti. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un & de l'autre Parti, & de celui que je fus obligé de me donner contre mon inclination & contre ma résolution dans ces conjonctures.

Le Roi, dont le dessein avoit toujours été de s'aprocher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déja dit, partit de Gien aussitot après le combat de Bleneau, & il prit son chemin par Auxerre & par Melun jusqu'à Corbeil, pendant que Mrs. de Turenne & d'Hoquincourt, qui s'avancérent avec l'armée jusqu'à Moret, couvroient sa marche, & que Mrs. de Beaufort & de Nemours, qui avoient été obligez de quiter Montargis faute de fourages, s'étoient allez camper à Estampes. Leurs Majestez étant passées jusqu'à St. Germain, M. de Turenne se posta à Palaiseau; ce qui obligea Mrs. les Princes de mettre garnison dans St. Cloud, au Port de Neuilly & à Charenton. Vous voyez aisément que tous ces mouvemens de troupes ne se faisoient pas sans beaucoup de desordre & de pillage; & ce pillage, qui étoit trouvé tout aussi mauvais au Parlement, que celui des Tireurs de laine sur le Pont-neuf, donnoit tous les jours quelque scêne qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouois mon personnage au Luxembourg, n'étoit pas assurément de la même nature. J'y allois tous

1652. les jours réglément : & parceque Monsieur le vouloit ainsi, pour faire voir à M. le Prince, qu'en cas de besoin, il seroit toujours assuré de moi : & parcequ'il me convenoit aussi en mon particulier, que le Public vît que ce que les Partisans de M. le Prince publioient incessamment contre moi, de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni cru, ni approuvé de S. A. R. J'étois toujours dans le cabinet des livres, parceque le défaut de Bonnet que je n'avois pas encore reçu de la main du Roi, faisoit que je ne paroissois pas en public. M. le Prince étoit très souvent en même tems dans la gallerie, ou dans la chambre. Monsieur alloit & venoit sans cesse de l'une à l'autre, & parcequ'il ne demeuroit jamais en place, & parcequ'il l'affectoit même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaisir à être mistérieux, vouloit que l'agitation qui lui étoit naturelle, fût l'effet des différentes impressions que nous lui donnions. M. le Prince m'attribuoit tout ce que Monsieur ne faisoit pas pour le bien du Parti. Le peu d'ouverture que j'avois laissé aux offres de M. de Brissac, par le moyen de M. le Comte de Fiesque, l'avoit encore tout fraichement aigri. Il y eut même des rencontres, où Monsieur crut qu'il lui convenoit qu'il ne s'adoucît pas à mon égard. Les libelles recommencérent, j'y répondis ; la tréve de l'écriture se rompit, & ce fut en cette occasion, ou du moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles, desquels je vous ai parlé dans le premier volume de cet Ouvrage, (quoique ce n'en fût pas le lieu) pour n'être

pas

pas obligé de retoucher une matiére qui est 1652.
trop légere en elle-même, pour être rebattue tant de fois. Je me contenterai de vous dire que les *Contretems de M. de Chavigny*, premier Ministre de M. le Prince, que je dictai en badinant à M. de Caumartin, touchérent à un point cet esprit altier & superbe, qu'il ne put s'empêcher d'en verser des larmes, en présence de douze ou quinze personnes de qualité qui étoient dans sa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit le lendemain, je lui répondis en présence de Mrs. de Liancourt & de Fontenay: „ Je „ vous supplie de dire à M. de Chavigny, „ que connoissant en sa personne autant de „ bonnes qualitez que j'en connois, je tra„ vaillerois à son Panégirique encore plus vo„ lontiers, que je n'ai fait au libelle qui l'a tant „ touché ".

Je vous ai dit ci-dessus que j'avois fait la résolution de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction: parcequ'il est vrai que j'avois beaucoup à perdre, & rien à gagner dans le mouvement. J'accomplis en partie cette résolution: parcequ'il est vrai que je n'entrai presque en rien de tout ce qui se fit en ce tems-là, étant très convaincu qu'il n'y avoit rien de beau à faire pour l'ordinaire, & que le bon même ne se feroit pas dans le peu d'occasions où il étoit possible, à cause des vues différentes & compliquées que chacun avoit, vû l'état des choses. Je m'enveloppai donc, pour ainsi dire, dans mes grandes dignitez, auxquelles j'abandonnai les espérances de ma fortune; & je me souviens qu'un jour M. le Président Belliévre me disant que je devois me don-

1652. ner plus de mouvement, je lui répondis sans balancer : „ Nous sommes dans une grande „ tempête, où il me semble que nous vo- „ guons tous contre le vent. J'ai deux bon- „ nes rames en main, dont l'une est la „ Masse de Cardinal, & l'autre la Crosse „ de Paris. Je ne les veux pas rompre, „ & je n'ai présentement qu'à me soute- „ nir ".

Je vous ai déja dit que l'obligation de voir Monsieur très souvent, me força à ne pas garder toutes les aparences de cette inaction. Je me trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement & entiérement, par les criailleries des partisans de M. le Prince, qui m'attaquérent par leurs libelles, comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre, & cet éclat joint à la cour assidue que je faisois au Luxembourg, qui paroissoit d'autant plus mistérieuse qu'elle sembloit couverte par la raison que vous avez déja vue, quoiqu'elle fût publique; cet éclat, dis-je, fit trois effets très mauvais contre moi. Le premier fut, qu'il fit croire même aux indifférens, que je ne pouvois demeurer en repos. Le second, qu'il persuada à M. le Prince que j'étois irréconciliable avec lui. Et le troisiéme, qu'il acheva d'aigrir au dernier point la Cour contre moi : parceque je ne pouvois me deffendre contre les libelles de M. le Prince, qu'en insérant dans les miens des choses qui ne pouvoient être agréables à M. le Cardinal. Cet embarras n'étoit évitable que par des inconvéniens, qui étoient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvois deffendre du premier que par une retraite entiére, qui n'eût

n'eût été ni de la bienséance, dans un tems 1652.
où l'on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'eusse eue de M. le Prince, ni du respect & du service que je devois à Monsieur, dans un moment où ma présence, au moins selon qu'il se l'imaginoit, lui étoit nécessaire. Je ne pouvois me parer du second qu'en me raccommandant avec M. le Prince, ou en lui laissant prendre contre moi dans le Public tous les avantages qu'il lui plaisoit. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre étoit impraticable, & par les engagemens que j'avois sur cet article particulier avec la Reine, & par la disposition de Monsieur, qui me vouloit toujours tenir en lesse pour me lâcher en cas de besoin. Je ne pouvois éviter le troisiéme sans faire des pas vers la Cour, desquels M. le Cardinal n'eût pas manqué de se servir pour me perdre. En voici un exemple.

Aussitot que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion, j'envoyai Argenteuil au Roi & à la Reine pour leur en rendre compte, & je lui donnai charge expresse de ne point voir M. le Cardinal, auquel j'étois bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, & que j'étois bien aise de plus de marquer par une circonstance de cette nature, & dans le Parlement & dans le Peuple, pour mon ennemi. Monsieur eut l'honnêteté ou la prudence de me dire de lui-même, qu'il avouoit que l'ordre que je donnois sur cela à Argenteuil étoit nécessaire; mais qu'il y falloit toutefois un *retentum*, (ce fut son mot) & qu'en l'état où étoient les choses, & où elles seroient peut-être quand il arriveroit à Saumur où la

Cour

1652. Cour étoit à cette heure-là, il étoit à propos de lui laisser la bride plus longue, & de ne lui point ôter la liberté de conférer secrétement avec le Cardinal, s'il le souhaitoit, & si Madame la Palatine, à qui j'adressois Argenteuil pour le présenter à la Reine, croyoit qu'il y pût avoir quelque utilité. „ Que savons nous, *ajouta Monsieur*, si „ par l'événement cela ne pourra pas être „ bon à quelque chose, même pour le gros „ des affaires ? La bonne conduite veut que „ l'on ne perde pas les occasions naturelles „ d'amuser, quand on a à faire à des amu- „ seurs en titre d'office. Le Mazarin ne „ manquera jamais de dire la conférence; „ mais quel inconvénient ? C'est un men- „ teur fieffé que personne ne croit; & il „ la dira fausse comme véritable ". Voilà les paroles de Monsieur, elles furent prophétiques. M. le Cardinal voulut voir Argenteuil chez Madame la Palatine la nuit. Il lui dit, par excès de tendresse pour moi, que si j'avois été assez mal-habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y auroit suppléé, pour me servir, par un refus public. Il entra bonnement dans tous mes égards, & dans tous mes intérêts; il lui voulut faire croire qu'il étoit résolu de partager le Ministériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'étoit pas encore revenu à Paris, que Monsieur étoit averti par Goulas, non pas de ce qui s'étoit passé réellement à l'égard de cette visite, mais de tout ce qui s'y fût passé effectivement, si elle eût été recherchée par moi, & faite à l'insu de S. A. R. & contre son service. Cet échantillon vous fait voir les replis de la pié-

ce

ce qui étoit ſur le métier, & peut contribuer, 1652.
ce me ſemble, à juſtifier la conduite que j'eus en ce tems-là.

J'écris par votre ordre l'hiſtoire de ma vie, & le plaiſir que je me fais de vous obéir avec exactitude, a fait que je m'épargne ſi peu moi-même. Vous avez pu juſques ici vous apercevoir que je ne me ſuis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en cette rencontre, parceque c'eſt là où l'artifice de mes ennemis a rencontré le plus de facilité à ſurprendre la crédulité du vulgaire. Je ſavois que l'on diſoit en ce tems-là: Eſt-il poſſible que le Cardinal de Retz ne ſoit pas content d'être à ſon âge Cardinal & Archevêque de Paris? Et comment ſe peut-il mettre dans l'eſprit qu'on lui donnera, à force d'armes, la premiére place dans le Conſeil du Roi? Je ſai qu'encore aujourd'hui les miſérables Gazettes de ce tems-là ſont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'euſſent été encore ſans comparaiſon davantage dans mes eſpérances, & dans mes vues, qui en vérité en étoient très éloignées, je ne dis pas ſeulement par la force de la raiſon, à cauſe des conjonctures, mais je dis même par mon inclination, qui me portoit avec tant de rapidité & aux plaiſirs & à la gloire, que le Miniſtériat qui trouble beaucoup ceux-là, & qui rend toujours l'autre odieuſe, étoit encore moins à mon gout qu'à ma portée. Je ne ſai ſi je fais mon apologie en vous parlant ainſi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge, Sur tout, je vous dois la vérité, qui ne me ſervira pas beaucoup dans l'eſprit de la poſtérité pour ma décharge,

mais

1652. mais qui au moins n'y sera pas inutile pour faire connoitre que la plupart des hommes du commun qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont tout au moins des duppes présomptueuses. Je m'apperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression: vous l'attribuerez peut-être à vanité, je ne le crois pas, & je sens que le plaisir que j'ai à pouvoir me justifier, est uniquement l'effet de celui que je trouve à n'être pas desaprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lorsque vous faites réflexion sur l'embarras où j'étois, dans le tems que je viens de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répetoit ces paroles cent fois par jour avec des soupirs & des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui représentois & qu'il tomberoit en cet état, & qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore agravé à mon égard par les contretems, que je puis, ce me semble, appeller domestiques, qui m'arrivérent dans ces conjonctures.

Vous avez déja vu que Madame de Chevreuse, Noirmoutier, & Laigues, avoient commencé en quelque façon à faire bande à part; & que sous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étoient effectivement séparez de ceux de Monsieur, quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté & du respect. Celles qu'ils avoient avec la Cour étoient beaucoup plus étroi-

étroites. L'Abbé Fouquet avoit succédé pour cette négociation à Bertet, je l'apris par Monsieur même, qui m'obligea, ou plutot qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès; car dans la vérité, depuis ce qui s'étoit passé à l'hôtel de Chevreuse, quand M. le Cardinal rentra dans le Royaume, je n'y comptois plus rien, & je ne comptois même à y aller, que parceque je voyois Mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avoit pas manqué. Je me sentois obligé à Monsieur, de ce qu'il n'avoit ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny & Goulas me rendoient du matin au soir, sur les correspondances de l'hôtel de Chevreuse avec la Cour, qui donnoient à la vérité un beau champ à me calomnier; & ainsi je me sentis aussi plus obligé moi même à les éclairer. Cette considération fit que contre mon inclination je pris quelques mesures avec l'Abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination; car le peu qui m'avoit paru de cet esprit chez Madame de Guimené, où il alloit voir assez souvent Mademoiselle de Menessin qui étoit sa parente, ne m'avoit pas donné du gout pour sa personne. Il étoit en ce tems-là fort jeune; mais il avoit dès ce tems-là un je ne sai quel air d'emporté & de fou, qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois sur la brune chez le Fêvre de la Barre, qui étoit fils du Prévôt des Marchands, & son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisoit pour se rendre maitre du peuple. Notre commerce ne dura pas longtems: & parceque de mon côté j'en tirai d'abord les éclair- 1652.
cisse-

1652. cissemens qui m'étoient nécessaires, & parceque lui du sien se lassa bientot des conversations qui n'alloient à rien. Il vouloit dès le premier moment que je fusse Mazarin sans réserve, comme lui. Il ne concevoit pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme; mais je vous assure qu'en ce tems-là il ne parloit que comme un écolier, qui ne fût sorti que de la veille du collége de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de Mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, & laquelle devint amoureuse de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, & qui étoit à elle, m'en avertit. Je me consolai assez aisément avec la Suivante, de l'infidélité de la Maitresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'Abbé Fouquet, qui se persuada, ou qui voulut se persuader qu'elles avoient passé jeu, & que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâton. Je n'y avois jamais pensé: & il en a eu le même ressentiment, que si la chose eût été vraye. Il contribua beaucoup à ma prison: & M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des Pays étrangers, qu'il avoit proposé à la Reine plusieurs fois de me tuer. Ma colére contre lui ne fut pas si grande: elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre. Mademoiselle de Chevreuse n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie lorsqu'elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit; mais com-

me

me elle n'aimoit jamais longtems, on ne 1652.
trouvoit pas aussi longtems qu'elle eût de l'esprit. Elle s'indignoit contre ses Amans comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elle les bruloit, & ses filles avoient toutes les peines du monde de sauver une juppe, des coëffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eût pu mettre au feu ses Amans quand elle s'en lassoit, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. Madame sa mére qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle se résolut de s'unir entiérement à la Cour, n'y put réussir, quoiqu'elle eût fait en sorte que Madame de Guimené lui eût fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étois donné corps & ame à elle, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'hôtel de Chevreuse & moi, à l'entrée du Cardinal dans le Royaume, elle éclata avec fureur en ma faveur; elle changea deux mois après à propos de rien, & sans savoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie qui étoit à elle, qui alloit à tout; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'Abbé Fouquet, jusqu'au point de l'épouser, s'il eût voulu. Ce fut dans ce tems-là que Madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir, & de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues qui avoit fait un voyage à la Cour lui raporta qu'elle y seroit très bien reçue. Je déchargeai mon cœur à Mademoiselle de Chevreuse, qui en vérité n'étoit pas fort gros, & je ne laissai pas de faire accompagner la

1652. mére & la fille, & au sortir de Paris, & même à la campagne jusqu'à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi & de Noblesse & de Cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état où je me trouvois à Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince. Angerville qui étoit à M. le Prince de Conti vint de Bourdeaux à dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il, ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairci de ce détail, parce-qu'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, & particuliérement de celles dont on doit avoir de la reconnoissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon, lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne partoit dans deux heures pour aller retrouver son maitre.

Quelques jours après M. le Prince étant chez Prudhomme qui logeoit dans la rue d'Orléans, & ayant enfilé dans la rue sa Compagnie de Gardes & un fort grand nombre d'Officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venoit de laisser en beau débat; que j'étois à l'hôtel de Chevreuse très mal accompagné, & que je n'avois auprès de moi que le Chevalier d'Humiéres, Enseigne de mes Gendarmes, avec 30. Maitres. M. le Prince lui répondit en souriant, „ le Cardinal de Rets est trop „ fort ou trop foible ". Marigny me raconta presque dans le même tems, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, & ayant remarqué qu'il lisoit avec attention un livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fût un bel Ouvrage, puis-

qu'il

qu'il y prenoit tant de plaisir; & que M. le 1652.
Prince lui répondit: „ il est vrai que j'y en „ prens beaucoup, car il me fait connoitre „ mes fautes que personne n'ose me dire ". Vous observerez, s'il vous plait, que ce livre étoit celui qui est intitulé: *Le vrai & le faux du Prince de Condé, & du Cardinal de Retz*, qui pouvoit piquer & fâcher M. le Prince: parceque je reconnois de bonne foi que j'y avois manqué au respect que je lui devois. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes & proprement des apophthegmes, desquels le bon sens de Plutarque auroit honoré l'Antiquité avec joye.

Je reprens le fil de ce qui se passoit en ce tems-là dans les Chambres assemblées, dont vous avez déja vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déja quelque tems que je me suis même assez étendu. Je vous ai parlé de la démangeaison de négociation, comme de la maladie qui regnoit dans le parti des Princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais secrette avec M. le Cardinal, par le canal de Mr. de Fabert. Elle ne réussit pas, parceque le Cardinal ne vouloit point dans le fond d'accommodement, & il n'en recherchoit que les apparences pour décrier dans le Parlement & dans le Peuple, M. le Duc d'Orléans & M. le Prince. Il employa pour cela le Roi d'Angleterre, qui proposa au Roi à * Corbeil une conférence. Elle fut acceptée à la Cour, & elle le fut aussi à Paris par Monsieur & par M. le Prince, auxquels la Reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au

* Voyez Mémoires de Joly, Tome second.

1652. au Parlement le 26. Avril, & fit partir dès le lendemain Mrs. de Rohan, de Chavigny & Goulas, pour aller à S. Germain, où le Roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur, s'il avoit quelques certitudes, ou au moins quelques lumiéres, que cette conférence pût être bonne à quelque chose; & il me répondit en sifflant: *Je ne le crois pas, mais que faire? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout seul.* Permettez moi, je vous supplie, de marquer cette réponse, comme l'époque de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle-là; il n'y aporta jamais, ni plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autres réponses, quand je lui représentois les inconvéniens de cette conduite, ce que je ne faisois pourtant jamais qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins, quand je vous aurai dit qu'après la négociation, de laquelle je viens de vous parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le Parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutot qu'il y en eut un tissu, que Mrs. de Rohan, de Chavigny, Goulas, Gourville & Mademoiselle de Châtillon tinrent à différentes reprises sur le métier. Ils ne travaillérent pas tous seuls à l'ouvrage, je le brodai de tout ce qui en pouvoit rehausser les couleurs dans le Public. Comme il me convenoit de rejetter sur ce

Par-

Parti-là la haine & l'envie du Mazarinisme, 1652.
dont il essayoit de me charger en toutes occasions, je n'oubliois rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir & pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composoient, n'oublioient pas de leur côté de rechercher dans les traitez. * Les propositions des Gouvernemens de Guyenne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frére, de l'Auvergne pour M. de Nemours, les cent mille écus que l'on demandoit pour M. de la Rochefoucaut, le Bâton de Maréchal de France pour M. du Doignon, les Lettres de Duc pour M. de Montespan, la Surintendance des Finances pour M. du Doignon, le pouvoir de faire la paix générale à Monsieur & à M. le Prince, celui de nommer des Ministres y fut figuré de toutes les couleurs, & de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur en publiant que tout ce que je viens de vous dire avoit été proposé: parce-qu'il est vrai que les avis que j'avois de la Cour me l'assuroient. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût dans ces avis de l'exagération sur de certains points. Ce que je sais de science certaine, c'est que M. le Cardinal faisoit espérer tout ce que l'on prétendoit, & qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se donna le plaisir de donner au Public le spectacle de Mrs. de Rohan, de Chavigny, & de Goulas, conférant avec lui & devant le Roi & en particulier, au moment même que Monsieur
&

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

1652. & M. le Prince disoient publiquement dans les Chambres assemblées, que le préalable de tous les traitez étoit de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la Comédie en leur présence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le Roi, qu'il suplioit à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la Cour Gourville, qu'il ne laissoit pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joye d'amuser Gaucourt, qui par sa profession de négociateur, donnoit encore plus d'éclat à la négociation. * Enfin les choses en vinrent au point, que Madame de Châtillon alla publiquement à St. Germain. Nogent disoit qu'il ne lui manquoit en entrant dans le Château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue & traitée effectivement, comme Minerve auroit pu l'être; la différence fut que Minerve auroit apparemment prévu le Siége d'Etampes, que M. le Cardinal entreprit dans le même instant, & dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelît tout le Parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce Siége dans la suite; & je ne le touche ici, que parcequ'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, & que j'ai été bien aise de renfermer toutes ensemble, dans ces deux ou trois pages; afin que je ne fusse point obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez, sans doute, vous-mê-

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

même, à l'heure qu'il est, en me disant 1652.
qu'il falloit que M. le Cardinal Mazarin fût bien habile pour jetter aussi utilement pour lui tant de faveurs apparentes d'accommodemens: & je vous supplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité royale, l'on trouve des facilitez incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à faire la guerre au Roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince; je ne sais si je le loue. Je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire. Il ne s'en falut pas beaucoup qu'il n'y eût du bruit dans le Parlement, le jour que Monsieur parla des conférences que Mrs. de Rohan, de Chavigny & Goulas avoient eues à St. Germain avec le Cardinal.

Ce fut le 30. Avril. Le murmure y fut si grand, que Monsieur, qui craignit l'éclat, dit publiquement qu'ils ne l'y reverroient jamais que le Cardinal ne fût sorti. L'on y résolut aussi que M. le Procureur-Général iroit à la Cour, pour solliciter les passeports nécessaires pour les Députez, qui devoient faire les nouvelles remontrances, & pour se plaindre des desordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3. de Mai, M. le Procureur-Général fit la relation de ce qu'il avoit fait à St. Germain en conséquence des ordres de la Compagnie. Il dit que le Roi entendroit les remontrances le Lundi 6. du mois, & que Sa Majesté étoit très fâchée que la conduite de Monsieur & de M. le Prince l'obligeassent à tenir son armée si près de Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes,

1652. pour laquelle toutefois le corps de Ville souhaita une Lettre de Cachet, qui en portat le commandement. La Cour l'envoya, parcequ'elle vit bien que Monsieur à la fin la feroit faire de son autorité. Elle étoit à la vérité plus que nécessaire, le desordre & le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil.

Le 6. les remontrances du Parlement & de la Chambre des Comptes furent portées au Roi avec une grande force.

Le 7. celles de la Cour des Aides & de la Ville se firent. La réponse du Roi aux unes & aux autres fut, qu'il feroit retirer ses troupes quand celles des Princes seroient éloignées. M. le Garde des Sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté, ne proféra pas seulement le nom de M. le Cardinal.

Le 10. il fut arrêté au Parlement que l'on envoyeroit les Gens du Roi à St. Germain, pour y demander réponse touchant l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11. M. le Prince vint au Palais, pour avertir la Compagnie que le Pont de St. Cloud étoit attaqué. Il fit prendre les armes à ce qu'il trouva de Bourgeois de bonne volonté, & les mena jusques au Bois de Boulogne, où il aprit que ceux qui avoient cru qu'ils emporteroient d'emblée le Pont de St. Cloud, y ayant trouvé de la résistance, s'étoient retirez. Il se servit de l'ardeur de ce Peuple pour se saisir de St. Denis, où 200. Suisses étoient en garnison. Il les prit l'épée à la main, & sans aucunes formes de Siége, ayant passé le premier le fossé; & il vint le

le lendemain au matin à Paris, après y avoir 1652.
laissé le Régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il fut inutile; car Remeville, ou St. Megrin, je ne sais plus précisément lequel ce fut, le reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les Bourgeois s'étant déclarez pour le Roi. La Lande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voutes de l'Eglise de l'Abbaye, qu'il deffendit deux ou trois jours.

Le 14. il y eut un grand mouvement au Parlement; plusieurs voix confuses s'élevérent, pour demander que l'on délibérat sur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les séditions & les insolences, qui se commettoient journellement dans la Ville, & même dans la Salle du Palais. Monsieur, qui en fut averti, & qui eut peur que sous ce prétexte les Mazarins du Parlement ne fissent faire à la Compagnie quelque pas qui fût contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, & il proposa qu'elle lui donnat un plein-pouvoir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur par M. de Beaufort à la chaude, sans dessein, & très légérement, fit trois mauvais effets; dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avoit été fait après une profonde délibération; le second qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance & le poste n'avoient pas besoin, vû les conjonctures, d'une autorité empruntée; le troisiéme que les Présidens en prirent tant de courage, qu'ils osérent dire en face à Monsieur que personne n'ignoroit le respect qu'on lui devoit, & que par cette raison il

1652. n'étoit pas à propos de mettre cette proposition dans le registre. Il n'y a rien de si dangereux, que les propositions qui paroissent mistérieuses, & qui ne le sont pas : parcequ'elles allient toute l'envie, qui est inséparable du mistére, & qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15. Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité ; car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois Chambres à un Imprimeur, qui avoit mis au jour un libelle qui portoit, que le Parlement avoit remis toute son autorité & celle de la Ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avoit pu souffrir les impertinences de cette Compagnie ; & il se servit de cette expression, à laquelle il en ajouta une autre qui étoit encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose, dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes en riant, & en me disant : *Je le paraphraserai à M. le Prince.*

Le 16. M. le Président de Nesmond fit la relation des remontrances, que le Roi fit lire en la présence des Députez. Après qu'il eut fait toutefois quelques difficultez, il lui répondit qu'il y feroit réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le Procureur-Général fit ensuite raport de sa députation ; & il dit : qu'ayant demandé l'éloignement des troupes à 10. lieues de Paris, & expliqué la déclaration que Mrs. les Princes avoient faite de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au Pont de St. Cloud & à Neuilly, le Roi avoit nommé de sa part M. le Maré-

chal

chal de l'Hôpital, & envoyé un passeport 1652.
en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conferer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le Comte de Bethune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conferé avec Mrs. de Bullion, de Villeroi & le Tellier, & que Sa Majesté se relâchoit à la considération de sa bonne Ville de Paris, à accorder cet éloignement; pourvû que Mrs. les Princes exécutassent ce à quoi ils s'étoient aussi engagez sur le même chef. M. le Procureur-Général, qui étoit assisté de M. Bignon Avocat-Général, présenta ensuite à la Compagnie un Ecrit, Signé *Louis*, & plus bas *Gueneguaut*, qui portoit que le Roi manderoit au plutot deux Présidens & deux Conseillers de chaque Chambre, pour leur faire entendre ses volontez à l'égard des remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces raports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore, pour ainsi dire, réagravé.

Le 24. & le 28. de Mai ne produisirent rien de considérable dans les Chambres assemblées.

Le 29. les Députez des Enquêtes entrérent dans la Grand-Chambre, & y demandérent l'assemblée des Chambres pour délibérer sur les moyens qu'il y auroit de faire la somme de 150. mille livres, promise à celui qui représenteroit en justice le Cardinal Mazarin. Le Clerc de Courcelles, qui vit qu'à ce même moment le Grand-Vicaire de M. de Paris entroit au Parquet des Gens du Roi, pour y conferer de la descente de la Chasse de Ste. Geneviéve, dit assez plaisam-

1652. ſamment : *Nous ſommes aujourd'hui en dévotion de Fêtes doubles ; nous ordonnons des Proceſſions, & nous travaillons à faire aſſaſſiner un Cardinal.* Il eſt tems de parler du Siége d'Eſtampes.

Vous avez vu ci-deſſus que l'on étoit convenu dans les deux partis, que l'on éloigneroit de 10. lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avoit déja quelque tems auparavant aſſez maltraité celles de Mrs. les Princes dans le Fauxbourg d'Eſtampes, où les Régimens de Bourgogne d'Infanterie, & ceux de Wirtemberg & de Brow de Cavalerie avoient beaucoup ſouffert, ſe réſolut de les opprimer toutes en gros dans la Ville même, & la foibleſſe de la Place, jointe à la foibleſſe de tous les Généraux, lui fit croire que la choſe n'étoit pas impraticable. Le Comte de Tavanes qui y commandoit pour M. le Prince, car Mrs. de Beaufort & de Nemours étoient à Paris, fit l'une des plus belles & des plus vigoureuſes réſiſtances, qui ſe ſoit faite de nos jours. Il y eut beaucoup de ſang répandu de part & d'autre; les Chevaliers de la Vieuville & de Parabere y furent bleſſez ; les attaques furent fréquentes & vives ; la défenſe n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort, ſi * M. de Lorraine ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le Siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il

* Charles IV., Duc de Lorraine, mort âgé de 71. ans 5. mois & 16. jours en 1675. le 20. de Septembre.

Il y avoit assez longtems que les Espagnols le pressoient d'entrer en France, & de secourir Mrs. les Princes. Monsieur & Madame l'en sollicitoient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là, qu'en leur demandant de l'argent. Il ne répondit à ceux-ci, qu'en leur demandant Jametz, Clermont, & Stenay, qui avoient autrefois été de son Domaine, & que le Roi avoit donnez depuis à M. le Prince. Monsieur me força de dicter un jour à Fromont une instruction pour le Grand qu'il envoyoit à Bruxelles, pour le persuader; & je puis dire avec vérité que ç'a été le seul trait de plume que j'aye fait dans tout le cours de cette guerre. Je disois toujours à Monsieur que je me voulois conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser dans moi-même, que je n'étois en rien d'une affaire, où tout alloit à *la Peggio*; & je l'avois presque accoutumé à ne me plus demander même non sentiment sur ce qui se passoit, en lui répondant toujours par monosyllabes. Il m'en grondoit un jour, & je le l'y ajoutai; *Et le Monosyllabe, Monsieur, est unique; car c'est toujours non.* Je ne pus tenir la même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine, car il voulut absolument, & Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction, dont je viens de parler. Je ne sais si elle le trouva ébranlé. Il marcha avec son armée qui étoit composée de 8000. hommes de vieilles & bonnes troupes, il les laissa à Ligni, & vint à Paris, où il entra à cheval avec un applaudissement incroyable du Peuple. Monsieur & M. le Prince allérent au devant de lui jusques à Bourget le dernier Mai, & ils y fu- 1652.

1652. furent accompagnez de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucaut, de Gaucourt, de Chavigny, & de Dom Gabriel de Tolède. Il se trouva par hazard que ces deux derniers figurérent ensemble dans cette entrée. Monsieur, qui haïssoit M. de Chavigny, me le dit le soir avec un emportement de joye; & je lui répondis que j'étois surpris de ce qu'il me paroissoit étonné de cela; que M. de Chavigny ne faisoit que ce que le Président Jeannin, qui avoit été l'un des plus grands Ministres d'Henry IV. avoit fait autrefois; que la différence n'étoit qu'en ce que le Président Jeannin avoit escadronné avec les Espagnols, avant qu'il fût Ministre, & que M. de Chavigny n'y escadronnoit qu'après. Monsieur fut très satisfait de l'apologie, & il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg à un tel point, que je la trouvai sur les degrez, & dans le Cours un quart d'heure après. Je gardai beaucoup de mesures à l'égard de M. de Lorraine. Quoiqu'il fût frére de Madame, à laquelle j'étois très particuliérement attaché, je me contentai de lui envoyer un Gentilhomme, & de l'assurer de mes services. Monsieur souhaitta que je le visse; en quoi il se trouva de la difficulté, parceque les Ducs de Lorraine prétendent la main chez les Cardinaux. Nous nous trouvames chez Madame, & après dans la gallerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, & où de plus quand il y en auroit eu, il ne se seroit point trouvé d'embarras: parcequ'il ne me disputoit point le pas en lieu tiers. Cette conférence ne se passa qu'en civilitez & qu'en railleries,

dans

dant lesquelles il étoit inépuisable. Il lui vint 1652.
deux ou trois jours après dans l'esprit une nouvelle maniére de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au Noviciat des Jesuites. Je lui dis d'abord que j'étois très fâché que le Cérémonial Romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui, comme je l'aurois souhaitté; & il me paya sur le champ en même monnoye, en me répondant qu'il étoit au desespoir que le Cérémonial de l'Empire l'eût empêché de me rendre chez moi, ce qu'il eût souhaitté. Il me demanda ensuite sans aucun préambule, si son nez me paroissoit propre à recevoir des chiquenaudes? Il pesta tout d'une suite contre l'Archiduc, contre Monsieur, & contre Madame, qui lui en faisoient recevoir 12. ou 15. par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenoit son bien. Il entra de là dans un détail de propositions & d'ouvertures, ausquelles je vous proteste que je n'entendois rien. Je crus que je ne pouvois mieux lui répondre que par des discours ausquels je vous assure qu'il n'entendit pas grand' chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie; & lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'Abbé de St. Michel, fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions dorénavant l'un & l'autre, bien mieux que nous ne nous étions entendus au Noviciat à Paris. J'eusse eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement que lui, sachant ce que je savois de ce qui se passoit de tous côtez à cet égard. J'étois très-bien averti que la Cour lui donnoit à
peu

1652. peu près la carte blanche ; & je n'ignorois pas, que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissoit pas d'écouter de simples propositions qui étoient bien au dessous de celles qu'on lui offroit.

Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore sortie de Paris en ce tems là, lui dit plutot en riant que sérieusement, qu'il pouvoit faire la plus belle action du monde, s'il faisoit lever le Siége d'Estampes; en quoi il satisferoit pleinement & Monsieur & les Espagnols; & si au même moment il ramenoit ses troupes en Flandres, en quoi il plairoit au dernier point à la Reine, de qui il avoit fait en tout tems profession publique d'être serviteur particulier. Ce parti, qui tenoit comme des deux côtez, plut à son incertitude naturelle; il le prit sans balancer, & Madame de Chevreuse s'en fit honneur à la Cour, qui de sa part ne fut pas fâchée de couvrir la nécessité où elle se trouva de lever le Siége d'Estampes de quelques apparences de negociations, qu'elle grossit dans le monde de mille & mille particularitez, que les raisonnemens du vulgaire honorent toujours de mille & mille mistéres. Il n'y eut rien au monde de plus simple, que ce qui se fit en ces rencontres ; & quoique je ne fusse point du tout en ce tems-là du secret ni de la mére ni de la fille, comme vous avez vu ci-dessus, j'en fus assez instruit malgré l'une & l'autre, pour vous pouvoir assurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit dès le lendemain est une marque que je ne me trom-

pe

pe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas longtems content de lui-même à l'égard de cette action. Car quoiqu'il eût soutenu d'abord à Monsieur qu'il lui avoit rendu un service signalé en obligeant la Cour à lever le Siége d'Estampes, il me parut aussitot après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, & que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandérent; qui étoit de ne point s'en retourner encore, & de demeurer à Villeneuve-S. Georges, jusqu'à ce que les troupes sorties d'Estampes fussent effectivement en lieu de sureté. 1652.

M. de Turenne, voyant que M. de Lorraine ne tenoit pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil à dessein d'y passer la Seine & de le combattre. Il y eut des allées & des venues en explication de ce qui avoit été promis, ou non promis, pendant lesquelles l'armée Lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du Roi, ayant passé la riviére d'Yerre, & s'étant mis en bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendoit de part & d'autre que le signal du combat, qui certainement eût été sanglant, vû la bonté des troupes qui composoient les deux armées, mais qui aparemment eût succédé à l'avantage des troupes du Roi, parceque les Lorrains n'avoient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeller fatal, Milord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine étoit prêt d'exécuter ce dont l'on étoit convenu à telle & telle condition. On négocia sur

1652. l'heure même. * Le Roi d'Angleterre, qui sur l'aparence d'une bataille avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées & des venues; & l'on convint que M. de Lorraine sortiroit du Royaume dans 15. jours, & des Postes où il étoit dès le lendemain; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avoient été envoyez de Paris, pour faire un Pont sur la riviére; & qu'aussi M. de Turenne ne pourroit se servir de ces bateaux pour passer la Seine, & pour empêcher le passage des troupes sorties d'Estampes; que celles de Mrs. les Princes qui étoient dans son Camp, pussent rentrer dans Paris en sureté; & que le Roi fît fournir des vivres à l'armée Lorraine dans sa retraite. Ces deux derniéres conditions ne reçurent pas beaucoup de contradiction, M. de Turenne disant qu'il étoit très persuadé que l'armée Lorraine épargneroit au Roi, par le soin qu'elle prendroit de se pourvoir elle-même, la peine & la dépense que l'on stipuloit. Et pour ce qui étoit de la liberté que l'on demandoit pour les troupes des Princes de se pouvoir rendre à Paris en sureté, il la leur accordoit avec joye: parcequ'il étoit assuré que la Ville en seroit beaucoup plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort, qui avoit amené au Camp 5. ou 600. Bourgeois volontaires, dit le lendemain au soir à Monsieur qu'ils avoient été si épouvantez, qu'il avoit peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la Ville. M. le Prin-

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 8. & 9. & Mr. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires, *Suite de la Relation de la guerre de Guyenne.*

Prince, qui étoit malade en ce tems-là, n'avoit pas été d'avis par cette raison que l'on les laissat sortir dans cette conjoncture. Je reviens au Parlement. 1652.

J'ai eu si peu de part dans les derniéres assemblées & dans les derniéres occasions desquelles je viens de parler, qu'il y a déja quelque tems que je me fais un scrupule à moi-même de les insérer dans un Ouvrage, qui ne doit être, à proprement parler, qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur un point où l'état des choses, que je vous ai expliqué ci devant, eût fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurois continué d'assister aux délibérations du Parlement. La Pourpre qui m'en ôta la séance, en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guéres moins au Luxembourg, & je puis assurer de bonne foi qu'elle n'y eut presque qu'un mouvement imaginaire, & tel qu'il plut aux spéculatifs de se fantasier. Mais comme il leur plut de se fantasier toutes choses sur mon sujet, j'étois continuellement exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres, & au raisonnement de tous. Ce personnage, qui n'est jamais que de pure defensive, & encore tout au plus, est très dangereux dans les tems dans lesquels on le joue. Il est très incommode dans ceux dans lesquels on le décrit : parcequ'il a toujours beaucoup d'aparence de vaine gloire & d'amour-propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un Etat, quand dans un Ou-

1652. vrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matiéres auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin les moyens de démêler celles qui sont de cette nature, du reste de cette histoire qui n'est que particuliére; & il m'a été impossible de les trouver: parceque la figure que j'ai faite, quoique médiocre, dans les tems qui ont précédé & qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de raport & tant d'enchainement les uns avec les autres, qu'il seroit très difficile que l'on pût vous les bien faire entendre, si on les délioit tout à fait. Voila ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ces tems-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible: parceque ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les mémoires d'autrui. J'y poserai les faits, je n'y raisonnerai point, je déduirai ce qui m'y paroitra le plus de poids, j'obmettrai ce qui me semblera le plus léger; & en ce qui regarde les assemblées du Parlement, je n'observerai les dattes qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations considérables. Je ne parlerai pas seulement des autres, & je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisamment, en vous disant qu'elles ne furent presque employées qu'en declamations contre le Cardinal, en plaintes, & en Arrêts contre les insolences & les séditions du Peuple, & en desaveux faits par Mrs. les Princes de ces séditions, qui dans la vérité n'étoient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le 1. Juin, Monsieur envoya au Parlement,

ment, pour savoir quelle place il donneroit 1652.
à M. le Duc de Lorraine dans l'assemblée des Chambres. Il répondit tout d'une voix que M. de Lorraine étant ennemi de l'Etat, il ne lui en pouvoit donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi deux ou trois jours après, parceque j'étois malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : *Eussiez vous cru que le Parlement m'eût fait cette réponse ?* Et je lui répondis : *J'aurois bien moins cru, Monsieur, que vous eussiez hazardé de vous l'attirer.* Il me repartit en colére : *Si je ne l'eusse hazardé, M. le Prince eût dit que j'eusse été Mazarin.* Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisoit dans ce tems-là.

Le 7. on fit un fort grand bruit au Parlement de l'aproche des troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, & qui faisoient beaucoup de desordre dans la Brie; & l'on y parla de leur marche avec la même surprise & la même horreur, que l'on auroit pu faire s'il n'y avoit eu dans le Royaume aucunes partialitez.

Le 10, M. le Président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à la députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du Siége d'Estampes. La réponse de S. M. fut que la Compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle voudroit choisir, & pour achever au moins de rétablir le calme dans le Royaume. L'on opina ensuite, & l'on résolut de renvoyer a la Cour les mêmes Députez, pour entendre la volonté du Roi, & y renouveller toutefois les remontrances contre le Cardinal Mazarin.

1652. Monsieur & M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'Arrêt, & ils avoient soutenu qu'il ne falloit recevoir aucunes propositions de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel & effectif du Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvellérent contre l'aproche des troupes de Lorraine ; & elles furent au point, que les Gens du Roi furent mandez au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le Duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un Conseiller, du nom duquel je ne me souviens pas, ayant dit qu'il ne concevoit pas comme on prétendoit qu'il fût utile à la Compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la Cour; Mainardeau répondit que, cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du Roi, il étoit d'avis de donner Arrêt, par lequel il seroit enjoint aux communes de leur courir sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long, quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez aparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déja parlé, & qui fut sue le 16. à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, puisqu'elle avoit été souhaitée de tant de gens. Elle fut incroyable; & je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son aproche, criérent le plus hautement contre son éloignement. Il est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des tems même, où l'on peut dire qu'ils ne se sentent point.

Le 20, le Président de Nesmond fit la 1652. relation de ce qui s'étoit passé à sa députation à Melun, & la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le Roi, dont la substance étoit. Que bien que S. M. ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'eloignement de Mr. Cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instance; après avoir réparé son honneur par des Déclarations que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle pût avoir de bonnes & de réelles suretez de la part de Mrs. les Princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement. Que S. M. desire donc d'apprendre.

1. Si en ce cas ils renonceront à toutes les Ligues & à toutes les Associations faites avec les Princes étrangers.

2. S'ils n'auront plus aucunes prétentions.

3. S'ils se rendront auprès de Sa Majesté.

4. S'ils feront sortir les Etrangers qui sont dans le Royaume.

5. S'ils licencieront leurs troupes.

6. Si Bourdeaux rentrera dans son devoir, aussi bien que M. le Prince de Conti, & Madame de Longueville.

7. Si les Places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état.

Voila les principales des 12. questions, sur lesquelles M. le Duc d'Orléans s'emporta avec beaucoup d'émotion, en disant: qu'il étoit inoui que l'on mît ainsi sur la sellette un Fils de France, & un Prince du Sang,

1652. & que la déclaration qu'ils avoient faite l'un & l'autre qu'ils poseroient les armes, aussitot que le Cardinal Mazarin seroit hors du Royaume, étoit plus que suffisante pour satisfaire la Cour, si elle avoit de bonnes intentions. L'on opina; mais la délibération n'ayant pu être achevée, elle fut remise au lendemain.

Le 21. Monsieur ne s'y étant pu trouver, parcequ'il avoit eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita en présence de M. le Prince que d'un fond que l'on cherchoit pour la subsistance des pauvres qui souffroient beaucoup à la Ville, & de celui qui étoit nécessaire pour faire la somme de 150. mille livres pour la tête à prix. Il fut dit à l'égard de ce dernier chef, que l'on feroit incessamment inventaire de ce qui restoit des meubles du Cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. Comme il y avoit eu le matin une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle Mrs. de Vanau & Partial auroient été massacrez sans lui, il crut qu'il feroit mieux, pour détourner le Peuple du Palais, de l'assembler dans la Place-Royale. Il y donna un rendez-vous public pour l'après-dinée; il y amassa 4. ou 5. mille gueux, à qui il est constant qu'il fit proprement un Sermon qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéissance qu'ils devoient au Parlement. J'en sus tout le détail par des gens de croyance, que j'y avois envoyez moi-même exprès. La frayeur qui avoit déja saisi la plupart des Présidens & des Conseillers, leur fit croire que cette assemblée n'avoit été faite que pour les perdre; Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manió-

niéres qui si pouvoient redoubler leurs allarmes, & ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur ni de M. le Prince de rassurer Mrs. les Presidens, qui ne purent jamais se résoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. le Président de Maisons, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de Peuple, comme il sortoit de chez Monsieur ; & M. le Prince & M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savoit pas que qui assemble un Peuple l'émeut toujours. Il y parut, car deux ou trois jours après ce beau Sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la Sale du Palais ; & même M. le Président de Novion fut poursuivi dans les rues, & courut tout le risque qu'un homme peut courir. 1652.

Le 15. Mrs. les Princes déclarérent dans les Chambres assemblées, qu'aussitot que M. le Cardinal seroit hors du Royaume, ils exécuteroient fidélement tous les articles qui étoient portez dans la réponse du Roi, & envoyeroient ensuite des Députez pour conclure ce qui reiteroit à faire : & l'on donna ensuite Arrêt, par lequel il fut dit que les Députez du Parlement retourneroient incessament à la Cour pour porter cette déclaration au Roi.

Le 26. aucun Président ne se trouva au Parlement.

Le 27. M. le Président de Novion y fut, & donna un sanglant Arrêt contre les séditieux.

On n'employa les autres jours qu'à donner

1652 ner les ordres néceſſaires pour la ſureté de la Ville, à quoi l'on étoit très embarraſſé: parceque ceux de la Garde étoient aſſez ſouvent ceux-là même qui ſe ſoulevoient. Il eſt tems, ce me ſemble, de reprendre ce qui eſt de la guerre.

M. le Prince, qui avoit eu quelques accès de fiévre tierce, alla juſqu'à Linas recevoir ſes troupes qui revenoient d'Eſtampes; & comme la Cour n'avoit obſervé en façon du monde ce qu'elle avoit promis touchant l'éloignement des ſiennes des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de ſon côté, & il poſta ſa petite armée à St. Cloud; poſte conſidérable, parceque le Pont lui donnoit lieu de la poſter, en cas de beſoin, où il lui plairoit.

M. de Turenne qui étoit avec celle du Roi aux environs de St. Denis, où S. M. étoit venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un Pont de bateaux à Epinal, en intention de venir attaquer les ennemis avant qu'ils euſſent le tems de ſe retirer. M. de Tavannes en eut avis, & il l'envoya auſſitot à M. le Prince, qui ſe rendit au camp en toute diligence. * Il ſe leva vers le ſoir, & marcha vers Paris, à deſſein d'arriver au jour à Charenton, d'y paſſer la Marne, & d'y prendre un poſte dans lequel il ne pourroit être atrapé. M. de Turenne ne lui en donna pas le tems; car il attaqua ſon arriére-garde dans le Fauxbourg St. Denis M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il

* Voyez le détail de cette action dans les Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne*.

qu'il perdit du Régiment de Conti, & il manda à Monsieur, par le Comte de Fiesque, qu'il lui répondoit qu'il gagneroit le Fauxbourg St. Antoine, dans lequel il prétendoit qu'il auroit plus de lieu de se deffendre. C'est en cet endroit où je regrette, plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avoit donnée, de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en cette rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai oui dire à Laigues, qui est homme du métier & qui ne le quitta point ce jour-là, qui pourtant étoit plus mécontent de lui que personne au monde, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur & dans sa capacité en cette occasion. Je serois inexcusable si j'entreprenois de décrire le détail de l'action du monde la plus grande, & la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues, & que j'ai oui dire à des gens de guerre être très mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus sanglant & le plus opiniâtre, il sauva ses troupes qui n'étoient qu'une poignée de monde, & attaquées par M. de Turenne, renforcé de l'armée de M. le Maréchal de la Ferté. Il y perdit le Comte de Bossu Flamand, la Roche-Giffart, * Flammarin, & d'Hacqueſt, du nom de Montmorency. † Mrs. de la Rochefoucaut, de Ta- 1652.

* Le Marquis de Flamarin.

† Voyez les Mémoires de M. de la Rochefoucaut. Une mousquetade, qui lui perça le visage au dessus des yeux, lui ayant fait à l'instant perdre la vue, il fit ces deux vers à l'honneur de Madame de Longueville.

Faisant la guerre au Roi j'ai perdu les deux yeux.
Mais pour un tel objet je l'eusse faite aux Dieux.

1652. Tavannes, de Cogni, le Vicomte de Melun, & le Chevalier de Fort y furent blessez. Esclainvillier le fut du côté du Roi, & Mrs. de St Megrin & Mancini tuez. Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit; & ce qui arrive toujours en ce rencontre, tout l'impossible succeda dans son imagination à tout le possible. Jouy, qu'il m'envoya sept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avoit peur un moment que la Ville ne se révoltat contre lui; qu'il craignoit un instant après qu'elle ne se déclarat trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisoit chez moi; & rien ne le rassura véritablement que le raport qu'on lui fit que je n'avois que mon Suisse à la porte. Bruneau, de qui je le sus le lendemain, dit que le mal n'étoit pas grand dans la Ville, puisque je ne me précautionnois pas davantage. Mademoiselle qui avoit fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rue St. Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençoit à être très pressé dans le Fauxbourg, prit le parti d'y aller elle-même. * Elle entra dans la Bastille, où † Louviere n'osa par respect lui refuser l'entrée. Elle fit tirer le canon sur les troupes du Maréchal de la Ferté, qui s'avançoient pour

* *Après avoir fait un effort sur l'esprit de son pére, pour le tirer de la létargie où le tenoit le Cardinal de Retz*; dit M. de la Rochefoucaut, dans ses Memoires

† Gouverneur de la Bastille, & Fils de M. de Broussel.

pour prendre en flanc celles de M. le Prince. 1652.
Elle harangua ensuite la Garde qui étoit à la Porte St. Antoine. Elle s'ouvrit, & M. le Prince y entra avec son armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat si fameux arriva le 2. Juillet.

Le 4. l'assemblée générale de l'Hôtel de Ville, qui avoit été ordonnée le 1. par le Parlement pour aviser à ce qui étoit à faire pour la sureté de la Ville, fut tenue l'après-dinée. Monsieur & M. le Prince s'y trouvérent, sous prétexte de remercier la Ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs troupes le jour du combat; mais dans la vérité pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux, au moins voila ce que Monsieur en sut. Voici le vrai que je ne sus que longtems depuis de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me ressouviens pas précisément s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné, que la Cour ne songeroit jamais sincérement & de bonne foi à se raccommoder avec lui, jusques à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maitre de Paris. Je sai bien que je lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avoit dit sur cela étoit véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur cet avis particulier de M. de Bouillon. Voici ce qu'il m'aprit du gros de l'affaire. Il étoit persuadé que je le déservois beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'étoit aussi que je lui nuisois beaucoup dans la

Vil-

1652. Ville, ce qui n'étoit pas faux par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avoit observé que je ne me gardois nullement, & que je me servois même avec affectation du prétexte de l'*incognito*, auquel le Cérémonial m'obligeoit, pour faire voir ma sécurité & la confiance que j'avois en la bonne volonté du Peuple, au milieu de ses plus grands mouvemens. Il résolut, & très habilement, de s'en servir de sa part; pour faire une des plus sages & des plus belles actions qui ait peut-être été pensée de tout le siécle. Il fit dessein d'émouvoir le Peuple le matin du jour de l'assemblée de l'Hôtel de Ville; de marcher droit à mon logis sur les 10. heures, qui étoit justement l'heure où l'on savoit qu'il y avoit le moins de monde, parceque c'étoit celle où pour l'ordinaire j'étudiois; de me prendre civilement dans mon carosse, de me mener hors de la Ville, & de me faire une défense en forme à la porte de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup étoit sûr; & qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réflexion, en eussent aprouvé l'exécution: étant certain que dans les revolutions, qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours aplaudis, pourvû que d'abord ils réussissent. Je n'étois point en défense. M. le Prince se fût rendu maitre du cloitre sans coup férir, & j'eusse pu être à la porte de la Ville avant qu'il y eût eu une allarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'étoit mieux imaginé. Monsieur qui eût été atterré du coup, y eût donné des

des éloges. L'Hôtel de Ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée & admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi, à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y auroit eu beaucoup d'imprudence & de témérité à n'avoir pas prévu ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, & elle lui donna le succès le plus funeste que la conjuration la plus noire eût pu produire. 1652.

Comme la sédition avoit commencé vers la Place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçoit tous les passans de mettre à leur chapeau, M. de Cumont Conseiller au Parlement & serviteur particulier de M. le Prince, qui y avoit été obligé comme les autres qui avoient passé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, & le supplier d'empêcher que M. le Prince qui étoit dans la galerie ne sortît dans cette émotion; laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite ou par les Mazarins, ou par le Cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince. Monsieur courut aussitot après M. son Cousin, qui descendoit le petit escalier, pour monter en carosse & pour venir chez moi, & y exécuter son dessein. Il le retint par autorité & même par force, il le fit diner avec lui, & il le mena ensuite à l'Hôtel de Ville, où l'assemblée dont je vous ai parlé se devoit tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la Compagnie, & témoigné la nécessité qu'il y avoit de songer aux moyens de se

1652. se deffendre contre le Mazarin. La vue d'un Trompette qui arriva dans ce tems-là de la part du Roi, & qui porta ordre de remettre l'assemblée à la huitaine, échaufa les Peuples qui étoient dans la Gréve, & qui crioient sans cesse qu'il falloit que la Ville s'unît avec Mrs. les Princes. Quelques Officiers, que M. le Prince avoit mêlez le matin dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendoient, ne purent arrêter sa fougue. Elle se dechargea sur l'objet le plus présent. On tira dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'on mit le feu aux portes, l'on entra dedans l'epée à la main, * on massacra M. le Gras Maitre des Requêtes, & M. Miron Maitre des Comptes, un des plus hommes de bien & des plus accréditez dans le peuple qui fussent à Paris. Vingt cinq ou trente Bourgeois y périrent aussi ; & M. le Maréchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle, & par le secours de M. le Président Barentin. Un Garçon de Paris, apellé † Noblet, duquel je vous ai déja parlé à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucaut dans le Parquet des Huissiers, eut encore le bonheur de servir le Maréchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'Hôtel de Ville & le sang qui y fut répandu produisirent à Paris. La consternation y fut d'abord générale ; toutes les boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. On demeura quelque tems en cet état ; l'on se

* Voyez les Mémoires de M. Joly Tom. II. pag. 14.

† Joly dans ses Mémoires l'apelle *Noblet d'Auviliers.*

se réveilla un peu vers les 6. heures en quelques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les séditieux qui se dispersérent presque d'eux mêmes. Il est vrai que Mademoiselle y contribua. Elle alla elle-même accompagnée de M. de Beaufort à la Gréve, où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. * Ces misérables n'avoient pas rendu tant de respect au St. Sacrement, que le Curé de St. Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avoient mis aux portes de l'Hôtel de Ville. 1652.

M. de Châlons vint chez moi au plus fort de ce mouvement; & la crainte qu'il avoit pour ma personne l'emporta sur celle qu'il devoit avoir pour la sienne, dans un tems où les rues n'étoient sures pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précaution, qu'il m'en fit honte; & je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvoit obliger à en avoir si peu dans une occasion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir tant de besoin. C'est une de celles qui m'a persuadé autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimez par les endroits par lesquels ils sont le plus blâmables. On loua ma fermeté, on devoit blâmer mon imprudence. Celle-ci étoit effective, l'autre n'étoit qu'imaginaire. La vérité est que je n'avois fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible, quand on me l'eut fait faire. † M. de Caumartin envoya sur le champ que-

* Voyez Mémoires de Joly p. 14. du Tom. II.

† Voyez Mémoires de Joly page 17. du Tome II.

1652 querir chez lui mille pistoles, car je n'en avois pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des Officiers réformez, que j'avois toujours conservez des restes du Comte de Montrose. Le Marquis de Sabliére, Mestre de Camp du Régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandez par deux Capitaines du même Régiment, qui étoient mes domestiques. Querieux m'amena 30. Gendarmes de la Compagnie du Cardinal Antoine, qu'il commandoit. Bussy-Lamet m'amena 40. hommes choisis de la garnison de Mésiéres. Je garnis tout mon logis & toutes les tours de Notre-Dame de grenades; je pris mes mesures, en cas d'attaque, avec les Bourgeois des Ponts Notre-Dame & de St. Michel, qui m'étoient fort affectionnez. Enfin je me mis en état de disputer le terrain, & de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paroissoit plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étois auparavant. Il ne l'étoit pas davantage au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse su connoitre mes véritables intérêts, & prendre l'occasion que la fortune me présentoit. Il n'y avoit rien de plus naturel, & à ma profession, & à l'état où j'étois, que de quitter Paris, après une émotion qui jettoit la haine publique sur le parti, qui dans ce tems-là paroissoit m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des Frondeurs, qui étoinet de mes amis; parcequ'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de nécessité. Je me fusse insensiblement rétabli, & sans presque qu'ils eussent pu s'en def-

deffendre eux-mêmes, dans l'eſprit des Pacifiques : parcequ'ils m'euſſent regardé comme exilé pour une cauſe qui leur étoit commune. Monſieur n'eût pas pu ſe plaindre de ce que j'abandonnois un lieu, où il paroiſſoit aſſez qu'il n'étoit plus le maitre. M. le Cardinal Mazarin même eût été obligé en ce cas, & par bienſéance & par intérêt, de me ménager ; & il ne ſe pouvoit même que naturellement l'aigreur que la Cour avoit contre moi, ne diminuat de beaucoup, par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ſes ennemis. Les circonſtances, dont j'euſſe pu accompagner ma retraite, euſſent empêché facilement que je n'euſſe participé à la haine publique que l'on avoit contre le Mazarin : parceque je n'avois qu'à me retirer au pays de Retz, ſans aller à la Cour ; ce qui eût même purgé le ſoupçon du Mazariniſme pour le paſſé. Ainſi je fuſſe ſorti de l'embarras journalier où j'étois, & de celui que je prévoyois pour l'avenir, & que je prévoyois ſans en pouvoir jamais prévoir l'iſſue. Ainſi j'euſſe attendu en patience ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la deſtinée des deux partis, ſans courir aucun des riſques ; auxquels j'étois expoſé à tous les momens des deux côtez. Ainſi je me fuſſe aproprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente, concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait ſouffrir. Ainſi je me fuſſe trouvé, à la fin des troubles, Cardinal & Archevêque de Paris, chaſſé de ſon ſiége, par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Eſpagne, purgé de la faction par ma retraite hors de Paris, purgé du Mazariniſ-

1652.

1652. rinisme par ma retraite hors de la Cour: & le pis du pis qui m'en pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'eusse voulu; & qui à un Cardinal Archevêque de Paris ne peut jamais être à charge: parcequ'il y a mille occasions dans lesquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues, & plus grandes, & plus étendues qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les bonnes & les justes. Je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans le chapitre des accidens, lieu de les servir & de les élever, me représenta d'abord qu'ils se plaindroient de moi, si je prenois un parti qui me tiroit d'affaire, & qui les y laissoit. Je ne me suis jamais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre; elle fut apuyée par mon orgueil qui eût eu peine à souffrir que l'on eût cru que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche & me confesse de ce mouvement, qui eut toutefois en ce tems-là un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut foible; car je maintiens qu'il y a autant de foiblesse que d'imprudence, à sacrifier ses grands & solides intérêts à des pointilles de gloire, qui est toujours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand, que ce qu'elle nous propose. Il faut reconnoitre de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puisse aprendre aux hommes à ne pas préférer ce

qui

qui les pique dans le présent, à ce qui les doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le Parlement. 1652.

Je vous expliquerai en peu de paroles ce qui s'y passa depuis le 4. Juillet jusques au 13. La face en fut très mélancolique; tous les Présidens à Mortier s'étant retirez, & beaucoup de Conseillers s'étant aussi absentez, par la frayeur des séditions que le feu & le massacre de l'Hôtel de Ville n'avoient pas diminuées. Cette solitude obligea ceux qui restoient à donner un Arrêt, qui portoit deffenses de desemparer, en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvoit par la même raison fort peu de monde aux assemblées de l'Hôtel de Ville. Le Prévôt des Marchands, qui ne s'étoit sauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistoit plus. M. le Maréchal de l'Hôpital demeuroit clos & couvert dans sa maison. * Monsieur fit établir en sa place, par une assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Broussel pour Prévôt des Marchands. Le Parlement ordonna à ses Députez, qui étoient à St. Denis, de presser leur réponse; & en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans 3. jours reprendre leurs places.

Le 13. les Députez écrivirent à la Compagnie, & ils lui envoyérent la réponse du Roi par écrit. En voici la substance; que bien

* Voyez Mémoires de Joly Tome II. page. 18. & les Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

1652. bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire que l'instance que l'on faisoit pour l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, ne fût qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de se retirer de la Cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le Royaume auroient été réglées, & avec les Députez du Parlement qui étoient déja présens à la Cour, & avec ceux qu'il plairoit à Mrs. les Princes d'y envoyer. Mrs. les Princes, qui avoient connu que le Cardinal ne proposoit jamais de conférences que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récriérent à cette proposition; & Monsieur dit avec chaleur qu'elle n'étoit qu'un piége qu'on leur tendoit, & que ni lui ni Monsieur son cousin n'avoient aucun besoin d'envoyer des Députez en leur nom, puisqu'ils avoient toute confiance à ceux de la Cour du Parlement. L'Arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, & ordonna aux Députez de continuer leurs instances pour l'éloignement du Cardinal. Mrs. les Princes écrivirent aussi au Président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueroient dans la résolution de poser les armes, aussitot que le Cardinal seroit effectivement éloigné.

Le 17. les Députez mandérent au Parlement que le Roi étoit parti de St. Denis, pour aller à Pontoise; qu'il leur avoit commandé de le suivre; que sur la difficulté qu'ils en avoient faite, il leur avoit ordonné de demeurer à St. Denis.

Le 18. ils écrivirent qu'ils avoient reçu un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre à Pontoise. La Compagnie s'émut beau-

coup,

coup, & donna Arrêt, par lequel il fut dit 1652.
que les Députez retourneroient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince & M. de Beaufort sortirent eux-mêmes, avec 1200. Chevaux pour les ramener, & pour faire voir au Peuple qu'on les tiroit d'un fort grand péril.

La Cour ne s'endormoit pas de son côté; elle lâchoit à tous momens des Arrêts du Conseil, qui cassoient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui se faisoit, & tout ce qui se feroit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville; & elle ordonna même que les deniers destinez au payement de ses rentes, ne seroient portez dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté feroit sa résidence.

Le 19. M. le Président de Nesmond fit la relation de ce qu'il avoit fait à la Cour, avec les autres Députez. Cette relation, qui étoit toute remplie de dits & de contredits, ne contenoit rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réserve d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux Députez, qui portoit qu'en cas que Monsieur & M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des Deputez en leur nom, Sa Majesté consentoit qu'ils chargeassent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même lettre assuroit que le Roi éloigneroit M. le Cardinal de ses Conseils, aussitot que l'on seroit convenu des articles qui pourroient être contestez dans la conférence; & qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fussent exécutez. On opina ensuite, mais l'on ne put finir la délibération que le 20. Il

1652. passa à déclarer, que le Roi étant détenu prisonnier par le Cardinal Mazarin, M. le Duc d'Orléans seroit prié de prendre la qualité de Lieutenant-Général de Sa Majesté, & M. le Prince convié à prendre sous lui le commandement des armées, tant & si longtems que le Mazarin ne seroit pas hors du Royaume; que copie de l'Arrêt seroit envoyée à tous les Parlemens du Royaume, qui seroient priez d'en donner un pareil. Ils ne déférérent point à sa priére; car à la réserve de celui de Bourdeaux, il n'y en eut aucun qui en délibérat seulement; & bien au contraire, celui de Bretagne avoit mis surséance à ceux qu'il avoit donnez auparavant, jusqu'à ce que les troupes Espagnoles, qui étoient entrées en France, fussent tout à fait hors du Royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les Gouverneurs des Provinces: & il m'avoua de bonne foi quelque tems après que pas un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponse. La Cour les avoit avertis de leur devoir, par un Arrêt solemnel que le Conseil donna en cassation de celui du Parlement, qui établissoit la Lieutenance-Générale. Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la maniére qu'elle le devoit être, dans Paris; car deux misérables ayant été condamnez à être pendus le 23., pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les Compagnies des Bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution, refusérent d'obéir.

Le 24. on ordonna qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel de Ville, pour avi-

aviser aux moyens de trouver de l'argent 1652.
pour la subsistance des troupes, & que l'on vendroit les statues qui étoient dans le Palais Mazarin, pour faire le fond de la tête à prix.

Le 26. Monsieur dit dans les Chambres assemblées que sa nouvelle qualité de Lieutenant-Général l'obligeant à former un Conseil, il prioit la Compagnie de nommer deux de son Corps qui y entrassent, & de lui dire aussi si elle n'aprouvoit pas qu'il priat M. le Chancelier d'y assister. Il passa à cet avis; & M. Bignon même, Avocat-Général & le Caton de son tems, n'y fut pas contraire: car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force & d'une éloquence admirables, que le Parlement n'avoit pas donné à Monsieur la qualité de Lieutenant-Général; mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituoit naturellement le premier Magistrat du Royaume. Il allégua sur cela Henri le Grand, qui étant premier Prince du Sang, s'étoit apellé ainsi dans un discours qu'il avoit fait dans le tems des troubles.

Le 27. le Conseil fut établi par M. le Duc d'Orléans, & il fut composé de Monsieur, de M. le Prince, de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de la Rochefoucaut, & de Rohan; des Présidens de Nesmond, & de Longueil; Aubri & l'Archer Présidens des Comptes, Dorieux & le Noir de la Cour des Aydes.

Le 29. il fut résolu dans l'assemblée de l'Hôtel de Ville de lever 800000. livres pour fortifier les troupes de Son Altesse

1652. Royale, & d'écrire à toutes les grandes Villes du Royaume, pour les exhorter à s'unir avec la Capitale. Le Roi ne manqua pas de casser par des Arrêts du Conseil tous ceux du Parlement, & toutes ces délibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me suis aquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guéres importuner de mes réflexions, sur tout ce qui se passa dans les tems que je viens de parcourir plutot que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matiére; il n'y en peut guéres avoir qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événemens en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action, & que je ne la voyois même que d'une loge qui n'étoit qu'au coin du théâtre, je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures; & j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'histoire, & de l'histoire particuliérement qui n'est faite que pour une personne, à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux sur cette matiére, qui sont de cette nature.

L'une est, que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différens ressorts des machines, que vous venez de voir sur le theâtre, parceque j'en étois dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, c'étoit la persuasion où il étoit que tout étant à l'avan-

vanture, le parti le plus ſage étoit de ſuivre toujours le flot, (c'étoit ſon expreſſion) & que ce qui obligeoit M. le Prince à ſe conduire comme il ſe conduiſoit, c'étoit l'averſion qu'il avoit à la guerre civile, qui fomentoit & réveilloit même à tous momens, dans le plus intérieur de ſon cœur, l'eſpérance de la terminer promtement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'elles n'eurent jamais d'intermiſſion. Je vous ai expliqué le détail de ces differens mouvemens, dans ce que je vous ai expliqué ci-deſſus : mais je crois qu'il n'eſt pas inutile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, qui vous préſente à tous les inſtans des incidens, dont vous me demandez ſans doute les raiſons que j'obmets, parceque je n'en ſai pas le particulier. 1652.

Je vous ai déja dit que j'avois rebuté Monſieur par mes monoſillabes. Je m'y étois fixé à deſſein, & je ne les quittai, que lorſqu'il s'agit de la Lieutenance-Générale. Je la combattis de toute ma force, parcequ'il me força de lui en dire mon ſentiment. Je la lui traitai d'odieuſe, de pernicieuſe, & d'inutile; & je m'en expliquai ſi hautement & ſi clairement, que je lui dis que je ſerois au deſeſpoir que tout le monde ne ſût pas ſur cela mes ſentimens, & que l'on crût que ceux qui avoient mon caractère particulier dans le Parlement, fuſſent capables d'y donner leur voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y ſignala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au Roi, à l'Etat, & à Monſieur même. J'étois convaincu, comme je le ſuis encore, que

les

1652. les mêmes loix qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous deffendent toujours de ne pas respecter le titre du Sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'autorité royale, est le plus essentiel. J'étois de plus en état, à vous dire le vrai, de soutenir ma maxime & mes démarches; car la contenance que j'avois tenue dans la résolution de l'Hôtel de Ville, avoit saisi l'imagination des gens, & leur avoit fait croire que j'avois beaucoup plus de force, que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente. J'en avois fait l'expérience & je m'en étois servi avec fruit, aussi bien que des autres moyens, que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissoit tous les jours contre le parti des Princes, & par les taxes desquelles on se voyoit menacé, & par le massacre de l'Hôtel de Ville, qui avoit jetté l'horreur dans tous les esprits, & par le pillage des environs, où l'armée, qui depuis le combat de St. Antoine étoit campée dans le Fauxbourg S. Victor, faisoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces desordres. Je les relevois d'une maniére qui me rendoit agréable à tous ceux qui les blâmoient; je ramenois insensiblement & doucement à moi tous ceux des Pacifiques qui n'étoient point attachez par profession particuliére au Mazarin. Je réussis dans ce manége, au point que je me trouvai à Paris en état de disputer le pavé à tout le monde; & qu'après m'être tenu sur la deffensive trois semaines dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-dessus, j'en sortis avec pompe, nonobstant le cérémonial

nial Romain. J'allois tous les jours au Luxembourg ; je passois au milieu des gens de guerre, que M. le Prince avoit dans le Fauxbourg ; & je crus que j'étois assez assuré du Peuple, pour croire que j'en pouvois user ainsi avec sureté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement. 1652.

Le 6. d'Aout Buchifert, Substitut du Procureur-Général, aporta aux Chambres assemblées deux lettres du Roi ; l'une adressée à la Compagnie, l'autre au Président de Nesmond, avec une Déclaration du Roi, qui portoit la translation du Parlement à Pontoise. La Cour avoit pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à St. Denis n'avoit pas empêché que le Parlement & l'Hôtel de Ville n'eussent fait les pas que vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'assemblée des Chambres à cette nouvelle. On opina, & il fut dit que les lettres & la Déclaration seroient mises au Greffe, pour y être fait droit, après que le Cardinal Mazarin seroit hors de France. * Le Parlement de Pontoise, composé de 14. Officiers, à la tête desquels étoient Mrs. les Présidens Molé, Novion, & le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirez de Paris en habits déguisez, fit des remontrances au Roi, tendantes à l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'instance même de ce bon & desintéressé Ministre, qui sortit effectivement de la Cour, & se retira à Bouillon. Cette Comédie, très indigne

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II, page 20.

1652. gne de la majesté royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre encore plus ridicule. Les deux Parlemens se foudroyérent par des Arrêts sanglans qu'ils donnoient l'un contre l'autre.

Le 13. d'Aout, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteroient à l'assemblée de Pontoise, seroient rayez du Tableau & du Registre.

Le 17. du même mois, celui de Pontoise vérifia la Déclaration du Roi, qui portoit injonction au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes, que vû l'éloignement du Cardinal Mazarin, ils étoient prêts de poser les armes, pourvû qu'il plût à S. M. de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, retirer celles qui étoient en Guyenne, donner une route & sureté pour celles d'Espagne, & permettre à Mrs. les Princes d'envoyer vers S. M. pour conférer de ce qui pouroit rester à ajuster. Ce Parlement donna ensuite Arrêt, par lequel il fut ordonné que S. M. seroit remerciée de l'éloignement du Cardinal, & très humblement suppliée de revenir en sa bonne Ville de Paris.

Le 26. le Roi fit vérifier au Parlement de Pontoise l'amnistie qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions, qui faisoient que peu de gens y pouvoient trouver leurs suretez.

Le 29. & 31. d'Aout, & le 2. Septembre, l'on ne parla presque à Paris dans les Chambres assemblées que du refus que la Cour avoit fait à Monsieur & à M. le Prince des passeports qu'ils lui avoient demandez pour

Mrs.

Mrs. le Maréchal d'Eſtampes, le Comte de Fieſque, & Goulas, & de la réponſe que le Roi avoit faite à une lettre de Monſieur. Cette réponſe étoit en ſubſtance : qu'il s'étonnoit que M. le Duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, il n'avoit autre choſe à faire, ſuivant ſa parole & ſa déclaration, qu'à poſer les armes, renoncer à toutes aſſociations & traitez, faire retirer les Etrangers, après quoi ceux qui viendroient de ſa part ſeroient très bien venus. 1652.

Le 2. Septembre, l'on opina ſur cette réponſe du Roi; mais on n'eut pas le tems d'achever la délibération. Il fut ſeulement arrêté que deffenſes ſeroient faites aux Lieutenans Criminel & Particulier de faire publier aucune Déclaration du Roi ſans ordre du Parlement; ce qui fut ordonné ſur l'avis que l'on eut que ces Officiers avoient reçu commandement du Roi de faire publier & afficher dans la Ville celle d'amniſtie, qui avoit été vérifiée à Pontoiſe.

Le 3. l'on acheva la délibération ſur la réponſe du Roi à Monſieur. Il fut arrêté que les Députez de la Compagnie iroient trouver le Roi, pour le remercier de l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour le ſupplier de revenir en ſa bonne Ville de Paris : que M. le Duc d'Orléans & M. le Prince ſeroient priez d'écrire au Roi, & de l'aſſurer qu'ils mettroient bas les armes, auſſitot qu'il auroit plu à S. M. d'envoyer les paſſeports néceſſaires pour la retraite des Etrangers, & une amniſtie en bonne forme, & qui fût vérifiée dans tous les Parlemens du Royaume : que S. M. ſeroit ſuppliée de rece-

1652. cevoir les Députez de Mrs. les Princes : que la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes de Paris ſeroient conviées de faire la députation ; qu'aſſemblée générale ſeroit faite dans l'Hôtel de Ville, & que l'on écriroit à M. le Préſident de Meſmes, qui s'étoit auſſi retiré à Pontoiſe, afin qu'il ſollicitat les paſſeports.

Permettez moi, je vous ſupplie, de faire une pauſe en cet endroit, & de conſidérer avec attention cette illuſion ſcandaleuſe & continuelle avec laquelle un Miniſtre ſe joue effectivement du nom & de la parole ſacrée d'un grand Roi, & avec laquelle d'autre part le plus auguſte Parlement du Royaume, la Cour des Pairs ſe joue, pour ainſi parler, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles, & plus convenables à la légéreté d'un Collége qu'à la majeſté d'un Sénat. Je vous ai dit quelquefois que les hommes ne ſe ſentent pas dans ces ſortes de fiévres d'Etat, qui tiennent de la frénéſie. Je connoiſſois en ce tems-là des gens de bien qui étoient perſuadez juſqu'au martire, s'il eût été néceſſaire, de la juſtice de la cauſe de Mrs. les Princes. J'en connoiſſois d'autres, & d'une vertu deſintéreſſée & conſommée, qui fuſſent morts avec joye pour la deffenſe de celle de la Cour. L'ambition des Grands ſe ſert de ces diſpoſitions, comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reſte des hommes, & ils s'aveuglent encore eux-mêmes après, plus dangereuſement que le reſte des hommes.

Le bon homme M. de Fontenay, qui avoit été deux fois Ambaſſadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon ſens & l'in-

l'intention sincére & droite pour l'Etat, déploroit tous les jours avec moi la létargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs Citoyens. 1652.

A l'égard du dehors de l'Etat. L'Archiduc reprit cette année-là Gravelines & Dunkerque. Cromwel prit, sans déclaration de guerre; & avec une insolence injurieuse à la Couronne, sous je ne sai quel prétexte de represailles, une grande partie des vaisseaux du Roi. Nous perdimes Barcelonne, la Catalogne, & Casal la clef de l'Italie. Nous vimes Brisac, révolté, sur le point de retomber entre les mains de la Maison d'Autriche. Nous vimes les drapeaux & les étendars d'Espagne voltigeant sur le Pont-Neuf; les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les isabelles & les bleües. On s'accoutumoit à ces spectacles & à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui avoit de terribles conséquences, me fit peur; & certainement beaucoup plus pour l'Etat que pour ma personne. M. de Fontenay, qui en étoit pénétré, & qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à sortir moi-même de la létargie, ,, Où vous êtes, ,, *me, dit-il*, à votre mode; car enfin si ,, vous vous considérez tout seul, vous a- ,, vez pris le bon parti. Mais si vous faites ,, réflexion sur l'état où est la Capitale du ,, Royaume, à laquelle vous êtes attaché ,, par tant de titres, croyez vous n'être pas ,, obligé à vous donner plus de mouvement ,, que vous ne vous en donnez? Vous n'a- ,, vez aucun interêt, vos intentions sont

1652. „ bonnes ; faut-il que par votre inaction „ vous fassiez autant de mal à l'Etat, que „ les autres en font par leurs mouvemens „ les plus irréguliers " ? M. de Seve-Châtignonville, que vous avez vu depuis dans le Conseil du Roi, & qui étoit mon ami très particulier & homme d'une grande intégrité, m'avoit fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. M. de Lamoignon, qui est présentement Premier-Président du Parlement de Paris, & qui a eu dès sa jeunesse toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisoit tous les jours le même discours. M. de Valençay, Conseiller d'Etat, qui n'avoit pas à beaucoup près les talens des autres, mais qui étoit aussi bien qu'eux Colonel de son quartier, me venoit dire tous les dimanches au matin à l'oreille; *sauvez l'Etat, sauvez la Ville, j'attens vos ordres*. M. des Roches, Chantre de Notre-Dame & qui avoit la Colonelle du Cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleuroit réglément avec moi deux ou trois fois la semaine sur le même sujet. Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, doit j'estimois autant le bon sens que la probité. „ Je vois, Mon„ sieur, *me dit-il un jour qu'il se prome„ noit avec moi dans ma chambre*, qu'a„ vec l'intention du monde la plus droite, „ vous allez tomber de l'amour public dans „ la haine publique. Il y a déja quelque tems „ que les esprits qui étoient tous pour vous „ dans le commencement, se sont partagez.
„ Vous

„ Vous avez regagné du terrain par les fau- 1652.
„ tes de vos ennemis, je vois que vous commencez à le reperdre ; que les Frondeurs croyent que vous ménagez le Mazarin, & que les Mazarins croyent que vous appuyez les Frondeurs. Je sai que cela n'est pas vrai, & je juge même qu'il ne peut être vrai ; mais ce qui me fait peur pour vous, c'est qu'il commence à être cru par une espéce de gens, dont l'opinion forme toujours avec le tems la réputation publique. Ce sont ceux qui ne sont ni Frondeurs, ni Mazarins, & qui ne veulent que le bien de l'Etat. Cette espéce de gens ne peut rien dans le commencement des troubles ; elle peut tout dans les fins ". Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus sensé que ce discours ; mais comme il ne m'étoit pas tout à fait nouveau, & que j'avois déja fait beaucoup de réflexions qui au moins en aprochoient, il ne m'émut pas au point du dernier mot, par lequel il le termina. „ Voici d'étranges conjonctures, *ajouta-t-il*. Il est d'un homme sage d'en sortir avec précipitation, & même à perte : parceque l'on court fortune d'y perdre tout son honneur, quoique l'on s'y conduise avec toute sorte de sagesse. Je doute fort que le Connétable de St. Paul ait été aussi coupable, & ait eu d'aussi mauvaises intentions qu'on nous le dit ". Cette derniére parole, qui est d'un sens droit & profond, me pénétra d'autant plus que le Pére Dom Carouges, Chartreux, que j'avois été voir la veille dans sa cellule, m'avoit dit, à propos de la conduite que je tenois ; „ Elle est si nette, elle est si haute,

1652. „ que tous ceux qui n'en feroient pas capables au poste où vous êtes, y conçoivent „ du mistére : & dans les tems embarrassez „ & malheureux, tout ce qui passe pour „ mistére est odieux ". Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours, dont je viens de vous parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché, le plus briévement qu'il me sera possible, quelques faits qui méritent de n'être pas oubliez.

Vous avez vu ci-dessus, que le Roi, après qu'il eut établi son Parlement à Pontoise, étoit allé à Compiégne. Il n'y mena pas M. de Bouillon qui mourut en ce tems-là d'une fiévre continue; mais il fit venir M. le Chancelier, qui sortit de Paris déguisé, & qui préféra le Conseil du Roi à celui de Monsieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa foiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un Chancelier de France : mais je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y a aussi que la molesse du gouvernement du Cardinal Mazarin, qui eût pu remettre à la tête de tous les Conseils, & de toutes les Justices du Royaume, un Chancelier qui avoit été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le Ministériat de M. le Cardinal Mazarin ait fait au Royaume, est le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réussi; & ce succès est un second malheur plus grand encore que le premier, parcequ'il couvre & qu'il pallie les inconvéniens, qui arriveront infailliblement tot ou tard à l'Etat de l'habitude que l'on en a prise.

La Reine, qui avoit de la hauteur, eut assez

ſez de peine à ſe réſoudre au rappel du Chancelier; mais le Cardinal en étoit le maitre, & au point que quand il s'entêta de M. de Bullion, entre les mains de qui il mit même les Finances, il répondit à la Reine, qui l'avertiſſoit de ne ſe pas fier à un homme de cet eſprit; „ il vous apartient bien, „ Madame, de me donner des avis ". Je ſus cette particularité trois jours après, par Varennes à qui M. de Bullion lui-même l'avoit dite. 1652.

Il ne ſeroit pas juſte d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel dans le Marché aux Chevaux par M. de Beaufort. Vous vous pouvez ſouvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du combat de Gergeau. Elle ſe renouveila par la diſpute de la préſéance dans le Conſeil de Monſieur. M. de Nemours força preſque M. de Beaufort à ſe battre; il y périt ſur le champ d'un coup de piſtolet à la tête. M. de Villars, que vous connoiſſez, le ſervoit en cette occaſion; & il tua Héricourt, Lieutenant des Gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aiſément que la confuſion de Paris n'aidoit pas à mettre l'ordre dans la Cour de Monſieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de la St. Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la conſternation, quand elle tombe ſur le point de l'incertitude & de l'embarras. Un avis donné à Monſieur juſtement dans ce tems par Madame de Choiſy, d'une négociation de M. de Chavigny avec la Cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la ſuite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venoient

1652. de tous côtez assez mauvaises pour le Parti, le trouvant en cet état, agitoient encore plus son esprit, qu'il ne l'étoit dans son assiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Persan avoit été obligé de rendre Mouron à Paluau, qui fut fait Maréchal de France après cette expédition. M. le Comte d'Harcourt avoit presque toujours eu avantage dans la Guyenne ; & Bourdeaux même se trouvoit divisé en tant de folles partialitez, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disoit assez plaisamment que Madame la Princesse & Madame de Longueville, M. le Prince de Conty, & Marcin, le Parlement, les Jurats, & l'armée, Marigny & Sarrazin y avoient chacun leurs factions. Il avoit commencé une maniére de *Catholicon* de ce qu'il avoit vu en ce Pays-là, qui en faisoit une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez le détail pour vous en entretenir ; & je me contente de vous dire que ce qui en étoit revenu à Monsieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ces agitations, & à lui faire croire que le Parti où il étoit engagé, étoit bon.

La Providence de Dieu, qui par des secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces Messieurs, que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrois inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même ; car quoique je n'eusse

dans le vrai que de très bonnes & de très 1652.
ſincéres intentions pour l'Etat ; & quoique je ne ſouhaitaſſe que de ſortir d'affaire avec quelque ſorte d'honneur, je ne laiſſois pas de vouloir conſerver un certain *Decorum*, qu'il étoit aſſez difficile de rencontrer bien juſte dans la conjoncture préſente. Je convenois avec ces Meſſieurs qu'il y avoit de la honte à demeurer les bras croiſez, & à laiſſer périr la Capitale, & peut-être l'Etat : mais ils convenoient auſſi avec moi qu'il y avoit fort peu d'honneur à revenir d'auſſi loin que de contribuer au rétabliſſement d'un Miniſtre odieux à tout le Royaume, & dans la perte duquel je m'étois autant diſtingué. Nous ne pouvions douter, ni les uns, ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix feroient cet effet infailliblement, quoiqu'indirectement : parceque nous ne pouvions ignorer que ce rétabliſſement étoit l'unique vœu de la Reine. M. de Fontenay me convainquit à la fin par ce raiſonnement, qu'il me fit une après-dinée dans les Chartreux, en nous promenant. „ Vous „ voyez que le Mazarin n'eſt qu'une ma- „ niére de *Godenot* qui ſe cache aujourd'hui, „ & qui ſe montrera demain : mais vous „ voyez auſſi que, ſoit qu'il ſe cache, ſoit „ qu'il ſe montre, le filet qui l'avance & „ qui le retire, eſt celui de l'autorité ro- „ yale, lequel ne ſe rompra pas aparem- „ ment ſitot, de la maniére que l'on s'y „ prend à le rompre. Beaucoup de ceux „ même qui lui paroiſſoient les plus contrai- „ res, ſeroient bien fâchez qu'il pérît. Beau- „ coup d'autres ſeront très conſolez qu'il ſe „ ſauve ; perſonne ne travaille véritable-

 „ ment

1652. „ ment & entiérement à sa ruine ; & vous-„ même, Monsieur, (*il parloit à moi*) vous „ n'y donnez que mollement : parcequ'il y „ a une infinité d'occasions dans lesquelles „ l'état où vous êtes avec M. le Prince, ne „ vous permet pas de vous étendre contre „ la Cour aussi librement & aussi pleine-„ ment, que vous le feriez sans cette con-„ sidération. Je conclus qu'il est impossi-„ ble que le Cardinal ne se rétablisse pas, „ ou par une négociation avec M. le Prince, „ qui entrainera Monsieur toutes les fois „ qu'il lui plaira de se raccommoder à la „ Cour, ou par la lassitude des Peuples, qui „ ne s'aperçoivent déja que trop claire-„ ment que l'on ne sait faire dans ce Par-„ ti, ni la paix, ni la guerre. Dans tous „ ces deux cas, que je tiens pour infailli-„ bles, vous perdez beaucoup ; car si vous „ ne vous tirez d'embarras avant que le „ mouvement finisse par un accommode-„ ment de la Cour avec M. le Prince, vous „ aurez peine à vous démêler d'une intri-„ gue dans laquelle & la Cour & M. le „ Prince songeront assurément à vous faire „ périr. Si la résolution vient par la lassitu-„ de des Peuples, en êtes vous mieux ? Et „ cette lassitude, de laquelle l'on se prend „ toujours à ceux qui ont le plus brillé dans „ le mouvement, ne peut-elle pas corrom-„ pre & tourner contre vous-même la sa-„ ge inaction dans laquelle vous êtes de-„ meuré depuis quelque tems ? Voila, ce „ me semble, ce que vous pouvez prévoir ; „ mais voila aussi ce que vous ne pouvez é-„ viter, qu'en en trouvant l'issue avant que „ la guerre civile se termine par l'un ou

„ l'au-

„ l'autre de ces moyens que je viens de 1652.
„ vous expliquer. Je sais bien que l'engagement où vous êtes avec Monsieur, & même avec le Public touchant le Mazarin, ne vous permettent pas de travailler à son rétablissement, & vous savez que par cette raison je ne vous ai jamais rien proposé tant qu'il a été à la Cour. Il n'y est plus, & quoique son éloignement ne soit qu'un jeu & qu'une illusion, il ne laisse pas de vous donner lieu de faire de certaines démarches qui conduisent naturellement à ce qui vous est bon. Paris, tout soulevé qu'il est, souhaite avec passion la présence du Roi; & ceux qui la demanderont les premiers, seront ceux qui en auront l'agrément dans le Peuple. J'avoue que le Peuple, selon ce principe, ne sait ce qu'il demande; car cette présence contribuera aparemment à y ramener plutot le Mazarin: mais enfin il la demande, & comme le Cardinal est éloigné, ceux qui la demanderont les premiers ne passeront pas pour Mazarins. C'est votre unique compte; car comme vous n'avez pas d'intérêts particuliers, & que vous ne voulez dans le fond que le bien de l'Etat, & la conservation de votre réputation dans le Public, vous faites l'un sans nuire à l'autre. Je conviens que, si vous pouviez empêcher le rétablissement du Cardinal, le parti que je vous propose, ne seroit ni d'un politique, ni d'un homme de bien; car ce retablissement doit être considéré par une infinité de raisons comme une calamité publique. Mais supposé, comme vous le suposez

1652. „ vous-même, qu'il ſoit infaillible par la „ mauvaiſe conduite de ſes ennemis, je ne „ conçois pas comment la vue d'une choſe „ que vous ne pouvez empêcher, vous peut „ empêcher vous-même de ſortir de l'embar- „ ras ou vous vous trouvez, par une porte „ qui vous ouvre un champ & de gloire & „ de liberté. Paris, dont vous êtes Arche- „ vêque, gémit ſous le poids; le Parlement „ n'y eſt plus qu'un phantôme; l'Hôtel de „ Ville eſt un deſert; Monſieur & M. le „ Prince n'y ſont maitres qu'autant qu'il „ plaira à la canaille la plus inſenſée; les Eſ- „ pagnols, les Allemans & les Lorrains „ ſont dans ſes Fauxbourgs, qui ravagent „ juſques dans les jardins. Vous qui en êtes „ le Paſteur & le libérateur en deux ou „ trois rencontres, vous avez été obligé de „ vous garder dans votre propre maiſon „ trois ſemaines durant; & vous ſavez bien „ qu'encore aujourd'hui vos amis ſont en „ peine, quand vous n'y marchez pas ar- „ mé. Ne comptez vous pour rien de faire „ finir toutes ces miſeres? Et manquerez „ vous le moment unique que la Provi- „ dence vous donne, pour vous donner „ l'honneur de le terminer? Le Cardinal, „ qui eſt un homme de contretems, peut „ revenir demain; & s'il étoit à la Cour, le „ parti que je vous propoſe vous feroit plus „ impraticable qu'à homme qui vive. Ne „ perdez pas l'inſtant qui vous convient auſ- „ ſi par la raiſon des contraires plus qu'à „ homme qui vive; prenez avec vous vo- „ tre Clergé; menez le à Compiegne, re- „ merciez le Roi de l'éloignement du Ma- „ zarin; demandez lui ſon retour dans ſa

„ Capitale ; entendez vous avec ceux des 1652.
„ Corps qui ne veulent que le bien, qui
„ sont presque tous vos amis particuliers,
„ & qui vous considérent déja comme leur
„ Chef naturel par votre dignité, dans une
„ occasion qui lui est si propre & si con-
„ venable. Si le Roi revient effectivement
„ à la Ville, le Peuple de Paris vous en au-
„ ra l'obligation ; s'il vous le refuse, on ne
„ laissera pas d'avoir de la reconnoissance de
„ votre intention. Si vous pouvez gagner
„ Monsieur sur ce point, vous sauvez tout
„ l'Etat : parceque je suis persuadé que, s'il
„ savoit jouer son personnage en ce ren-
„ contre, il raméneroit le Roi à Paris, &
„ que le Mazarin n'y reviendroit jamais. Je
„ suppose qu'il y revienne dans le tems ;
„ prévenez ce hazard, que je vois bien
„ que vous craignez, à cause du reproche
„ que le Peuple vous en pourroit faire ; pré-
„ venez, dis-je, ce hazard par l'emploi de
„ Rome, auquel vous m'avez dit plusieurs
„ fois que vous étiez résolu, plutot que de
„ figurer avec lui. Vous êtes Cardinal, vous
„ êtes Archevêque de Paris, vous avez l'a-
„ mour du Public, vous n'avez que trente-
„ sept ans, sauvez la Ville, sauvez l'Etat ".
Voila en substance ce que M. de Fontenay me dit, & ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'étoit nullement de sa froideur ordinaire ; & il est vrai que j'en fus touché : car quoiqu'il ne m'aprît rien à quoi je n'eusse déja pensé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avois faites à mon égard sur l'incendie de l'Hôtel de Ville, je ne laissai pas de me sentir plus ému de ce qu'il me représentoit sur cela, que de tout ce qui m'en

1652. m'en avoit été dit jusques là, & même que de tout ce que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déja assez longtems que cette députation du Clergé nous rouloit dans l'esprit à M. de Caumartin & à moi, & que nous en examinions & les maniéres & les suites. Je dois à * M. Joly la justice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, aussitot que le Cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignimes tous ensemble, à la substance, les circonstances que nous y jugeames les plus nécessaires & les plus utiles. La premiére, & la plus importante en tout sens, fut de porter Monsieur à aprouver du moins cette conduite, & les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il étoit, nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai pour cet effet celles des raisons qui étoient le plus à son gout, dans ce que je vous ai dit ci-dessus, à propos du sentiment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il se donneroit à lui-même, en procurant une amnistie, bonne, véritable, non fallacieuse, & au Parlement & à la Ville, qu'on ne lui refuseroit pas certainement, s'il faisoit voir à la Cour un desir sincére de s'accommoder. Je lui fis voir que, quand sa retraite à Blois, après laquelle il soupiroit depuis si longtems, auroit été precédée du soin qu'il auroit eu de chercher dans la paix les suretez nécessaires & au Public & aux Particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire ; &

* Voyez la relation qu'en fait Joly dans ses Mémoires page 23. du Tome II.

& d'autant plus qu'elles ne seroit considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il avoit prise, de n'avoir aucune part au rétablissement du Ministre. Que celle que je prétendois en mon particulier faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuat, se pourroit attribuer à nécessité : parceque beaucoup de gens croiroient que j'y serois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sureté dans les suites de ce rétablissement: que sa naissance le mettoit au dessus & de ces discours & de ces soupçons ; & que s'il faisoit pour le Public, avant que de se retirer, ce qui lui seroit assurément très aisé du côté de la Cour, il seroit à Blois avec quatre Gardes, chéri, respecté, honoré & des François & des Etrangers, & en état de profiter même, pour le bien de l'Etat, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui se feroient dans tous les Partis. 1652.

Je vous supplie d'observer que, quand je fis ce discours à Monsieur, j'étois averti de bonne part qu'il avoit eu la frayeur, cinq ou six jours avant la derniére, que je m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avoit lui même assez témoigné, quoiqu'indirectement; mais Joui, à qui il s'en étoit ouvert à fond, à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avoit eu que M. de Brissac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monsieur s'étoit écrié ; *Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité*. Vous jugez bien que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avois prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir ; car aussitot que je fus entré en matiére, il entra lui-même

1652. me dans tout ce que je lui disois. Il me railla sur la cessation des monosillabes, ce qui étoit toujours signe en lui qu'il aprouvoit ce dont on lui parloit. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain à tout le monde; & puis tout d'un coup il revint, comme s'il fût parti de bien loin, ce qui étoit son air, particuliérement quand il n'avoit bougé d'une place; & il me dit: *mais que ferons nous de M. le Prince?* Je lui répondis: „ c'est „ à V. A. R., Monsieur, à savoir où elle „ en est avec lui; car l'honneur est préféra- „ ble à toutes choses; mais comme j'ai lieu „ de croire que les négociations que l'on „ voit à droit & à gauche se font en com- „ mun, je m'imagine que vous vous pou- „ vez entendre sur que je vous propose, „ comme vous vous entendez sur le reste". *Vous vous jouez*, me dit-il, *mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le Prince a plus d'impatience que vous d'être hors de Paris; & il s'aimeroit mieux à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que de commander à 12. millions de gens tels que nous en avons ici, sans en excepter le Président Charton.* Cela étoit vrai: & Croissy qui étoit un des hommes du monde qui avoit le moins de secret, (defaut qui est assez rare aux gens qui sont accoutumez aux grandes affaires,) me disoit tous les jours que M. le Prince séchoit d'ennui, & qu'il étoit si las d'entendre parler de Parlement, de Cour des Aydes, de Chambres assemblées, & d'Hôtel de Ville, qu'il disoit souvent que M. son Grand-Pére n'avoit jamais été plus fatigué des Ministres de le Rochelle.

Je ne laissai pas de connoitre à ce discours de

de Monsieur, qu'il cherchoit des raisons pour se satisfaire lui-même à l'égard de Mr. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir, ni de lui en suggérer aucune. Je demeurai dans la régle des monosillabes sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations dont les bruits couroient toujours faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plutot de former ma mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une assemblée générale des Communautez ecclésiastiques, de faire députer à la Cour de toutes ces Communautez, d'y mener, & d'y présenter moi-même la députation qui seroit à l'effet de supplier le Roi de donner la paix à ses Peuples, & de revenir dans sa bonne Ville de Paris : de travailler par le moyen de mes amis dans les autres Corps de Ville, pour le même effet : de faire savoir à la Cour par Madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que S. A. R. donnoit le premier branle à ce mouvement : de ne rien négocier pourtant en détail, que lorsque je serois moi-même à Compiégne, où je dirois à la Reine qu'elle voyoit bien que Monsieur ne feroit, ni même ne souffriroit les démarches de tous les Corps, s'il n'avoit de très bonnes & de très sincéres intentions : qu'il vouloit la paix, & qu'il la vouloit de bonne foi : que les engagemens publics qu'il avoit pris contre M. le Cardinal Mazarin, ne lui avoient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer, tant qu'il avoit été à la Cour ; que présentement qu'il étoit dehors, il

1652.

1652. il souhaitoit avec passion de faire connoître à Sa Majesté qu'il n'y avoit eu que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès : qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers ; qu'il n'en prétendoit, ni pour lui, ni pour aucuns de son parti : qu'il ne demandoit que la sureté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie, & qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouvoient être autant, par l'événement, du service de Roi, que de la satisfaction des particuliers : qu'après qu'il auroit eu celle de voir le Roi dans le Louvre, il se retireroit avec autant de joye que de promtitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'a son repos & qu'à son salut ; & que tout ce qui se feroit après cela à la Cour ne seroit plus sur son compte, pourvû qu'on voulût bien ne l'y pas mettre, & le laisser dans sa solitude où il promettoit de demeurer de bonne foi. Cette derniére période étoit, comme vous voyez, substancielle. Monsieur ajouta à cette instruction un ordre précis & particulier d'assurer la Reine que, si M. le Prince ne se vouloit pas contenter de pouvoir demeurer en repos dans son Gouvernement, avec la pleine jouissance de toutes ses pensions & de toutes ses Charges, il l'abandonneroit. Comme je lui représentai qu'il me paroissoit qu'il pouvoit & qu'il devoit même adoucir cette expression ; *point de fausse générosité*, reprit-il en colére, *je sais ce que je dis, & je saurai bien le soutenir & le justifier.*

Voilà précisément comme je sortis de chez Monsieur ; j'exécutai ses ordres à la lettre ;

& je ne rencontrai dans leur exécution aucunes difficultez, que du côté duquel je n'en devois point attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable. Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaires aux points de cette nature, j'envoyai Argenteuil, ou Joly, à Madame la Palatine, (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut) pour en conferer avec elle. Elle l'aprouva au dernier point; mais elle m'écrivit que, si je desirois effectivement qu'elle réussît, c'est à dire qu'elle obligeat le Roi de revenir à Paris, il étoit nécessaire que je surprisse la Cour: parceque si je lui donnois le loisir de consulter l'oracle, il ne lui répondroit que selon ce qui auroit été inspiré & souffle par les Prêtres des Idoles; lesquels (me mandoit elle par un chiffre que j'avois avec elle, & que nous avions toujours cru indéchiffrable) aiment mieux que tout le Temple périsse, que de vous laisser mettre seulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le tems d'en donner elle-même avis au Cardinal. Elle le tourna d'une maniére qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains, & à écrire à la Reine qu'elle devoit au moins recevoir agréablement ma députation. 1652.

Dès que les Telliers, les Serviens, les Ondedey, & les Fouquets en eurent le vent, ils s'y opposérent de toutes leurs forces, disant que ce ne pouvoit être qu'un piége dans lequel je voulois faire tomber la Cour; que si mon intention avoit été droite & sincére, j'aurois commencé par une négociation, & non pas par une proposition qui

1652. forçoit le Roi de revenir à Paris, sans avoir pris ses suretez préalables, ou de s'attirer les plaintes de toute la Ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine qui avoit l'ordre du Cardinal en main, se sentoit bien forte, & leur répondoit que, quand j'aurois la meilleure volonté du monde, je ne pouvois pas me conduire autrement que je me conduisois : parcequ'il étoit beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation, dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille & mille piéges, qu'à une députation, sur laquelle enfin le pis du pis étoit de faire connoitre une bonne intention sans effet. Ondedey soutenoit que l'unique fin de ma proposition, étoit de pouvoir aller en sureté pour prendre mon Bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce Bonnet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'Abbé Fouquet revenoit à la charge, & soutenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris, y rétabliroient le Roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposoient de l'y mettre, que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. Mrs. le Tellier & Servien, qui avoient été au commencement de leur avis, se rendirent sur la fin, & à l'ordre du Cardinal, & aux fortes & solides raisons de la Palatine ; & la Reine, qui avoit tenu l'Abbé Charrier, que j'avois envoyé pour obtenir les passeports, trois jours entiers à Compiégne, même depuis la parole qu'elle avoit donnée de les accorder, les fit expédier, & elle y ajouta même beaucoup d'honnê-

nêtetez. Je partis aussitot avec les députez de tout les Corps ecclésiastiques de Paris, & près de deux cens Gentilshommes qui m'accompagnoient, entre lesquels j'avois avec moi 50. Gardes de Monsieur. J'eus avis à Senlis qu'on avoit résolu à la Cour de n'y pas loger mon cortége; & Beautru même, qui s'étoit mis de mon cortége pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étoient gardées, me dit qu'il me conseilloit de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyois pas aussi qu'il me conseillat d'y aller seul avec des Curez, des Chanoines & des Religieux, dans un tems où il y avoit à la campagne une infinité de coureurs de tous les Partis. Il en convint, & il prit les devans pour expliquer à la Reine & cette escorte & ce cortége, que l'on lui avoit très ridiculement grossi. Tout ce qu'il put obtenir, fut que l'on me donneroit logement pour 80. Chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plait, que j'en avois 112. seulement pour les carosses. Cette foiblesse ne me fit que pitié; ce qui me donna de l'ombrage fut, que je ne trouvai point sur mon chemin l'escouade des Gardes du Corps, qui avoient accoutumé en ce tems-là d'aller au devant des Cardinaux, la premiére fois qu'ils paroissoient à la Cour. Ma défiance se fût changée en apréhension, si j'eusse su ce que je n'apris qu'à mon retour à Paris, que la cause pour laquelle l'on ne m'avoit pas fait cet honneur, étoit que l'on n'avoit pas encore bien résolu de ce que l'on feroit de ma personne; les uns soutenant qu'il me falloit arrêter, les autres qu'il étoit nécessaire de me tuer; & quelques uns disant qu'il y avoit 1652.

1652. trop d'inconvéniens à violer en cette occasion la foi publique. Mr. le Prince * Thomas fit dire à mon Pére par le P. Senaut de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris, qu'il avoit été de ce dernier avis; qu'il ne nommoit personne; mais qu'il y avoit au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas que l'on eût été jusques-là; mais elle me dit dès le lendemain que je fus arrivé, qu'elle m'aimoit mieux à Paris qu'à Compiégne. La Reine me reçut pourtant fort bien; elle se fâcha devant moi contre l'Exempt des Gardes qui ne m'avoit pas rencontré, & qui s'étoit égaré, disoit-elle, dans la forêt. Le Roi me donna le Bonnet le matin du lendemain, & audiance l'après-dinée. Je lui fis la harangue qui est imprimée.

La réponse du Roi fut honnête, mais générale; & j'eus même beaucoup de peine à la tirer par écrit. † . . . .

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiégne: voici ce qui s'y passa dans le secret.

Je dis à la Reine dans mon audiance particuliére, qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venois pas seulement à Compiégne en qualité de député de l'Eglise de Paris, mais que j'en avois encore une autre que j'estimois beaucoup davantage, parceque je la croyois beaucoup moins inutile

* Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan, &c. mort en 1656. Il étoit fils de Charles-Emanuel. Voyez le portrait qu'on en fait dans les Mémoires de Madame de Nemours.

† Il y a quelques lignes effacées dans cet endroit du Manuscrit.

tile à son service que l'autre : que c'étoit 1652.
celle d'Envoyé de Monsieur, qui m'avoit commandé d'assurer Sa Majesté qu'il étoit dans la résolution de la servir réellement, effectivement, promtement, & sans aucun délai ; & en proférant ce dernier mot je tirai de ma poche un petit billet, signé GASTON, qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la Reine fut d'une joye extraordinaire, & cette joye, à mon opinion, tira d'elle plus que l'art, (quoi que l'on ait voulu dire depuis) ces propres paroles : *Je savois bien, M. le Cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous avez pour moi.* Comme je commençois d'entrer en matiére, * Ondedey grata à la porte ; & comme je voulus me lever de mon siége pour aller l'ouvrir, la Reine me prit par le bras, & me dit : *demeurez là, attendez moi.* Elle sortit, elle entretint Ondedey près d'un quart d'heure ; elle revint, & me dit qu'Ondedey lui venoit de donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée & changée dans sa maniére de me parler, au delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans le second volume de cette histoire, m'a dit qu'Ondedey, qui avoit su que j'avois demandé à la Reine une audiance particuliére, l'étoit venu interrompre en lui disant qu'il avoit reçu ordre de M. le Cardinal

* Zongo Ondedey. Lorsqu'il fût devenu Evêque, M. Gaumin Doyen des Maitres des Requêtes fit ces deux vers contre lui :

Nunc commissa lupo pastoris ovilia cernis,
Dedecus unde hominum, dedecus unde Dei.

1652. Mazarin de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne ferviroit qu'à donner de l'ombrage à fes fidéles Serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avoit vu cette lettre en original entre les mains d'Ondedey, qui ne la reçut que juftement dans le tems où j'étois enfermé avec la Reine dans le petit cabinet. Il eft vrai auffi que j'obfervai que, quand elle y rentra, elle fe mit auprès d'une fenêtre, dont les vitres defcendent jufqu'au plancher, & qu'elle me fit mettre en lieu où tout ce qui étoit dans la cour la pouvoit voir & moi auffi. Ce que je vous raconte eft affez bizarre; & j'aurois encore de la peine à le croire, fi tout ce que j'obfervai dans la fuite ne m'avoit fait connoitre que la défiance étoit fi généralement répandue à Compiégne & en tous les particuliers, & fur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu ne le peut concevoir. Mrs. Servien & le Tellier fe haïffoient cordialement. Ondedey étoit leur efpion, comme il l'étoit de tout le monde; l'Abbé Fouquet afpiroit à la feconde place dans l'efpionage; Bertet, Brachet, Ciron & le Maréchal du Pleffis y étoient pour leur *Vade.* Madame la Palatine m'avoit informé de la carte du Pays, mais je vous confeffe que je ne me l'étois pu figurer au point que je la trouvai. La Reine toutefois ne put s'empêcher, nonobftant l'avis d'Ondedey, de me témoigner & joye & reconnoiffance. „ Mais comme, *ajou-* „ *ta-t-elle,* les converfations particuliéres fe- „ roient parler le monde, plus qu'il ne con- „ vient à Monfieur, & à vous-même, à caufe „ des égards qu'il faut garder vers le Peuple;

„ voyez

„ voyez la Palatine, & convenez avec elle de 1652.
„ quelques heures ſecrettes, où vous puiſſiez
„ voir M. Servien". Bluet me dit depuis que c'étoit celui qu'Ondedey lui avoit ſuggéré pour parler d'affaires avec moi : parceque c'étoit celui qui avoit paru le plus mal intentionné pour moi ; & que Servien, qui craignoit les mauvais offices des ſubalternes, avoit refuſé d'entrer en aucunes négociations particuliéres avec moi, à moins qu'il n'eût pour collégue, ou plutot pour témoin, M. le Tellier, „ qui ne manquera pas, *dit-il à la*
„ *Reine*, de faire ſuggérer à M. le Cardinal
„ que je prens des meſures avec le Cardinal
„ de Retz, & c'eſt pour cela, Madame, que je
„ ſuplie très humblement Votre Majeſté qu'il
„ en ſoit de part". Je ne ſai ce que je vous dis de cela que par Bluet, qui étoit à la vérité un aſſez bon auteur pour ce petit détail; car il étoit intime d'Ondedey. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avoit pas inventé, c'eſt que je trouvai effectivement chez Madame la Palatine, où j'allai entre onze heures & minuit, M. le Tellier avec M. Servien, dont je fus aſſez ſurpris : parceque je n'avois pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes diſpoſitions pour moi. Je vous rendrai compte dans la ſuite des raiſons que j'avois de le ſoupçonner.

Il me parut que ces Mrs. avoient déja été informez par la Reine de ce que j'avois à leur propoſer. En voici la ſubſtance : que Monſieur étoit réſolu de conclure la paix de bonne foi, & que pour faire connoitre à la Reine la ſincérité de ſes intentions, il avoit voulu, contre toutes les régles & tous les uſages de la politique ordinaire, commencer par les effets : qu'il eût été difficile

 d'en

1652. d'en donner un plus efficace & plus essentiel qu'une députation aussi solemnelle que celle de l'Eglise de Paris, résolue & executée à la face de M. le Prince & des troupes d'Espagne, logées dans les fauxbourgs; & qu'il offroit, sans balancer, sans négocier, sans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'oposeroient & à la paix & au retour du Roi à Paris, pourvû qu'on lui donnat pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laisseroit en paix dans ses Gouvernemens, en renonçant de sa part à toutes associations avec les Etrangers, & que l'on envoyat une amnistie pleine, entiére & non captieuse, pour être vérifiée par le Parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie: parceque, supposé même qu'elle n'eût pas été sincére, ce qu'ils pouvoient soupçonner, au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une maniére. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils eurent de moi, qui les empêcha d'en profiter, mais celle qu'ils avoient l'un de l'autre, fut, qu'ils se regardérent, & qu'ils attendirent même assez longtems qui s'expliqueroit le premier. La suite, & encore davantage l'air de la conversation qui ne se peut exprimer, me marquérent plus que suffisamment que je ne me trompois pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias; & Madame la Palatine, qui, quoique très connoissante de cette Cour, en fut surprise au dernier point,

point, m'avoua le lendemain au matin qu'il 1652.
y avoit beaucoup de ce que j'avois ſoupçonné; " quoiqu'à tout hazard, *ajouta-t-elle*, je
„ ſuis réſolue, ſi vous y conſentez, de leur
„ parler comme ſi j'étois perſuadée que ce
„ ne ſoit que la défiance qu'ils ont de vous,
„ qui les empêche d'agir comme des hommes:
„ car il eſt vrai, *continua-t-elle*, que ce que
„ j'en ai vu cette nuit n'eſt pas humain". J'y donnai les mains, pourvû qu'elle ne parlat que comme d'elle-même: car il eſt vrai qu'après ce qui m'avoit paru de leurs maniéres d'agir, je ne pouvois pas me réſoudre à aller auſſi loin que je l'avois réſolu, & que j'en avois le pouvoir. Elle y ſuppléa. Elle ne dit pas ſeulement à la Reine ce qui s'étoit paſſé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avoit tenu qu'à ces Mrs. qui s'y fût paſſé. Enfin elle l'aſſura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-deſſus, Monſieur abandonneroit M. le Prince, & ſe retireroit à Blois; après quoi il ne ſe mêleroit plus de ce qui pourroit arriver. C'étoit-là le grand mot, & qui devoit décider. La Reine l'entendit, & même le ſentit. Tous les ſubalternes entreprirent de le lui vouloir faire paſſer pour un piége, en lui diſant que Monſieur ne donnoit cette lueur, que pour attirer & tenir le Roi dans Paris, au moment même que lui Monſieur s'y donnoit une nouvelle autorité, par l'honneur qu'il s'y donnoit du retour du Roi, très agréable au Public, & par la porte que l'on voyoit qu'il affectoit de ſe réſerver en ne s'expliquant point ſur celui de M. le Cardinal Mazarin. J'ai déja remarqué que je connus clairement que ce raiſonnement étoit moins
 l'ef-

1652. l'effet d'aucune défiance qu'ils eussent en effet sur une matiére qui commençoit à être éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avoit en son particulier de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpréter auprès du Cardinal; & il est aisé de juger que, si la conduite qu'ils tinrent en cette occasion leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mêmes inspirérent dans l'esprit de la Reine, ils eussent cherché des tempéramens qui auroient pu empêcher de tomber dans le piége qu'ils eussent apréhendé, & qui d'autre part auroient contribué à ne pas aigrir & les esprits & les affaires, dans ces momens où il étoit si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la Cour, a justifié cette conduite; & je sais que les Ministres ont dit depuis qu'ils étoient si assurez des dispositions de Paris, qu'ils n'avoient pas besoin de ces ménagemens. Jugez en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore suppliée d'observer une ou deux circonstances, qui, quoique très légéres, vous marqueront l'état, où tous ces espions de profession, dont je vous ai parlé tantot, mettoient la Cour.

La Reine leur étoit si soumise, & elle craignoit leur raport à un tel point, qu'elle conjura la Palatine de dire à Ondedey, sans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi; & elle lui dit à lui-même que je l'avois assurée que M. le Cardinal étoit un honnête homme, & que je ne prétendois pas à sa place. Je vous puis assurer à mon tour que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas

non

non plus de faire sa cour à l'Abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense pour le peu de tems qu'elle dura. Je tenois sept tables servies en même tems, & j'y dépensois huit cens écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La Reine me dit, lorsque je reçus ses commandemens, qu'elle remercioit Monsieur; qu'elle se sentoit très obligée; qu'elle espéroit qu'il contribueroit à mettre les dispositions nécessaires au retour du Roi; qu'elle l'en prioit, & qu'elle ne feroit pas un pas sans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis, *je crois, Madame, qu'il auroit été à propos de commencer dès aujourd'hui.* Elle rompit le discours. 1652.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'Abbé Fouquet, par la maniére dont je fus reçu à Paris. J'y entrai avec un aplaudissement incroyable, & j'allai descendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monsieur de ma négociation. Il faillit à tomber de son haut, il s'emporta, il pesta contre la Cour; il entra vingt fois chez Madame & il en sortit autant de fois; & puis il me dit tout d'un coup: „ M. le Prince s'en veut aller, „ M. le Comte de Fuensaldagne lui mande „ qu'il a ordre de lui remettre entre les „ mains toutes les forces d'Espagne; mais il „ ne le faut pas laisser partir. Ces Gens-là „ nous viendront étrangler dans Paris. Il „ faut que la Cour y ait des intelligences „ que nous ne connoissons pas. Pourroit el„ le agir comme elle fait, si elle ne sentoit ses „ forces"?

Voilà l'une des moindres périodes d'un dis-

1652. discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure. Je ne l'interrompis pas, & même quand il m'interrogeoit je ne répondois que par monosillabes. Il s'impatienta à la fin, & me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoutant: „ je vous pardonne „ vos monosillabes, quand je fais ce qu'il „ plait à M. le Prince contre vos sentimens; „ mais quand je suis votre sentiment, com- „ me je l'ai fait en cette occasion, je veux „ que vous me parliez à fond ". *Il est juste, Monsieur*, lui repondis-je, *que je parle toujours ainsi à V. A. R., quelque sentiment qu'il lui plaise de prendre. Je ne desavoue pas les miens en ce rencontre. Je fais plus; car je ne m'en repens pas, je ne considére point les évenemens, la fortune en décide; mais elle n'a aucun pouvoir sur le bon sens. Le mien est moins infaillible que celui des autres, parceque je ne suis pas si habile; mais pour cette fois je le tiens aussi droit, que s'il avoit bien réussi, & il ne me sera pas difficile de le justifier à* V. A. R. Monsieur m'arrêta à cet endroit, même avec précipitation; & il me dit: „ ce n'est pas ce que „ j'ai voulu dire, je sais bien que nous a- „ vons eu raison; mais enfin ce n'est pas „ assez d'avoir raison en ce monde; & c'est „ encore moins de l'avoir eu. Qu'est-il be- „ soin de faire? Nous allons être pris à la „ gorge; vous voyez comme moi que la „ Cour ne peut pas être aveuglée au point „ d'agir comme elle fait, & qu'il faut, „ ou qu'elle soit accommodée avec M. le „ Prince, ou qu'elle soit maitresse de Paris „ sans moi ". Madame, qui avoit impatience de savoir à quoi se termineroit cette scéne, entra à ce mot dans le cabinet des livres;

&

& pour vous dire le vrai, j'en eus une grande joye, parcequ'en tout où elle n'étoit pas prévenue, elle avoit le ſens droit, quoique ſon eſprit fût aſſez borné. Monſieur continuant devant elle à me commander de lui dire mon ſentiment, je le ſuppliai de me permettre de le mettre par écrit; ce qui étoit toujours le mieux avec lui, parceque ſa vivacité faiſoit qu'il interrompoit à tout moment le fil de ce qu'on lui diſoit. Voici ce que j'ai tranſcrit ſur l'original, que je retrouvai par un fort grand hazard. 1652.

„ Je crois que S. A. R. doit ſuppoſer pour „ certain que la hauteur de la Cour vient „ moins de la connoiſſance qu'elle a de ſes „ forces, que de la confuſion où l'abſence „ du Cardinal, & la multitude de ſes Agens „ la met deux ou trois fois le jour. Mais „ comme une partie de la diſcuſſion, dont il „ s'agit préſentement, doit être fondée ſur „ ce principe, il n'eſt pas juſte que Mon„ ſieur m'en croye ſur ma parole, qui en„ fin n'eſt fondée elle-même que ſur ce „ que je crois en avoir vu à Compiégne; & „ en quoi par conſéquent je puis me trom„ per. Je le ſupplie par cette raiſon de „ prendre comme préalable à toutes choſes, „ la réſolution de s'éclaircir ſur ce point, & „ de pénétrer ſi ce que je crois avoir vu à „ Compiégne eſt fondé; c'eſt-à-dire, pour „ me mieux expliquer, s'il eſt vrai que la „ Cour ait véritablement la hauteur qui „ m'y a paru, & ſi cette hauteur eſt l'effet, „ ou de la confuſion que je viens de „ marquer, ou de la défiance & de l'aver„ ſion qu'elle a pour ma perſonne. S. A. R. „ peut voir clair en ce détail en deux jours,

„ par

1652. „ par le canal de M. Damville, & par celui „ de ceux de ſa maiſon, qui ſont plus a„ gréables que moi à la Reine. Si j'ai vu „ faux, il ne me paroit rien de nouveau „ qui la doive empêcher de pouſſer ſa poin„ te, & de travailler à la paix, comme el„ le l'avoit réſolu, en ſe ſervant de gens „ qui ſeront écoutez à la Cour plus favora„ blement que moi. Si je ne me ſuis pas „ trompé dans ma conjecture, il s'agit de „ déliberer ſi Monſieur doit changer de „ penſée, ne plus ſonger à s'accommoder, „ & faire la guerre tout de bon, au riſque „ de tout ce qui en peut arriver, ou ſe ſa„ crifier lui-même au repos de l'Etat & à „ la tranquillité publique. Ceux, à qui il „ commande de lui dire leurs ſentimens ſur „ cette matiére, ſont fort embarraſſez: par„ ce qu'il n'y a rien moins pour eux que „ de paſſer, ou pour des factieux qui veu„ lent éterniſer la guerre civile, ou pour „ des traitres qui vendent leur Parti, ou „ pour des idiots qui traitent dans le ca„ binet les affaires d'Etat, comme ils traite„ teroient en Sorbonne des cas de conſcien„ ce. Et le malheur eſt que ce ne ſera pas „ leur bonne ou leur mauvaiſe conduite, ni „ leur bonne ou leur mauvaiſe intention, „ qui leur donneront, ou qui les deffendront „ de ces titres. Ce ſera la fortune, ou même „ la propre conduite de leurs ennemis. Cet„ te obſervation ne m'empêchera pas de „ parler à S. A. R. en cette occaſion, avec „ la liberté que je me ſentirois ſi je n'y „ mettois rien du mien, dans une conjonc„ ture, où je ſuis aſſuré que l'on ne peut „ rien dire qui ne ſoit mal, par la même

„ rai-

„ raiſon qui fait que l'on n'y peut rien faire 1652.
„ qui ſoit bien. Monſieur n'a, ce me ſem-
„ ble, que deux partis à prendre, comme
„ je viens de dire, ſuppoſé que la Cour ſoit
„ dans la diſpoſition où je la crois; qui
„ ſont, ou de plier à tout ce qu'elle vou-
„ dra, & de conſentir qu'elle ſe rétabliſſe
„ dans Paris par elle-même, ſans lui en a-
„ voir aucune obligation, & ſans en avoir
„ donné aucune ſureté au Public; ou de s'y
„ oppoſer avec vigueur & avec fermeté, &
„ de l'obliger par une grande & forte réſiſ-
„ tance à entrer en traité & à pacifier l'E-
„ tat par les mêmes moyens que l'on a tou-
„ jours cherchez à la fin des guerres civiles.
„ Si le reſpect que je dois à S. A. R. me
„ permettoit de me compter ſeulement pour
„ un zéro dans une auſſi grande affaire que
„ celle-ci, je prendrois la liberté de lui di-
„ re que le premier parti me ſeroit bon,
„ parcequ'il me conduiroit, (au travers, à
„ la vérité, de quelques murmures qu'il élé-
„ veroit contre moi dans les commence-
„ mens) au poſte que je ſuis perſuadé ne
„ m'être pas mauvais. Les Frondeurs di-
„ roient d'abord que mes conſeils auroient
„ été foibles. Les Pacifiques, dont le nom-
„ bre eſt toujours le plus grand dans la fin
„ des guerres civiles, diroient qu'ils ſont
„ ſages & d'un homme de bien. Je ſerois
„ ſur le tout Cardinal & Archevêque de Pa-
„ ris, relegué ſi vous voulez à Rome, mais
„ relegué pour un tems, & pour ce tems-
„ là même dans les plus grands emplois. Les
„ Politiques ſe joindroient par l'événement
„ aux Pacifiques. Le feu contre le Mazarin
„ ſeroit, ou éteint, ou aſſoupi par ſon ré-

„ ta-

1652. „ tabliſſement. Les murmures qui ſe ſe-
„ roient élevez contre moi, ſeroient ou-
„ bliez, & l'on ne s'en reſſouviendroit que
„ pour faire dire encore davantage que je
„ ſuis un habile & un galant homme, qui me
„ ſerois tiré fort adroitement d'un mauvais
„ pas. Voila comment ſe traite, dans les
„ eſprits des hommes, la réputation des par-
„ ticuliers. Il n'en va pas ainſi de celle des
„ grands Princes: parceque leur naiſſance
„ & leur élévation étant toujours plus que
„ ſuffiſante pour tirer leur perſonne & leur
„ fortune du naufrage, ils n'en peuvent ja-
„ mais ſauver leur réputation par les mêmes
„ extaſes qui en préſervent les ſubalternes.
„ Quand Monſieur aura laiſſé transférer le
„ Parlement, interdire l'Hôtel de Ville, enle-
„ ver les Chanoines de Paris, exiler la moi-
„ tié des Compagnies Souveraines, l'on ne
„ dira pas, qu'eût il pu faire pour l'empê-
„ cher? Il ſe fût peut-être perdu lui-même.
„ On dira, il ne tenoit qu'à lui de l'empê-
„ cher; ce n'étoit pas une affaire, il n'a-
„ voit qu'à le vouloir. L'on m'objectera par
„ la même raiſon que quand il aura fait la
„ paix, quand il ſera retiré à Blois, quand
„ le Cardinal Mazarin ſera rétabli; l'on
„ m'objectera, dis-je, que l'on me fera les
„ mêmes diſcours; mais je ſoutiens que la
„ différence y ſera très grande & toute en-
„ tiére, en ce que Monſieur peut ne pas
„ prévoir, au moins à l'égard des Peuples,
„ ce rétabliſſement du Mazarin, & ne peut
„ pas ne point voir, comme préſente dès à
„ cette heure, cette punition de Paris, qui,
„ s'il ne s'y oppoſe, arrivera peut-être de-
„ main. J'apréhende pour le gros de l'Etat
„ le

„ le rétablissement de M. le Cardinal Mazarin. Il ne me feroit pas de peine, au moins pour le present, pour Paris. Ce n'est ni son humeur, ni son intérêt de le châtier ; & s'il étoit à la Cour à l'heure qu'il est, je craindrois moins pour la Ville que je ne crains. Ce qui me fait trembler pour elle, c'est l'aigreur naturelle de la Reine, la violence de Servien, la dureté du Tellier, l'emportement de l'Abbé Fouquet, la folie d'Ondedey. Tout ce que ces gens-là conseilleront dans les premiers mouvemens d'une réduction, tout ce qu'ils exécuteront sera sur le compte de Monsieur, & de Monsieur qui sera encore dans Paris, ou à la porte de Paris ; au lieu que tout ce qui arriveroit, après qu'il auroit fait un traité raisonnable, & qu'il auroit pris toutes les suretez convenables à une affaire de cette nature, de concert même avec le Parlement & avec les autres Corps de la Ville, & après qu'ensuite il se seroit retiré à Blois ; au lieu, dis-je, que tout ce qui arriveroit après cela, je dis tout, sans excepter même le retour du Cardinal, seroit purement sur le compte de la Cour, à la décharge & à l'honneur même de Monsieur. Voila mes pensées touchant le premier parti. Voici mes réflexions sur le second, qui est celui de continuer, ou plutot de renouveller la guerre. 1652.

„ Monsieur ne le peut plus faire à mon sens, qu'en retenant M. le Prince auprès de lui. La Cour a gagné beaucoup de terrain dans les Provinces, particuliérement où l'ardeur des Parlemens est beaucoup

1652. „ attiédie. Paris même n'eſt pas à beaucoup „ près comme il étoit ; &, quoiqu'il s'en „ faille beaucoup qu'il ne ſoit auſſi comme „ on le veut perſuader à la Cour, il eſt „ conſtant qu'il eſt néceſſaire de le ſoutenir, „ & que les momens même commencent à „ y devenir précieux. La perſonne de M. le „ Prince n'y eſt pas aimée ; ſa valeur, ſa „ naiſſance, ſes troupes y ſont toujours „ d'un très grand poids ; enfin je ſuis per- „ ſuadé que ſi Monſieur prend le ſecond par- „ ti, le premier pas qu'il doit faire, eſt „ de s'aſſurer de M. ſon Couſin. Le ſecond, „ à mon avis, eſt de s'expliquer publique- „ ment ſans délai, & dans le Parlement, & „ dans l'Hôtel de Ville, de ſes intentions & „ des raiſons qu'il a de les avoir ; d'y faire „ mention des avances qu'il a faites par moi „ à la Cour, & du deſſein formé qu'elle a „ de rentrer dans Paris, ſans donner aucu- „ nes ſuretez, ni aux Compagnies Souve- „ raines, ni à la Ville ; de la réſolution, que „ lui Monſieur a priſe de s'y oppoſer de toute „ ſa force, & de traiter comme ennemis „ tous ceux qui directement ou indirecte- „ ment auront le moindre commerce avec „ elle. Le troiſiéme pas, à mon opinion, „ eſt d'exécuter avec vigueur ces déclara- „ tions, & de faire la guerre, comme ſi „ l'on ne devoit jamais penſer à faire la „ paix. Le pouvoir que S. A. R. a dans le „ Peuple me fait croire, même ſans en dou- „ ter, que tout ce que je viens de propoſer „ eſt poſſible ; mais j'ajoute qu'il ne le ſera „ plus dès qu'elle n'y employera pas toute „ ſon autorite : parceque les démarches con- „ traires qu'elle a laiſſé faire vers la Cour,

„ ont

„ ont rendu plus difficiles celles qui lui sont 1652.
„ présentement nécessaires. C'est à elle à con-
„ sidérer ce qu'elle peut attendre de Mr.
„ le Prince, ce qu'elle en doit craindre,
„ jusqu'où elle veut aller avec les Etrangers,
„ où elle s'en veut tenir avec le Parlement,
„ ce qu'elle veut résoudre sur l'Hôtel de Vil-
„ le; car, à moins que de se fixer sur tous
„ ces points, d'y prendre des résolutions
„ certaines, de ne s'en départir point, &
„ de se résoudre à ne plus garder ces tem-
„ péramens qui prétendent l'impossible, &
„ prétendent de concilier les contradictions,
„ Monsieur retombera dans tous les incon-
„ véniens où il s'est vu, & qui seront sans
„ comparaison plus dangereux que par le
„ passé, en ce que l'état où sont les choses
„ fait qu'ils seront décisifs. Il ne m'apartient
„ pas de décider sur une matiére de cette
„ conséquence; c'est à Monsieur à se ré-
„ soudre. *Sola mihi obsequii gloria relicta*
„ *est*".

Voila ce que j'écrivis à la hâte & presque d'un trait de plume sur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec aplication. Il le porta à Madame; on raisonna sur le fond tout le soir; l'on ne conclut rien; Monsieur balançant toujours, & ne choisissant point.

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez le Président de Belliévre, qui s'étoit fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avoit sur l'œil, dans une maison du Fauxbourg St. Michel. Je lui raportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces propres paroles: *Je ne sai à quoi vous*

1652. *pensez; car vous vous exposez à la haine des deux Partis, en disant trop la vérité de tous les deux.* Et je lui répondis, „ je sais bien „ que je manque à la politique, mais je satis- „ fais à la morale; & j'estime plus l'une que „ l'autre ". Le Président de Belliévre prit la parole & dit: „ je ne suis pas de votre sen- „ timent, même selon la politique. M. le Car- „ dinal joue le droit du jeu en l'état où sont „ les affaires. Elles sont si incertaines, & par- „ ticuliérement avec Monsieur, qu'un hom- „ me sage n'en peut prendre sur soi la déci- „ sion ".

Monsieur m'envoya querir deux heures après chez Madame de Pomereux, & je trouvai à la porte du Luxembourg un Page, qui me dit de sa part de l'aller attendre dans la chambre de Madame. Il n'avoit pas voulu que je l'allasse interrompre dans le cabinet des livres, parcequ'il y étoit enfermé avec Goulas, qu'il questionnoit sur le sujet que vous allez voir. Il vint quelque tems après chez Madame, & me dit d'abord: „ vous „ m'avez tantot dit que le premier pas „ qu'il falloit que je fisse, en cas que je me „ résolusse à la continuation de la guerre, se- „ roit de m'assurer de M. le Prince, com- „ ment diable le puis-je faire? *Vous savez,* lui répondis-je, *que je ne suis pas avec lui en état de répondre sur cela; c'est à* V.A.R. *à savoir ce qu'elle y peut, & ce qu'elle n'y peut pas.* „ Comment voulez vous que je le sa- „ che? *reprit-il.* Chavigny a un traité pres- „ que conclu avec l'Abbé Fouquet. Vous „ souvient-il de l'avis que Madame de Choi- „ sy me donna derniérement, assez en gé-

„ né-

„ néral ? J'en viens d'aprendre tout le détail. 1652.
„ M. le Prince jure qu'il n'eſt point de tout
„ cela, & que Chavigny eſt un traitre; mais
„ qui le ſait" ? * Ce détail eſt que Chavigny traitoit avec l'Abbé Fouquet, & qu'il promettoit à la Cour de faire tous ſes efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder à des conditions raiſonnables avec le Cardinal Mazarin. Une lettre de M. l'Abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut priſe par un Parti Allemand, & qui fut aportée à Tavannes, juſtifioit pleinement M. le Prince de cette négociation; car elle portoit en termes formels, qu'en cas que M. le Prince ne voulût pas ſe mettre à la raiſon, lui M. de Chavigny s'engageoit à la Reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monſieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide, en parlant à lui-même. M. de Chavigny, outré de ce traitement, ſe mit au lit, & il n'en releva pas. M. de Bagnols, qui étoit de ſes amis & des miens auſſi, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai ſans connoiſſance, & je rendis à ſa famille tout ce que j'aurois ſouhaité de rendre à ſa perſonne. Je me ſouviens que Mademoiſelle du Pleſſis-Guenegaut étoit dans ſa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

 * M.

* M. de la Rochefoucaut dans ſes Mémoires donne un tour bien différent à cette affaire. A l'égard de la lettre de l'Abbé Fouquet, il dit que M. le Prince en fit faire des copies qu'il falſifioit, en mettant le nom de Chavigny à la place de celui de Goulas.

1652. * M. de Guise revint presque en même tems de sa prison d'Espagne ; & il me fit l'honneur de me venir voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se moderer à ma considération dans les plaintes très aigres qu'il faisoit contre M. de Fontenay, qu'il prétendoit avoir mal vécu avec lui, à l'égard des révolutions de Naples, dans le tems de son Ambassade de Rome; & il déféra à mon instance avec une honnêteté digne d'un si grand nom.

J'avois aussi toujours réservé à traiter en ce lieu de l'affaire de Brissac, que j'ai touchée dans le second volume de cette histoire : parceque ce fut à peu près le tems où M. le Prince d'Harcourt quitta l'armée & le service du Roi, pour se jetter dans cette importante Place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très beau & très fidéle que j'en avois, écrit de la main d'un Officier de la Garnison qui avoit du sens & de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence, & me contenter de vous dire que le bon génie de la France défendit & sauva les fleurs de Lys dans ce poste fameux & important, en dépit de toutes les imprudences du Cardinal, & de toutes les infidélitez de † Madame de Guebriant, par la bon-

* Henry de Lorraine, 2. du nom, fils de Charles de Lorraine, né en 1614. Il alla au secours des rebelles de Naples en 1647. Les Espagnols le prirent prisonnier en cette occasion, & le relâchérent en 1652. Il fit une seconde expédition à Naples en 1654. & mourut en 1664. Voyez les mémoires que ce Prince a écrits d'une partie de sa vie.

† Renée du Bec, Maréchale de Guebriant, morte à Perigueux en 1659.

bonne intention de Charlevoix, & par les incertitudes du Comte d'Harcourt. Je reprens le fil de mon diſcours. 1652.

L'irréſolution de Monſieur étoit d'une eſpéce toute particuliére. Elle l'empêchoit ſouvent d'agir quand il étoit le plus néceſſaire d'agir, & elle le faiſoit quelquefois agir quand il étoit le plus néceſſaire de ne point agir. J'attribue l'un & l'autre à ſon irréſolution, parceque l'un & l'autre venoit, à ce que j'en ai obſervé, des vues différentes & oppoſées qu'il avoit, & qui lui faiſoient croire qu'il pouvoit ſe ſervir utilement, quoique différemment, de ce qu'il ne faiſoit pas, ſelon les différens partis qu'il prendroit. Mais il me ſemble que je m'explique mal, & que vous m'entendrez mieux par l'expoſition des fautes que je prétens avoir été les effets de cette irréſolution. Je propoſai à Monſieur, le premier ou le ſecond jour de Septembre, de travailler de bonne foi à la paix, & je lui repréſentai que rien n'étoit plus important que de ſe tenir couvert au dernier point de ce deſſein envers la Cour même, pour les raiſons que vous avez vues ci-devant. Il en convint, il y eut le 5. une aſſemblée à l'Hôtel de Ville, que M. le Prince procura lui-même, pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi; & le Préſident de Neſmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui perſuada que cette démonſtration lui étoit néceſſaire. Je ne me ſuis jamais reſſouvenu de lui en parler. Cette aſſemblée réſolut de faire une députation ſolemnelle au Roi, pour le ſuplier de revenir en ſa bonne Ville de Paris. Elle n'étoit nul-

1652. lement du compte de Monſieur, qui ayant réſolu de ſe donner l'honneur & le mérite de la députation de l'Egliſe, ne devoit pas ſouffrir qu'elle fût précédée par celle de la Ville, des ſuites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'aſſurer. Il s'engagea pourtant ſans balancer, & non ſeulement à la ſouffrir, mais à y aſſiſter lui-même. Je ne le ſus que le ſoir, & je lui en parlai en liberté, comme d'un pas de Clerc. Il me répondit, „ cette „ députation n'eſt qu'une chanſon : qui ne „ ſait que l'Hôtel de Ville ne peut rien? M. le „ Prince me l'a demandée, il croit que cela „ lui eſt bon, pour adoucir les eſprits aigris „ par le feu de l'Hôtel de Ville ; mais de „ plus, (*voici le mot qui eſt à remarquer*) „ qui ſait ſi nous exécuterons la réſolution „ que nous avons faite pour la députation „ de l'Egliſe? Il faut aller au jour la journée en ces diables de tems, & ne pas „ tant ſonger à la cadence". Cette réponſe vous explique, ce me ſemble, mon galimathias. En voici un autre exemple. Le Roi ayant refuſé, comme vous allez voir, cette députation de l'Hôtel de Ville, le bon homme Brouſſel, qui eut ſcrupule de ſouffrir que ſon nom fût allégué comme un obſtacle à la paix, alla déclarer le 24. à l'Hôtel de Ville qu'il ſe départoit de ſa Magiſtrature. Comme j'en fus averti d'aſſez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monſieur qui penſa un peu, puis il me dit ; „ Cela nous ſeroit bon, ſi „ la Cour avoit bien répondu à nos bonnes „ intentions, mais je conviens que cela ne „ nous vaut rien pour le préſent. Mais il „ faut auſſi que vous conveniez que ſi elle

„ re-

„ revient à elle, comme il n'eſt pas poſſible 1652.
„ qu'elle demeure toujours dans ſon aveugle-
„ ment, nous ne ſerions pas fâchez que ce bon
„ homme fût hors de là". Vous voyez en ce diſcours l'image & l'effet de l'incertitude. Je ne vous raporte ces deux exemples, que comme des échantillons d'un long tiſſu de procédez de cette nature, deſquels Monſieur, qui avoit aſſurément beaucoup de lumiéres, ne pouvoit ſe corriger. Il faut encore avouer que la Cour ne lui donnoit pas lieu d'y faire beaucoup de réflexion, faute de ne pas ſavoir profiter de ces fautes. La fortune toute ſeule les tourna à ſon avantage, & ſi Monſieur & M. le Prince ſe fuſſent ſervis, comme ils euſſent pu, du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'Hôtel de Ville, elle eût couru grand riſque de n'en avoir de longtems. Elle répondit à Pietre, Procureur du Roi, qui étoit allé demander audiance pour les Echevins & Quarteniers, qu'elle ne la leur pouvoit accorder, tant qu'on reconnoitroit M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Brouſſel pour Prévôt des Marchands. Le Préſident Viole me dit, auſſitot qu'il eut apris cette nouvelle, „ je
„ n'aprouvois pas cette députation, parceque
„ je croyois qu'il pouvoit y avoir plus de mal
„ que de bien pour Monſieur & pour le Prin-
„ ce. Tout y eſt bon pour eux préſentement
„ par l'imprudence de la Cour". L'abdication volontaire du bon homme Brouſſel conſacra, pour ainſi dire, cette imprudence. Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'il y avoit des tempéramens à prendre, même en conſervant la dignité du Roi, qui n'euſſent pas aigri les eſprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût

1652. fait l'uſage qu'on en pouvoit faire, les Miniſtres s'en fuſſent repentis pour longtems, tant ils pouſſoient étourdiment cette affaire & toutes les autres.

Ce qui eſt admirable, eſt que la Cour ſe conduiſoit comme je viens de vous l'expliquer, juſtement dans le moment que le parti de Mrs. les Princes ſe fortifioit même très conſidérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avoit ſatisfait, en ſortant du Royaume, au Traité qu'il avoit fait avec M. de Turenne à Villeneuve-St. Georges, fit tirer deux coups de canon auſſitot qu'il fut arrivé à Vaneau-les-Dames, qui eſt dans le Barois. Il rentra enſuite en Champagne avec toutes ſes troupes, & un renfort de trois mille Chevaux Allemands commandez par le Prince Ulric de Wirtemberg. M. le Chevalier de Guiſe ſervoit ſous lui de Lieutenant-Général, & le Comte de Pas, duquel j'ai déja parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me ſemble, quelque Cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichiſſant ſon armée du pillage, & ſe vint camper auprès de Villeneuve-St. Georges, où les troupes de Monſieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince qui etoit malade à Paris, commandées par Mrs. le Prince de Tarente & le Comte de Tavannes, & celles d'Eſpagne commandées par Clinchant, ſous le nom de M. de Nemours le vinrent joindre. Ils réſolurent tous enſemble de s'aprocher près de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun & tout le deſſus de la riviére, ne manquoit de rien; au lieu que les Confédérez, qui étoient obligez de chercher à vivre aux en-

environs de Paris, pilloient les Villages, & 1652.
renchérissoient par conséquent les denrées de la Ville. Cette considération, jointe à la supériorité du nombre qu'ils avoient sur Mr. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattte. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue & respectée de tout l'Univers, & le tout se passa en rencontres de partis, & en petits combats de Cavalerie qui ne décidérent de rien. L'imprudence, ou plutot l'ignorance, & du Cardinal & des Sous-Ministres fut sur le point de précipiter leur Parti, par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prévôt, Chanoine de Notre-Dame, & Conseiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une assemblée au Palais Royal des véritables serviteurs du Roi. (C'étoit le titre.) Elle fut composée de quatre ou cinq cens Bourgeois, dont il n'y en avoit pas 60. qui eussent des manteaux noirs. Prévôt dit donc qu'il avoit reçu une Lettre de Cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main-basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau, & qui n'y mettroient pas du papier. Il lut effectivement cette Lettre, & voilà le commencement de la plus ridicule levée de bouclier qui se soit faite depuis la procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette Compagnie fut huée, comme l'on hue les masques en sortant du Palais Royal, le 24. Septembre, & que le 26. M. le Maréchal d'Estampes, qui y fut envoyé par Monsieur, les

1652. les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleroient plus, de peur d'être pendus, comme ils en furent menacez le même jour par un Arrêt du Parlement, qui porta défenses, sur peine de la vie, de s'assembler & de prendre aucune marque. Si Monsieur & M. le Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvoient, le Parti du Roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour très longtems. Le Maire, parfumeur, qui étoit un des conjurez, courut chez moi pâle comme un mort, & tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvois rassurer, & qu'il se vouloit cacher dans la cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on savoit que je n'étois pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvoit assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'étoit pas, comme vous avez vu, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, & M. le Prince étoit si las de tout ce qui s'apelloit peuple, qu'il n'y faisoit pas seulement de réflexion. Croissi m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, & de lui faire connoitre qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler. Voici une autre faute qui n'est pas moindre, à mon opinion, que la premiére. M. de Lorraine qui aimoit beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit, en présence de Madame, que la négociation le suivoit par tout, qu'il étoit sorti de Flandres las de travailler avec le Comte de Fuensaldagne, & qu'il la retrouvoit à Paris mal-

malgré lui, „ car que faire autre chose ici, 1652.
„ *dit-il*, où il n'y a pas jusques au Baron du „ Jour qui ne prétende faire son traité à „ part" ? Ce Baron du Jour étoit une maniére d'homme assez extraordinaire de la Cour de Monsieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit venue jusqu'à ce Baron du Jour. Or ce qui lui faisoit croire encore que cette négociation étoit montée jusques à Monsieur, c'est qu'il avoit remarqué que depuis quelque tems il ne l'avoit pas pressé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son observation étoit vraye, & il est constant que Monsieur, qui vouloit la paix de bonne foi, craignoit, & avec raison, que M. le Prince se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mît des obstacles invincibles. Il fut très aise par cette considération que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, & d'envoyer à la Cour Mr. de Joyeuse St. Lambert, „ lequel, *à ce que me dit Monsieur*, „ n'aura que le caractére de Mr. de Lorrai„ ne, & ne laissera pas de pénétrer s'il n'y „ a rien à faire pour moi". Je lui répondis ces propres paroles. *Il sera peut-être, Monsieur, plus heureux que moi: je le souhaite, mais je ne le crois pas.* Je fus prophéte, car ce Mr. de Joyeuse fut douze jours à la Cour sans aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimathias auquel personne ne put rien entendre que la Cour qui le desavoua. Mr le Maréchal d'Estampes, que Monsieur y avoit encore envoyé, dans l'espérance que le Tellier avoit fait donner

1652. ner à Madame qu'il y seroit écouté comme particulier, sur tout ce qu'il y pouroit dire de la part de Monsieur, en revint pour le moins aussi mal satisfait, que M. de Joyeuse St. Lambert.

Le 30. Septembre Mr. Talon acheva d'éclaircir Monsieur & le Public des intentions de la Reine, en envoyant au Parlement par Mr. Doujat, à cause de son indisposition, les lettres qu'il avoit reçues de Mr. le Chancelier & de Mr. le Premier-Président, en réponse de celles qu'il leur avoit écrites ensuite de la délibération du 26. Ces lettres portoient que le Roi ayant transféré son Parlement à Pontoise, & interdit toutes fonctions à ses Officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne vous puis exprimer la consternation de la Compagnie: elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'abandonnat; & cette apréhension lui fit faire un très méchant pas, car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la Reine lui écrivoit presque des douceurs. Cette lettre lui étoit venue par le Maréchal d'Estampes, qui, quoique très bien intentionné pour la Cour, ne l'avoit pas prise pour bonne, non plus que Monsieur qui me l'avoit montrée la veille, en me disant: *Il faut que la Reine me croye bien sot de m'écrire de ce stile, dans le tems qu'elle agit comme elle fait.* Vous voyez donc qu'il n'etoit pas la dupe de cette lettre, ou plutot qu'il ne l'avoit pas été jusques là: mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au Parlement, parceque le Parlement se persuada que Monsieur traitoit son accommo-

de-

dement particulier avec la Cour. Il jetta 1652.
ainsi de la défiance de sa conduite dans la Compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne se put jamais défaire de cet air de mistére sur ce chef, & quoi que Madame lui pût dire, il le crut toujours nécessaire à sa sureté, pour empêcher les gens, disoit-il, de courir sans lui à l'accommodement. Cet air de négociation, joint aux aparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les instans, fut ce qui fit, à mon avis, la paix, beaucoup plutot que les négociations les plus réelles & les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute seule la guerre civile. Elle fit la paix en ce rencontre, mais on ne la doit point attribuer à leur lassitude, parcequ'il s'en falloit bien qu'elle ne fût au point de les obliger à rapeller, ou à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuadérent qu'ils ne le pouvoient plus empêcher: mais quand le corps du Public en fut persuadé, les particuliers y coururent, & ce qui en persuada les particuliers & le public, fut la conduite des Chefs.

La maniére mistérieuse dont Monsieur parla dans ses derniéres assemblées, pour faire paroitre qu'il avoit encore de la considération à la Cour, acheva ce qui étoit déja bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, & tout le monde la voulut faire pour soi. Aussitot que l'on sut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna le 3. Octobre de St. Germain où le Roi étoit revenu; le Par-

1652. Parlement mollit, & fit entendre publiquement que pourvû que le Roi donnat une amnistie pleine & entiére, & qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres suretez. Il n'expliqua pas ce détail par un Arrêt, mais il fit presque le même effet, en suppliant Monsieur le Duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même, & de l'écrire au Roi.

Le 10. Monsieur Sevin ayant représenté qu'il seroit à propos de prier le Duc de Beaufort de se déporter du Gouvernement de Paris, à cause du refus que le Roi avoit fait de recevoir les Députez de l'Hôtel de Ville, tant qu'il en retiendroit le titre; Mr. Sevin, dis-je, qui auroit été presque étouffé dans un autre tems par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté ni siflé. Il fut même dit dans la même matinée que les Conseillers du Parlement, qui étoient Officiers dans les Colonelles, iroient, s'il leur plaisoit, à St. Germain dans les députations de l'Hôtel de Ville. Ils ne faisoient toutefois dans leurs instances adressées au Roi pour revenir dans sa bonne Ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amnistie au Parlement de Paris. Quel galimathias!

Le 11. Monsieur promit à la Compagnie de tirer la démission du Gouvernement de Paris de Mr. de Beaufort; & Mrs. Doujat & Sevin y donnérent la relation des plaintes qu'ils avoient faites la veille à Monsieur le Duc d'Orléans des desordres des troupes, contre la parole qui leur avoit été donnée de les faire retirer. Monsieur de Lorraine, que je trouvai ce jour-là dans la rue St. Honoré, & qui avoit failli à être tué par les

les Bourgeois de la Garde de la Porte St. 1652.
Martin, parcequ'il vouloit sortir de la Ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailloit à un livre qui porteroit ce titre, & qu'il le dédieroit à Monsieur. *Ma pauvre petite sœur en pleurera*, ajouta-t-il, *mais qu'importe? Elle s'en consolera avec Mademoiselle* * *Claude*.

Le 12. Monsieur fit beaucoup d'excuses au Parlement, de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promtitude qu'elles auroient fait sans les mauvais tems. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement, avec leurs écharpes rouges & jaunes, sur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du Roi. Un Historien qui écriroit les tems plus éloignez de son siécle, chercheroit des liaisons à des incidens aussi peu vraisemblables & aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns & les autres. Il n'y eut pas plus de mistére. Tout ce que les Politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événemens, n'est que fiction & chimére. J'en reviens toujours à mon principe, qui est que les fautes capitales font, par des consequences presque inévitables, que ce qui paroit, & est en effet le plus étrange & le plus extravagant, est possible.

* Claude de Lorraine. Elle avoit épousé le Cardinal François de Lorraine, son Cousin Germain, frére de Charles IV.

1652. Le 13. les Colonels reçurent ordre du Roi d'aller par Députez à St. Germain, Mr. de Seve le plus ancien y porta la parole. Le Roi leur donna à diner, & leur fit même l'honneur d'entrer dans la salle pendant le repas. Ce même jour M. le Prince partit de Paris avec une joye qui passoit tout ce que vous vous pouvez figurer : il en avoit le dessein depuis très longtems. Beaucoup de gens ont cru que l'amour de Madame de Châtillon l'y avoit retenu, beaucoup d'autres sont persuadez qu'il avoit espéré jusqu'à la fin de s'accommoder avec la Cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit sur ce point, car il n'est pas possible que dans les grandes conversations que j'ai eues avec lui sur le passé, je ne lui en aye parlé.

Le 14. Mr. de Beaufort fit un compliment court & mauvais au Parlement, sur ce qu'il avoit remis le Gouvernement de Paris.

Le 16. Monsieur déclara nettement au Parlement, que le Roi avoit desavoué en tout & par tout Mr. de Joyeuse : mais il ajouta, selon son stile ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit, „ voudriez vous répondre d'un quart d'heu- „ re à l'autre ? Que sai-je si dans un moment „ le peuple ne me livreroit pas au Roi, s'il „ croyoit que je n'eusse aucunes mesures a- „ vec lui ? Que sai-je si dans un instant il ne „ me livreroit pas à M. le Prince, s'il lui „ prenoit fantaisie de revenir sur ses pas & „ de se soulever". Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. On dit que l'on ne doit

jamais

jamais combattre contre les principes ; ceux 1652.
de la peur se doivent & se peuvent encore moins attaquer que tous les autres. Ils sont inabordables.

Le 19. Monsieur dit au Parlement qu'il avoit reçu une lettre du Roi, qui lui mandoit qu'il viendroit le 5. à Paris, qui étoit le Lundi : à quoi il ajouta qu'il étoit fort surpris de ce que Leurs Majestez n'envoyoient pas au préalable une amnistie, qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, & l'on arrêta de suplier le Roi d'accorder cette grace, & au Parlement & à ses peuples.

Cette lettre du Roi à Monsieur lui fut aportée le 18. au soir ; il m'envoya querir aussitot, & il me dit que la conduite de la Cour étoit incompréhensible, qu'elle jouoit à perdre l'Etat, & qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fermat les portes au Roi. Je lui répondis que pour ce qui étoit de la conduite de la Cour, je la concevois fort bien, qu'elle ne hazardoit rien, connoissant comme elle faisoit ses bonnes & pacifiques intentions ; qu'il me paroissoit qu'elle agissoit, au moins dans ses fins, avec beaucoup plus de prudence, qu'elle n'avoit traite le passé, & bien plus finement qu'elle n'avoit agi dans les commencemens : que je ne voyois pas quelle difficulté elle pouvoit faire de revenir à Paris, après que Monsieur avoit promis dès le 14. de ce mois le rétablissement du Prévôt des Marchands & des Echevins, ordonné & exécuté sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite, & après avoir un peu rêvé, il me dit ; *allez, je veux demeurer deux heures tout seul, revenez à ce*

1652. *soir sur les huit heures.* Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchisoit, ou plutot qui l'exhortoit, car il étoit dans un emportement inconcevable, & l'on eût dit, de la maniére dont il parloit, qu'il étoit à cheval armé de toutes piéces & prêt à couvrir de sang & de carnage les campagnes de St. Denis & de Grenelle. Madame etoit épouvantée, & je vous avoue que, quoique je connusse assez Monsieur pour ne me pas donner avec précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissai pas de croire en effet qu'il étoit plus ému qu'à son ordinaire: car il me dit d'abord, *eh bien, qu'en dites vous? Y a-t-il sureté à traiter avec la Cour?* „ Nulle, Monsieur, *lui répondis-je*, à „ moins que de s'aider soi-même par de bon„ nes précautions, & Madame sait que je n'ai „ jamais parlé autrement à V.A.R. Non assu„ rément, *reprit Madame.* Mais ne m'aviez „ vous pas dit, *continua Monsieur*, que le Roi „ ne viendroit pas à Paris sans prendre des „ mesures avec moi? Je vous avois dit, Mon„ sieur, *lui repartis je*, que la Reine me l'avoit „ dit, mais que les circonstances avec les„ quelles elle me l'avoit dit, m'obligeoient à „ avertir V. A R. qu'elle n'y devoit faire au„ cun fondement". Madame prit la parole: „ il „ ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez „ pas cru". Monsieur reprit; „ il est vrai je ne „ me plains que de cette maudite Espagnole. „ Il n'est pas tems de se plaindre, *reprit Ma„ dame*, il est tems d'agir d'une façon ou de „ l'autre. Vous vouliez la paix, quand il ne „ tenoit qu'à vous de faire la guerre; vous „ voulez la guerre, quand vous ne pouvez plus „ faire ni la guerre, ni la paix. Je ferai de-

„ main

„ main la guerre, *reprit Monsieur*, d'un ton 1652.
„ guerrier, & plus facilement que jamais De-
„ mandez le à Mr. le Cardinal de Retz". Il croyoit que je lui allois disputer cette thése. Je m'aperçus qu'il le vouloit, pour pouvoir dire après qu'il auroit fait des merveilles, si on ne l'avoit retenu. Je ne lui en donnai pas lieu, car je lui repondis froidement & sans m'échauffer, *sans doute, Monsieur.*
„ Le peuple n'est il pas toujours à moi? *re-*
„ *prit Monsieur.* Oui, *lui repartis je.* M. le
„ Prince ne reviendra-t-il pas, si je le man-
„ de? Je le crois, Monsieur, *lui dis-je.* L'ar-
„ mée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si
„ je le veux? Toutes les aparences y sont, *lui*
„ *repliquai-je".* Vous attendez après cela, ou une grande résolution, ou du moins une grande délibération: rien moins, & je ne saurois mieux vous expliquer l'issue de cette conférence, qu'en vous supliant de vous ressouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la Comédie Italienne. La comparaison est peu respectueuse, & je ne prendrois pas la liberté de la faire, si elle étoit de mon invention: ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'esprit, aussitot que Monsieur fut sorti du cabinet, & elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. „ Il me sem-
„ ble, *dit-elle*, que je vois Trivelin qui dit à
„ Scaramouche, *que je t'aurois dit de belles choses, si tu n'avois eu assez d'esprit pour me contredire!* Voila comment finit la conversation; Monsieur concluant que bien qu'il fût très fâcheux que le Roi vînt à Paris sans concert avec lui, & sans une amnistie vérifiée au Parlement, il n'étoit pas toutefois de son devoir ni de sa réputation de s'y

 opo-

1652. opofer, parceque perfonne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, & qu'ainfi tout le monde lui feroit juftice, en reconnoiffant qu'il n'y avoit que la confidération & le repos de l'Etat qui l'obligeat à prendre une conduite qui, pour fon particulier, lui devoit faire de la peine. Madame, qui dans le fond étoit pourtant de fon avis, au moins pour l'opération, par les raifons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laiffer paffer pour bonne cette expreffion. Elle lui dit avec fermeté & même avec colére : *ce raifonnement*, Monfieur, *feroit bon à Monfieur le Cardinal de Retz, & non pas à un Fils de France : mais il ne s'agit plus de cela, & il ne faut fonger qu'à aller de bonne grace au devant du Roi.* Il fe récria à ce mot, comme fi elle lui eût propofé de s'aller jetter dans la riviére. *Allez vous en donc, Monfieur, tout à cette heure*, reprit-elle. *Et où Diable irai-je?* répondit il. Il fe tourna à ce mot, & rentra chez lui, où il me commanda de le fuivre. Ce fut pour me demander fi la Palatine ne m'avoit rien fait favoir du retour du Roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai: mais il ne fut pas vrai longtems, car une heure après j'en reçus un billet, qui portoit que la Reine lui avoit commandé de m'en faire part, & de m'écrire que Sa Majefté ne doutoit point que je n'achevaffe en cette occafion ce que j'avois fi bien & fi heureufement commencé à Compiégne. Madame la Palatine me faifoit beaucoup d'excufe dans un billet féparé, & écrit en chiffre, de ce qu'elle m'en avoit donné l'avis fi tard. *Vous connoiffez le terrain*, ajouta-t-elle, *on eft à St. Germain comme à Compignée.* C'étoit

affez

aſſèz dire pour moi. Tout ce que je viens de vous dire ſe paſſa le 20. d'Octobre. 1652.

Le 21. le Roi, qui avoit couché à Ruel, revint à Paris, & il envoya de Ruel même Nogent & Monſieur Damville à Monſieur, pour le prier de venir au devant de lui. Il ne s'y put jamais réſoudre, quoiqu'ils l'en preſſaſſent extrêmement. Ils avoient raiſon, & je ſuis encore perſuadé que Monſieur n'avoit pas tort. Ce n'eſt pas qu'il y eût aucun deſſein contre ſa perſonne, au moins à ce que j'ai oui dire depuis à M. le Maréchal de Villeroi : mais je crois que s'il eût été au devant du Roi, & que le Roi eût voulu s'en aſſurer, il y eût pu réuſſir, vû la diſpoſition où étoit le peuple. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût dans le fond très bonne pour Monſieur, & ſans comparaiſon meilleure que pour la Cour, mais il y avoit une agitation & un égarement dans les eſprits qui ſe pouvoit, à mon ſens, tourner à tout : & je ne ſais ſi l'éclat de la majeſté royale, tombant tout d'un coup ſur cette agitation & ſur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne le ſais pas, parcequ'il eſt conſtant que dans la conſtitution où étoient les eſprits, la pente du menu peuple, & même celle du moyen, étoit encore toute entiére pour Monſieur; mais enfin il y avoit à mon ſens raiſon & fondement, pour l'empêcher de ſe hazarder, particuliérement hors des murailles. Je m'étonnois bien plus que les Miniſtres expoſaſſent la perſonne du Roi au mécontentement, à la défiance, & à la frayeur de Monſieur, aux craintes d'un Parlement, qui avoit ſujet de croire qu'on le venoit étrangler, & au caprice d'un peuple qui avoit tou-

1652. toujours de l'attachement pour des gens desquels le Cardinal étoit bien loin d'être assuré. L'évenement a tellement justifié la conduite que la Cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'estime qu'elle fut imprudente, aveugle, & téméraire, au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce chef, comme sur l'autre, que je ne sais pas; je dirai que je sais, & de science certaine, que si Monsieur eût voulu, la Reine & les Sous Ministres étoient ce jour-là séparez du Roi.

Les Courtisans se laissent toujours amuser aux acclamations du Peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font. J'entendis ce soir là des gens dans le Louvre, qui flatoient la Reine sur ces acclamations, & M. de Turenne, qui étoit derriére moi au Cercle, me disoit à l'oreille; *ils en firent presque autant derniérement pour Mr. de Lorraine.* Je l'eusse bien étonné, si je lui eusse répondu, il y a bien des gens qui, au milieu de ces acclamations, ont proposé à Monsieur de suplier le Roi d'aller loger à l'Hôtel de Ville. Cela étoit vrai, Mr. de Beaufort même l'en avoit pressé avec douze ou quinze Conseillers du Parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, & desquels, si je les nommois, on seroit bien étonné. Monsieur n'y voulut point entendre, & je m'y oposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avoit fait cette proposition. Elle étoit, à mon opinion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avoit pas un Officier dans les Colonelles qui n'eût été massacré par ses

ſes Soldats, s'il eût ſeulement fait mine de branler contre le nom de Monſieur: mais reſpect, conſcience, & tout ce que vous vous pouvez imaginer ſur cela à part, la propoſition étoit écervelée, vû les circonſtances & les ſuites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns & les autres dans ce que je vous ai dit ci-deſſus. Ce ne fut aſſurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas, car je me croyois beaucoup plus en péril que je ne m'y ſuis cru de ma vie. J'allai attendre le Roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures, avant qu'il arrivat, avec Madame de Leſdiguiéres, & M. de Turenne qui me demanda bonnement & avec inquiétude, ſi je me croyois en ſureté. Je lui ſerrai la main, parceque je m'aperçus que Frelai, qui étoit un grand Mazarin, l'avoit entendu, & je lui répondis, *oui, Monſieur, & en tous ſens. Madame de Leſdiguiéres ſait bien que j'ai raiſon.* Je ne l'avois pourtant pas, car je ſuis perſuadé que ſi l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces poſſiblitez de l'un & de l'autre côté vous paroit ſans doute contradictoire, & j'avoue qu'il ne ſe peut concevoir que par ceux qui ont vu les choſes, & encore qui les ont vues pour le dedans. 1652.

La Reine me reçut admirablement, elle dit au Roi de m'embraſſer, comme celui auquel il devoit particuliérement ſon retour à Paris. Cette parole qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joye, parceque je crus que la Reine ne l'auroit pas dite publiquement, ſi elle avoit eu deſſein de me faire arrêter. Je demeurai au

1652. Cercle jusques à ce que l'on allat au Conseil. Comme je sortois, je rencontrai dans l'antichambre Jouy, qui me dit que Monsieur me l'avoit envoyé, pour savoir s'il étoit vrai que l'on m'eût fait prendre place au Conseil, & pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre qui en sortoit, & qui lui venoit commander de la part du Roi de sortir de Paris dès le lendemain, & de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est à mon sens une des plus grandes & des plus signalées, qui ait jamais été commise dans la politique. Vous me direz que la Cour connoissoit Monsieur, & je vous répondrai qu'elle le connoissoit si peu en cette occasion, qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prît, ou plutot, qu'il n'exécutat la résolution qu'il prit en effet de s'aller poster dans les Halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusques au Louvre, & d'en chasser le Roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi même avec facilité, s'il l'eût entrepris, & que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, & Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé. On m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans cette rencontre. Voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembourg il me parut consterné, parcequ'il s'étoit mis dans l'esprit que le commandement que M. d'Aligre venoit de lui porter de la part du Roi, n'étoit que pour l'amuser, & lui faire croire que l'on ne pensoit pas à l'arrêter. Il étoit dans une agitation inconcevable, il s'imagi-

noit

noit que toutes les mousquetades que l'on tiroit, (& l'on en tiroit toujours beaucoup ces jours de réjouissances) étoient celles du Régiment des Gardes qui marchoit pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyoit lui raportoient que tout étoit paisible, & que rien ne branloit, mais il ne croyoit personne, & il mettoit à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battoit pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étois à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi vers du Cid; *tout autre que mon Pére.* Ce mot le fit rire, ce qui étoit fort rare quand il avoit peur. *Donnez m'en une preuve*, continua-t-il, *racommodez vous avec M. de Beaufort. Très volontiers, Monsieur*, lui repartis-je. Il m'embrassa, & alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchoit, & où il étoit alors. J'en vis sortir M. de Beaufort, qui se jetta à mon cou, & qui me dit, *demandez à* S. A. R. *ce que je viens de lui dire sur votre sujet. Je connois les gens de bien. Allons, Monsieur, chassons les Mazarins à tous les Diables pour une bonne fois.* La conversation commença ainsi, Monsieur la soutint par un discours amphibologique, qui dans la bouche de * Gaston de Foix eût paru un grand exploit, mais qui dans celle de Gaston de France ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité & la possibilité de la pro- 1652.

* Le brave Gaston de Foix, Duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne le jour de Paques de l'année 1512., âgé d'environ 23. ans.

1652. proposition qu'il faisoit, qui étoit que Monsieur marchat à la petite pointe du jour droit aux Halles, & qu'il y fît les barricades, qu'il pousseroit après où il lui conviendroit. Monsieur se tourna vers moi en me disant, comme l'on fait au Parlement, *votre avis*, *M. le Doyen.* Voici en propres termes ce que je lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montrésor chez moi au retour de chez Monsieur, & que j'ai encore de sa main.

„ Je crois, Monsieur, que je devrois en „ effet parler à cette occasion comme M. „ le Doyen, mais comme M. le Doyen, „ quand il opina à faire des priéres de qua- „ rante heures. Je ne sache guéres d'occa- „ sions où l'on en ait eu plus de besoin. El- „ les me seroient encore, Monsieur, bien „ plus nécessaires qu'à un autre, parceque „ je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des „ apparences cruelles, & même des incon- „ véniens terribles. Si mon sentiment est „ que vous souffriez le traitement injurieux „ que l'on vous fait, le public qui va tou- „ jours au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou „ prétexte de dire que je trahis vos inté- „ rêts, & que mon avis ne sera que la sui- „ te de tous les obstacles que j'ai mis au „ dessein de M. le Prince ? Si j'opine à ce „ que V. A. R. desobéisse & suive les vues „ de M. de Beaufort, pourrois je m'empê- „ cher de passer pour un homme qui soufle „ de la même bouche le chaud & le froid, „ qui veut la paix quand il espére d'en ti- „ rer ses avantages en la traitant, qui veut „ la guerre quand on n'a pas voulu qu'il „ la traitat ; qui conseille de mettre Paris à „ feu

„ feu & à ſang, & d'atacher ce feu à la 1652.
„ porte du Louvre, en entreprenant ſur la
„ perſonne du Roi ? Voilà, Monſieur, ce
„ que l'on dira, & ce que vous-même pour-
„ rez croire en de certains momens. J'au-
„ rois lieu, après avoir prédit à V. A. R.,
„ peut-être plus de mille fois, qu'elle tom-
„ beroit par ſes incertitudes en l'état où elle
„ ſe voit; j'aurois, dis je, lieu de la ſu-
„ plier, avec tout le reſpect que je lui dois,
„ de me diſpenſer de lui parler ſur une ma-
„ tiére, qui eſt moins en ſon entier à mon
„ égard, qu'à l'égard d'homme qui vive. Je
„ ne me ſervirai toutefois que de la moitié
„ de ce droit, c'eſt-à-dire, que quoique je
„ ne faſſe pas état de me determiner moi-
„ même ſur le ſentiment que V. A R. doit
„ préférer, je ne laiſſerai pas de lui expoſer
„ les inconvéniens de tous les deux, avec
„ la même liberté que ſi je croyois me pou-
„ voir fixer moi-même à l'un ou à l'autre.
„ Si elle obéit, elle eſt reſponſable à tout le
„ public de tout ce qu'il ſouffrira dans la
„ ſuite. Je ne juge point du détail de ce
„ qu'il ſouffrira, car qui peut juger d'un fu-
„ tur qui dépend des vetilles d'un Cardinal,
„ de l'impétuoſité d'Ondedey, de l'imperti-
„ nence de l'Abbé Fouquet, de la violence
„ d'un Servien ? Mais enfin vous répondrez
„ de tout ce qu'ils feront au public, parce-
„ qu'il ſera perſuadé qu'il n'a tenu qu'à vous
„ de l'empêcher. Si vous n'obéiſſez pas,
„ vous courez fortune de bouleverſer l'Etat".
Monſieur m'interrompit à ce mot, & me
dit, même avec précipitation, „ Ce n'eſt
„ pas de quoi il s'agit, il s'agit de ſavoir ſi
„ je ſuis en état, c'eſt à dire, en pouvoir
„ de

1652. „ de ne pas obéir. Je le crois, Monsieur, „ *lui répondis-je*, car je ne vois pas comment „ la Cour s'y pourra prendre à vous faire „ obéir. Il faudra que le Roi marche en „ personne au Luxembourg, & ce sera une „ grosse affaire". M, de Beaufort exagéra l'impossibilité qu'il y trouveroit, & au point, que je m'aperçus que Monsieur commençoit à s'en persuader, & il étoit tout propre, suposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisez; parceque de sa pente il alloit toujours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé par toutes sortes de raisons à lui éclaircir cette thése, ce que je fis en lui représentant qu'elle méritoit d'être considérée & traitée avec distinction; que je convenois que le peuple ne souffriroit pas aparemment que l'on allat prendre Monsieur au Luxembourg, à moins que le Roi n'eût mis à cette entreprise de certains préalables que le tems pourroit amener; que s'il accoutumoit les peuples à reconnoitre son autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réussir, & même bientot, parceque je ne doutois pas qu'il ne les y accoutumat en peu de tems par sa prudence; que tous les instans l'augmenteroient; qu'il en avoit déja plus à dix heures du soir qui venoient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avoit à cinq, & que la preuve en étoit palpable, en ce qu'il s'étoit saisi de la porte de la conférence, qu'il faisoit garder paisiblement & sans que personne en murmurat, par le seul Régiment des Gardes, qui n'en auroit pas surement aproché, s'il avoit plu à Monsieur de la faire fermer seulement un quart d'heure entre trois

trois & quatre ; que si S. A. R. laissoit prendre tous les postes de Paris comme celui là, & maltraiter le Parlement comme on le maltraiteroit peut-être le lendemain au matin, je ne croyois pas qu'il y eût grande sureté pour lui, peut-être dès l'après-dinée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monsieur, & il s'écria, *C'est-à-dire, que je ne puis rien pour la défensive.* *Non, Monsieur*, lui répondis-je, *vous pouvez tout aujourd'hui & demain au matin. Je n'en voudrois point répondre demain au soir.* M. de Beaufort, qui crut que mon discours alloit à proposer & à appuyer l'offensive, vint à la charge, comme pour me soutenir ; mais je l'arrêtai tout court, en lui disant. „ Je vois bien, Monsieur, que vous ne comprenez pas ma „ pensée, je ne parle à S. A. R. comme je „ fais, que parceque j'ai vu qu'il croyoit „ qu'il pouvoit demeurer au Luxembourg en „ toute sureté malgré le Roi. Je ne se„ rai jamais d'aucun avis dans l'état où les „ affaires sont réduites. ç'a toujours été à „ Monsieur à décider, c'est même a lui à „ proposer, & à nous à exécuter. Il ne se„ ra jamais dit que je lui aye conseillé, ni „ de souffrir le traitement qu'il reçoit, ni „ de faire demain au matin les barricades. „ Je lui ai tantot dit les raisons que j'ai pour „ cela. Il m'a commandé de lui expliquer „ les inconvéniens que je crois aux deux „ partis, & je m'en suis aquitté". Monsieur me laissa parler tant que je voulus, & après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi, & il me dit ; *Si je me résous à disputer le pavé, vous déclarerez vous pour moi?* *Oui Monsieur, & sans balancer, je le*

1652. *le dois, je suis attaché à votre service, je n'y manquerai pas certainement, & vous n'avez qu'à commander : mais j'en serai au desespoir, parcequ'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous fassiez.* Monsieur qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux : il m'embrassa, & puis me demanda tout d'un coup si je croyois qu'il pût se rendre maitre de la personne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la porte de la conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens, qui étoient impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma maniére de parler & d'agir, & je connus, avant que de sortir du Luxembourg, (& pour vous dire le vrai avec plaisir) que Monsieur prendroit le parti d'obéir, car je lui vis une joye sensible de ce que je m'étois défendu d'apuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir, & de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, & de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut, comme moi, que Monsieur avoit pris sa résolution, & il me dit, en descendant l'escalier, *cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* „ Il est encore bien „ moins capable de la soutenir, *lui répondis-„ je*, & je crois que vous êtes enragé de la lui „ proposer en l'état où sont les affaires. *Vous ne*

ne le connoiſſez pas encore, repartit il, *ſi je ne le lui* 1652.
avois propoſé, il me le reprocheroit d'ici à dix ans.

Je trouvai en arrivant chez moi Montréſor, qui m'y attendoit, & qui ſe moqua fort de mes ſcrupules, car il apella ainſi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, & que je lui dictai. Il m'aſſura fort que Monſieur avoit plus d'envie d'être à Limours, que la Reine n'en avoit de l'y envoyer, & ſur le tout il convint que la Cour avoit fait une faute terrible de l'y pouſſer, parceque la peur de n'y pas être en ſureté, lui pouvoit aiſément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais penſé, ſi on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement à encore juſtifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande, que la Cour, qui avoit ſujet de me croire outré & en défiance, ne me faiſoit pas à mon ſens la juſtice de croire que j'euſſe pour l'Etat d'auſſi bons ſentimens, que je les avois en effet. Je ſuis convaincu que, vû l'humeur de Monſieur incorrigible de tout point, la diviſion du parti irremédiable par une infinité de circonſtances, & le *dégingandement*, ſi l'on peut ſe ſervir de ce mot, paſſé, préſent, & à venir de tous ces partis, l'on n'eût pu ſoutenir ce que l'on eût entrepris, & que par cette raiſon, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conſeiller à Monſieur d'entreprendre. Mais je ne ſuis pas moins perſuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réuſſi pour ce moment, & qu'il eût pouſſé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroitra à beaucoup de gens un paradoxe, mais toutes les grandes choſes qui ne ſont pas exécutées, paroiſſent toujours im-

1652. praticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses, & je suis assuré que tel ne s'est point étonné des barricades de Monsieur de Guise, qui s'en fût moqué comme d'une chimére, si l'on les lui eût proposées un quart d'heure avant qu'elles fussent élevées. Je ne sai si je n'ai pas déja dit en quelque endroit de cet Ouvrage, que ce qui a le plus distingué les hommes est, que ceux qui ont fait de grandes actions, ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, & il affecta même de sortir une heure plutot qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort & à moi. Il nous fit dire par Jouy qu'il nous attendroit à la porte du Luxembourg, qu'il avoit eu ses raisons pour cette conduite, que nous les saurions un jour, que nous nous accommodassions avec la Cour, s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier, M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22. le Roi tint son Lit de Justice au Louvre. Il y fit lire quatre Déclarations, la premiére fut celle de l'amnistie, la seconde celle du rétablissement du Parlement à Paris, * la troisiéme portoit un ordre à M. de Beaufort de sortir de Paris, aussi bien qu'à Mrs. de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissi, Machaut, Fleury, Martineau, & Perraut. Par la même Déclaration il étoit defendu au Parlement de se mêler dorénavant d'aucunes affaires d'Etat. La quatriéme établissoit une Chambre des Va-

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 28.

Vacations. On avoit arrêté le matin, avant 1652.
que le Roi fût entré, que l'on feroit instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilez. Ils obeirent tous le même jour. J'allai l'après-dinée chez la Reine, qui, après avoir été quelque tems au Cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien, elle me dit qu'elle savoit que j'avois adouci, autant qu'il m'avoit été possible, & les affaires & les esprits; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore & plus promtement & plus publiquement, si je n'avois été obligé d'observer plusieurs égards avec mes amis qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit, qu'elle vouloit m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvois. Voila, comme vous voyez, bien des honnêtetez, & même bien de la bonté en apparence. Voici le fond. Elle étoit plus animée contre moi que jamais, parceque Beloi, qui étoit domestique de Monsieur, mais qui étoit toujours en secret à quelque autre, & qui avoit repris des mesures avec la Cour depuis que les affaires de M. le Prince étoient en déclin, l'avoit fait avertir le matin dès qu'elle fut éveillée, que javois offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne savoit rien du détail de ce qui s'étoit passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort & moi: mais comme il entra dans sa chambre, aussitot que nous en fumes sortis, avec Jouy, Monsieur, qui étoit dans l'agitation & dans le trouble, leur dit; *si je voulois, je ferois bien dancer l'Espagnole*. Beloi, ou malicieusement, ou par curiosité, lui répondit, *mais, Monsieur,*

voir en particulier la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois usé à mon ordinaire, parceque je n'en aurois pas pu user autrement avec honneur: que Monsieur étant sorti de Paris dans la pensée & la résolution de ne plus entrer dans aucunes affaires publiques, m'avoit rendu ma liberté, c'est à dire, qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joye que je ne pouvois assez exprimer à Sa Majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde, mais je m'aperçus qu'elle me voulut faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement; car je l'assurai, & avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude „ Il „ ne l'y faut pas laisser, *reprit elle*, il peut être utile au Roi & à l'Etat, il faut que vous „ l'alliez querir, & que vous nous le rameniez". Je faillis à tomber de mon haut, car je vous avoue que je ne m'attendois pas à ce discours. Je le compris pourtant bientot, non pas qu'elle me l'expliquat clairement, mais elle me fit entendre que la dignité du Roi étant satisfaite par l'obéissance que Monsieur lui avoit rendue, il ne tiendroit qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes graces „ en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par des complaisances justes, raisonnables, & dans lesquelles même il pourroit trouver son compte. Vous voyez que ces expressions n'étoient pas autrement obscures. Quand la Reine vit que je n'y répondois que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matiére, mais encore sur la maniére dont elle m'avoit traité auparavant. Elle rougit, 1652.

1652. & me parla pourtant plus froidement ; ce qui étoit toujours en elle un signe de colére. Elle se remit pourtant un peu après, & me demanda si j'avois toujours confiance à Madame de Chevreuse. A quoi je répondis que j'étois toujours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, & il me parut qu'elle la reprit avec joye, en me disant, „ j'entens bien, vous en avez davantage en la „ Palatine, & vous avez raison. J'en ai beau„ coup, Madame, *lui répondis-je*, en Madame „ la Palatine, mais je suplie Votre Majesté de „ me permettre que je n'en aye plus qu'à elle„ même. Je le veux bien, *me dit elle assez* „ *bonnement*. Adieu. Toute la France est là „ dedans qui m'attend".

Je vous suplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'un détail qui est nécessaire, & qui vous fera connoitre que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout puissans dans l'Etat, l'un par sa naissance, par son mérite & par sa faction, & l'autre par sa faveur, n'avoient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon poste ; & je puis dire sans vanité que je l'aurois conservé, & même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile, si les différens intérêts, ou plutot les différentes visions de mes amis, ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un cer-

certain nombre de gens que l'on apelloit mes 1652.
amis: je dis que l'on apelloit, parceque tous ceux qui passoient pour tels dans le monde, ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié des avances qu'il m'avoit pu faire pour se raccommoder avec moi, & les instances de tous mes amis m'avoient obligé de le recevoir, & de vivre civilement avec lui. Montrésor, qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en sa vie qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination avec ceux de la Maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parcequ'enfin il avoit été du secret de quelques unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette derniére occasion comme les autres, quoiqu'il en parlat autant & plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à Mr. le Cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontiére, lui montra une lettre de moi avec une fausse datte, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il raportoit au tems présent. Mr. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sai quelles circonstances, dont je ne me souviens pas présentement, & il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi: mais comme elle n'avoit pas trouvé à la

1652. Cour ni la considération ni la confiance qu'elle en avoit espéré, elle cherchoit fortune, & elle eût bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parcequ'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la Cour. Laigues, qui m'avoit traité assez familiérement avant mon départ, recommença à me voir soigneusement, & presque sur l'ancien pied : & Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa mére, si je ne suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, & un art à les tourner, qui étoit admirable, & qui lui étoit particulier. Je m'en aperçus le soir qu'elle arriva à Paris, mais je dis simplement que je m'en aperçus. J'en usai honnêtement avec la mére, avec la fille, & avec Laigues, & rien de plus. On pouroit croire qu'il n'y auroit eu en ces rencontres qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire, mais cela n'est pas vrai, parceque les avances, que ceux qui s'adoucissent font aux puissans, tournent toujours infailliblement au desavantage de celui qui les desavoue en ne les suivant pas ; & de plus, il est bien difficile que ceux qui sont desavouez n'en conservent toujours quelque ressentiment, & ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna même grossiérement, & à droite & à gauche. Je n'ai rien su sur cela de Madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plutot une facilité naturelle. Pour Mademoiselle de Chevreuse, elle ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux,

&

& l'Abbe Fouquet, qui ſervoit en ce tems là 1652.
ſon quartier auprès d'elle, a dit depuis ſa mort à un homme de qualité de qui je le ſais, qu'elle me haïſſoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer, avec toute ſorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre ſujet. La pauvre fille mourut d'une fiévre maligne qui l'emporta en vingt quatre heures, avant que les Médecins ſe fuſſent ſeulement douté qu'il pût y avoir le moindre péril à ſa maladie. Je la vis un moment avec Madame ſa mére, qui étoit au chevet de ſon lit, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avois une deuziéme eſpéce d'amis, c'eſt-à-dire, des gens qui ſe tenoient fourez dans le parti de la Fronde, & qui, dans les ſubdiviſions de partis s'étoient joints particuliérement à moi : & de ceux-là les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit, qu'ils eſpéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement : ce qui étoit une diſpoſition toute prochaine à croire que je n'aurois pu faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces ſortes de gens ſont très fâcheux, parceque dans les grands partis ils font une multitude d'hommes auxquels, pour mille différens reſpects, l'on ne ſe peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, & auprès deſquels par conſéquent on ne ſe peut jamais juſtifier. Ce mal eſt ſans remède, & il eſt de ceux là, où il ne faut chercher que la ſatisfaction de ſa conſcience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre ſur cet article, qu'il ne convient à

1652. un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes affaires que moi. Il n'y a guéres de matiéres où le scrupule soit plus inutile. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agit, mais j'en avois déja assez souffert par la prévoyance.

La troisiéme espéce d'amis que j'avois en ce tems-là, étoit un nombre choisi de gens de qualité, qui étoient unis avec moi & d'intérêt & d'amitié; qui étoient de mon secret, & avec lesquels je concertois de bonne foi ce que j'avois à faire. Ceux là étoient Messieurs de Brissac, de Belliévre & de Caumartin, parmi lesquels M. de Montrésor, comme je vous l'ai déja dit, se mêloit, par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes ausquelles il avoit eu part. Il n'y en avoit pas un dans ce petit nombre qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de Mr. de Brissac, & l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeoient à préférer ses intérêts aux miens propres; & d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit stipulé pour lui, quand Mrs. les Princes furent arrêtez, touchant le Gouvernement d'Anjou. Ce ne fut à la vérité ni la faute de la Cour, ni la mienne; le Traité qu'il en avoit commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir: mais enfin il n'avoit rien, & il étoit juste, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le Président de Belliévre avoit dès ce tems-là des vues pour la Premiére-Présidence, mais comme il étoit homme de bon sens, il n'y pensa plus, dès qu'il vit que la Cour prenoit le dessus: & dès le jour que Monsieur & M. le Prince envoyé-

rent

rent à Saint Germain Messieurs de Rohan, 1652.
de Chavigni & Goulas, il me dit ces propres paroles: *Je vais rentrer dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire: je ne veux plus être nommé à rien.* Il me tint parole. Une grande & dangereuse fluxion qu'il eut effectivement sur un œil, lui en donna même le prétexte, & lui en facilita le moyen.

M. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines avant que le Roi revînt, & il étoit encore chez lui quand la Cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que personne dans le secret des afaires; il y avoit agi avec plus de bonne foi & plus de capacité, & il n'y avoit eu même d'intérêt particulier, que celui que son honneur l'obligea d'y prendre, dans une occasion où il savoit mieux qu'homme qui fût au monde, qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fût effectif. L'injustice qu'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu, dans le second volume de cette histoire, que Monsieur fut entrainé par M. le Prince à demander à la Reine l'éloignement des Sous-Ministres, & qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fît point ce pas, qui dans la vérité n'étoit bon à rien en aucune maniére, & à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus, & qui étoit l'homme du monde qui se capricioit le plus de ces nouveaux Arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la Charge de Sécretaire de la guerre, qui est celle de Mr. le Tellier, à De Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit Abbé de Bernai, qui le dit à Mr. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, & il eut

rai-

1652. raison. Il vint chez moi, il me demanda si ce dessein étoit venu jusqu'à moi. Je me mis à sourire, & à lui dire que je pensois qu'il me croyoit fou, qu'il n'ignoroit pas que je savois mieux que personne que nous n'etions pas en état de faire des Sécretaires d'Etat: & que de plus, si nous étions en cet état, ce ne seroit pas pour Mr. De Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre Madame de Chevreuse & contre Laigues, & il n'avoit pas tort; „ car quoique je sache bien, *dit-il*, „ que leur proposition est impertinente, elle „ marque toujours que je ne dois pas pren„ dre confiance en leur amitié. Il est vrai, „ *répondis-je*, & je leur en dirai dès demain „ mon sentiment. *J'ajoutai*, à l'instant que „ je fais tous mes efforts auprès de Mon„ sieur pour l'empêcher de pousser Mr. le „ Tellier, ces gens là font par leur conduite „ qu'il croira que c'est moi qui le veux pré„ cipiter ".

Je fis dès le lendemain de grands reproches à Madame de Chevreuse & à Laigues, ils niérent le fait; cet éclaircissement fit du bruit, ce bruit alla à M. le Tellier qui crut qu'on disputoit déja sa Charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plupart des inimitiez qui sont dans les Cours ne sont pas mieux fondées; & j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espéce ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître & de grossir dans un fond, qui n'est toujours que trop fécond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez moi, je

je vous prie, cette petite digreſſion, qui mê- 1652.
me n'eſt pas inutile au ſujet que je traite, puiſqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarraſſa mon accommodement. Il connoiſſoit fort bien qu'il n'y avoit plus aſſez d'étoffe pour en faire un trafic conſidérable. Il m'avoit dit pluſieurs fois, avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit rude, mais qu'il étoit néceſſaire, que nous pâtiſſions même de la mauvaiſe conduite de nos ennemis: qu'il n'y auroit plus d'avantage à tirer pour les Particuliers, qu'il ne falloit plus ſonger qu'à ſauver le vaiſſeau, dans lequel il pourroit ſe remettre à la voile ſelon les occaſions; & que ce vaiſſeau, qui étoit moi, ne pouvoit ſe ſauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irréſolution de Monſieur, qu'en prenant le large, & ſe jettant à la mer du côté du Levant, c'eſt-à-dire, de Rome. Je me ſouviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles: „ Vous ne „ vous ſoutenez plus que ſur la pointe d'une „ éguille; & ſi la Cour connoiſſoit ſes for„ ces à votre égard, elle vous pouſſeroit „ comme elle va pouſſer les autres. Votre „ courage vous fait tenir une contenance „ qui la trompe, & qui l'émeut. Servez „ vous de cet inſtant, pour en tirer ce qui „ vous eſt bon pour votre emploi de Rome; „ elle fera ſur cela tout ce que vous vou„ drez".

Il ne reſtoit donc que Mr. de Montréſor, qui diſoit du matin au ſoir qu'il ne prétendoit rien, & qui avoit même tourné en ri-

1652. dicule une lettre, par laquelle Chandenier lui avoit écrit de la Province qu'il ne doutoit pas que je ne le rétablisse dans sa Charge, & que je ne le fisse Duc & Pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce Mr. de Montrésor même qui troubla toute la fête, & qui la troubla sans aucun intérêt & par un pur travers d'esprit *. Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, Joly qui y étoit présent, à propos de je ne sai quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, dit qu'il avoit reçu une lettre de Caumartin. Il la lut, & cette lettre portoit même avec force ce que je viens de vous dire de ses sentimens. Je remarquai que Montrésor, qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de mistére mêlée de chagrin, & comme je connoissois extrêmement ses maniéres & son humeur, je jettai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer. Il n'y eut pas de peine, car il s'écria tout d'un coup même en jurant: „ Nous ne sommes pas des gens à „ manger des poix au veau; *Schelme* qui dira „ que Son Eminence se doive & puisse accom„ moder avec honneur, sans y faire trouver à „ ses amis leurs avantages. Qui le dira, les „ y voudra trouver pour lui seul". Ces paroles, jointes à un chagrin que je lui avois vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit son ami particulier, eût ménagé quelque chose avec elle pour son profit à l'insu des autres. Je fis tout mon possible pour l'en détromper, je n'y réussis pas. Il réussit mieux à tromper les autres, car il jetta le même soup-

* Voyez Mémoires de Joly Tome II. page 36.

ſoupçon dans l'eſprit de Mr. de Briſſac, qui 1652.
étoit un homme de cire, & plus ſuſceptible qu'aucun que j'aye jamais connu des premiéres impreſſions. Mr. de Briſſac réveilla là-deſſus Madame de Leſdiguiéres, qui l'aimoit de tout ſon cœur dans ce tems-là. On ne manque jamais, quand on eſt dans ces ſortes d'indiſpoſitions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les Partis, qui ſont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne, ſont non ſeulement poſſibles, mais aiſez. Cette imagination ſe gliſſe dans tous les eſprits, elle coule juſqu'aux ſubalternes; l'on s'en parle à l'oreille, ce ſecret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, & à l'égard de ſon propre Parti, & à l'égard de celui-même auquel on a affaire. Voila juſtement ce qui m'arriva, & je fus étonné que tous mes amis ſe partagérent ſur ce que je ferois ou ne ferois pas, ſur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, & que la Cour me regarda comme un homme qui prétendoit ou partager le Miniſtére, ou en faire acheter bien chérement l'abdication. Je connus, je ſentis le péril, & l'inconvénient de ce poſte, je me réſolus d'en courir les riſques, & je m'y réſolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop ſur moi. Il n'y a rien de plus mauvais ſelon les maximes de la politique. Le monde ne nous en a le plus ſouvent aucune obligation. Les bonnes intentions ſe doivent moins outrer que quoi que ce ſoit. Je me ſuis très mal trouvé de n'avoir pas obſervé cette régle, & dans les grandes affaires, & dans les domeſ-
tiques;

1652. tiques; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guéres de ce qui flate notre morale & notre inclination ensemble. Je n'ai guéres pu me repentir de cette conduite, quoiqu'elle m'ait couté ma prison, & toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de Mr. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé. Je n'aurois pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes afaires, & qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagez avec eux. Le tems auroit assoupi ces plaintes, que la fortune même auroit pu tourner par de bons événemens en ma faveur. Je conçois fort bien ces véritez, mais je ne les regrette pas, & je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement. Et comme, à la réserve de la Religion & de la bonne foi, tout doit être, à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refusai donc les propositions de Monsieur Servien, qui étoient, que le Roi me donnoit la Surintendance de ses affaires en Italie avec cinquante mille écus de pension; que l'on payeroit jusqu'à la somme de cent mille écus de mes dettes; & que l'on me délivreroit comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement; que je demeurerois trois ans à Rome, après lesquels il me seroit loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas Monsieur Servien de but en blanc. J'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit

chez

chez moi, je lui rendis sa visite, nous négociames: mais il jugea bien que je ne voulois rien conclure, parcequ'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce chef, auquel dans le fond il étoit contraire. Madame la Palatine, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance, n'étoit pas au commencement tout à fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut même de pis, & que les mauvais offices de Servien & de l'Abbé Fouquet alloient à plus qu'à rompre mes négociations. * Elle m'en avertit, & me déclara même qu'elle ne vouloit plus se trouver chez Joly où elle avoit accoutumé de me venir trouver en chaise, par une porte de derriére entre dix & onze heures du soir. Elle me fit connoitre qu'il y avoit du péril pour moi en ces conférences secrettes, & elle me dit naturellement que je devois conclure, ou que je devois traiter avec le Cardinal, parceque tous les Subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires. Madame de Lesdiguiéres me donnoit avis que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le Cardinal, qui s'amusoit sur la frontiére à vetiller proprement dans l'armée de Mr. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'étoit pas fort nécessaire; que le Cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris, & qui n'osoit y entrer tant que j'y serois, me feroit un pont d'or pour en sortir, & qu'il m'accorderoit tout ce que je lui de- 1652.

* Voyez les Mémoires de Joly Tome II. pag. 31. & suivantes.

1652. manderois. Mr. le Premier-Président fit à Madame de Lesdiguiéres un discours de la même nature, en lui disant qu'il savoit que l'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi, & je me souviens que Joly me disoit alors à l'oreille, *encore une contusion.* C'en étoit une effectivement; car quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenoient, ils m'empêchoient de conclure, & ils m'obligérent à la fin à croire Madame la Palatine, & à traiter avec M. le Cardinal. J'écrivis à Mr. de Châlons que je le priois de l'aller trouver, de lui expliquer nettement mes pensées, & d'en tirer pour Mr. de Brissac en récompense le Gouvernement d'Anjou, & quelques postes aussi pour Mrs. de Montmorenci, d'Argenteuil, de Château-Brian, &c. Il n'y eut pas une ombre de dificulté à l'égard de ces derniers, & je suis persuadé qu'il n'y en eût eu guéres davantage pour Monsieur de Brissac. Langlade, qui passa en ce tems-là à Châlons, retarda le voyage de Mr. de Châlons sans y penser, en lui disant que Mr. le Cardinal devoit être en un tel lieu un tel jour. Ce délai causa ma prison, parceque Servien & l'Abbé Fouquet la precipitérent, en faisant voir à la Reine qu'il y avoit trop de péril à demeurer en l'état où l'on étoit. Ils lui disoient sans cesse que je continuois à ménager & à échauffer les Rentiers, à caballer dans les Colonelles, &c. Il arriva un incident le 13. Novembre qui contribua infiniment à aigrir la Cour. Le Roi tint son Lit de Justice au Parlement, pour y faire enregistrer une Déclaration, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de Léze-Majesté, & il m'envoya

la

la veille Saintot, Lieutenant des Cérémonies, 1652.
pour me commander de sa part de m'y trouver. Je répondis à Saintot que je supliois très humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter, que je croyois qu'il ne seroit ni de la justice ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agissoit de le condamner. Saintot me repartit que quelqu'un ayant prévu en présence de la Reine que je m'en excuserois par cette raison, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, & que Mr. de Guise qui devoit sa liberté aux instances de M. le Prince s'y trouvoit bien. Sur quoi je dis à Saintot que si j'étois de la profession de Mr. de Guise, j'aurois une extrême joye de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point la Reine s'emporta contre mon excuse. On la lui expliqua comme un indice convainquant des ménagemens que j'avois pour M. le Prince, & ce que je ne faisois dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étois obligé, passa dans son esprit pour une conviction des mesures que j'avois prises avec lui, ou que j'allois prendre. Rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, & il le fut au point, que la Reine se résolut de jouer à quitte ou à double, & de me faire périr.

Touteville, Capitaine aux Gardes, l'un des satellites de l'Abbé Fouquet, loua une maison assez proche de celle de Madame de Pomereux, dans laquelle il pût poster des gens

1652. pour m'attaquer. * Le Fay, Officier dans l'Artillerie, & l'un de ces ridicules conjurez du Palais Royal, fit des tentatives auprès de † Pau, qui étoit à cette heure-là mon Controlleur, & que vous avez vu depuis mon Maitre d'Hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles l'on croyoit que je sortois. Pradelle eut un ordre signé de la main du Roi de m'attaquer dans les rues, & de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au Maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le Maréchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des Pays étrangers, par le moyen de Monsieur l'Archevêque de Rheims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à Mrs. de Châlons & de Caumartin qu'il l'avoit vu en original. J'eus quelque vent, dans le tems même, du dessein de Touteville, & je ne le considérois que comme une vision d'un écervelé qui se plaignoit de moi, parceque j'avois servi contre lui un de mes amis, pour la recherche d'une certaine Madame Darmet. Je devois au moins faire plus de réflexion sur les offres que le Fay avoit faites à mon Controlleur, mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des Subalternes, qui faisoient espionner mes actions. Mr. de Brissac me dit un jour qu'il seroit bon que je prisse garde à moi avec plus de précaution; qu'on lui donnoit avis de tous les côtez, & qu'il ve-

* Du Fay. Voyez Mémoires de Joly Tome II. p. 38.

† Pean, Argentier du Cardinal de Retz. Voyez ibid.

venoit même de recevoir un billet, par lequel celui qui l'écrivoit sans se nommer, le conjuroit de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avoit pris fantaisie de se promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de Novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vînt de quelqu'un de la Cour, qui avoit eu la curiosité de sonder & mon cœur & mes forces. J'y allai avec deux cens Gentilshommes, & j'y trouvai un fort grand nombre d'Officiers des Gardes, & entre autres Rubantel, affidé confident de l'Abbé Fouquet. Je ne sai s'ils avoient dessein de m'attaquer, mais je sai bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me saluérent avec de profondes révérences, j'entrai en conversation avec quelques uns d'eux que je connoissois, & je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en étoit une effectivement, qui n'étoit bonne qu'à aigrir la Cour de plus en plus contre moi. On se pique, on s'emporte, & dans la passion il est très difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici en quoi la mienne ne fut pas juste. 1652.

Je faisois état de prêcher au moins les Dimanches & les Fêtes de l'Avent dans les plus grandes Eglises de Paris, & je commençai le jour de la Toussaints à St. Germain, Paroisse du Roi. Leurs Majestez me firent l'honneur d'assister au Sermon, & je les en allai remercier le lendemain. Comme depuis ce tems-là les avis que l'on me donnoit de toutes parts multipliérent, je n'allai plus au

1652. Louvre, en quoi, à mon ſens, je fis une faute; car je crois que cette circonſtance détermina plus la Reine à me faire arrêter que toutes les autres. Je dis ſeulement que je le crois, parceque pour le bien ſavoir, il ſeroit néceſſaire de ſavoir au préalable ſi Monſieur le Cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtat, ou ſi ſimplement il l'aprouva, quand il vit qu'on y avoit réuſſi. Je ne le ſai pas préciſément, les gens de la Cour m'en ayant parlé depuis fort différemment. Lionne m'a toujours aſſuré le ſecond, & quelqu'autre, dont je ne me ſouviens pas, m'a aſſuré qu'il avoit oui le contraire de Monſieur le Tellier. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que ſans une circonſtance que vous allez voir, je n'euſſe pas été au Louvre, je me fuſſe tenu ſur mes gardes, & que nonobſtant les ordres de Monſieur de Pradelle j'euſſe aparemment embaraſſé le théâtre, au moins aſſez longtems, pour attendre des nouvelles de Monſieur le Cardinal Mazarin. Tout le monde me le conſeilloit, & je me ſouviens que Monſieur * d'Haqueville me dit un ſoir avec colére, *vous avez bien gardé votre maiſon trois ſemaines pour Monſieur le Prince: eſt il poſſible que vous ne la puiſſiez garder trois jours pour le Roi?*

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Lefdiguiéres, que j'avois ſujet de croire très bien avertie, & qui l'étoit en effet très bien d'ordinaire, me preſſa extrêmement d'aller au Louvre, en me diſant que, ſi j'y pouvois aller en ſureté, il falloit que je convinſſe que ce ſeroit beaucoup le meilleur pour moi, par

* L'Abbé de Hacqueville.

par la raison de la bienséance, &c. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sureté. „ N'y a-t-il que cette con„ sidération, qui vous en empêche, *reprit elle?* „ Non, *lui répondis-je.* Allez-y donc demain, „ *me dit elle*, car nous savons le dessous des „ cartes ". Ce dessous des cartes étoit, qu'on avoit tenu un Conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avoit été résolu qu'on s'accommoderoit avec moi, & qu'on me donneroit même satisfaction pour mes amis. Je suis très assuré que Madame de Lesdiguiéres ne me trompoit pas. Je ne le suis pas moins que Monsieur le Maréchal de Villeroi ne trompoit point Madame de Lesdiguiéres. Il fut trompé lui-même, & par cette raison je ne lui en ai jamais vou'u parler. * J'allai ainsi au Louvre le 19. Décembre, & je fus arrêté dans l'antichambre de la Reine par Monsieur de Villequier, qui étoit Capitaine des Gardes de quartier. Il s'en fallut très peu que Monsieur d'Haqueville ne me sauvat. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenoit dans la cour. Il me joignit à la descente de mon carosse, & il vint avec moi chez Madame le Maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le Roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmege, qui lui dit que tout le monde disoit que j'allois être arrêté. Il descendit en diligence pour m'en avertir, & pour me faire sortir par la cour des cuisines, qui répondoit justement à l'apartement de Madame de Villeroi. Il ne m'y trouva 1652.

 plus,

* Voyez Mémoires de Joly Tome II. pag. 40. & suivantes.

1652. plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, & ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à Monsieur d'Haqueville, mais je suis assuré que de l'humeur & de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joye. Monsieur de Villequier me mena dans un apartement, où les Officiers de la bouche m'aportérent à diner. On trouva très mauvais à la Cour que j'eusse bien mangé; tant l'iniquité & la lâcheté des Courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux Coupeurs de bourse. Monsieur de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du Roi d'Angleterre, qui me chargeoit de tenter du côté de Rome, si l'on ne pourroit pas lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre du Roi d'Angleterre se répandit dans la bassecour: il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grace à la considération de l'un de ses fréres qui est de mes amis. Il crut faire sa cour de le gloser d'une maniére qui fût odieuse. Il sema le bruit que cette lettre étoit du Protecteur. Quelle bassesse! On me fit passer sur les trois heures toute la grande galerie du Louvre, & l'on me fit descendre par le pavillon de Madame. Je trouvai un carosse du Roi, dans lequel Monsieur de Villequier monta avec moi & cinq ou six Officiers des Gardes du Corps Le carosse fit douze ou quinze pas du côté de la Ville, mais il retourna tout d'un coup à la porte de la conférence. Il étoit escorté par Monsieur le Maréchal d'Albret à la tête des

Gen-

Gendarmes; par Monsieur de la Vauguyon à la tête des Chevaux-Légers, & par M. de Vennes Lieutenant-Colonel du Regiment des Gardes, qui y commandoit huit Compagnies. Comme on vouloit gagner la porte de St. Antoine, il y en avoit deux ou trois autres devant lesquelles il falloit passer. Il y avoit à chacune un bataillon de Suisses, qui avoient les piques baissées vers la Ville. Voilà bien des précautions, & des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la Ville. La douleur & la consternation y parurent, mais elles n'allérent pas jusqu'au mouvement, soit que l'abattement du Peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étoient bien intentionnez pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. On m'en a parlé depuis diversement. Le Houx, boucher, mais homme de crédit dans le Peuple, & de bon sens, m'a dit que toute la Boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, & que si M. de Brissac ne lui eût dit que l'on me feroit tuer si on les prenoit, il eût fait les barricades dans ce quartier-là avec toute sorte de facilité. L'Espinal m'a confirmé la même chose de la rue Montmartre. Il me semble que M. le Marquis de Château-Renaut, qui se donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avoit pas trouvé jour, & je sai bien que Malclerc qui courut pour le même dessein les ponts de Notre-Dame & de St. Michel qui étoient fort à moi, y trouva les femmes en larmes, mais les hommes dans l'inaction & la frayeur. Personne au monde ne peut juger de ce qui fût arrivé, s'il y avoit eu

1652.

1652. une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pourroit rien avoir, & s'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. de Broussel, l'on se seroit moqué de ceux qui auroient cru qu'elles eussent été seulement possibles. J'arrivai à Vincennes entre huit & neuf heures du soir, & M. le Maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du carosse, si je n'avois rien à faire savoir au Roi, je lui répondis que je croirois manquer au respect que je lui devois, si je prenois cette liberté.

On me mena dans une grande chambre où il n'y avoit ni tapisserie ni lit, celui que l'on y aporta sur les onze heures du soir étoit de taffetas de la Chine, peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parceque le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé en plus d'une occasion qu'il m'éveille le jour, & qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force d'esprit, & je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parceque j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis, dans les momens où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine, n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garentir. Je trouve une satisfaction sensible à me déveloper, pour ainsi parler, moi-même, & à vous rendre compte des mouvemens les plus cachez & les plus intérieurs de mon ame.

Je fus obligé de me lever le lendemain sans feu, parcequ'il n'y avoit point de bois pour en faire, & les trois Exemts que l'on avoit

avoit mis auprès de moi eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerois pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, & je fus quinze jours à Noel, dans une chambre grande comme une Eglise, sans me chauffer. Cet Exemt s'apelloit Croisat, il étoit Gascon, & il avoit été, au moins à ce que l'on disoit, Valet de Chambre de Monsieur Servien. Je ne crois pas qu'on eût pu trouver encore sous le Ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, & j'étois quelquefois obligé de demeurer huit ou dix jours dans le lit faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur, & sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein, & je me résolus au moins de ne point mourir de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la vie de mon Exemt, qui sans exagération étoit aussi fripon que Lazarilles de Tormes, & que Buscon. Enfin je l'accoutumai à ne me plus tourmenter, à force de lui faire connoitre que je ne me tourmentois de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, & je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disoit pour me fâcher, quoiqu'il ne proférat pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin de deux ou trois toises qui étoit dans la cour du donjon; & comme je lui demandois ce qu'il en prétendoit faire, il me répondit que son dessein étoit d'y planter des asperges. Vous re- 1652.

1652. remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il en avoit tous les jours une vingtaine de cette force. Je les avallois toutes avec douceur, & cette douceur l'effarouchoit, parcequ'il disoit que je me moquois de lui.

Les * instances du Chapitre & des Curez de Paris, qui firent pour moi tout ce qui étoit en leur pouvoir, quoique mon Oncle, qui étoit le plus foible des hommes, & jaloux de moi jusqu'au ridicule, ne les appuyat que très mollement; leurs instances, dis-je, obligérent la Cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le Chancelier, qui, en la présence du Roi & de la Reine, dit à tous ces Corps que Sa Majesté ne m'avoit fait arrêter que pour mon propre bien, & pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avoit sujet de croire que j'avois dans l'esprit. M. le Chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon à la Reine qu'il donnat ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus spécieusement la demande que faisoit l'Église de Paris en Corps, ou que l'on me fît mon procès, ou que l'on me rendît la liberté; & il ajoutoit que son véritable dessein avoit été de me servir, en faisant que la Cour avouat ainsi mon innocence, au moins pour les faits passez.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs en deux ou trois libel-

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. pag. 44. & suiv.

belles très ſpirituels. M. de Caumartin fit dans cette occaſion, & dans les ſuivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable, & tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Haqueville y redoubla ſes ſoins & ſon zéle pour moi. Le Chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une Antienne publique & expreſſe pour ma liberté, aucun des Curez ne me manqua, à la réſerve de celui de Saint Barthélemi. La Sorbonne ſe ſignala; il y eut même beaucoup de Religieux qui ſe ſignalérent, & ſe déclarérent. M. de Châlons échauffoit les cœurs & les eſprits, & par ſa réputation & par ſon exemple. Ce ſoulévement obligea la Cour à me traiter un peu mieux que dans le commencement. On me donna des livres, mais par compte & ſans papier ni encre, & l'on m'accorda un Valet de Chambre & un Médecin: à propos de quoi je ſuis bien aiſe de ne pas obmettre une circonſtance qui eſt remarquable. Ce Médecin, qui étoit homme de mérite & de réputation dans ſa profeſſion, & qui s'apelloit Vacherot, me dit le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avoit chargé de me dire que * Goiſel, Avocat qui avoit prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avoit aſſuré que j'aurois la mienne dans le mois de Mars, mais qu'elle ſeroit imparfaite, & que je ne l'aurois entiére & pleine qu'au mois d'Aout. Vous verrez par la ſuite que le préſage fut juſte. 1652.

Je

* Voyez Mémoires de Joly, pag. 9. & 10. du Tome I. & pag. 72. du Tome II.

1652. Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinze mois, & au point que les jours ne me suffisoient point, & que j'y employois même les nuits. Je fis une étude particuliére de la Langue Latine, qui me fit connoitre que l'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parceque c'est une étude qui comprend toutes les autres ; je travaillai sur la Grecque & sur la neuviéme Décade de Tite-Live, que j'avois fort aimée autrefois, & à laquelle je retrouvai encore un nouveau gout. Je composai, à l'imitation de Boëce, une *Consolation de la Théologie*, par laquelle je prouvois que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *Vinctus in Christo*, dont parle Saint Paul. Je ramassai dans une maniére de *Silva* beaucoup de matiéres différentes, & entre autres une aplication à l'usage de l'Eglise de Paris, de ce qui étoit contenu dans le livre des Actes de celle de Milan, & j'intitulai cet Ouvrage, * *partus Vincennarum*. Mon Exemt n'oublioit rien pour troubler la tranquillité de mes études, & pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le Roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air, & de me mener sur le haut du donjon. Comme il crut que j'y avois du divertissement, il m'annonça, avec une joye qui paroissoit dans ses yeux, qu'il avoit reçu un contre ordre. Je lui répondis qu'il étoit venu

* Mais si l'on en croit Joly, dans ses Mémoires, Tome II. pag. 226, ce *Partus Vincennarum* étoit la propre histoire du Cardinal, commencée en Latin par cette Eminence, avec le secours de Vacherot son Médecin.

nu tout à propos, parceque l'air qui étoit trop vif au dessus du donjon m'avoit fait mal à la tête. Quatre jours après il me proposa de descendre au Jeu de paume, pour y voir jouer mes Gardes. Je le priai de m'en dispenser, parcequ'il me sembloit que l'air y devoit être trop subtil; mais il m'y força, en me disant que le Roi, qui avoit plus de soin de ma santé que je ne croyois, lui avoit commandé de me faire faire exercice. Il me pria ensuite de l'excuser de ce qu'il ne m'y faisoit plus descendre, pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire. A la vérité je m'étois mis assez au dessus de toutes ces chicaneries, qui ne me touchoient point dans le fond, & pour lesquelles je n'avois que du mépris; mais je vous confesse que je n'avois pas la même supériorité d'ame pour la substance de la prison, si l'on peut se servir de ce terme: & la vue de me trouver tous les matins en me réveillant entre les mains de mes ennemis, me faisoit sentir que je n'étois rien moins que Stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin, mais il fut extrême par cette unique raison. C'est un effet de l'orgueil humain, & je me souviens que je me disois vingt fois le jour à moi-même, que la prison d'Etat étoit la plus sensible de toutes, sans exception. 1652.

Vous avez déja vu que je divertissois mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avois des lapins sur le haut du donjon, j'avois des tourterelles dans une des tourelles, j'avois des pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'Eglise de Paris faisoient que l'on m'accor-

doit

1652. doit de tems en tems ces petits divertissemens, mais on les troubloit toujours par mille chicanes. Ils ne laissoient pas de m'amuser, & d'autant plus agréablement, que je les avois aussi prévus mille fois, en faisant réflexion à quoi je pourrois m'occuper, si jamais j'étois arrêté. Je ne m'occupois pourtant pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême aplication à me sauver, & le commerce que j'eus toujours au dehors & sans discontinuation, me donnoit lieu d'y pouvoir penser, & avec espérance & avec fruit.

Le neuviéme jour de ma prison, un Garde apellé Carpentier s'aprocha de moi comme son Camarade dormoit, (il y en avoit toujours un d'eux qui me gardoit à vue & même la nuit,) & il me mit un billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de Madame de Pomereux : il n'y avoit dans ce billet que ces paroles : *faites moi réponse, fiez vous au Porteur*. Ce Porteur me donna un crayon, & un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du billet. Madame de Pomereux avoit trouvé habitude avec la femme de ce Garde, & elle lui avoit donné cinq cens écus pour ce premier billet. Le mari étoit accoutumé à cette maniére de trafic, & il n'avoit pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort lui & toute sa famille; & j'en parle par cette considération plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vu par des accidens imprévus, permettez moi de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là, & dans lesquels il faudroit nommer des gens qui vivent encore. Il suffit

fit que je vous dise que nonobstant le changement de trois Exemts & de vingt quatre Gardes du Corps qui se succédérent pendant le cours de quinze mois les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu. 1652.

Madame de Pomereux, & Mrs. de Caumartin & d'Haqueville, m'écrivoient réglément deux fois la semaine. Voici les différentes matiéres de ce commerce. Elles tendoient toutes à ma liberté. La voye la plus courte étoit celle de se sauver de prison. Je fis deux entreprises, dont l'une me fut suggérée par mon Médecin qui étoit homme de Mathématique. Il eut la pensée de limer la barre qui étoit à la grille d'une petite fenêtre qui étoit dans la chapelle où j'entendois la Messe, & d'y attacher une espéce de machine, avec laquelle je fusse à la vérité descendu assez facilement du troisiéme étage du donjon : mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin fait, & qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs l'on n'auroit pu redescendre, il quitta cette pensée, qui étoit en effet impraticable, & nous nous réduisimes à une autre, qui ne manqua que parcequ'il ne plut pas à la Providence de la faire réussir. J'avois remarqué, dans le tems qu'on me menoit sur la Tour, qu'il y avoit tout au haut un creux, dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il étoit plein à demi, mais l'on pouvoit y descendre & s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le tems que mes Gardes seroient allez diner, & que Carpentier seroit de jour ; & d'enivrer son Camarade qui étoit un vieillard apellé Tourville. Il tomboit comme

1652. mort dès qu'il avoit bu deux verres de vin; ce que Carpentier avoit éprouvé plus d'une fois. Je me servis de ce moment, pour monter au haut de la Tour, sans que l'on s'en aperçût, & pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains & quelques bouteilles d'eau & de vin. Carpentier convenoit de la possibilité & même de la facilité de ce premier pas, qui en effet étoit d'autant plus aisé, que les deux Gardes qui le devoient relever, lui & son Camarade, avoient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre, & de demeurer à la porte, jusqu'à ce qu'ils pussent juger que j'étois éveillé; car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dinée, ou même à faire semblant de dormir. Carpentier devoit donc attacher deux cordes à la fenêtre de la galerie, par laquelle M. de Beaufort s'étoit sauvé, & jetter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans sa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au dessus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devoit en même tems donner l'allarme, comme s'il m'avoit vu passer dans la galerie, & montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant. Toute la Garde fût accourue au bruit: l'on eût trouve les cordes à la fenêtre: on eût vu la machine & du sang dans le fossé; huit ou dix Cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois comme pour me recevoir. Il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête. Ils se seroient

séparez, & celui qui auroit eu la calotte rouge auroit tiré du côté de Meziéres. On eût tiré le canon de Meziéres trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou? On n'eût pas manqué de lever la Garde du Bois de Vincennes, & de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sols à tout Paris & la fenêtre & les cordes, comme il firent celles de M. de Beaufort. Mais amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres. Ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, & j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon. Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de plus ridicule pour la Cour, si elle eût été attrapée en cette maniére. Elle est si extraordinaire, qu'elle en paroit impossible: elle étoit pourtant facile, & je suis convaincu qu'elle auroit infailliblement réussi, si un Garde appellé l'Escarmouche ne l'eût pas rompue par un incident que la pure fortune y jetta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, & comme c'étoit un homme dur, vieux & exact, il dit à l'Exemt qu'il ne concevoit point comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escallier qui monte à la Tour. Elle y fut mise le lendemain au matin, & ainsi mon entreprise se rompit. Ce même Garde m'assura le soir en bonne amitié, qu'il m'étrangleroit, s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander. 1652.

Je n'étois pas si attaché aux moyens de me tirer moi-même de la Tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux qui pou-

1652. voient obliger mes ennemis à m'en tirer. L'Abbé Charier qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le Pape Innocent irrité jusqu'à la fureur, & sur le point de lancer les foudres sur les Auteurs d'une action, sur laquelle les exemples des Cardinaux de Guise & d'autres marquoient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très grand ressentiment à l'Ambassadeur de France. Il envoya M. Marini, Archevêque d'Avignon, en qualité de Nonce Extraordinaire, pour ma liberté. Le Roi prit de son côté l'affaire avec hauteur. Il défendit à Monsignor Marini de passer Lion. Le Pape craignit d'exposer son autorité & celle de l'Eglise à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'Abbé Charier, & en lui ajoutant: *donnez moi une armée, & je vous donnerai un Légat.* Il étoit difficile de lui donner cette armée, mais il n'eût pas été impossible, si ceux qui étoient obligez d'être mes amis en cette occasion, ne m'eussent pas manqué.

Vous avez vu dans le second volume de cet Ouvrage, que Meziéres étoit dans mes intérêts par l'amitié que Bussi-Lamet avoit pour moi, & que Charleville & le Mont-Olimpe y devoient être, parceque M. de Noirmoutier tenoit ces deux Places de moi. Vous avez vu aussi que ce dernier m'avoit manqué; lorsque M. le Cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier en disant à tout le monde qu'il me serviroit envers tous & contre tous en ce qui me seroit personnel; & comme il y a peu de chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lamet aussi-

tot

tot que je fus arrêté, & ils écrivirent ensemble une lettre au Cardinal, par laquelle ils lui déclaroient qu'ils ne pourroient s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrêmitez si l'on me tenoit plus longtems en prison. Ces Places, qui sont inataquables quand elles sont d'un même parti, étoient d'une extrême importance, dans un tems où M. le Prince, qui dès la premiére nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il feroit sans exception tout ce que mes amis souhaiteroient pour ma liberté; où M. le Prince, dis-je, offrit à ces deux Gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours: où Belle-Isle, dont M. de Retz étoit le maitre, n'étoit pas à mépriser à cause de l'Angleterre, dont la France n'étoit nullement assurée en ce moment-là, & où Bourdeaux & Brouage tenoient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadez qu'il y avoit de quoi former une affaire très considérable, c'est à dire, qu'il y avoit assez d'étoffe, & en ce que vous venez d'en voir & en beaucoup de choses de cette nature: par exemple, en la disposition du Comte d'Autel qui étoit dans Bethune, & qui auroit assurément branlé pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le Duc de Retz avoit bonne intention, mais il n'étoit pas capable d'un grand dessein; & de plus sa Femme & son Beau-pére le retenoient. M. de Brissac, qui avoit eu commandement de se retirer chez lui, ne savoit primer en rien. M. le Duc de Noirmoutier eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné d'abord 1652.

 par

1652. par Madame de Chevreuse & par Laigues, ausquels le Cardinal dit en termes exprès qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, & que s'ils tiroient un coup de pistolet, ils verroient l'un & l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutier qui n'avoit pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis & à celles de sa Femme, qui n'est pas une des meilleures de son sexe, * & il donna parole à la Cour qu'il ne me donneroit que des aparences, & qu'il ne feroit rien en effet.

Il tint sa parole, il ne traversa en rien le Siége de Stenai que le Roi fit en ce tems-là; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, & il se contenta de parler & d'écrire toujours en ma faveur, & de tirer force coups de canon lorsque l'on buvoit à ma santé. Il eût eu portant peine à soutenir longtems ce personnage, si Bussi-Lamet, qui avoit de l'esprit & de la décision, eût vécu. Celui-ci dit à Malclerc, qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots: *Noirmoutier veut amuser le tapis, mais je le ferai parler François, ou je lui surprendrai sa Place.* Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le Chevalier de Lamet, qui étoit le Major dans la Place, y étant demeuré le maitre par cette mort, le Vicomte son frére aine s'y jetta, & il y demeura très fidellement dans mes intérêts. L'Abbé de Lamet leur cousin & le mien, & qui

* M. le Maréchal de Villeroi donna avis de cet engagement avec la Cour à Madame de Lesdiguiéres le quatorziéme jour de ma prison.

qui étoit mon Maitre de Chambre, n'en 1652.
bougea, & il m'y servit aussi avec tout le zéle possible; mais enfin une Place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, & Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe furent pour moi, mais ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en couter une bonne somme de deniers, que M. de Retz prêta pour la subsistance de la garnison. J'en ai payé depuis & le capital & les intérêts.

Vous jugez bien que tout ce détail, dont j'étois informé ponctuellement, n'étoit pas la moindre de mes occupations: mais cependant l'une de mes principales occupations dans ma prison étoit de cacher que j'en fusse informé; & je me souviens que M. de Pradelle, qui commandoit les Compagnies des Gardes Suisses & Françoises qui étoient dans le Château, & qui avoit permission de me voir, aussi bien que M. de Maupeou de Noisi, qui étoit aussi Capitaine aux Gardes; je me souviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour qu'il étoit au desespoir d'être obligé de m'aprendre une nouvelle qui m'affligeroit, qui étoit la mort de M. de Bussi-Lamet. Quoique je la susse aussi bien que lui, j'en fis le surpris. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler dans la même conversation, de l'apréhension que j'avois qu'on ne fît quelque chose à Meziéres contre le service du Roi, & il m'assura que la Place étoit entre les mains du Commandant que Sa Majesté y avoit envoyé. Vous observerez, s'il vous plait, que j'avois reçu un billet la veille du Vicomte de Lamet, qui me marquoit qu'il en étoit le maitre, &

1652. qu'il m'en rendroit bon compte. Je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire sur cela, & la plupart des discours de cette nature que l'on fait aux prisonniers d'Etat. Je dis la plupart, parcequ'il y en eut quelques uns à l'égard desquels je ne pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau tems, & des choses qui étoient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour du Cardinal Mazarin à Paris; il embellit son récit de tous les ornemens qu'il crut qui me pouvoient déplaire, & il exagéra même avec emphase la réception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel de Ville. Je la savois déja, & que M. Vedeau l'avoit harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis à M. de Pradelle que je n'en étois point surpris. Il reprit: " & „ vous n'en serez pas même fâché, Monsieur, „ quand vous saurez l'honnêteté que M. le „ Cardinal a pour vous: il m'a commandé de „ vous venir assurer de ses très humbles servi- „ ces, & de vous supplier de croire qu'il n'ou- „ bliera rien pour vous servir ". Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, & je lui fis je ne sai quelle question sur un sujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y revint; & comme il me pressa de lui répondre, je lui dis que dès la premiére parole je lui aurois témoigné ma reconnoissance, si je n'étois persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au Roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit; il m'exhorta à répondre à Mr. le

Car-

Cardinal plus obligeamment : mais il ne me 1652.
persuada pas.

Les avis que le Cardinal Mazarin avoit de Rome, & l'émotion des esprits qui paroissoit & qui croissoit même en Poitou & à Paris, touchant ma prison, l'obligérent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté, & il se servit à cet effet de la crédulité de Monsignor Bagni, Nonce en France, homme de bien & d'une naissance très relevée, mais facile & tout propre à être trompé. Il me l'envoya, accompagné de Messieurs de Brienne & le Tellier, pour me proposer ma liberté & de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la Coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très étudié & très ecclésiastique, qui fit même honte à Monsignor Bagni, & qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avoit été envoyé par M. de Caumartin, & qui étoit fort beau & fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La Cour en fut touchée au vif. Elle changea & mon Exemt & mes Gardes : mais ce changement n'altéra point du tout mon commerce.

Les instances du Chapitre de Notre-Dame obligérent la Cour à permettre * à un de son Corps d'être auprès de moi, & l'on choisit pour cet emploi un Chanoine de la famille de M. de Braguelone, qui avoit été nourri au Collége avec moi, & auquel même

* Voyez ce que Joly écrit de cette affaire dans ses Mémoires, Tome II. pag. 56.

1652. me j'avois donné ma Prébende. Il s'ennuya trop dans la prison, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joye pour l'amour de moi. Il y tomba malade d'une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, & je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fiévre double tierce le saisit, & il se coupa la gorge avec un razoir au quatriéme accès. On eut l'honnêteté de me cacher le genre de sa mort, dans tout le tems que je fus à Vincennes, mais le tragique en fut commenté par mes amis, & ne diminua pas la pitié du peuple à mon égard. Cette pitié ne diminuoit point non plus les frayeurs de M. le Cardinal. Elles le portérent jusqu'à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Havre de Grace. J'en fus averti, je fis le malade. On envoya Vesou pour voir si effectivement je l'étois. On m'a parlé différemment de son raport. Ce qui empêcha ma translation fut la mort de M. l'Archevêque qui émut à ce point tous les esprits, que la Cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La maniére dont je fus servi en ce rencontre a du prodige.

1653. Mon Oncle mourut à quatre heures du matin, à cinq * l'on prit possession de l'Archevêché en mon nom, avec une procuration de moi en très bonne forme, & M. le Tellier qui vint à cinq & un quart dans l'Eglise, pour s'y opposer de la part du Roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes Bulles dans le jubé. Tout ce qui est

* Ce fut Caumartin qui en fit prendre possession. Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 61.

est surprenant émeut les peuples. Cette scéne l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalitez nécessaires à une action de cette nature, dans un tems où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les Curez s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire; mais amis soufloient le feu; les peuples ne voyoient plus leur Archevêque; le Nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la Cour, parloit fort haut & menaçoit de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il failoit fermer les Eglises. M. le Cardinal eut peur; & comme ses peurs alloient toujours à négocier, il négocia. Il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informez; il croyoit la moitié du tems que j'étois de ce nombre, il le crut en celui-là, & il me fit jetter cent & cent vues de permutations, d'établissemens de gros clochers, de Gouvernemens, de retour dans les bonnes graces du Roi, de liaisons solides avec le Ministre. Pradelle & mon Exemt ne parloient du soir au matin que sur ce ton. On me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire; on ne pouvoit plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre, pour peu qu'il fît beau sur le donjon. Je ne faisois pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changemens, parceque je savois par mes amis le dessous des cartes. Ils me mandoient que je me tinsse couvert, & que je ne m'ouvrisse en façon du monde, parcequ'ils étoient informez à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendroit à fondre la cloche, l'on ne trouveroit rien 1653.

1653. rien de solide, & que la Cour ne songeoit qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir & le Clergé & le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, & au point, * que Mr. de Noailles, Capitaine des Gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi, & m'ayant fait un discours très éloigné de ses maniéres & de son inclination honnête & douce; (car le Mazarin l'obligea de me parler en Aga des Janissaires beaucoup plus qu'en Officier d'un Roi Chrétien,) je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles; mais je sai bien qu'elles marquoient un souverain mépris pour les menaces & pour les promesses, & une résolution inviolable de ne point quitter l'Archevêché de Paris.

Je reçus dès le lendemain une lettre de mes amis, qui me marquoit l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avoit fait dans les esprits, & qui me donnoit avis que Mr. le Président de Belliévre devoit le jour suivant faire une seconde tentative. Il y vint effectivement, & il m'offrit de la part du Roi les Abbayes de St. Lucien de Beauvais, de St. Médard de Soissons, de Saint Germain d'Auxerre, de Barbeau, de St. Martin de Pontoise, de St. Aubin d'Angers, & d'Orcan, pourvû, ajouta-t-il que vous renonciez à l'Archevêché de Paris, & que, ... Il s'arrêta à ce mot, en me

* Tout ceci & ce qui suit est rapporté differemment dans les Mémoires de Joly Tome II. p. 63. & suivantes.

me regardant, & en me disant; „ jusques 1653.
„ ici je vous ai parlé comme Ambassadeur
„ de bonne foi, je vais commencer à me
„ moquer du Sicilien, qui est assez sot pour
„ m'employer à une proposition de cette
„ sorte, & pourvû donc, *continua-t-il*, que
„ vous donniez douze de vos amis pour cau-
„ tion, que vous ratifierez votre démission
„ dès le premier moment que vous serez en
„ liberté. . . . Ce n'est pas tout, *ajouta-t-il*,
„ il faut que je sois de ces douze, qui se-
„ ront Mrs. de Retz, de Brissac, de Mon-
„ trésor, de Caumartin, d'Haqueville, &c.
„ Ecoutez-moi, *reprit il tout d'un coup*,
„ & ne me répondez point, je vous suplie,
„ que je ne vous aye parlé tant qu'il m'aura
„ plu. La plupart de vos amis sont persua-
„ dez que vous n'avez qu'à tenir ferme, &
„ que la Cour vous donnera votre liberté,
„ en se contentant de se défaire de vous, &
„ de vous envoyer à Rome. Abus. Elle
„ veut *in ogni modo* votre démission. Quand
„ je dis la Cour, j'entens Mazarin, car la
„ Reine est au desespoir que l'on pense seu-
„ lement de vous donner la liberté. Le Tel-
„ lier dit qu'il faut que le Cardinal ait perdu
„ le sens. L'Abbé Fouquet est enragé, &
„ Servien n'y consent, que parceque les
„ autres sont d'un avis contraire. Il faut
„ donc supposer comme incontestable qu'il
„ n'y a que le Mazarin qui veuille votre li-
„ berté, & qu'il ne la veut que parcequ'il
„ croit qu'il se vange suffisamment en vous
„ faisant perdre l'Archevêché de Paris. C'est
„ au moins l'excuse qu'il prend; car dans le
„ fond ce n'est pas ce qui le détermine, ce
„ n'est que la peur qu'il a dans ce moment du
„ Non-

1653. „ Nonce, du Chapitre, des Curez, du Peuple:
„ je dis dans ce moment de la mort de Mr.
„ l'Archevêque, qui tout au plus peut pro-
„ duire un ſoulévement, qui n'étant point
„ apuyé tombera à rien. Je ſoutiens de plus
„ qu'il n'en produira point; que le Nonce
„ menacera, & ne fera rien; que le Chapi-
„ tre fera des remontrances, & qu'elles ſe-
„ ront inutiles; que les Curez prôneront, &
„ qu'ils en demeureront là; que le Peuple
„ criera, & qu'il ne prendra pas les armes.
„ Je vois tout cela de près, & que ce qui
„ en arrivera ſera d'être transféré ou au Ha-
„ vre ou à Breſt, & de demeurer entre les
„ mains & à la diſpoſition de vos ennemis,
„ qui en uſeront dans les ſuites comme il
„ leur plaira. Je ſais bien que le Mazarin
„ n'eſt pas ſanguinaire, mais je tremble
„ quand je penſe que Noailles vous a dit que
„ l'on étoit réſolu d'aller vite, & de pren-
„ dre les voyes dont les autres Etats avoient
„ donné tant d'exemples. Et ce qui me fait
„ trembler, c'eſt la réſolution qu'on a eue de
„ parler ainſi. Les grandes ames diſent quel-
„ quefois pour leurs fins de ces ſortes de
„ choſes ſans les faire; les baſſes ont plus de
„ peine à les dire qu'à les faire. Vous cro-
„ yez que la concluſion que je veux tirer de
„ ce que je viens de vous dire ſera, qu'il faut
„ que vous donniez votre démiſſion. Nul-
„ lement. Je ſuis venu ici pour vous dire
„ que vous êtes deshonoré ſi vous donnez
„ votre démiſſion, & que c'eſt en cette oc-
„ caſion, où vous êtes obligé de remplir, au
„ péril de votre vie, & de votre liberté que
„ vous eſtimez aſſurément plus que votre

„ vie, la grande attente où tout le monde 1653.
„ eſt ſur votre ſujet. Voici l'inſtant où vous
„ devez plus que jamais mettre en pratique
„ les apophtegmes dont nous vous avons
„ tant fait la guerre. Je compte le fer &
„ le poiſon pour rien; rien ne me touche
„ que ce qui eſt dans moi; on meurt égale-
„ ment par tout. Voilà juſtement comme il
„ faut répondre à ceux qui vous parleront
„ de votre démiſſion. Vous vous en êtes di-
„ gnement aquitté juſqu'ici, & l'on auroit
„ tort de s'en plaindre: je n'en aurois pas
„ moins, ſi je prétendois vous obliger à
„ changer de ſentiment. Ce n'eſt pas ce que
„ je vous demande; ce que je ſouhaite eſt,
„ que vous me diſiez bonnement, ſi en cas
„ que vous puiſſez avoir votre liberté pour
„ une feuille de chêne, vous conſentez à
„ l'accepter". Je ſouris à cette parole.
„ Attendez, *me, dit-il*, je vais vous faire a-
„ vouer que cela n'eſt pas impoſſible. Une dé-
„ miſſion de l'Archevêché de Paris dattée du
„ Bois de Vincennes eſt elle bonne? Non, *lui*
„ *répondis-je*, mais vous voyez auſſi que l'on
„ ne s'en contente pas, & que l'on veut des cau-
„ tions pour la ratification. Et ſi je vois jour,
„ *reprit le Premier-Préſident*, à ce que l'on ne
„ vous demande plus de cautions, qu'en dites
„ vous? Je donnerai demain ma démiſſion,
„ *lui répondis-je*". Il m'expliqua en cet endroit
tout ce qu'il avoit fait, il me dit qu'il ne
s'étoit jamais voulu charger d'aucunes pro-
poſitions, juſqu'à ce qu'il eût connu claire-
ment que l'intention véritable du Cardinal
étoit de me donner la liberté, & que ſa diſ-
poſition étoit pareillement de ſe relâcher des
conditions qu'il avoit demandées pour la ſu-
reté

1653. reté de ma démiſſion; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fût venue dans l'eſprit; que la premiére penſée avoit été d'exiger une promeſſe par écrit du Chapitre, des Curez, & de la Sorbonne, qui s'engageaſſent à ne me plus reconnoitre, en cas que je refuſaſſe de la ratifier, lorsque je ſerois en liberté; que la ſeconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y aſſembler tous les Corps eccléſiaſtiques de la Ville, de m'obliger de donner ma parole au Roi en leur préſence." Enfin il n'y a ſorte de moyens, *ajouta-t-il*, „ dont il ne ſe ſoit aviſé pour ſatisfaire ſa défiance. Vous le voyez par ce que je viens de „ vous en dire, qui ne fait pourtant pas la „ moitié de ce que j'en ai vu. Comme je le „ connois, je ne lui contredis ſur rien. Toutes „ ces ridicules viſions ſe ſont évanouies d'elles „ mêmes. Celle des douze cautions, qui eſt à „ la vérité plus praticable que les autres, ſubſiſte encore, mais elle ſe diſſipera comme „ les autres, pourvû que vous demeuriez ferme à ne la pas accepter. Je la diſputerai avec opiniâtreté contre vous, vous la refuſerez avec fermeté, comme croyant qu'elle „ vous eſt honteuſe, & nous ferons venir le „ Sicilien à un autre expédient, qu'il prendra „ parcequ'il le croira très propre à vous tromper. Cet expédient eſt de vous confier ou à „ d'Hoquincourt ou à Mr. le Maréchal de la „ Meilleraye, juſqu'à ce que le Pape ait reçu „ votre démiſſion. Le Cardinal croira qu'elle „ eſt ſure, ſi le Pape l'accepte, & il eſt ſi ignorant de nos mœurs, qu'il me le diſoit encore hier".

Je pris la parole en cet endroit. & je dis à Monſieur le Premier-Préſident que l'expédient

dient ne valoit rien, parceque le Pape ne 1653.
l'accepteroit pas. „ Qu'importe, *me repartit* „ *il*? C'eſt le pis qui nous puiſſe arriver, & „ pour remédier à ce pis, il faut, quand on „ vous fera cette propoſition, que vous ſtipuliez que, quoi qu'il arrive, vous ne pourrez „ jamais être remis entre les mains du Roi „ que ſur mon billet, & j'en prendrai un bien „ ſigné de celui qui ſe chargera de votre garde. Vous devez vous fier à moi. Mettez „ vous en l'état que je vous marque; j'ai „ un preſſentiment que Dieu pourvoira au „ reſte".

Nous diſcutames à fond la matiére, nous examinames tout ce qui ſe pouvoit imaginer ſur le choix qui ſe devoit faire de Mr. d'Hoquincourt ou de Mr. de la Meilleraye: nous convinmes de tous nos faits, & il ſortit de Vincennes les larmes aux yeux, en diſant à Mr. de Pradelle, „ je trouve une opiniâtreté invincible: je ſuis au deſeſpoir. „ Ce n'eſt pas l'Archevêché qui le tient, il „ ne s'en ſoucie plus: mais il croit que ſon „ honneur eſt bleſſé par les propoſitions „ qu'on lui fait de cautions, de garentie. Il ne ſe rendra jamais, je ne me veux „ plus mêler de tout ceci, il n'y a rien à „ faire".

Pradelle, qui étoit bien plus à l'Abbé Fouquet qu'au Cardinal, & qui ſavoit que l'Abbé Fouquet ne vouloit en aucune maniére ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, & il reçut auſſi en même tems la commiſſion de me faire entrevoir ſans affectation, dans les converſations qu'il avoit avec moi, l'Archevêché de Rheims & des récompenſes immenſes, afin que lorſqu'on

1653. m'en proposeroit de moindres, je me tinsse plus ferme, & que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savois de sûr par Monsieur de Belliévre & mes amis, à ce que j'aprenois de différent par Pradelle, & par d'Avanton qui étoit mon Exemt. Celui-ci qui étoit uniquement dépendant de Monsieur de Noailles, son Capitaine, qui n'y entendoit aucune finesse, & qui n'alloit qu'au service du Roi, ne me grossissoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'espérance qu'il me feroit concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuoit à me jetter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice. Je dis à d'Avanton que je ne concevois pas la maniére d'agir de la Cour: que quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvois pas assez pesans pour souhaiter de les rompre par toutes voyes; qu'enfin, il faloit agir avec sincérité avec tout le monde, & avec les prisonniers comme avec les autres, que l'on me faisoit en même tems des propositions tout opposées; que Monsieur le Premier-Président m'offroit sept Abbayes, que Monsieur de Pradelle me montroit des Archevêchez. D'Avanton, qui dans le vrai ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son Capitaine de mes plaintes. Monsieur le Cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des Curez & des Confesseurs de Paris, & qui par cette considération bruloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle: il l'en gourmanda au dernier point, il soupçonna le

le vrai, qui étoit qu'il agissoit par les ordres 1653.
de l'Abbé Fouquet ; & le chagrin qu'il eut de trouver dans les siens même des obstacles à ses volontez, contribua beaucoup, à ce que Mr. de Belliévre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission dattée du donjon de Vincennes ; que le Roi me pourvût des sept Abbayes que je vous ai nommées ; & que je fusse remis entre les mains de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le Château de Nantes, & pour être mis en liberté, aussitot qu'il auroit plu à Sa Sainteté d'accepter ma démission : que quoi qu'il pût arriver de cette démission, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majesté, qu'après que Monsieur le Président de Belliévre auroit écrit de sa main à Mr. le Maréchal de la Meilleraye qu'il l'agréoit ; & que pour plus grande sureté de cette derniére clause, le Roi signeroit de sa main un papier, par lequel il permettroit à Mr. le Maréchal de la Meilleraye de donner cette promesse par écrit à Mr. le Président de Belliévre. Tout cela fut exécuté, & le Lundi suivant l'un & l'autre me vinrent prendre à Vincennes, & me menérent ensemble dans un carosse du Roi jusqu'au Port à l'Anglois.

Comme le Maréchal étoit tout estropié de la goute, il ne put monter jusqu'à ma chambre, ce qui donna le tems à Mr. de Belliévre qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrez, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le Maréchal que je trouvai au bas de l'escallier me la demanda effectivement. C'é-

1653. toit de ne me point ſauver. Je lui répondis que les priſonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais oui dire qu'on en exigeat des priſonniers d'Etat. Le Maréchal ſe mit en colére, & il me dit nettement qu'il ne ſe chargeroit donc pas de ma perſonne. Mr. de Belliévre qui n'avoit pas pu, devant mon Exemt, devant Pradelle & devant mes Gardes, s'expliquer avec moi du détail, prit la parole, & dit, „ vous ne vous „ entendez pas: Monſieur le Cardinal ne re„ fuſe pas de vous donner ſa parole, ſi vous „ voulez vous y fier abſolument, & ne lui „ donner auprès de lui aucune Garde. Mais „ ſi vous le gardez, Monſieur, à quoi vous „ ſerviroit cette parole? Car tout homme „ que l'on garde en eſt quitte". Le Premier-Préſident jouoit à jeu ſûr, car il ſavoit que la Reine avoit fait promettre au Maréchal qu'il me feroit toujours garder à vue. Il regarda Monſieur de Belliévre, & il lui dit, *vous ſavez ſi je puis faire ce que vous me propoſez*; *allons*, continua-t-il, en ſe tournant vers moi, *il faut donc que je vous garde, mais ce ſera d'une maniére de laquelle vous ne vous plaindrez jamais*. Nous ſortimes ainſi eſcortez de Gendarmes, de Chevaux-Légers & de Mouſquetaires du Roi; & les Gardes de Mr. le Cardinal Mazarin, qui, à mon ſens, n'euſſent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittames le Premier-Préſident au Port à l'Anglois, & nous continuames notre route juſqu'à Baugenci, où nous nous embarquames, après avoir changé d'eſcorte. La Cavalerie retourna à Paris, & Pradelle qui avoit pour Enſeigne Morel, qui eſt pré-

ſen-

ſentement, ce me ſemble, à Madame, ſe mit 1653. dans notre bateau, avec une Compagnie du Régiment des Gardes, qui ſuivoit dans un autre. L'Exemt, les Gardes du Corps, la Compagnie du Régiment, me quittérent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit, on me cherchoit même tous les divertiſſemens poſſibles, j'avois preſque tous les ſoirs la Comédie. Toutes les Dames s'y trouvoient, elles y ſoupoient ſouvent. Madame de la Vergne, qui avoit épouſé en ſecondes noces Monſieur le Chevalier de Sevigné, & qui demeuroit en Anjou avec ſon Mari, m'y vint voir, & y amena Mademoiſelle ſa fille qui eſt préſentement Madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie & fort aimable, & elle avoit de plus beaucoup d'air de Madame de Leſdiguiéres. Elle me plut beaucoup, & la vérité eſt que je ne lui plus guéres, ſoit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, ſoit que la défiance, que ſa mére & ſon beau-pere lui avoient donnée, dès Paris même, avec application de mes inconſtances & de mes différentes amours, la miſſent en garde contre moi. Je me conſolai de ſa cruauté avec la facilité qui m'étoit aſſez naturelle, & la liberté que Mr. le Maréchal de la Meilleraye me laiſſoit avec les Dames de la Ville qui étoit à la vérité très entiére, m'étoit d'un fort grand ſoulagement. Ce n'eſt pas que l'exactitude de la Garde ne fût égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vue, que quand j'étois re-

1653. tiré dans ma chambre, & l'unique porte qui étoit à cette chambre étoit gardée par six Gardes jour & nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très haute, qui répondoit de plus dans la cour dans laquelle il y avoit toujours un grand Corps de Garde, & celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je sortois, composé de ces six hommes dont j'ai parlé ci-dessus, se postoit sur la terrasse d'une Tour d'où il me regardoit, quand je me promenois dans un petit jardin, qui est sur une maniére de bastion ou de ravelin qui répond sur l'eau. Monsieur de Brissac qui se trouva dans le Château de Nantes à la descente du carosse, & Mrs. de Caumartin, de Haqueville Abbé de Pontcarré, & Amelot, qui y vinrent bientot après, furent plus étonnez de l'exactitude de la Garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particuliérement quand j'apris par un Courier de l'Abbé Charier, que le Pape ne vouloit pas agréer ma démission; ce qui me fâcha beaucoup; parceque l'agrément du Pape ne l'eût pas validée, & m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, & je le chargeai d'une lettre, par laquelle j'expliquois au Pape mes véritables interêts. Je donnai de plus une instruction très ample à Malclerc, par laquelle je lui marquois tous les expédiens de concilier la dignité du Saint Siége avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader Sa Sainteté, elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de sa réputation de consentir mê-

même pour un instant à une violence aussi injurieuse à toute l'Eglise, & elle dit ces propres paroles à l'Abbé Charier & à Malclerc, qui pressoient le Pape les larmes aux yeux : „ je „ sais bien que mon agrément ne valideroit pas „ une démission, qui a été extorquée par la „ force, mais je sais bien aussi qu'il me des- „ honoreroit, quand on diroit que je l'ai „ donné à une démission, qui est dattée d'u- „ ne prison ". 1653.

Vous croyez aisément que cette disposition du Pape m'obligeoit à de sérieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par la disposition du Maréchal de la Meilleraye, qui étoit de tous les hommes le plus bas à la Cour. La nourriture qu'il avoit prise à celle de Mr. le Cardinal de Richelieu, avoit fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour le Cardinal Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer son nom. Ses frayeurs redoublérent à la premiére nouvelle qu'il eut que l'on incidentoit à Rome. Il m'en parut ému au delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le Cardinal lui eut mandé qu'il savoit de science certaine que la difficulté que faisoit le Pape venoit de moi, il ne se put plus contenir, il m'en fit des reproches, & au lieu de recevoir mes raisons, qui étoient fondées sur la pure & simple vérité, il affecta de croire que je la lui déguisois. Je ne doutai plus alors qu'il ne préparat des prétextes pour me rendre à la Cour, quand il lui conviendroit de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'est pas sure à ceux qui

1653. ont plus d'impétuosité que de bonne foi. Je fis expliquer au Maréchal ses intentions en l'échauffant insensiblement : il se trahit soi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui étoit avec nous dans la cour du Château. Il me lut une lettre, par laquelle on lui écrivoit que l'on avoit donné avis à la Cour, que je promettois à Monsieur qui étoit à Blois de lui ménager Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, & au point que je ne dessespérois pas qu'il ne lui donnat retraite au Fort Louis. Je lui dis qu'il auroit toujours de ces tracasseries, & que la Cour qui n'avoit songé qu'à appaiser Paris en m'en éloignant, ne songeoit plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, & il me dit d'une voix haute & animée ; „ En un mot, Monsieur, je veux bien que vous sachiez que „ je ne ferai pas la guerre au Roi pour vous. „ Je tiendrai fidélement ma parole, mais „ aussi faudra-t-il que Mr. le Premier-Président tienne celle qu'il a donnée au „ Roi ".

Cependant je me résolus de penser tout de bon à me sauver. M. le Premier-Président, à qui la Cour avoit déja fait une maniére de tentative, m'en pressoit, & Montrésor me fit donner un petit billet par le moyen d'une Dame de Nantes, où il y avoit : *vous devez être conduit à Brest dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez.* La chose étoit très difficile. Le préalable fut d'amuser le Maréchal. Joly lui faisoit voir des déchifremens qui paroissoient fort naturels, & je connus alors que les gens les plus défians sont très

très souvent les plus duppes. Je m'ouvris à M. de Brissac, qui faisoit de tems en tems des voyages à Nantes, & qui me promit de me servir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toujours avec beaucoup de mulets. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne seroit pas impossible que je me fourasse dans l'un de * ces bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. On fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer: je l'essayai même, & il me parut que ce moyen étoit praticable & simple. M. de Brissac fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul, qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce projet à Madame de Retz, & à Monsieur son beau-pére, ils l'en dissuadérent. Celle-là par la haine qu'elle avoit pour moi; & celui-ci par le tour de son esprit, qui alloit toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disoit, que j'étoufferois dans ce bahut, & touché à la vérité du scrupule qu'on lui avoit donné, que s'il faisoit une action de cette nature, il violeroit le droit de l'hospitalité trop ouvertement. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violeroit aussi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laissoit transférer à Brest. Il en convint, & il me donna parole qu'il me serviroit pour ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le dedans du Château: nous 1653.

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 80. Cet expédient ayant manqué, Joly, & non Caumartin, imagina l'autre, qui servit à faire sauver le Cardinal. Voyez ses Mémoires, page 81. & suiv.

1653. primes toutes nos mesures sur un plan que je me fis à moi-même, aussitot que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déja dit que je m'allois quelquefois promener sur une maniére de ravelin, qui donnoit sur la riviére, & j'avois observé que comme nous étions au mois d'Aout, elle ne battoit pas contre la muraille, & laissoit un petit espace de terre jusqu'au bastion. J'avois aussi remarqué qu'entre le jardin, qui étoit sur ce bastion, & la terrasse sur laquelle mes Gardes demeuroient quand je me promenois, il y avoit une porte que Chalucet y avoit fait mettre, pour empêcher les soldats d'y aller. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer, sans faire semblant de rien, cette porte après moi, qui étant à jour par des treillis, n'empêcheroit pas les Gardes de me voir, mais qui les empêcheroit au moins de pouvoir venir à moi: de me faire descendre par une corde, que mon Médecin & l'Abbé Rousseau frére de mon Intendant me tiendroient, & de faire trouver des chevaux au bas du ravelin, & pour moi, & pour quatre Gentilshommes que je faisois état de mener avec moi. Ce projet étoit d'une exécution très difficile. Il étoit extraordinaire, & tout ce qui l'est ne paroit possible qu'après l'exécution à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire. Je l'ai observé cent & cent fois, & il me semble que Longin ce fameux Chancelier de Zenobie l'a observé avant moi dans son livre de *sublimi genere*. Enfin il n'y eût rien eu de plus remarquable en notre siécle que le succès d'une évasion comme la mienne, s'il se fût terminé à me

ren-

rendre maitre de la Capitale du Royaume, 1653.
en brisant mes fers. Caumartin me donna, cette pensée. Je l'embrassai avec ardeur. M. le Président de Belliévre l'approuva, & aussitot que M. le Chancelier & Servien, qui étoient à Paris, surent que je marchois, ils ne pensérent qu'à me quitter la place & à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, proféra quand il reçut la lettre de M. le Maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame, & les feux de joye qui furent faits en beaucoup de quartiers de la Ville, quoique l'on ne me vît pas, & jugez de l'effet que j'avois lieu d'espérer de ma présence. En voila assez pour répondre à ceux qui ont blâmé mon entreprise, & je les supplie de s'examiner eux-mêmes, & de se demander dans leur intérieur s'ils eussent cru que la déclaration que je fis en plein Parlement contre M. le Cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rethel, eût réussi comme elle fit, si on la leur eût proposée un quart d'heure avant qu'elle réussît. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand, est de cette espéce ; je le suis de plus, qu'il est souvent nécessaire de le hazarder : mais je le suis encore qu'il étoit judicieux dans l'occasion dont il s'agit, parceque le pis du pis étoit de faire une action de grand éclat, que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, & à laquelle j'eusse donné un air de modération & de sagesse, si le terrain ne m'eût pas paru aussi ferme que je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris, qu'avec toutes les apparences d'un es-
prit

1653. prit de paix ; de déclarer & au Parlement & à l'Hôtel de Ville que je n'y allois que pour prendre possession de mon Archevêché; de prendre effectivement cette possession dans mon Eglise ; de voir ce que ce spectacle produiroit dans l'esprit d'un Peuple échauffé par l'état des choses ; car Arras étoit assiégé par M. le Prince. Le Roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes, comme il fit ; les serviteurs de M. le Prince, qui étoient en bon nombre dans la Ville, se seroient certainement joints à mes amis ; la fuite de M. le Chancelier & de M. Servien, auroit fait perdre cœur aux Mazarins ; la collusion de M. le Premier-President de Belliévre m'auroit été d'un avantage signalé. M. Nicolaï, Premier-Président de la Chambre des Comptes, a dit depuis que, comme il n'y avoit pas eu contre moi une seule ombre de formalitez observée, sa Compagnie n'auroit pas hésité un moment à faire, à l'égard de ma possession, tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faisant ces premiéres démarches, jusques où j'aurois dû & pu porter les secondes. Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je ne l'aurois cru, je n'aurois eu qu'à faire un pas en arriére, à traiter purement l'affaire en ecclésiastique, & me retirer, après ma prise de possession, à Mezieres, où deux cens Chevaux m'eussent passé avec toute sorte de facilité, toutes les troupes du Roi étant éloignées. Le Vicomte de Lamet étoit dedans, & Noirmoutier même, quoiqu'accommodé sous main à la Cour, comme vous avez vu ci-devant, eût été obli-

bligé de garder de grandes mesures avec moi, 1653.
pour ne se pas deshonorer tout-à-fait dans le monde, & par la considération même de son intérêt particulier; parceque Charleville & le Mont-Olimpe ne sont que comme un rien sans Mezieres. Il avoit de plus renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étois sorti de Vincennes; & comme il croyoit que j'aurois au premier jour ma liberté, il avoit pris cet instant pour se raccommoder avec moi, & pour m'envoyer Blanchecour, Capitaine d'Infanterie dans la garnison de Mezieres. Il m'apporta une lettre signée de lui & du Vicomte de Lamet, & ils m'écrivoient tous deux, comme étant & ayant toujours été dans mes intérêts, & y voulant vivre & mourir. Un billet séparé du Vicomte me marquoit que M. le Duc de Noirmoutier affectoit de faire le zélé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé par un éclat, qui dans l'état où étoient les choses, ne le pouvoit plus, au moins selon son opinion, commettre avec la Cour. Cependant comme Mezieres n'est pas considérable sans Charleville & sans le Mont-Olimpe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étois de Noirmoutier : mais j'y eusse toujours trouvé de quoi me retirer; & c'étoit justement ce dont j'avois le plus besoin, dans l'occasion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renversé en un moment quoiqu'aucune des machines sur lesquelles il étoit bâti n'eût manqué. Je me sauvai un Samedi 8. d'Aout à cinq heures du soir; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement, je descendis très heu-

1653 heureusement au bas du bastion, qui avoit quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un Valet de Chambre, qui est encore à moi, amusa mes Gardes en les faisant boire. Ils s'amusérent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignoit, & qui de plus se noyoit. Le Sentinelle qui étoit à vingt pas de moi n'osa me tirer, parceque lorsque je le vis compasser la méche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, & il avoua à la question qu'il crut, sur cette menace, que le Maréchal étoit de concert avec moi. Deux petits Pages qui se baignoient, & qui me voyant suspendu à la corde criérent que je me sauvois, ne furent pas écoutez, parceque tout le monde s'imagina qu'ils appelloient les gens au secours du Jacobin qui se baignoit. Mes quatre Gentilshommes se trouvérent à point nommé au bas du ravelin, où ils avoient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux: je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu seulement la moindre allarme, & comme j'avois quarante relais posez entre Nantes & Paris, je serois arrivé infailliblement le Mardi à la pointe du jour, * sans un accident que je puis dire avoir été le fatal & le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte, après que je vous aurai parlé d'une circonstance importante.

1654. J'avois un chiffre avec Madame la Palatine. Nous l'apellions l'*indéchifrable*, parcequ'il nous avoit toujours paru qu'on ne le pou-

* Ceci est raporté d'une maniére différente & moins avantageuse pour le Cardinal, par Joly dans le Tome II. de ses Mémoires, pag. 89. & suiv.

pouvoit pénétrer qu'en sachant le mot dont 1654.
on seroit convenu. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le Premier-Président que je me sauverois le 8. d'Aout, ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à toutes risques Ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires, pour régler & pour placer mes relais. Ce fut par ce chiffre que nous convinmes, Anneri, Laillevaux & moi, du lieu où la Noblesse du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince qui avoit un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'apelloit Martin, me tint ce chiffre six semaines à Bruxelles, & il me le rendit, en m'avouant que cet homme lui avoit confessé qu'il étoit indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité d'un chiffre. Cependant Joly, quoiqu'il ne fût pas déchifreur, en trouva la clef en rêvant. Pardonnez moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprens le fil de ma narration.

Aussitot que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes sur la riviére, & où nous étions convenus que M. de Brissac & M. le Chevalier de Sevigné m'attendroient avec un bateau pour la passer. La Ralde, Ecuyer de M. le Duc de Brissac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le tems aux Gardes du Maréchal de fermer la porte d'une petite rue du fauxbourg où étoit leur quartier, & par laquelle il falloit nécessairement passer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, & qui avoit couté mille

écus

1654. écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parceque le pavé étoit trop mauvais & très glissant; mais un de mes Gentilshommes nommé Bois-guerin ayant crié de mettre le pistolet à la main, parcequ'il voyoit deux Gardes du Maréchal qui ne songeoient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, en le présentant à la tête de celui de ces Gardes qui étoit le plus * près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval. Le Soleil qui étoit encore haut donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif & vigoureux. Il fit un grand sursaut, & il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre de mes Gentilshommes nommé Beau-chesne me releva & me remit à cheval; & quoique je souffrisse des douleurs effroyables, & que je fusse obligé de me tirer les cheveux de tems en tems pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues, avant que le Grand-Maître, qui, si l'on en veut croire la chanson de Marigny, me suivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac & le Chevalier de Sevigné avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. On me fit revenir en me jettant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eumes passé la riviére, mais les forces me manquérent, & M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une grosse meu-

* Il ne fut pas tout à fait si courageux, si l'on en croit Joly dans ses Mémoires Tome II. pag. 89.

meule de foin, où il me laissa avec un de 1654.
mes Gentilshommes qui me tenoit entre ses bras. Il emmena avec lui Joly, & il tira droit à Beaupreau à dessein d'y assembler la Noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes Domestiques, qui méritent bien de n'être pas oubliées. Paris, Docteur de Navarre, qui avoit donné le signal avec son chapeau aux quatre Gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon Ecuyer du Maréchal, qui le prit, en lui donnant quelques gourmades. Le Docteur ne perdit point le jugement, & il dit à Coulon d'un ton niais & Normand: *Je le dirai à M. le Maréchal que vous vous amusez à battre un pauvre Prêtre, parceque vous n'osez vous prendre à M. le Cardinal qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle.* Coulon prit cela pour bon; & il lui demanda où j'étois: *ne le voyez vous pas*, répondit le Docteur, *qui entre dans ce Village?* Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il m'avoit vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, & il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre. Celui pour qui le Docteur me vouloit faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un Village qu'il lui montroit, étoit ce Beau-Chesne, dont je vous ai parlé. Son cheval étoit outre, & il n'avoit pu me suivre. Coulon le prenant pour moi, courut à lui, & comme il se voyoit soutenu par beaucoup de Cavaliers qui étoient prêts de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beau-Chesne

1654. ne s'arrêta sur eux en la même posture, & il eut la fermeté de s'apercevoir dans cet instant qu'il y avoit un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jetta dedans, & pendant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier, & le força de passer la riviére. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parceque le Grand-Maitre, ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espéce, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déja dit qu'aussitot que l'Abbé Charier m'eut mandé que le Pape refusoit d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La Cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'original de cette démission à M. le Cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parcequ'il n'y avoit plus d'Ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, & ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des montagnes, & comme elle est la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adressé à M. le Cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, & il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée, & que j'ai toujours enseignée à mes gens, de ne jamais compter dans les grandes affaires les fatigues, le péril & la depense pour quelque chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'original de la démission ne se trouva plus

dans ce paquet, qui se trouva néanmoins très bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui étoit d'ailleurs plus brave que lui, se plaignit lui-même de son méchant artifice. Ce contretems donna lieu au Pape de laisser en doute le Cardinal d'Est, si l'inaction de Rome procédoit, ou de la mauvaise volonté de Sa Sainteté envers la Cour, ou du défaut de l'original de la démission. Malclerc avoit ordre de suplier le Pape en mon nom, en cas qu'il ne la voulût pas admettre, d'amuser le tapis, afin de me donner le tems de me sauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Le Cardinal d'Est, qui fut amusé lui-même, amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instances de celui-ci vers le Maréchal, pour me remettre entre les mains du Roi, en furent moins fréquentes & moins vives, & j'eus la satisfaction de devoir au zéle & à l'esprit de deux de mes gens, (car l'Abbé Charier eut aussi part à cette intrigue) le tems que j'eus, par ce moyen, tout entier de songer & de pourvoir à ma liberté. 1654.

Je reviens à la meule de foin. J'y demeurai caché plus de sept heures avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avois l'épaule rompue & démise; j'y avois une contusion terrible. La fiévre me prit sur les neuf heures du soir, & l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fusse sur le bord de la riviére, je n'osois boire, parceque si nous fussions sortis de la meule Montet & moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le

1654. foin qui eût paru remué, & qui eût donné lieu par conséquent à ceux qui couroient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des Cavaliers qui passoient à droit & à gauche. Nous reconnumes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable & inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poise St. Offanges, homme de qualité du Pays, que Mr. de Brissac avoit averti en passant chez lui, vint sur les deux heures après minuit me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de Cavaliers aux environs. Il me mit sur une civiére à fumier, & il me fit porter par deux Paysans dans la grange d'une maison qui étoit à lui à une lieue de là. Il m'y ensevelit encore dans le foin, mais comme j'y avois de quoi boire, je m'y trouvai mieux.

Monsieur & Madame de Brissac me vinrent prendre au bout de sept ou huit heures avec quinze ou vingt Chevaux, & ils me menérent à Beaupreau, où je trouvai l'Abbé de Belebat qui les y étoit venu voir, & où je ne demeurai qu'une nuit, jusqu'à ce que la Noblesse fût assemblée. M. de Brissac étoit fort aimé dans tout le Pays, il mit ensemble dans ce peu de tems plus de deux cens Gentilshommes. M. de Retz, qui l'étoit encore plus dans son quartier, le joignit à quatre lieues de là avec trois cens. Nous passames presque à la vue de Nantes, d'où quelques Gardes du Maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussez vigoureusement jusques dans la barriére, & nous arrivames heureusement à Machecoul, qui est dans le Pays de Retz, avec toute sorte de sureté. Je ne man-

manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domestiques. Madame de Brissac, qui s'étoit portée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit en me quittant & en me donnant une bouteille d'eau impériale; *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêchée d'y mettre du poison.* Elle se prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avoit faite sur son sujet, & de laquelle je vous ai parlé ci-devant. Il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, & je sentis au delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible, jusqu'à l'excès de la foiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant à la dureté de Madame de Retz & de Mr. de son Pére. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaise volonté dès que je fus arrivé. Elle se plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne me pas soumettre aux volontez du Roi, & il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la Cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un & l'autre mouroient de peur du Maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit & de mon évasion & encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la Noblesse, menaçoit de mettre tout le Pays de Retz à feu & à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point que de s'imaginer, ou de vouloir faire croire que mon mal n'étoit que délicatesse; qu'il n'y a-

1654.

1654. voit rien de démis, & que j'en ſerois quitte pour une contuſion. Le Chirurgien affidé de M. de Retz le diſoit à qui le vouloit entendre, & qu'il étoit bien rude que j'expoſaſſe pour une délicateſſe toute ma Maiſon qui alloit être inveſtie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit, où je ſentois des douleurs incroyables, & où je ne pouvois pas ſeulement me tourner. Tous ces diſcours m'impatientérent au point, que je pris la réſolution de quitter ces gens là, & de me jetter dans Belle-Iſle, où je pouvois au moins me faire tranſporter par mer. Le trajet étoit fort délicat, parceque M. le Maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la Côte. Je ne laiſſai pas de le hazarder. Je m'embarquai au port de la Roche qui n'eſt qu'à une petite demie lieue de Machecoul, ſur une chaloupe que la Giſclaye, Capitaine de vaiſſeau & bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le tems nous obligea de mouiller au Croiſil, où nous courumes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoitre la nuit. La Giſclaye, qui ſavoit la langue & le Pays, s'en démêla fort bien. Nous remimes à la voile le lendemain à la pointe du jour, & nous découvrimes quelque tems après une barque longue de Biſcayens qui nous donnérent la chaſſe. Nous primes la fuite à la conſidération de M. de Briſſac, qui n'eût pas pris plaiſir d'être mené en Eſpagne, parcequ'il ne ſe ſauvoit pas de priſon comme moi, & que l'on eût pu par conſéquent lui tourner en crime ce voyage. Comme la barque longue faiſoit force de vent ſur nous, & que même elle nous le gagnoit, nous crumes que

que nous ferions mieux de nous jetter à terre dans l'Isle de Retz. La barque fit quelque mine de nous y suivre, elle bordeya assez longtems à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remimes la nuit, & nous arrivames à Belle-Isle à la petite pointe du jour. 1654.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, & j'eus besoin de toute la force de ma constitution, pour défendre & pour sauver de la gangrenne une contusion aussi grande que la mienne, & à laquelle je n'apliquai jamais d'autre reméde que du sel & du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégout qu'à Machecoul, mais je n'y trouvai pas dans le fond beaucoup plus de fermeté. On s'imagina au Pays de Retz que le Commandeur de Neuf-chaise, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre au premier jour de m'investir dans Belle-Isle. On y aprit que le Maréchal faisoit apareiller deux barques longues à Nantes. Ces avis étoient bons & véritables, mais il s'en faloit bien qu'il fussent si pressans qu'on les croyoit. Il faloit du tems pour les rendre tels, & plus qu'il n'en eût fallu pour me remettre. La frayeur qui étoit à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle, & je m'en aperçus en ce que l'on commença à croire que je n'avois pas en effet l'épaule démise, & que la douleur que je recevois de ma contusion, faisoit que je m'imaginois que mon mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet. On ne peut s'imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures, quand on sent qu'ils sont injustes. Le Chevalier de Sevigné, homme de cœur mais intéressé, craignoit

1654. que l'on ne lui rasât sa maison, & Mr. de Brissac, qui croyoit avoir suffisamment réparé la paresse, plutot que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien aise de finir, & de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire, à laquelle ils n'étoient plus engagez que pour l'amour de moi. La difference est que je ne croyois pas le péril si pressant ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, au moins à mon sens, prendre le tems & de me faire traiter & de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviger. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un vaisseau de Hambourg qui étoit à la rade, & je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, & qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur proposai de me faire venir cette barque de Corsaire de Biscaye, qui étoit mouillée à notre vue à la pointe de l'Isle, & ils apréhendérent de se criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol. Je m'embarquai enfin sur une barque de Pêcheurs, où il n'y avoit que cinq Mariniers de Belle-Isle, Joly, deux de mes Gentilshommes, & un Valet de Chambre que mon frére m'avoit prêté. La barque étoit chargée de sardines, ce qui nous vint assez à propos, parceque nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frére m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les Gardes-Côtes. M. son Beaupére n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingts pisto-

toles, & celui qui commandoit dans Belle- 1654.
Isle quarante. Nous quittames nos habits, nous primes de méchans haillons de quelques Soldats de la garnison, & nous nous mimes à la mer à l'entrée de la nuit, à dessein de prendre la route de St. Sebastien qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fût assez longue pour un bâtiment de cette nature, car il y a de Besle-Isle à Saint Sebastien quatre vingts lieues fort grandes: mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec sureté. Nous eumes un fort gros tems toute la nuit. Il calma à la pointe du jour; mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joye, parceque notre boussole, qui étoit unique, tomba dans la mer par je ne sai quel accident. Nos Mariniers, qui se trouvérent fort étonnez & qui d'ailleurs étoient fort ignorans, ne savoient où ils étoient, & ne prirent de route que celle qu'un vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit Turc & de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeames qu'il craignoit la terre, & que par conséquent nous n'en pouvions être loin. Les petits oiseaux qui venoient se percher sur notre mât nous le marquoient d'ailleurs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeyames toute la nuit dans cette incertitude; nous y demeurames tout le lendemain, & un vaisseau dont nous voulumes nous aprocher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, & nous

1654. apréhendions d'être chargez en cet endroit par un gros tems, auquel il y avoit déja quelque aparence. La nuit fut assez douce, & nous aperçumes à la pointe du jour une chaloupe à la mer. Nous nous en aprochames avec beaucoup de peine, parcequ'elle apréhendoit que nous ne fussions Corsaires. Nous parlames Espagnol & François à trois hommes qui étoient dedans, mais ils n'entendoient ni l'une ni l'autre Langue. L'un d'eux se mit à crier *San-Sebastien*, pour nous donner à connoitre qu'il en étoit, nous lui montrames de l'argent, & nous lui répondimes *San-Sebastien*, pour lui faire connoitre que c'étoit où nous voulions aller. Il se mit dans notre barque, & il nous y conduisit, ce qui lui fut aisé, parceque nous n'en étions pas bien éloignez.

Nous ne fumes pas plutot arrivez, qu'on nous demanda notre charte-partie, qui est si nécessaire à la mer, que tout homme qui navige sans l'avoir, est pendable, sans autre forme de procès. Le Patron de notre barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas besoin. Le défaut de ce papier joint aux méchans habits que nous avions, obligea les Gardes du port à nous dire que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au matin. Nous leur répondimes que nous étions connus de M. le Baron de Vateville, qui commandoit pour le Roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une hôtellerie, & que l'on nous donna un homme qui mena Joly à M. de Vateville, qui étoit au passage, & qui d'abord jugea par

ses

ſes habits tout déchirez qu'il étoit un imposteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hazard, & il vint me voir dès le lendemain à mon hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarraſſé, & d'un homme qui avoit accoutumé, au poſte où il étoit, de voir ſouvent des trompeurs. Ce qui commença à le raſſurer fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupreau, & que mes amis me renvoyérent en diligence, auſſitot qu'ils ſurent que je m'étois embarqué pour Saint-Sebaſtien. Il le trouva ſi bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un Courier ſuppoſé, & il l'en trouva même beaucoup mieux inſtruit qu'il n'eût ſouhaité: car ce fut lui qui lui aprit que l'armée de France avoit forcé celle d'Eſpagne dans les Lignes d'Arras: & cet avis que M. de Vateville fit paſſer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beaucheſne me l'aporta, avec une diligence incroyable, ſur une frégate de Corſaire Biſcayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Iſle, & qui fut ravi de ſe charger de ſa perſonne & de ſon paſſage, ſachant qu'il me venoit chercher à St. Sebaſtien. Mes amis me l'envoyérent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutot que celui de Meziéres, où ils apréhendoient que je ne vouluſſe me jetter. Cet avis étoit certainement le plus ſage; il n'eût pas été le plus heureux par l'événement. Je le ſuivis ſans héſiter, quoique ce ne fût pas ſans peine. Je connoiſſois aſſez la Cour de Rome, pour ſavoir que le poſte d'un réfugié & d'un ſupliant n'y eſt pas agréable, & mon cœur qui étoit piqué 1654.

1654. qué au jeu contre le Cardinal Mazarin, étoit plein de mouvemens qui m'eussent porté avec plus de gayeté dans les lieux où j'eusse pu donner un champ plus libre à mes ressentimens. Je n'ignorois pas que je ne pouvois point espérer de M. le Duc de Noirmoutier tout ce qui me conviendroit peut être dans les suites : mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le maitre dans Meziéres, comme je l'y étois, & m'y rendant en personne, il n'étoit pas impossible que je n'engageasse M. de Noirmoutier, qui enfin gardoit les aparences avec moi, & qui même, aussitot qu'il eut apris ma liberté, m'avoit dépêché un Gentilhomme en commun avec le Gentilhomme de Lamet, pour m'offrir retraite dans leurs Places. Mes amis ne doutoient pas que je ne la trouvasse, & même très sure, dans Meziéres. Ils craignoient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville, & comme la situation de ces Places fait que l'une sans l'autre n'est pas fort considérable, ils crurent que, vû la disposition de M. de Noirmoutier, je ferois mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répéte encore ici ce que je vous ai déja dit, que je ne sai s'il n'y eût pas eu lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutier, mais de l'état où il se fût trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vues. Ils me représentérent que l'azile naturel d'un Cardinal, & d'un Evêque persécuté, étoit le Vatican; mais il y a des tems dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devroit servir d'azile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis & je le choisis. Quelque événement

ment que ce choix ait eu, je ne m'en ſuis 1654.
jamais repenti, parcequ'il eut pour principe la déference que je rendis au conſeil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'eſtimerois davantage, s'il avoit été l'effet de ma modération, & du deſir de m'employer à mon rétabliſſement par les voyes eccléſiaſtiques.

Il ne tint pas aux Eſpagnols que je ne priſſe un autre parti. Auſſitot que Monſieur de Vateville m'eut reconnu pour le Cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, & par les circonſtances que je vous ai marquées, & par un Sécretaire Bourdelois qu'il avoit, qui m'avoit vu à Paris pluſieurs fois; il me mena chez lui dans un apartement qui étoit au plus haut étage, & il m'y tint ſi couvert, que quoique Mr. le Maréchal de Grammont, qui n'étoit qu'à trois lieues de Saint-Sebaſtien, eût donné avis à la Cour par un Courier exprès que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour ſuivant, au point d'en dépêcher un autre pour s'en dédire. Je fus trois ſemaines dans un lit, ſans me pouvoir remuer, & le Chirurgien du Baron de Vateville qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parcequ'il étoit trop tard. J'avois l'épaule abſolument démiſe, & il me condamna d'être eſtropié pour tout le reſte de ma vie. J'envoyai Bois-guérin au Roi d'Eſpagne, auquel j'écrivis, pour le ſuplier de me laiſſer paſſer par ſes Etats pour aller à Rome. Ce Gentilhomme fut reçu de Sa Majeſté Catholique & de Dom Louis de Haro avec une honnêteté, qui alloit au delà de tout ce que je vous puis exprimer. On le dépê-
cha

1654 cha dès le lendemain, on lui donna une chaine de huit cens écus, on m'envoya une litiére du Corps, & l'on me dépêcha en diligence Dom Christoval de Chassembac, Allemand, mais Espagnolisé & Sécretaire des Langues, très confident de Dom Louis. Il n'y a point d'effort que ce Sécretaire ne fît pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce voyage seroit au service du Roi Catholique, & par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. On ne comprenoit pas ces raisons, qui étoient pourtant, comme vous voyez, assez bonnes; & comme je m'en étonnois, Vateville, qui en présence du Sécretaire avoit été de son avis, & même avec véhémence, me dit, „ ce voyage couteroit cinquante „ mille écus au Roi, & peut-être l'Archevêché à vous, & il ne seroit bon à rien. „ Cependant il faut que je parle comme „ l'autre, ou je serois brouillé à la Cour. „ Nous agissons sur le pied de Philippe II. „ qui avoit pour maxime d'engager toujours les Etrangers par des démonstrations „ publiques. Vous voyez comme nous „ l'apliquons: ainsi du reste ". Cette parole est considérable, & je l'ai moi-même apliquée depuis plus d'une fois, en faisant reflexion sur la conduite du Conseil d'Espagne. Il m'a paru en plus d'une occasion qu'il péche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à ses maximes générales, que l'on péche en France par le mépris que l'on fait des générales, & des particuliéres.

Quand Dom Christoval vit qu'il ne pouvoit pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer sur

ſur une frégate de Dunquerque qui étoit à Saint-Sebaſtien, & il me fit des offres immenſes, en cas que je vouluſſe aller en Flandres traiter avec Monſieur le Prince, & me déclarer avec Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe. Il avoit raiſon de me propoſer ce parti, qui étoit en effet du ſervice du Roi ſon maitre. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très honnête, c'eſt que tous mes refus n'empêchérent pas qu'il ne me fît aporter un petit coffre de velours, dans lequel il y avoit quarante mille écus en piéces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faiſant rien pour le ſervice du Roi Catholique, & je m'en excuſai ſur ce titre avec tout le reſpect que je devois: & comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, & que les quatre cens écus que je tirai de la vente de mes ſardines furent preſque conſumez en ce que je donnai aux gens de Mr. de Vateville: je le priai de me prêter quatre cens piſtoles, dont je lui fis ma promeſſe, & que je lui ai rendues depuis. 1654.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint-Sebaſtien, & je pris la route de Valence, pour m'embarquer à Vivaros, où Dom Chriſtoval me promit que Dom Jean d'Autriche, qui étoit à Barcelonne, m'envoyeroit & une frégate & une galére. Je paſſai, dans une litiére du Corps du Roi d'Eſpagne, toute la Navare, ſous le nom du Marquis de Saint Florent, ſous la conduite d'un Maitre d'Hôtel de Mr. de Vateville, qui diſoit que j'étois un Gentilhomme de Bourgogne, qui alloit ſervir le Roi dans

1654. dans le Milanez. Comme j'arrivai à Tudelle, ville assez considérable qui est au delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. On y faisoit la nuit des feux & des Corps de Gardes. Les Laboureurs des environs s'étoient soulevez, parcequ'on leur avoit défendu la chasse. Ils étoient entrez dans la ville, & ils y avoient fait beaucoup de violence, & même pillé quelques maisons. Un Corps de Garde, qui fut posé à dix heures du soir devant l'hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eût pris de moi: mais une litiére du Roi, avec les Muletiers de sa livrée, me rassuroit. Je vis entrer à minuit un certain Dom Martin dans ma chambre, avec une épée fort longue & une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du logis, & qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort ému; qu'il croyoit que j'étois un François, venu pour fomenter la révolte des Laboureurs; que l'Alcade ne savoit lui-même ce qui en étoit; qu'il étoit à craindre que la canaille ne prît ce prétexte pour me piller & pour m'égorger, & que le Corps de Garde qui étoit même devant le logis commençoit à murmurer & à s'échauffer. Je priai Dom Martin de leur faire voir sans affectation la litiére du Roi, de les faire parler aux Muletiers, de les mettre en conversation avec Dom Pedro Maitre d'Hôtel de M. de Vateville. Il entra justement dans ma chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *Endemoniados* qui n'entendoient ni rime ni raison, & qu'ils l'avoient lui-même menacé de le massacrer. Nous passames ainsi toute

toute la nuit, ayant pour sérénades une multitude de voix confuses, qui chantoient, ou plutot qui hurloient des chansons contre les François. Je crus le lendemain au matin qu'il étoit à propos de faire voir à ces gens-là, par notre assurance, que nous ne nous tenions pas pour François. Je voulus sortir pour aller à la Messe, & je trouvai sur le pas de la porte un Sentinelle qui me fit rentrer assez promtement, en me mettant le bout de son mousquet dans la tête, & en me disant qu'il avoit ordre de l'Alcade de me commander de la part du Roi de me tenir dans mon logis. J'envoyai Dom Martin à l'Alcade pour lui dire qui j'étois, & Dom Pedro y alla avec lui. Il me vint trouver en même tems. Il quitta sa baguette à la porte de ma chambre. Il mit un genou à terre, & en m'abordant il baisa le bas de mon juste-au-corps, mais il déclara qu'il ne pouvoit me laisser sortir, qu'il n'eût eu ordre du Comte de San Estevan, Viceroi de Navarre, qui étoit à Pampelune. Dom Pedro y alla avec un Officier de la Ville, & il en revint avec beaucoup d'excuses. On me donna cinquante Mousquetaires d'escorte montez sur des ânes, qui m'accompagnérent jusques à Cortez. 1654.

Je continuai mon chemin par Sarragosse, Capitale de l'Arragon, grande & belle Ville. Je fus surpris au dernier point d'y voir que tout le monde parloit François dans les rues. Il y en a en effet une infinité, & particuliérement d'Artisans, qui sont plus affectionnez à l'Espagne que les naturels du Pays. Le Duc de Monteleone, Napolitain, de la Maison de Pignatelli, Viceroi d'Arragon, m'envoya à trois ou quatre lieues au devant de moi un Gentilhomme, pour

1654. me dire qu'il y fût venu lui-même avec toute la Noblesse, si le Roi son maitre ne lui eût mandé d'obéir à l'ordre contraire qu'il savoit que je lui en donnerois. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille & mille galanteries, & de tous les rafraichissemens imaginables, que je trouvai à Sarragosse. On y voit, avant que d'entrer dans la ville de ce côté-là, l'Alcaçar des anciens Rois Maures, qui est présentement à l'Inquisition. Il y a auprès une allée d'arbres, dans laquelle je vis un Prêtre qui se promenoit. Le Gentilhomme du Viceroi me dit que ce Prêtre étoit le Curé d'Occa, ville très ancienne en Arragon, & que ce Curé faisoit la quarantaine pour avoir enterré depuis trois semaines son dernier Paroissien, qui étoit effectivement le dernier de douze mille personnes mortes de la peste dans sa paroisse. Ce même Gentilhomme du Viceroi me fit voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Sarragosse. (J'étois toujours caché, comme je l'ai dit, sous le nom de Marquis de Saint Florent.) Mais il ne fit pas la réflexion que *Nuestra Senora del Pilar*, qui est un des plus célébres Sanctuaires de toute l'Espagne, ne se pouvoit pas voir sous ce titre. On ne montre jamais à découvert cette image miraculeuse qu'aux Souverains & aux Cardinaux. Le Marquis de Saint Florent n'étoit ni l'un ni l'autre, de sorte que quand on me vit dans le balustre avec un juste-au-corps de velours noir & une cravate, le Peuple infini qui étoit accouru de toute la Ville au son de la cloche, qui ne sonne que pour cette cérémonie, crut que j'étois le Roi d'Angleterre. Il y avoit je crois plus de deux cens carosses de Dames, qui me firent cent & cent

ga-

galanteries, aufquelles * je ne répondis que 1654.
comme un homme qui ne parloit pas trop bien Efpagnol. Cette Eglife eft belle en elle-même, mais les ornemens & les richeffes en font immenfes, & le tréfor magnifique. L'on m'y montra un homme qui fervoit à allumer les lampes qui y font en nombre prodigieux, & l'on me dit qu'on l'y avoit vu fept ans à la porte de cette Eglife avec une feule jambe. Je l'y vis avec deux. Le Doyen avec tous les Chanoines m'affurérent que toute la ville l'avoit vu comme eux, & que fi je voulois encore attendre deux jours, je parlerois à plus de vingt mille hommes, même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la ville. Il avoit recouvré la jambe, à ce qu'il difoit, en fe frotant de l'huile de ces lampes. On célébre tous les ans la fête de ce prétendu miracle avec un concours incroyable de peuple, & il eft vrai qu'encore à une journée de Sarragoffe, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toute forte de qualitez qui y couroient.

J'entrai de l'Arragon dans le Royaume de Valence, qui fe peut dire, non pas feulement le Pays le plus fain, mais encore le plus beau jardin du monde. Les grenadiers, les orangers, les limoniers y font les paliffades des grands chemins. Les plus belles & les plus claires eaux du monde leur fervent de canaux. Toute la campagne, qui eft émaillée d'un million de diférentes fleurs qui flatent

* *Il faifoit*, dit Joly, *de fon mieux pour imiter les maniéres des Cavaliers.* Voyez fes Mémoires Tome II. page 111.

1654. la vue, y exhalle un million d'odeurs différentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros, où Dom Fernand Carillo Zuatra, Général des Galéres de Naples, me joignit le lendemain, avec la Patronne de cette Escadre, belle & excellente galére, & renforcée de la meilleure partie de la Chiourme & de la Soldatesque de la Capitane, que l'on avoit presque desarmée pour cet effet. Dom Fernand me rendit une lettre de Dom Juan d'Autriche, aussi belle & aussi galante que j'en aye jamais vue. Il me donnoit le choix de cette galére, ou d'une fregate de Dunquerque, qui étoit à la même plage, & qui étoit montée de 36. piéces de canon. Celle-ci étoit plus sure pour passer le Golfe de Lion, dans une saison aussi avancée, car nous étions dans le mois d'Octobre. Je choisis la galére, & vous verrez que je n'en fis pas mieux. Dom Christoval de Cardone, Chevalier de St. Jaques, arriva à Vivaros un quart d'heure après Dom Fernand Carillo, & il me dit que Mr. le Duc de Montalte, Viceroi de Valence, l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui; qu'il savoit que j'avois refusé ce que le Roi Catholique m'avoit offert à St. Sebastien; qu'il n'osoit par cette raison me presser de recevoir ce que le Pagueloi des galéres avoit ordre de m'aporter: mais que, comme il savoit que la précipitation de mon voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent, que j'étois fort libéral, & que je ne serois pas fâché de faire quelque régal à la Chiourme, il espéroit que je ne refuserois pas quelques petits rafraichissemens pour elle. Ce rafraichissement consistoit en

en * six grandes caisses pleines de toutes sortes 1654.
de confitures de Valence; de 12. douzaines de paires de gands d'Espagne exquis, & d'une bourse de senteur dans laquelle il y avoit deux mille piéces d'or fabrique des Indes, qui reviennent à deux mille cinq cens ou six cens pistoles. Je reçus le présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant que, comme je ne me trouvois pas en état de servir Sa Majesté Catholique, je croyois que je manquerois à mon devoir en toutes maniéres, si je recevois les grandes sommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire aporter à Saint-Sebastien, & offrir à Vivaros; mais que je croirois aussi manquer au respect que je devois à un aussi grand Monarque, si je n'acceptois le dernier présent dont il m'honoroit. Je le reçus donc, mais je donnai avant que de m'embarquer les confitures au Capitaine de la galére les gands à Dom Fernand, & l'or à Dom Pedro pour Mr. le Baron de Vateville, en lui écrivant que, comme il m'avoit dit plusieurs fois qu'il étoit assez embarassé à cause de l'extrême dépense qui étoit nécessaire à faire achever l'Amiral des Indes d'Occident, qu'il faisoit construire à St. Sebastien, je lui envoyois un petit grain pour soulager son mal de tête, (c'est ainsi qu'il appelloit le chagrin que la fabrique de ce vaisseau lui donnoit.) Ma maniére d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raison de donner les rafraichissemens de victuailles au Capitaine, il étoit indiffé-

* Joly parle de deux grandes caisses pleines de gans & de peaux d'Espagne, dans lesquelles on trouva plusieurs bourses pleines d'or. Il ajoute que le Cardinal refusa cet or, & n'accepta que les gans & les senteurs, &c. Voyez ses Mémoires Tome II. page 112.

1654. différent de retenir les gands d'Espagne ou de les donner à Dom Fernand. Il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille & tant de pistoles. Les Espagnols ne me l'ont jamais pardonné, & ils ont toujours attribué à mon aversion, ce qui n'étoit en moi dans la vérité qu'une suite de la profession que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de personne.

Je m'embarquai à la seconde garde de la nuit avec un gros tems, mais qui ne nous incommodoit pas beaucoup, parceque nous avions le vent en poupe. Nous faisions 15. milles par heure, & nous arrivames le lendemain à Mayorque. Comme il y avoit de la peste en Arragon, tout ce qui venoit de la côte d'Espagne étoit conduit à Mayorque. Il y eut beaucoup d'allées & de venues pour nous faire donner pratique, à laquelle le Magistrat de la ville s'opposoit avec vigueur. Le Viceroi, qui n'est pas à beaucoup près si absolu en cette Isle que dans les autres Royaumes d'Espagne, & qui avoit reçu ordre du Roi son maitre de me faire toutes les honnêtetez possibles, fit tant par ses instances, que l'on me permit à moi & aux miens d'entrer dans la ville, à condition de n'y point coucher. Cela nous parut sans doute assez extravagant, parceque l'on porte le mauvais air dans une ville, quoiqu'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dinée à un Cavalier Mayorquin, qui me répondit ces propres paroles, que je remarque, parcequ'elles peuvent s'apliquer en mille rencontres que l'on fait dans la vie : „ nous ne craignons „ pas que vous nous aportiez du mauvais air, „ parceque nous savons bien que vous n'êtes „ pas passez à Occa: mais comme vous vous „ en êtes aprochez, nous sommes bien aises „ de faire en votre personne un exemple qui ne

„ vous

„ vous incommode point, & qui nous accom- 1654.
„ mode pour les ſuites”. Cela en Eſpagnol eſt plus ſubſtanciel, & même plus galant qu'en François.

Le Viceroi, qui étoit un Comte Arragonnois, me vint prendre avec cent ou cent vingt caroſſes pleins de Nobleſſe & la mieux faite qui ſoit en Eſpagne; il me mena à la Meſſe au *Leo*, (on appelle ainſi les Cathédrales) où je vis trente ou quarante femmes de qualité plus belles les unes que les autres, & ce qui eſt de merveilleux, c'eſt qu'il n'y en a point de laides dans toute l'Iſle: au moins elles y ſont très rares, ce ſont pour la plupart des beautez très délicates, & des teints de lys & de roſes. Les femmes du bas peuple, que l'on voit dans les rues, ſont de cette eſpéce. Elles ont une coeffure particuliére qui eſt fort jolie. Le Viceroi me donna un magnifique dîner dans une ſuperbe tente de brocard d'or, qu'il avoit fait élever ſur le bord de la mer. Il me mena après entendre une muſique dans un couvent de Filles, qui ne cédoient pas en beauté aux Dames de la ville. Elles chantérent à la grille à l'honneur de leur Saint, des airs & des paroles plus galantes & plus paſſionnées que ne ſont les chanſons de Lambert. Nous allames nous promener ſur le ſoir aux environs de la ville qui ſont les plus beaux du monde, & tout pareils aux campagnes du Royaume de Valence. Nous revinmes chez la Vice-reine, qui étoit plus laide qu'un Démon, & qui étant auſſi ſous un grand dais & toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux luſtre à ſoiſante Dames qui étoient auprès d'elle, & qui avoient été choiſies entre les plus belles de la

1654. la ville. On me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la Galére, au son de toute l'artillerie des bastions, & d'une infinité de hautbois & de trompettes. J'employai à ces divertissemens les trois jours que le mauvais tems m'obligea de passer à Mayorque. J'en partis le 4. avec un vent frais & en poupe, je fis cinquante lieues en douze heures, & j'entrai fort heureusement avant la nuit au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite; & je ne crois pas que deux galéres à la fois y pussent passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup, & fait un bassin oblong qui a une grande demie lieue de large, & une bonne lieue de long. Une grande montagne qui l'environne de tous les côtez fait un théâtre, qui, par la multitude & la hauteur des arbres dont elle est couverte, & par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille & mille scénes qui sont sans exagération plus surprenantes que celles de l'Opéra. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le port de tous les vents, & dans les plus grandes tempêtes il est toujours aussi calme qu'un bassin de fontaine, & aussi uni qu'une glace. Il est par tout d'une égale profondeur, & les gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Ce port est dans l'Isle de Minorque, qui donne encore plus de chair & de toutes sortes de victuailles nécessaires à la navigation, que celle de Mayorque ne produit de grenades, d'orangers & de limons.

Le tems grossit extrêmement après que nous

nous fumes entrez dans le port, & au point 1654.
que nous fumes obligez d'y demeurer quatre jours. Nous en fimes pourtant quatre partances, mais le vent nous refusa toujours. Dom Fernand Carillo, qui étoit homme de qualité, jeune de vingt quatre ans, fort honnête & fort civil, chercha à me donner tous les divertissemens que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La chasse y étoit la plus belle du monde en toute sorte de gibier, & la pêche en profusion. En voici une maniére particuliére à ce port. Dom Fernand prit cent Turcs de la Chiourme, les mit en rang, leur fit tenir un très gros cable, & fit plonger quatre de ces Esclaves, qui attachérent ce cable à une fort grosse pierre, & la tirérent après à force de bras avec leurs compagnons au bord de l'eau. Ils ne réussirent qu'après des efforts incroyables, & ils n'eurent guéres moins de peine à casser cette pierre à coups de marteau. Ils trouvérent dedans sept ou huit écailles, moindres que des huitres en grandeur, mais d'un gout sans comparaison plus relevé.

Le tems s'étant adouci, nous fimes voile pour passer le Golfe de Lion, qui commence en cet endroit, il a 100. lieues de long & 40. de large, & il est extrêmement dangereux, tant à cause des montagnes de sable que l'on prétend qu'il éléve & qu'il roule quelquefois, que parcequ'il n'y a point de port. Souvent la côte de Barbarie qui le borne d'un côté n'est pas abordable, celle de Languedoc qui le joint de l'autre est très mauvaise; enfin le trajet n'en est point agréable pour les galéres, pour peu que la saison soit avancée: & elle l'étoit beaucoup,

 étant

1654. étant fort proche de la Toussaints, qu'il fait toujours à la mer de grands coups de vent. Dom Fernand, qui étoit un des hommes d'Espagne des plus avanturiers, m'avoua qu'une médiocre fregatte eût été meilleure en ce rencontre, que la plus forte galére. Nous passâmes le Golphe en 36. heures avec le plus beau tems du monde, & avec un vent qui ne laissant pas de nous servir, ne nous obligeoit presque pas à mettre sur les bougies de la chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrames ainsi dans le canal qui est entre la Corse & la Sardaigne. Dom Fernand Carillo qui vit quelques nuages qui lui faisoient apréhender changement de tems, me proposa de donner fonte à Porto Condé, qui est un port inhabité dans la Sardaigne : ce que j'agréai. Son apréhension s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau tems, & ce fut un grand bonheur pour moi: car M. de Guise, qui alloit à Naples sur l'armée navale de France, étoit mouillé à Porto-Condé avec six galéres. Dom Fernand Carillo, qui le sût deux jours après, me dit qu'il se fût moqué de ces six galéres, parceque la sienne qui avoit quatre cens cinquante hommes de Chiourme se fût aisément tirée d'affaire : mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre. La forteresse de St. Boniface, qui est en Corse & aux Génois, tira 40. coups de canon en nous voyant, & comme nous en passions trop loin pour en être saluez, nous jugeames qu'elle nous faisoit quelque signal, & il étoit vrai : car elle nous

nous avertissoit qu'il y avoit des Ennemis à Porto-Condé. Nous ne le primes pas ainsi, & nous crumes qu'elle nous vouloit faire connoitre qu'une petite fregate que nous voyions devant nous au sortir du canal, étoit Turque, comme elle en avoit le garbe. Il prit fantaisie à Dom Fernand de l'attaquer, & il me dit qu'il me donneroit, si je le lui permettois, le plaisir d'un combat qui ne dureroit qu'un quart d'heure. Il commanda que l'on donnat chasse à la fregate, qui paroissoit effectivement faire force de voiles pour s'enfuir. Le Pilote, qui n'avoit d'attention qu'à cette fregate, en manqua pour un banc de sable, qui ne paroissoit pas effectivement au dessus de l'eau, mais qui est si connu, qu'il est même marqué dans les Cartes. La galére toucha. Comme il n'y a rien de si dangereux à la mer, tout le monde cria *miséricorde*. Toute la Chiourme se leva, pour essayer de se déferrer & de se jetter à la nage. Dom Fernand Carillo, qui jouoit au piquet avec Joly dans la chambre de poupe, me jetta la premiére épée qu'il trouva devant lui, en me criant que je la tirasse. Il tira la sienne & sortit, chargeant à coups d'estramaçon tout ce qu'il trouvoit devant lui. Tous les Officiers & la soldatesque firent la même chose, parcequ'ils apréhendoient que la Chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs ne relevat la galére, c'est à dire, qu'ils ne s'en rendissent les maitres, comme il est arrivé quelquefois en de semblables occasions. Quand tout le monde se fut remis à sa place, il me dit de l'air du monde le plus froid & le plus assuré : „ j'ai ordre, „ Monsieur, de vous mettre en sureté, voilà „ mon premier soin. Il y faut pourvoir. Je „ ver- 1654.

1654. „ verrai après cela si la galére est blessée". En proférant cette derniére parole, il me fit prendre à soi de corps par quatre Esclaves, & il me fit porter dans la felouque. Il y mit avec moi trente Mousquetaires Espagnols, ausquels il commanda de me mener sur un petit écueil, qui paroissoit à cinquante pas de là, & où il n'y avoit place que pour quatre ou cinq personnes. Les Mousquetaires étoient dans l'eau jusques à la ceinture : ils me firent pitié, & quand je vis que la galére n'étoit pas blessée, je les y voulus renvoyer, mais ils me dirent que si les Corses qui étoient sur le rivage me voyoient sans une bonne escorte, ils ne manqueroient pas de me venir piller & égorger. Ces Barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage est à eux.

La galére ne se trouva pas blessée, ce qui fut une maniére de prodige. On ne laissa pas d'être plus de deux heures à la relever. La felouque me vint reprendre, & je remontai sur la galére avec joye. Comme nous sortions du canal, nous aperçumes encore la fregate, qui voyant que la galére ne la suivoit plus avoit repris sa route. Nous lui donnames chasse, elle la prit. Nous la joignimes en moins de deux heures, & nous trouvames en effet qu'elle étoit Turque, mais entre les mains des Génois qui l'avoient prise sur les Turcs, & l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très aise que l'avanture se fût terminée ainsi. Cette guerre ne me plaisoit pas. Le tems se chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui est un port inhabité de Corse. Un Trompette du Gouverneur Génois d'un fort, qui en est assez proche, vint nous aver-

avertir de la part de son Capitaine que Monsieur de Guise étoit avec six galéres de France à Porto-Condé, qu'aparemment il nous avoit vu passer, & qu'il pourroit nous venir surprendre la même nuit sur le soir. Nous résolumes de nous remettre à la mer, quoique le tems commençat à être fort gros, & qu'il y eût même quelque péril à sortir la nuit de Porto-Vecchio, parcequ'il a à sa bouche un écueil de rocher qui jette un courant assez fâcheux. La bourasque augmenta avec la nuit, & nous eumes une des plus grandes tempêtes qui se soit peut-être jamais vue à la mer. Le Pilote royal des galéres de Naples, qui étoit sur notre galére, & qui navigeoit depuis cinquante ans, disoit qu'il n'avoit jamais rien vu de pareil. Tout le monde étoit en priéres, tout le monde se confessoit, & il n'y eut que Dom Fernand Carillo, qui communioit tous les jours quand il étoit à terre, & qui étoit d'une piété angélique; il n'y eut, dis je, que lui qui ne se jetta point aux pieds des Prêtres avec empressement. Il laissoit faire les autres, mais il ne fit rien en son particulier, & il me dit à l'oreille, *je crains bien que toutes ces confessions que la seule peur produit ne vaillent rien.* Il demeura toujours à donner ses ordres avec un froid admirable, & en donnant du courage, mais doucement & honnêtement, à un vieux Soldat des terres de Naples, qui faisoit paroitre un peu d'étonnement, je me souviens toujours qu'il l'apella *sennor soldado de Carlos quinto.* Le Capitaine particulier de la galére se fit aporter au plus fort du danger ses manches en broderie, & son écharpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devoit mourir avec la marque de son

1654.

1654. ſon Roi. Il ſe mit dans un grand fauteuil, & il donna un grand coup de pied dans la machoire à un pauvre Napolitain, qui ne pouvant ſe tenir ſur le courſier, marchoit à quatre pattes, en criant, *Sennor Dom Fernando por l'amor de Dios Confeſſion.* Le Capitaine en le frapant lui dit, *Inimigo de Dios piedes Confeſſion?* Et comme je lui repréſentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard ſcandaliſoit toute la galére. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande tempête, vous en pouvez imaginer auſſi peu le ridicule. Un Obſervantin Sicilien prêchoit, au pied de l'arbre du mât, que Saint François lui avoit apparu, & l'avoit aſſuré que nous ne péririons pas. Ce ne ſeroit jamais fait, ſi j'entreprenois de vous décrire les frayeurs, & les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que ſept heures: nous nous mimes enſuite un peu à couvert ſous la piarouſe. Le tems s'adoucit, & nous gagnames Porto-Longone. Nous y paſſames la Touſſaints & la fête des Morts, parceque le vent nous étoit contraire pour ſortir du port; le Gouverneur Eſpagnol m'y fit toutes les honnêtetez imaginables; & comme il vit que le mauvais tems continuoit, il me conſeilla d'aller voir Porto-Ferrare. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, & j'y allai à cheval.

Je vous ai tantot dit qu'il n'y a rien de ſi agréable dans le théâtre ruſtique de l'Opéra, que la ſcêne du Port-Mahon, & je vous puis dire préſentement, avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de ſi pompeux dans les repréſentations les plus magnifiques que vous en avez

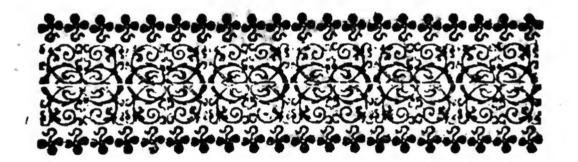
vues, que tout ce qui paroit de cette Place. Il 1654. faudroit être homme de guerre pour vous la décrire, & je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence, elle est l'unique imprenable qui soit au monde, & le Maréchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla visiter après qu'il eut pris Porto-Longone dans le tems de la Régence, & comme il étoit impétueux, il dit au Commandeur Grifoni qui y commandoit pour le Grand-Duc, que la fortification étoit bonne, mais que si le Roi son maitre lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en six semaines. Le Commandeur Grifoni lui répondit qu'il prenoit un trop long terme, & que le Grand-Duc étoit si fort serviteur du Roi qu'il ne faudroit qu'un moment. Le Maréchal eut honte de son emportement, ou plutot de sa brutalité, & il la répara, en disant, *vous êtes un galant homme, Monsieur le Commandeur, & je suis un sot. Je confesse que votre Place est imprenable.* Le Maréchal me fit ce conte à Nantes, & le Commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y passai.

Le vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone, nous primes terre à Piombino, qui est dans la côte de Toscane. Je quittai dans ce lieu la galére, après avoir donné aux Officiers, aux Soldats, & à la Chiourme, tout ce qui me restoit d'argent, sans excepter la chaine d'argent que le Roi d'Espagne avoit donnée à Bois-guérin. Je la lui achetai, & je la revendis au Facteur du Prince Ludovisio qui est Prince de Piombino. Je ne me réservai que neuf pistoles, que je crus me suffire jusques à Florence.

Je

1654. Je ſuis obligé de dire, pour la vérité ; que jamais gens ne méritérent mieux des gratifications que ceux qui étoient ſur cette galére. Leur diſcrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de ſix cens hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connût. Il n'y en eut jamais un ſeul qui en donnat ſeulement, ni à moi, ni à aucun autre, de démonſtration. Leur reconnoiſſance fut égale à leur diſcrétion. Celle que je leur avois témoignée de leurs honnêtetez, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai, pour prendre terre à Piombino, qui fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle juſques-là avoit été hazardée par beaucoup d'avantures.





MEMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE V.

JE ne demeurai que quatre heures à Piombino, j'en sortis aussitot que j'eus diné, & je pris la route de Florence. Je trouvai à 3. ou 4 lieues de Volterre un Signor Annibal; (je ne me ressouviens pas du nom de cette Maison.) Il étoit Gentilhomme de la Chambre du Grand-Duc, & il venoit de sa part, sur l'avis que le Gouverneur de Porto-Ferraio lui avoit donné, de me faire complimenter, & me prier d'agréer de faire une légére quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le Pays. 1654.

Il étoit un peu brouillé avec les Génois, & il apréhendoit que, sous le prétexte de communication avec des gens qui venoient

1654. de la côte d'Espagne, suspecte de contagion, ils n'interdissent le commerce de la Toscane. Le Signor Annibal me mena dans une maison qui est sous Volterre, qui s'apelle l'*Hospitalita*, & qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, & elle est tombée par alliance dans la Maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, & j'y fus toujours servi magnifiquement par les Officiers du Grand-Duc. L'Abbé Charier, qui sur le premier avis de mon arrivée étoit allé à Porto-Ferraio, étoit venu de Florence en poste m'y trouver; & le Bailli de Gondi m'y vint prendre avec les carosses du Grand-Duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle & superbe maison qui est au Marquis Nicolini, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin d'assez bonne heure, pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le Grand-Duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi à une lieue de là jusques à Empoli, qui est une assez jolie ville; & le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-quint. Comme il m'eut mené dans mon apartement à Lambrosiano, & que je me vis dans ma propre chambre dans un fauteuil au dessus de lui, je lui demandai si je jouois bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eût connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoissois point moi-même, & que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion

xion que je devois, il me dit : *Vous êtes le premier Cardinal qui m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour qui je fasse ce que je fais sans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, & le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant : *Je vous aporte une lettre du Duc d'Arcos, Viceroi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le Royaume de Naples.* Cette lettre portoit que M. de Guise y étoit descendu; qu'il y avoit eu un grand combat auprès de la tour des Grecs; qu'il espéroit que les François ne feroient point de progrès, qu'au moins les gens de guerre le lui faisoient espérer ainsi : *car comme,* disoit le Viceroi, *Jo non soi Soldato, je suis obligé de m'en raporter à eux.* La confession, comme vous voyez, est assez plaisante pour un Viceroi. Le Grand-Duc me fit beaucoup d'offres, quoique le Cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du Roi même, de rupture, s'il me donnoit passage par ses Etats. Rien ne pouvoit être plus ridicule ; & le Grand-Duc lui répondit par son Résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au Pape & au Sacré Collége le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris de toutes les offres du Grand-Duc que quatre mille écus, que je me crus nécessaires, parceque l'Abbé Charier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, & je les dois encore au Grand-Duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement. 1654.

1654. J'allai de Lambrosiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le Cardinal Jean-Charles de Médicis, & M. le Prince Léopold son frére, qui a aussi depuis été Cardinal. Ils me donnérent une litiére du Grand-Duc, qui me porta jusques à Sienne où je trouvai M. le Prince Mathias, qui en étoit Gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetez que je reçus de cette Maison, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques uns d'eux ont porté, & que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litiéres & avec leurs Officiers; & comme les pluyes furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte Cantine* dans un torrent, dans lequel un coup de tonnerre qui effraya mes mules fit tomber la nuit ma litiére. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demie journée de Rome, l'Abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument & fort heureusement du Château, & qui étoit venu m'attendre à Rome; l'Abbé Rousseau, dis-je, vint au devant de moi pour me dire que la Faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, & qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin, je n'y trouvai aucun obstacle, & j'arrivai par la porte angélique à St. Pierre où je fis ma priére, & d'où j'allai descendre chez l'Abbé Charier. J'y trouvai Monsignor Febey Maitre des cérémonies qui m'y attendoit, & qui avoit ordre du Pape de me diriger dans ces commencemens. Monsignor Franzoni, Tréso-

ſorier de la Chambre & qui eſt préſentement Cardinal, y arriva enſuite avec une bourſe, dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or, que Sa Sainteté m'envoyoit avec mille & mille honnêtetez. J'allai dès le ſoir en chaiſe inconnu chez la Signora Olimpia, & chez Madame la Princeſſe de Roſſanne, & je revins coucher, ſans être accompagné que de deux Gentilshommes, chez l'Abbé Charier. 1654.

Le lendemain comme j'étois au lit, l'Abbé de la Rochepoſai, que je ne connoiſſois point du tout, entra dans ma chambre, & après qu'il m'eut fait ſon premier compliment ſur quelque alliance qui eſt entre nous, il me dit qu'il ſe croyoit obligé de m'avertir que le Cardinal d'Eſt, Protecteur de France, avoit des ordres terribles du Roi; qu'il ſe tenoit à l'heure même une Congrégation des Cardinaux François chez lui, qui alloient décider du détail de la réſolution que l'on y prendroit contre moi; mais que la réſolution y étoit déja priſe en gros, conformement aux ordres de Sa Majeſté, de ne me point ſouffrir à Rome, & de m'en faire ſortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'Abbé de la Rochepoſai que j'avois eu de ſi violens ſcrupules de ces maniéres d'armemens, que j'avois autrefois faits à Paris, que j'étois réſolu de mourir plutot mille fois que de ſonger à aucune défenſe; que d'un autre côté, je ne croyois pas qu'il fût du reſpect à un Cardinal d'être venu ſi près du Pape pour ſortir de Rome ſans lui baiſer les pieds; & qu'ainſi tout ce que je pouvois faire dans l'extrêmité où je me trouvois, étoit de m'abandonner à la providence de Dieu,

1654. & d'aller dans un quart d'heure tout ſeul à la Meſſe, s'il lui plaiſoit, avec lui, dans une petite Egliſe qui étoit à la vue du logis. L'Abbé de la Rochepoſai s'aperçut que je me moquois de lui, & il ſortit de mon logis aſſez mal ſatisfait de ſa négociation, de laquelle à mon avis il avoit été chargé par le pauvre Cardinal Antoine, bon homme, mais foible au delà de l'imagination. Je ne laiſſai pas de faire donner avis au Pape des menaces, & il envoya auſſitot au Comte Vidman, Noble Venitien, & Colonel de ſa Garde, l'Abbé Charier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma perſonne, en cas que s'il voyoit la moindre aparence de mouvement dans la Faction de France, il ne diſpoſat pas comme il lui plairoit de ſes Suiſſes, de ſes Corſes, de ſes Lanciers, & de ſes Chevaux-Légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le Cardinal d'Eſt, quoiqu'indirectement, par Monſignor Scotti, & M. le Cardinal d'Eſt eut auſſi la bonté de me laiſſer en repos.

Le Pape me donna une audiance de quatre heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté, qui étoit bien au deſſus de l'ordinaire, & d'un génie qui étoit bien au deſſus du commun. Il s'abaiſſa juſqu'au point de me faire des excuſes de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté. Il en verſa des larmes, même avec abondance, en me diſant: „ *Dio lo pardoni* à ceux qui „ ont manqué de me donner le premier „ avis de votre priſon. Ce forſante de Va- „ lancey me ſurprit, & il me vint dire que „ vous étiez convaincu d'avoir attenté ſur

„ la

„ la personne du Roi. Je ne vis aucun Cou- 1654.
„ rier, ni de vos proches, ni de vos amis.
„ L'Ambassadeur eut tout le loisir de débi-
„ ter ce qu'il lui plut, & d'amortir le pre-
„ mier feu du Sacré Collége, dont la moi-
„ tié crut que vous étiez abandonné de tout
„ le Royaume, en ne voyant ici personne
„ de votre part". L'Abbé Charier, qui faute d'argent étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita*: & il y avoit même ajouté qu'il y seroit peut-être demeuré encore longtems, si l'Abbé Amelot ne lui avoit aporté deux mille écus. Ce délai me couta cher; car il est vrai que si le Pape eût été prévenu par un Courier de mes amis, il n'eût pas donné audiance à l'Ambassadeur, ou il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, & d'autant plus qu'elle étoit de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon Intendant avoit quatorze mille livres de mon argent, quand je fus arrêté; mes amis n'en manquoient pas même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnérent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion, dans laquelle j'ai remarqué que l'aversion que la plupart des hommes ont à se désaisir, fait qu'ils ne le font jamais assez tot, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parcequ'il touche particuliérement quelques uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, & je vous dois la vérité toute entiére.

1654. Le Pape tint Consistoire le jour qui suivit l'audiance, dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le Chapeau. *Et comme*, me dit-il, *vostro Protettore di quanto baiocchi*, (il n'apelloit jamais autrement le Cardinal d'Est,) *est tout propre à faire quelque impertinence en cette occasion, il le faut amuser, & lui faire croire que vous ne viendrez point au Consistoire.* Cela me fut aisé, parceque j'étois dans la vérité très mal de mon épaule, & si mal, que Nicolo, le plus fameux Chirurgien de Rome, disoit que si l'on n'y travailloit en diligence, je courois fortune de tomber dans des accidens encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte, au retour de chez le Pape. Il fit courir je ne sai quel bruit touchant ce Consistoire, qui aida à tromper les François. Ils y allérent tous bonnement, & ils furent fort étonnez quand ils m'y virent entrer avec le Maître des cérémonies, & en état de recevoir le Chapeau. Messieurs les Cardinaux d'Est & des Ursins sortirent, & le Cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de piéces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un Pays où il est moins permis de passer pour duppe qu'en lieu du monde.

La disposition où le Pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu, & l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le Cardinal Mazarin, eussent aparemment donné dans peu d'autres scênes, s'il ne fût tombé malade trois jours après de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines.

De

De ſorte que tout ce que je pus faire a- 1654.
vant le Conclave, fut de me faire traiter de ma bleſſure. Nicolo me démit l'épaule pour la ſeconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, & il ne réuſſit pas dans ſon opération. La mort du Pape arriva, & comme j'avois preſque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de tems pour me préparer au Conclave, qui devoit être toutefois ſelon toutes les apparences d'un très grand embarras pour moi. Mr. le Cardinal d'Eſt diſoit publiquement qu'il avoit ordre du Roi, non ſeulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point ſaluer. Le Duc de Terra-Nova, Ambaſſadeur d'Eſpagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du Roi ſon maitre, auſſi bien que le Cardinal de Harrach au nom de l'Empereur. Le vieux Cardinal de Medicis, Doyen du Sacré Collége, & Protecteur d'Eſpagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez aſſez, par ce que vous avez vu de Saint-Sebaſtien & de Vivaros, que je n'avois pas deſſein d'entrer dans la Faction d'Autriche. Je n'ignorois pas qu'un Cardinal étranger, perſécuté par ſon Roi, ne pouvoit faire qu'une figure très médiocre dans un lieu où les égards que le général & les particuliers ont pour les Couronnes, ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus preſſans & plus préſens que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit toutefois, non pas ſeulement d'importance, mais de néceſſité pour les ſuites, de ne pas demeurer ſans meſures dans un Pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation

 que

1654 que d'utilité; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai. Le Pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particuliére au choix qu'il avoit fait des Sujets pour les promotions des Cardinaux, & il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La Signora Olimpia le força en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent, ou bons, ou soutenus par des considérations qui les justifiérent. Il est même vrai qu'en la plupart le mérite & la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre qui ne se trouvérent pas attachez aux Couronnes par la nomination ou par la Faction, se trouvérent tout à fait libres à la mort du Pape, parceque le Cardinal Pamphile son neveu, ayant remis son Chapeau pour épouser Madame la Princesse de Rossanne, & le Cardinal Astaly que Sa Sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avoit plus personne qui pût se mettre à la tête de cette Faction dans le Conclave. Ceux qui se rencontrérent en cet état, que l'on peut apeller de liberté, étoient Messieurs les Cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Impériali, Aquaviva, Pio, Borromée, Albrizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Impériali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albrizi, Homodei, Azolini, se mirent

rent dans l'esprit de se servir de leur liberté, pour affranchir le Sacré Collége de cette coutume qui assujettit à la reconnoissance des voix, qui ne devroient reconnoitre que les mouvemens du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir, & de faire une profession publique, en entrant dans le Conclave, de toutes sortes d'indépendances, & de Factions & de Couronnes. Comme celle d'Espagne étoit en ce tems-là la plus forte à Rome, & par le nombre des Cardinaux, & par la jonction des Sujets qui étoient assujettis à la Maison de Médicis; ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Escadron volant*, c'est le nom que l'on donna à ces dix Cardinaux que je viens de vous nommer. 1654.

Je pris ce moment de l'éclat que le Cardinal Jean-Charles de Médicis fit au nom de l'Espagne contre cette union, pour entrer moi-même dans leur Corps; à quoi je mis toutefois le préalable, qui étoit néceſſaire à l'égard de la France; & je priai Monsignor Scotti, qui y avoit été Nonce-Extraordinaire, & qui étoit agréable à la Cour, d'aller chez tous les Cardinaux de la Faction leur dire que je les suppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le service du Roi; que je ne demandois pas le secret, & qu'il suffisoit que l'on me dît jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le Cardinal Grimaldi fit une réponse fort civile, & même fort obligeante à Monsignor Scotti; mais Mrs. les Cardinaux d'Est, Bichi, & Ursin, me traitérent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement que, puisqu'on

ne

1654. ne me vouloit donner aucun moyen de servir la France, je croyois que ne pouvois rien faire de mieux, que de me mettre au moins dans la Faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetez imaginables, & l'événement fit voir que j'avois eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'étoit raccommodé avec M. le Cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, & qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'Ambassadeur-Extraordinaire vers les Princes d'Italie. Comme il étoit assez ami de Montrésor, il le vit devant qu'il partît. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choses, & que je le connoitrois par les effets. Il parloit sincérement, son intention pour moi étoit assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois; & cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail, & les raisons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du Conclave.

Le premier pas que fit l'Escadron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employez aux obséques du Pape, fut de s'unir avec le Cardinal Barberin, qui avoit dans l'esprit de porter au Pontificat le Cardinal Sachetti, homme d'une représentation pareille à celle du feu Président le Bailleul, de qui Mesnage disoit *qu'il n'étoit bon qu'à peindre*. Le Cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent, mais comme il étoit créature du Pape Urbain, & qu'il

qu'il avoit toujours été fidélement attaché à sa Maiſon, Barberin l'avoit en tête & avec d'autant plus de fermeté, que ſon exaltation paroiſſoit & étoit en effet difficile au dernier point. Mr. le Cardinal Barberin, dont la vie eſt angélique, a un travers dans l'humeur qui le rend, comme ils diſent en Italie, *Inamorato del'impoſſibile.* Il ne s'en falloit guéres que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui & Mazarin, qui avoit été, ſinon domeſtique, au moins commenſal de ſon frére, n'étoit pas une bonne recommandation pour lui envers l'Eſpagne: mais ce qui l'éloignoit encore plus de la Chaire de Saint Pierre, étoit la déclaration publique que la Maiſon de Médicis, qui étoit d'àilleurs à la tête de ſa faction d'Eſpagne, avoit faite contre lui dès le précédent Conclave. 1654.

Ceux de l'Eſcadron qui avoient en vue de faire Pape le Cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le Cardinal Barberin à le ſervir, ſeroit de l'y obliger par reconnoiſſance, & de faire ſincérement & de bonne foi tous leurs efforts pour porter au Pontificat Sachetti, voyant qu'ils ſeroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne ſeroient utiles qu'à les lier ſi étroitement & ſi intimement avec le Cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même de concourir dans la ſuite à ce qu'ils deſiroient. Voilà l'unique ſecret de ce Conclave, ſur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire, ont dit mille & mille impertinences; & je ſoutiens que le raiſonnement de l'Eſcadron étoit fort juſte. Le voici. „ Nous ſommes perſuadez que Chigi eſt le

„ Sujet

1654. „ Sujet du plus grand mérite qui ſoit dans le
„ Collége; & nous ne le ſommes pas moins
„ que l'on ne le peut faire Pape, qu'en fai-
„ ſant tous nos efforts pour réuſſir à Sachet-
„ ti. Le pis du pis eſt que nous réuſſiſſions à
„ Sachetti, qui n'eſt pas trop bon, mais qui
„ eſt toujours un des moins mauvais. Selon
„ toutes les aparences du monde nous n'y
„ réuſſirons pas, auquel cas nous ferons
„ tomber Barberin à Chigi par reconnoiſſan-
„ ce & par l'intérêt de nous y conſerver.
„ Nous y ferons venir l'Eſpagne & Médicis,
„ par l'apréhenſion que nous n'emportions
„ à la fin le plus de voix pour Sachetti; &
„ la France, par l'impoſſibilité où elle ſe
„ trouvera de l'empêcher". Ce raiſonnement beau & profond, auquel il faut avouer que Mr. le Cardinal Azolin eut plus de part que perſonne, fut approuvé tout d'une voix dans la Tranſpontine, où l'Eſcadron volant s'aſſembla dès les premiers jours des obſéques du Pape, & après même que l'on y eut examiné murement les difficultez de ce deſſein, qui euſſent paru inſurmontables à des eſprits médiocres. Les grands noms ſont toujours de grandes raiſons aux petits génies. France, Eſpagne, Empire, Toſcane, étoient des mots tout propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune aparence que le Cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été Nonce à Munſter, dans le tems de la négociation de la paix, & qui s'étoit déclaré ouvertement dans plus d'une occaſion contre Servien, qui y étoit Plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vraiſemblance que l'Eſpagne lui dût être favorable. Le Cardinal Trivulce, le plus capable Sujet de ſa Faction,

tion, & peut-être du Sacré Collége, déclamoit publiquement contre lui, comme contre un bigot; & il apréhendoit dans le fond extrêmement son exaltation, par la crainte qu'il avoit de sa séverité, peu propre à souffrir la licence de ses debauches, qui à la vérité étoient scandaleuses. Il n'étoit pas croyable que le Cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, & par la même raison, & par celle de sa naissance; car il étoit Siennois & connu pour aimer passionnément sa patrie, qui est pareillement connue pour n'aimer pas passionnément la domination de Florence. 1654.

Toutes ces considérations furent pesées & examinées. On pesa l'aparent, le douteux & le possible; & l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui étoit d'autant plus profonde, qu'elle paroissoit hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert, où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci, & il sembloit que tous ceux qui y entroient ne fussent nez que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y étoit tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servoit utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Omodei & la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit nécessaire, l'impétuosité de Pio & la duplicité d'Albrizi; Azolin, qui est un dés plus beaux & des plus faciles esprits du monde, veilloit avec une application d'esprit continuelle aux mouvemens de ces différens ressorts; & l'inclination que Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin, chefs des deux Factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord,

1654. bord, suppléa dans les rencontres en ma personne au défaut des qualitez qui m'étoient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous les Acteurs firent bien; le théâtre y fut toujours rempli, les scênes n'y furent pas beaucoup diversifiées, mais la piéce fut belle, d'autant plus qu'elle fut simple. Quoi qu'en ayent écrit les Compilateurs des Conclaves, il n'y eut de mistére que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il est vrai que les épisodes en furent curieux; je m'explique.

Le Conclave fut, si je ne me trompe, de quatre vingts jours. Nous donnions tous les matins & toutes les après-dinées trente deux & trente trois voix à Sachetti, & ces voix étoient celles de la Faction de France, des Créatures du Pape Urbain, oncle de Mr. le Cardinal Barberin, & de l'Escadron volant. Celles des Espagnols, des Allemans & des Médicis, se répandoient sur différens Sujets dans tous les scrutins; & ils affectoient d'en user ainsi, pour donner à leur conduite un air plus ecclésiastique, & plus épuré d'intrigues & de cabale, que le notre n'avoit. Ils ne réussirent pas dans leurs projets, parceque les mœurs très déréglées de Mr. le Cardinal Jean-Charles de Médicis & de Mr. le Cardinal Trivulce, qui étoient proprement les ames de leurs Factions, donnoient bien plus de lustre à la piété exemplaire de Mr. le Cardinal Barberin, qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le Cardinal Cesy, Pensionnaire d'Espagne, & l'homme le plus singe en tout sens que j'aye jamais connu, me disoit un jour à ce propos fort plaisamment: „ vous nous battrez à la fin, car nous

nous

„ nous décréditons en ce que nous nous 1655.
„ voulons faire passer pour gens de bien ":
Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas longtems, quand il est relevé par d'habiles gens. Leur Faction perdit en peu de tems le *Concetto* (qu'ils apellent en ce Pays-là,) de vouloir le bien. Nous gagnames de bonne heure cette réputation; parceque dans la vérité Sachetti, qui étoit aimé à cause de sa douceur, passoit pour homme de bonnes & droites intentions: & parceque le ménagement que la Maison de Médicis étoit obligée d'avoir pour le Cardinal Rasponi, quoiqu'elle ne l'eût pas voulu en effet pour Pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle vouloit instaler dans la Chaire de St. Pierre, la *Volpe*; (c'est ainsi que l'on apelloit le Cardinal Rasponi, parcequ'il passoit pour un fourbe.) Ces dispositions, jointes à plusieurs autres qui seroient trop longues à déduire, firent que la Faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdoit du terrain; & quoique cette perte n'allat pas jusques au point de lui faire croire que nous pensions à faire le Pape sans sa participation, elle ne laissa pas d'apréhender que son Parti ayant beaucoup de Vieillards, & le notre beaucoup de Jeunes, le tems ne pût être facilement pour nous. Nous surprimes une lettre de l'Ambassadeur d'Espagne au Cardinal Sforce, qui faisoit voir cette crainte en termes exprès, & nous comprimes même par l'air de cette lettre, plus que par ses paroles, que cet Ambassadeur n'étoit pas trop content de la maniére d'agir des Médicis. Je suis trompé, si ce ne fut Monsignor Febrey qui surprit cette lettre. Cette semence fut cul-

1655. tivée avec beaucoup de ſoin, dès qu'elle eut paru ; & l'Eſcadron qui, par le canal de Borromée Milanois, & d'Aquaviva Napolitain, gardoit toujours beaucoup de meſures d'honnêteté avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du ſervice du Roi ſon maitre, & de ſon intérêt particulier de lui Ambaſſadeur, de ne ſe pas ſi fort abandonner aux Florentins, qu'il aſſujettît & à leurs maximes & à leurs caprices la conduite d'une Couronne, pour laquelle tout le monde avoit du reſpect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, & elle prit feu dans ſon tems. Je vous ai déja dit que la Faction de France donnoit de toute ſa force à Sachetti avec nous. La différence eſt qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réuſſir, & que nous y donnions avec une lumiére preſque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter ; ce qui faiſoit qu'elle n'y prenoit point de meſures hypothétiques, ſi l'on peut parler ainſi ; c'eſt à dire, qu'elle ne ſongeoit pas à ſe réſoudre quel parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réuſſir à Sachetti. Comme le notre étoit pris ſelon cette diſpoſition que nous tenions preſque pour conſtante, nous nous apliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le tems dans lequel nous jugions qu'elle nous ſeroit oppoſée. Je donnai par hazard l'ouverture à Jean-Charles de débaucher le Cardinal Urſin, qu'il eut à bon marché ; & ainſi dans le moment que la Faction d'Eſpagne ne ſongeoit qu'à ſe défendre de Sachetti, & que celle de France ne penſoit qu'à le porter,

ter, nous travaillions pour une fin, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisoit aucune reflexion, à diviser celle-là, & à affoiblir celle-ci. L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions, & qui ne se verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi, & nous ne le pouvions avoir qu'en faisant tout ce qui étoit en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti; & nous étions moralement assurez que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réussir: de sorte que la bonne conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligez par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la seule; notre manœuvre couvroit notre marche, & nos ennemis tiroient à faux, parcequ'ils visoient à faux, & toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, & la raison pour laquelle nous avions jetté les yeux sur lui. 1655.

Il étoit créature du Pape Innocent, & le troisiéme de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été Inquisiteur à Malthe, & Nonce à Munster, & il avoit aquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache. Ses mœurs avoient été sans reproches dès son enfance. Il savoit assez d'humanitez pour faire paroitre, au moins une teinture suffisante des autres sciences. Sa sévérité paroissoit douce, ses maximes paroissoient droites: il se communiquoit peu, mais ce peu qu'il se communiquoit étoit mesuré & sage (*Savio col silentio*) mieux que d'homme que j'aye jamais connu. Tous les

1655. dehors d'une piété véritable & solide relevoient merveilleusement toutes ces qualitez, ou plutot toutes ces aparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantastique, étoit ce qui s'étoit passé à Munster entre Servien & lui. Celui-là, qui étoit connu & reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y étoit cruellement brouillé avec le Contarin, Ambassadeur de Venise, homme sage & homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisoit fort bien sa cour à Innocent. L'opposition de Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public & lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le Cardinal Mazarin, lorsqu'il se trouva ou à Aix la Chapelle ou à Bruxelle en revenant de Munster, plut à Sa Sainteté. Elle le rapella à Rome, & le fit Sécretaire d'Etat & Cardinal. On ne le connoissoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientot que le fond de celui de Chigi n'étoit ni si bon ni si profond qu'il se l'étoit imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi, au contraire elle y servit, parcequ'Innocent, qui se voyoit mourant, ne voulut point condamner son propre choix, & que Chigi, qui par la même raison ne craignoit le Pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable & d'une rigidité inflexible. Il ne faisoit point sa cour à la Signora Olimpia, qui étoit abhorrée dans Rome: il blâmoit assez ouvertement tout ce que le public n'aprouvoit pas de cette Cour-là;

&

& tout le monde, qui eſt & qui ſera éternellement duppe en ce qui flate ſon averſion, admiroit ſa fermeté & ſa vertu, ſur un ſujet ſur lequel on ne devoit tout au plus louer que ſon bon ſens, qui lui faiſoit voir qu'il ſemoit de la graine pour le Pontificat futur, dans un champ où il n'avoit plus rien à cueillir pour le préſent. 1655.

Le Cardinal Azolin, qui avoit été Sécretaire des Brefs dans le même tems que l'autre avoit été Sécretaire d'Etat, avoit remarque dans ſes mémoires de certaines *finoteries* qui n'avoient pas de raport à la candeur dont il faiſoit profeſſion. Il me le dit avant que nous entraſſions dans le Conclave; mais il ajouta en me le diſant, que ſur le tout il n'en voyoit point de meilleur; & que de plus ſa réputation étoit ſi bien établie, même dans l'eſprit de nos amis de l'Eſcadron, que ce qu'il leur en pourroit dire ne paſſeroit auprès d'eux que comme un reſte de quelques petits démêlez qu'ils avoient eus enſemble par la compétence de leurs Charges. Je fis d'autant moins de réflexion ſur ce qu'Azolin m'en diſoit, que j'étois moi-même tout à fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec ſoin l'Abbé Charier dans le tems de ma priſon; il lui avoit fait croire qu'il faiſoit des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il peſtoit contre lui avec l'Abbé Charier, & avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne pouſſoit pas avec aſſez de vigueur le Cardinal Mazarin ſur mon ſujet. L'Abbé Charier avoit chez lui toutes les entrées, comme s'il avoit été ſon domeſtique, & il étoit perſuadé qu'il étoit mieux intentionné & plus

 échauffé

1655. echauffé pour moi, que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du Conclave. J'étois assis immédiatement au dessus de lui au scrutin, & tant qu'il duroit j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi sur ce qui regardoit son Pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'Escadron qui s'ouvroient à lui de leurs desseins, d'une maniére si desintéressée, qu'il les édifia. Il ne se trouvoit ni aux fenêtres où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors où l'on se promene ensemble. Il étoit toujours enferme dans sa cellule, où il ne recevoit même aucune visite. Il recevoit de moi quelques avis que je lui donnois au scrutin, mais il les recevoit toujours ou d'une maniére si éloignée du desir de la Thiare, qu'il attiroit mon admiration; ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit ecclésiastique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre desir que celui dont parle St. Paul, quand il dit que, *qui Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*. Tous les discours qu'il me faisoit n'étoient pleins que de zéle pour l'Eglise, & de regret de ce que Rome n'étudioit pas assez l'Ecriture, les Conciles, & la Tradition. Il ne se pouvoit lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échape toujours quelque chose du naturel, il ne se put si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il étoit homme de minuties, ce qui est toujours signe, non seulement d'un petit génie, mais encore d'une ame basse. Il me parloit un jour des études de sa jeunesse, &

il

il me disoit qu'il avoit été deux ans à écrire 1655.
d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle ; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis à l'Abbé Charier qui étoit un de mes Conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'etois un maudit, qui ne savoit pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien par sa dissimulation profonde, que nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa phisionomie qui étoit basse, & sa mine qui tenoit beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance; il fit si bien, dis-je, que nous crumes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au Pontificat, la gloire & la vertu de Saint Grégoire & de Saint Léon. Nous nous trompames dans cette espérance; nous réussimes à l'égard de son exaltation, parceque les Espagnols apréhendoient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportat sur celle des vieux ; & que Barberin desespéra à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vû l'engagement & la déclaration publique des Espagnols & des Médicis. Nous nous résolumes de prendre, quand il en seroit tems, ce défaut pour insinuer aux deux Partis l'avantage que ce leur seroit à l'un & à l'autre de penser à Chigi. Nous fimes état que Borromée feroit voir aux Espagnols qu'ils ne pouvoient mieux faire, vû l'aversion que la France avoit pour lui ; & que je ferois voir à

1655. Monsieur le Cardinal Barberin que, n'ayant personne dans ses Créatures qu'il lui fût possible de porter au Pontificat, il aquéroit un mérite infini envers toute l'Eglise de le faire tomber sans aucune aparence d'interêt au meilleur Sujet. Nous crumes que nous trouverions des secours pour notre dessein dans les dispositions des particuliers des Factions; & voici sur quoi nous nous fondions. Le Cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense, & qui avoit un air de grand Seigneur, avoit une grande frayeur que le Cardinal Fiorenzola, Jacobin & esprit vigoureux, ne fût proposé par Monsieur le Cardinal Grimaldi, qui etoit son ami intime, & dont les travers avoient assez de raport à celui de Fiorenzola. Nous résolumes de nous servir utilement de cette apréhension de Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux Cardinal de Médicis, qui étoit l'esprit du monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué & de la longueur du Conclave & de l'impétuosité du Cardinal Jean-Charles son neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très bien avec lui, & au point même de donner de la jalousie á Monsieur le Cardinal Jean-Charles; & ce qui m'avoit procuré particuliérement son amitié, étoit sa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaisir à ma maniére d'agir avec lui. Je faisois profession publique de l'honorer, & je lui rendois même avec soin mes devoirs. Mais je n'avois pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagemens avec Monsieur le Cardinal Barberin, & avec

l'Es-

l'Escadron. Ma sincérité lui avoit plu, & il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec aplication son esprit, & je jugeai que je m'y trouverois bientot en état de le disposer peu à peu & à le radoucir pour M. le Cardinal Barberin, qui étoit brouillé avec toute sa Maison, & à ne pas regarder M. le Cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormoit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne & de la Toscane, quoique l'on y parût à elle-même sans action, parcequ'il n'étoit pas encore tems de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi étoit encore plus publique, & plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre comme d'un pédant, & il ne présumoit pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le Cardinal Grimaldi, qui dans le tems de leur Prélature avoit eu je ne sai quel mal-entendu avec lui, disoit publiquement qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvoit que M. le Cardinal d'Est n'apréhendat, comme frére du Duc de Modéne, l'exaltation d'un Sujet desintéressé & ferme, qui sont les deux qualitez que les Princes d'Italie craignent uniquement dans un Pape. Vous avez vu ci-devant qu'il y avoit eu même du personnel entre lui & M. le Cardinal Mazarin en Allemagne, & nous jugeames par toutes ces considérations qu'il étoit à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-la, qui, 1655.

1655. quoique foible, nous pourroit peut-être faire obſtacle. Je dis quoique foible, parceque dans la vérité la Faction de France ne faiſoit pas une figure aſſez conſidérable dans ce Conclave, pour que nous ne puſſions prétendre, & que nous ne prétendiſſions en effet de pouvoir faire un Pape malgré elle. Ce n'eſt pas qu'elle manquat de Sujets, & même capables. Eſt, qui étoit Protecteur, ſupléoit par ſa qualité, par ſa dépenſe, & par ſon courage, à ce que l'obſcurité de ſon eſprit & l'ambiguité de ſes expreſſions diminuoient de ſa conſidération. Grimaldi joignoit à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue, un air de ſupériorité aux maniéres ſerviles des autres Cardinaux de la Faction, & il élevoit par là au deſſus d'eux ſa réputation. Bichi, habile & rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand poſte. Mr. le Cardinal Antoine brilloit par ſa libéralité, & M. le Cardinal Urſin par ſon nom. Voilà bien des circonſtances, qui devoient faire qu'une Faction ne fût pas mépriſable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonſtances, parcequ'elles ſe trouvérent compliquées avec d'autres qui les empoiſonnérent. Grimaldi, qui haïſſoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agiſſoit preſqu'en rien, & d'autant moins qu'il croyoit, & avec raiſon, que de Lionne, qui avoit au dehors le ſecret de la Cour, ne le lui confioit pas. Eſt, qui trembloit avec tout ſon courage, parceque le Marquis de Caracene entra juſtement en ce tems-là dans le Modenois avec toute l'armée du Milanez, faiſoit qu'il n'oſoit s'étendre de toute ſa force contre l'Eſpagne. Je vous ai déja dit que les

les Médicis n'étoient point brouillez avec 1655.
Urſin; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, & de plus l'on n'ignoroit pas que dans le fond du cœur le Cardinal Barberin, qui étoit très mal à la Cour de France, ne l'emportat. De Lionne n'y pouvoit pas prendre une entiére confiance, parcequ'il ne ſe pouvoit pas aſſurer que le Cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti qui étoit agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût deſagréable; & cette même conſidération diminuoit encore de beaucoup la confiance que de Lionne eût pu prendre au Cardinal d'Eſt, parcequ'on ſavoit qu'il gardoit toujours beaucoup d'égards avec le Cardinal Barberin, & par l'amitié qui avoit été longtems entre eux, & par la raiſon de la Ducheſſe de Modene qui étoit ſa niéce. Bichi n'étoit pas ſelon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin & très mal diſpoſé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail, qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la Faction d'une Couronne puiſſante & heureuſe n'étoit pas conſidérée, autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en ſerez encore moins ſurpriſe, quand il vous plaira de faire réflexion ſur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des reſſorts auſſi mal aſſortis, ou plutot auſſi dérangez qu'étoient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'étoit connu à Rome, que comme un petit Sécretaire de Mr. le Cardinal Mazarin. On l'y avoit vu, dans le tems du Miniſtére de M. le Cardinal de Richelieu, particulier d'un aſſez bas étage, & de plus brelandier & concubinaire pu-

1655. public. Il eut depuis quelque espéce d'emploi en Italie, touchant les affaires de Parme, mais cet emploi n'avoit pas été assez grand, pour le devoir porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un Conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aigue. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les Etats qui sont dans la prospérité, parceque l'incapacité de ceux qu'ils employent, s'y trouve souvent supléée par le respect que l'on a pour leur Maitre. Jamais Royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France, dans le tems du Ministére du Cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occasion dont il s'agit. M. de Lionne n'y eut ni assez de dignité, ni assez de capacité, pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchoient. Nous le reconnumes en peu de jours, & nous nous en servimes utilement pour notre fin.

Je vous ai déja dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lionne avoit mécontenté M. le Cardinal Ursin sur un reste de pension qui n'étoit que de mille écus, j'en informai M. le Cardinal de Médicis assez à tems, pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que pour l'honneur de la Pourpre je crois que je ferai bien mieux de ne la point dire. Vous verrez dans la suite que nous nous servimes encore avec plus de fruit de l'indisposition que M. le Cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviser & pour déconcerter encore la Faction de France plus qu'elle ne l'étoit ; mais comme ce n'étoit pas celle que nous apréhendions le plus,

plus; quoique ce fût celle qui nous fût le plus opposée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardoit, que subordinément au progrès que nous faisions des deux autres, d'où nous craignions, & avec raison, de trouver plus de difficulté. Vous avez déja vu les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne & les Médicis donneroient mal aisément à Chigi, & vous avez aussi vu la manœuvre que nous faisions pour lever peu à peu, & même imperceptiblement, leurs indispositions. Je dis imperceptiblement, & ce fut là notre plus grand embarras; car si Barberin se fût seulement le moins du monde aperçu que nous eussions eu la moindre vue pour Chigi, il nous auroit échapé infailliblement, parcequ'avec toute la vertu imaginable il a tout le caprice possible; & qu'il ne se fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité, & la pénétration de l'Escadron, & particuliérement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin & de Sachetti, qui n'eût peut-être été avoué par la morale la plus sévére. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faisoit pour lui seroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucunes démarches de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyoit se devoir trouver de la part de la France, de l'Espagne & de Florence, & même de Barberin à l'exaltation de Chigi, lorsqu'elle seroit en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvoit douter

1655.

1655. ter que pour peu que Barberin s'aperçût de notre dessein, il n'entrat en défiance de nous-mêmes, nous couvrimes avec une application si grande & si heureuse notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, & quand nous crumes qu'il étoit nécessaire qu'il la connût. Ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour nous, étoit que, comme nous avions encore plus de besoin de lui que des autres, (parcequ'enfin nous en tirions notre principale force,) il falloit que, par préalable même à tout le reste, nous travaillassions à lever les obstacles que nous prévoyions même très grands à notre dessein dans la Faction du Pape Urbain. Nous savions que l'unique & journaliére aplication des vieux Cardinaux qui en étoient, & qui voyoient comme nous l'impossibilité de réussir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin qu'il lui seroit d'une extrême honte que l'on prît un Pape qui ne fût pas de ses créatures. Tout conspiroit à lui donner cette vue; chacun prétendoit de se l'apliquer en son particulier. Ginetti ne doutoit pas que l'attachement qu'il avoit de tout tems à sa Maison, ne lui en dût donner la préférence, Cecchini étoit persuadé qu'elle étoit due à son mérite; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que 41 ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginoit que sa piété, sa capacité & son peu de santé l'y pourroient porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissoit chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il desire. Ceux qui n'ont pas vu les Conclaves ne se peuvent figurer les illusions des hommes en

ce

ce qui regarde la Papauté ; & l'on a raison 1655.
de l'apeller *Rabia Papale*. Cette illusion toutefois étoit toute propre à nous faire manquer notre coup, parceque la clameur de toute la Faction du Pape Urbain étoit toute propre à faire apréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses Créatures, s'il choisissoit un Pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvames le reméde dans le même lieu d'où nous apréhendions le mal; car la jalousie qui étoit entre eux, les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres, qu'ils fâchérent Barberin, parcequ'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentimens sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impossibilité, pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats & des ambitieux, & cette indisposition fit que, quand il vint lui-même à connoitre qu'il ne pouvoit réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa Faction, & à se persuader qu'il hazarderoit moins la perte de ses Créatures, en leur faisant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ses alliez, que de l'aigrir toute entiére par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti, à cause de son âge & de ses maniéres, qui dans la vérité étoient aimables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'Empire, s'il n'eût point été Empereur: mais enfin l'on n'en étoit point là. Les autres Créatures de Barberin s'étoient réglées sur ce point; mais comme ils ne croyoient pas

1655. pas ſon exaltation poſſible, cette déférence ne faiſoit qu'augmenter la jalouſie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu & corrompu dans les affaires, ſe déclara contre Rapaccioli, juſques à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accuſoit d'avoir cru que le Diable pouvoit être reçu à pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avoit de quoi s'oppoſer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déja parlé, fit une deſcription aſſez plaiſante de la beauté du carnaval, que la Signora Baſti belle & galante, niéce de Cecchini donneroit au Public, ſi ſon oncle étoit Pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiſeries, peu dignes à la vérité d'un Conclave, déplurent au dernier point à Barberin, eſprit pieux & ſérieux, & ne nuiſirent pas à notre deſſein dans la ſuite que vous allez voir.

Il me ſemble que je vous ai déja dit que ce Conclave dura environ quatre vingts jours. Il y en eût plus des deux tiers employez comme je vous l'ai dit ci-devant: parceque M. le Cardinal Barberin ne ſe pouvoit ôter de l'eſprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que perſonne le deſabuſer, par la raiſon que vous avez déja vue, & je ne ſais ſi la choſe n'eût pas été encore bien plus loin, ſi Sachetti, qui ſe laſſoit de ſe voir balotté réglément quatre fois par jour ſans aucune aparence de réuſſir, ne lui eût lui même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois ſans beaucoup de peine. Il y réuſſit enfin, & après que nous eumes obſervé toutes les bré-

ves & les longues, pour ne lui laisser aucun 1655.
lieu de soupçonner que nous eussions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle pour le vrai nous n'en avions aucune; nous discutames avec lui la possibilité des Sujets de sa Faction.* Nous nous aperçumes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarrassé; & même avec beaucoup de raison. Nous n'en fumes pas fâchez, parceque cet embarras nous donna lieu de tomber sur les Sujets des autres Factions, & nous porta insensiblement jusques à Chigi. M. le Cardinal Barberin, qui a dès son enfance aimé jusqu'à la passion la piété, & qui estimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, se rendit avec assez de facilité, & il n'y eut à dire le vrai qu'un scrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des Jésuites, pourroit peut-être donner atteinte à la doctrine de Saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit plus de respect que de connoissance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, & je m'aquittai de ma commission d'une maniére, qui ne blessa ni mon devoir, ni la prétendue tendresse de conscience de Chigi. Comme dans les grandes conversations que j'avois eues avec lui dans les scrutins, il m'avoit pénétré; ce qui lui étoit fort aisé, parceque je ne me couvrois pas auprès de lui; il avoit connu que je n'aprouvois point qu'on s'entêtat pour les personnes, & qu'il suffisoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces sentimens, & j'eus sujet de croire qu'il étoit tout propre par ses maximes à rendre la paix à l'Eglise. Il s'en expliqua lui-même assez publiquement & raisonnablement: car Albizi, Pensionnaire des Jésuites, s'é-

1655. s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrêmité, ce disoit-il, de l'esprit de Saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, & il parla, comme le respect que l'on doit au Docteur de la Grace le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, & beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit. Dès qu'il eut pris son parti, nous commençames à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusques-là que disposer. Nous agimes chacun de son côté, suivant que nous l'avions projetté. Nous nous expliquames de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée & Aquaviva se dévelopérent plus pleinement envers l'Ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses Factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le Cardinal Doyen; il prit confiance en moi sur le desir qu'il avoit d'adoucir le Grand-Duc par les Barberins. Le Cardinal Barberin l'y eut toute entiére sur la joye qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi qui étoit allié à Chigi étoit très bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement & adroitement, & si bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût assez de confiance en lui pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le persuader Sachetti, qui lassé, comme il me semble qne je vous l'ai dit ci dessus, de se voir balotté inutilement tous les soirs & tous les matins, lui dépêcha un Courier pour l'avertir que Chigi seroit Pape en dé-

dépit de la France, si elle faisoit tant que de 1655.
lui donner l'exclusion, comme l'on disoit: car dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le stile de la Nation, publiérent que le Roi ne le souffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leur sentiment, & il renvoya par le même Courier ordre à de Lionne de ne le point exclure. Il eut raison, car je suis persuadé que si l'exclusion fût arrivée, Chigi eût été Pape trois jours plutot qu'il ne le fut. Les Couronnes ne doivent jamais hazarder facilement ces exclusions; il y a des Conclaves où elles peuvent réussir, il y en a d'autres où le succès en seroit impossible. Celui-là étoit du nombre. Le Sacré Collége étoit fort, & de plus il sentoit sa force.

Les choses étant dans l'état que je viens de poser, Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin me chargérent sur les neuf heures du soir d'en aller porter la nouvelle à M. le Cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baisai la main. Il m'entendit, & il me dit en m'embrassant: *Ecco l'efetto de la buona vicinanza*. Je vous ai déja dit que j'étois au scrutin auprès de lui. Tout le Collége y accourut ensuite. Il m'envoya querir sur les onze heures, après que tout le monde fut sorti de sa cellule, & je ne vous puis exprimer les bontez avec lesquelles il me traita. Nous l'allames tous prendre le lendemain au matin dans sa cellule, & nous l'accompagnames à la chapelle du scrutin, où il eut ce me semble toutes les voix, à la réserve d'une, ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi & Rosetti, lesquels à la vérité furent les seuls qui im-

 prou-

1655. prouvérent, au moins publiquement, ſon exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier ; & il ſe trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai ſon diſcours à ſon travers ; l'averſion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle ; & celle de Roſetti à l'apréhenſion qu'il avoit de la ſévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne ſe trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui eſt conſtant eſt, que jamais éle&tion de Pape n'a été plus univerſellement applaudie. Il ne ſe défaillit pas à lui-même dans les premiers momens, qui par une imperfection aſſez bizarre de la nature humaine, ſurprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La ſuite a fait voir qu'il n'étoit pas aſſez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut ſi éloigné d'en donner aucunes marques, que nous eumes ſujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amérement au même moment que l'on reliſoit le ſcrutin qui le faiſoit Pape, & comme il vit que je le remarquois, il m'embraſſa d'un bras, & prit de l'autre Lomelin qui étoit au deſſous de lui ; & il nous dit à l'un & à l'autre : *pardonnez cette foibleſſe à un homme qui a toujours aimé ſes proches avec tendreſſe, & qui s'en voit ſéparé pour jamais.* Nous deſcendimes, après les cérémonies accoutumées, à St. Pierre ; il affecta de ne s'aſſeoir que ſur le coin de l'Autel, quoique les Maitres des cérémonies lui diſſent que la coutume étoit que les Papes ſe miſſent juſtement au mi-

milieu. Il y reçut l'adoration du Sacré Collége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joye; & lorsque je m'aprochai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit en m'embrassant, si haut que les Anbassadeurs d'Espagne & de Venise & le Connétable Colonne l'entendirent, *Signor Cardinal de Retz, Ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les Ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle se répandit en moins de rien dans toute l'Eglise. Morangis, frére de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant comme je sortois; & je retournai chez moi accompagné de plus de six vingts carosses qui étoient pleins de gens très persuadez que j'allois gouverner le Pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille, „ je suis résolu de compter les carosses pour en „ rendre ce soir un compte exact à M. de „ Lionne. Il ne faut pas épargner cette joye „ * au Cocu ". 1655.

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déja vu que la Faction de France avoit eu ordre du Roi, non seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le Cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin comme il a tou-

* Monsieur de Lionne l'étoit. Voyez les Mémoires de Joly, Tome II.

1655 toujours affecté de paroitre ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion qu'une conduite, qui blessoit même l'aparence de la charité chrétienne, lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toujours fort honnêtement quand personne ne le voyoit; mais comme il étoit fort bas à la Cour & fort timide, il se redressoit en public. Ursin, qui étoit l'ame du monde la plus vile, me morguoit également par tout. Bichi me saluoit toujours civilement, & Grimaldi n'observoit l'ordre du Roi, qu'en ce qu'il ne me visitoit pas; car il me parloit même dans la rencontre, & toujours fort honnêtement. Ce détail vous paroit sans doute une minutie; mais ce qui fait que je ne l'obmets pas, c'est qu'il me paroit être une véritable & bien naturelle image de la lâche politique des Courtisans. Chacun d'eux la monte & la baisse à son cran, & leur inclination la régle sans comparaison davantage que leurs véritables intérêts.

Ils se conduisirent tous dans le Conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la Cour. J'ai apliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard, que s'ils eussent bien vécu avec moi. J'avois toujours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, & je poussai ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disois à qui le vouloit entendre, que je leur rendois ces respects, non pas seulement comme à mes Confréres, mais encore comme à des Serviteurs de mon Roi. Je parlois en François, en Chrétien, & en Ecclésiastique. Ursin

m'a-

m'ayant un jour morgué si publiquement, que tout le monde s'en scandaliza ; je renouvellai mes honnêtetez pour lui à un point, que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modestie, ou plutot cette affectation de modestie. Le Cardinal Jean-Charles de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éveilla contre moi sur ce que j'étois, ce disoit-il, trop uni avec l'Escadron. Je lui répondis avec toute la considération que je devois à sa personne & à sa Maison. Il ne laissa pas de s'échauffer, & de me dire que je me devois souvenir des obligations que ma Maison avoit à la sienne ; sur quoi je lui dis que je ne les oublierois jamais, & que Mr. le Cardinal Doyen & M. le Grand-Duc en étoient très persuadez. „ Je ne le suis pas moi, *re-„ prit-il tout d'un coup.* Vous souvenez vous „ bien que sans la Reine Catherine vous se-„ riez un Gentilhomme comme un autre à „ Florence ? Pardonnez moi, Monsieur, „ *lui répondis-je en présence de douze Cardi-„ naux*, & pour vous faire voir que je „ sais bien ce que je serois à Florence, si „ j'y étois selon ma naissance, j'y serois au-„ tant au dessus de vous, que mes Prédé-„ cesseurs y étoient au dessus des votres, il „ y a 400. ans ". Je me tournai ensuite vers ceux qui étoient présens, & je leur dis, „ Vous voyez, Messieurs, que le sang „ François s'émeut aisément contre la Fac-„ tion d'Espagne ". Le Grand-Duc & le Cardinal Doyen eurent l'honnêteté de ne se point aigrir de cette parole ; & le Marquis Riccardi, Ambassadeur du premier, me dit

1655.

 au

1655. au sortir du Conclave qu'elle lui avoit même plu, & qu'il avoit blâmé le Cardinal Jean-Charles.

Il y eut une autre scêne quelques jours après, qui me fut assez heureuse. Le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au Sacré College à propos de je ne sai quoi, dont je ne me souviens point, & il donna dans ce mémorial la qualité de Fils ainé de l'Eglise au Roi son maitre. Comme le Sécretaire du Collége le lisoit, je remarquai cette expression, qui ne fut point, à mon sens, observée par les Cardinaux de la Faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le tems, afin de ne faire paroitre ni précipitation ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place, & en m'avançant du côté de M. le Cardinal Doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit apellé Fils ainé de l'Eglise. Je demandai acte de mon opposition, & on me l'accorda en bonne forme, signé de quatre Maitres des cérémonies. M. le Cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi & à la Reine Mere, en plein cercle, que cette piéce avoit été concertée avec l'Ambassadeur d'Espagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un Ministre d'être imposteur; mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au delà de toutes les aparences.

Je ne puis finir cette matiére des Conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connoitre, & qui efface l'idée

que

que vous avez sans doute prise sur le bruit 1655.
commun, & peut-être sur la lecture de ces relations fabuleuses, qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous exposer de celui d'Alexandre VIII. ne vous en aura pas détrompé, parceque vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs; & c'est ce qu'il est, à mon opinion, nécessaire de vous expliquer. Il est certain qu'il y eut dans ce Conclave plus de ces murmures, de ces plaintes, & de ces aigreurs, qu'en aucun autre que j'aye jamais vu. Il ne l'est pas moins, qu'à la réserve de ce qui se passa entre M. le Cardinal Jean-Charles & moi, dont je vous ai rendu compte; d'une parole encore sans comparaison plus légére qu'il s'attira d'Imperiale, à force de le presser; & du libelle de Spada contre Rapaccioli; il n'y eut pas dans ces murmures, dans ces plaintes & dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indisposition. On y vécut toujours ensemble avec le même respect, & la même civilité que l'on observe dans les cabinets des Rois; avec la même politesse qu'on avoit dans la Cour de Henri III; avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges; avec la même modestie, qui se remarque dans les noviciats; & avec la même charité, au moins en aparence, qui pourroit être entre des fréres parfaitement unis. Je n'exagére rien, & j'en dis encore moins que je n'en ai vu dans les autres Conclaves, dans lesquels je me suis trouvé. Je ne me puis mieux exprimer sur ce sujet, qu'en vous disant que même dans celui d'Alexandre VII. que l'impétuosité de M. le

 Car-

1655. Cardinal Jean-Charles de Médicis éveilla, ou plutot dérégla un peu, la réponse que je lui fis ne fut excusée, que parcequ'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériale y fut condamnée, & que le libelle de Spada y fut détesté & desavoué dès le lendemain au matin par lui-même, à cause de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu dans aucuns des Conclaves ausquels j'ai assisté, ni un seul Cardinal, ni un seul Conclaviste s'emporter; j'en ai vu même fort peu qui s'y soyent échauffez. Il est rare d'y entendre une voix élevée, ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus; & je puis dire avec vérité qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vangeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son diner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'ose dire qu'il n'y a rien de plus sage, ni de plus grand, que l'extérieur ordinaire d'un Conclave. Je sai bien que la forme qui s'y pratique depuis la Bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler; mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'observer cette régle avec autant de bienséance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas dans le cours du Conclave de prendre les sentimens de M le Cardinal Chigi, & de mes amis de l'Escadron, sur la conduite que j'avois à tenir après que j'en serois sorti. Je pré-

prévoyois qu'elle seroit assez difficile, & du côté de Rome, & du côté de France; & je connus dès les premiéres conversations que je ne me trompois pas dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite, pour ne point interrompre le fil du récit; & je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie. Mes amis qui n'étoient nullement pratics en ce Pays-là, & qui, selon le génie de notre Nation qui traite toutes les autres par raport à elle, s'imaginoient qu'un Cardinal persécuté pouvoit & devoit même vivre presqu'en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la Mission, où je m'étois effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutoient qu'il étoit nécessaire que je ne fisse aucune dépense, & parceque tous mes revenus étant saisis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même soutenir une médiocre, & parceque cette modestie feroit un effet admirable dans le Clergé de Paris, duquel j'aurois un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le Cardinal Chigi, qui passoit pour le plus grand ecclésiastique qui fût au delà des monts; & je fus bien surpris quand il me dit: „ Non, non, Monsieur, quand „ vous serez rétabli dans votre Siége, vivez „ comme il vous plaira, parceque vous se„ rez dans un Pays où l'on saura ce que „ vous pouvez, & ce que vous ne pouvez „ pas. Vous êtes à Rome où vos ennemis „ di-

1655.

1655. „ disent tous les jous que vous êtes décré-
„ dité en France. Il est de la nécessité de faire
„ voir qu'ils ne disent pas vrai. Vous n'êtes pas
„ hermite, vous êtes Cardinal, & Cardinal
„ d'une volée que nous apellons en ce Pays,
„ *de 'i Cardinaloni*. Nous y estimons peut-
„ être plus qu'ailleurs la modestie; mais il
„ faut à un homme de votre âge, de votre
„ naissance & de votre sorte, qu'elle soit tem-
„ pérée; il faut de plus qu'elle soit si volon-
„ taire, qu'il n'y ait pas seulement le moin-
„ dre soupçon qu'elle soit forcée. Il y a
„ beaucoup de gens à Rome qui aiment à
„ assassiner ceux qui sont à terre. N'y tom-
„ bez pas, mon cher Monsieur, & faites ré-
„ flexion, je vous suplie, quel personnage
„ vous jouerez dans les rues avec les six Es-
„ tafiers dont vous parlez, quand vous trou-
„ verez un petit Bourgeois de Paris, qui ne
„ s'arrêtera pas devant vous, & qui vous bra-
„ vera pour faire sa cour au Cardinal d'Est.
„ Vous ne deviez pas venir à Rome, si
„ vous n'étiez pas en résolution & en pou-
„ voir de soutenir votre dignité. Vous ne
„ mettez point l'humilité chrétienne à la
„ perdre, & je n'ai rien à vous dire, si ce
„ n'est que le pauvre Cardinal Chigi qui vous
„ parle, qui n'a que cinq mille écus de rentes,
„ & qui est sur le pied des plus gueux des
„ Cardinaux Moines, ne peut aller aux fonc-
„ tions sans quatre carosses de livrée rou-
„ lans ensemble, quoiqu'il soit assuré qu'il ne
„ trouvera personne dans les rues, qui man-
„ que en sa personne au respect que l'on doit
„ à la Pourpre ".

Voilà une petite partie de ce que le Cardinal Chigi me disoit tous les jours, & de ce

que

que mes autres amis qui n'étoient pas, ou 1655.
du moins qui ne faisoient pas les ecclésiastique si zélez que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. Monsieur le Cardinal Barberin éclatoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit sa bourse : mais comme je ne la voulois pas prendre, & que même j'eusse été fort aise de n'être point à charge à mes proches & à mes amis de France, je me trouvois fort en peine, & d'autant plus que je les voyois très disposez à croire que la grande dépense ne m'étoit nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guéres eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuse que celle-là, & je vous puis dire avec vérité que je ne sai qu'une occasion, où j'aye eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois souhaité. Si je me fusse cru, je me serois réduit à deux Estafiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberois dans le mépris, si je ne me soutenois avec éclat. Je cherchai un Palais pour me loger, je rassemblai toute ma Maison qui étoit fort grande, je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre vingts personnes; je tins une grande table. Les Abbez de Courtenai & de Sévigné se rendirent auprès de moi. Campi, qui avoit commandé le Régiment Italien de M. le Cardinal Mazarin, & qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit; tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut grande dans le Conclave. Elle fut très grande quand j'en fus sorti : mais elle fut nécessaire, & l'événement fit connoitre que le conseil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui

1655. lui de mes amis de France. Car M. le Cardinal d'Est ayant défendu, dès le lendemain de la création du Pape, à tous les François de la part du Roi de s'arrêter devant moi dans les rues, & même aux Supérieurs des Eglises Françoises de me recevoir; je fusse tombé dans le ridicule, si je n'eusse été en état de faire respecter ma dignité. Et vous allez connoitre clairement cette vérité, par la réponse que le Pape me fit, lorsque je le supliai de me prescrire de quelle maniére il lui plaisoit que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de Monsieur le Cardinal d'Est. Je vous le dirai après que je vous aurai rendu compte des premiéres démarches qu'il fit après sa création.

Il fit aporter dès le lendemain même son cercueil sous son lit; il donna le jour suivant un habit particulier aux Caudataires des Cardinaux; il défendit au troisiéme aux Cardinaux de porter le deuil, au moins en leurs personnes, même de leurs péres. Je me le tins pour dit, & je dis même à Azolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, & que le Pape ne seroit jamais qu'un fort pauvre homme. Le Cavalier Bernin, qui a du bon sens, remarqua deux ou trois jours après que le Pape n'avoit observé dans une statue qu'il lui faisoit voir, qu'une petite frange, qui étoit au bas de la robbe de celui qu'elle représentoit. Ces observations paroissent légéres: elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles, ils ne sont pas même exemts de tous les petits; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, & je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils ayent entamé un grand

em-

emploi par des bagatelles. Azolin, qui fit les 1655.
mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *Pallium* de l'Archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier Consistoire, avant que l'on eût seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le Pape me le donna naturellement, & sans y faire lui-même de réflexion. La chose étoit dans l'ordre, & il ne la pouvoit refuser selon les régles; mais vous verrez par les suites que ce n'étoient pas les régles qui le régloient. Ce pas me fit croire qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitat de Cardinal à Rome. Je me plaignois à lui des ordres que Monsieur le Cardinal d'Est avoit donnez à tous les François, je lui représentai qu'il ne se contentoit pas de faire le Souverain dans Rome en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisoit encore le Souverain-Pontife en m'interdisant les Eglises Françoises. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le Pape, à qui Mr. de Lionne s'étoit plaint avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *Pallium*, me parut fort embarrassé. Il parla beaucoup contre le Cardinal d'Est; il déplora la misérable coutume, (ce fut son mot,) qui avoit assujetti plutot qu'attaché les Cardinaux aux Couronnes, jusqu'au point d'avoir formé entr'eux mêmes un schisme scandaleux. Il s'étendit avec emphase sur la thése; mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit si longtems sur le général, sans descendre au particulier, & je m'aperçus aussitot que ma plainte n'étoit pas vaine,

1655. ne, parcequ'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes; „ La politique de mes Prédéceſſeurs ne m'a „ pas laiſſé un champ auſſi libre, que mes „ bonnes intentions le mériteroient. Je con- „ viens qu'il eſt honteux au Collége, & mê- „ me au Saint-Siége, de ſouffrir la licence „ que le Cardinal d'Eſt; ou plutot le Car- „ dinal Mazarin, ſe donne en ce rencontre: „ Mais les Eſpagnols eurent une priſe preſ- „ que pareille ſous Innocent à l'égard du „ Cardinal Barberin; & même ſous Paul V: „ le Maréchal d'Eſtrées n'agit guéres mieux „ envers le Cardinal Borgheſe. Ces exemples „ dans un tems ordinaire n'autoriſeroient „ pas le mal, & je les ſaurois bien redreſ- „ ſer: mais vous ferez réflexion, *Charo mio* „ *Signor Cardinale*, que la Chrétienté eſt tou- „ te en feu; qu'il n'y a que le Pape Alexan- „ dre qui le puiſſe éteindre; qu'il eſt obligé „ par cette raiſon en beaucoup de rencon- „ tres de fermer les yeux, pour ne ſe pas „ mettre en état de ſe trouver inutile à un „ bien auſſi public, & auſſi néceſſaire que „ celui de la paix générale. Que direz vous, „ quand vous ſaurez ce que de Lionne m'a „ déclaré inſolemment depuis trois jours, „ ſur ce que je vous ai donné le *Pallium*, „ que la France ne me donneroit aucune „ part au Traité dont l'on parle, & qui n'eſt „ pas ſi éloigné que l'on le croit? Ce que „ je vous dis n'eſt pas que je veuille vous „ abandonner; mais ſeulement pour vous „ faire voir qu'il faut que je me conduiſe „ avec beaucoup de circonſpection; & qu'il „ eſt bon que vous m'aidiez de votre côté,

„ &

„ & que nous donnions tous deux, *al tem-* 1655.
„ *po*".

Si j'eusse voulu faire ma cour à Sa Sainteté, je n'avois qu'à me retirer après ce discours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandois; mais comme elle m'étoit absolument nécessaire, & même pressée; parceque je me pouvois rencontrer à tous les instans dans l'embarras dont il s'agissoit, je ne crus pas que je dusse en demeurer là avec le Pape, & je pris la liberté de lui repartir avec un profond respect, en lui représentant que peut-être au sortir du Vatican je trouverois dans la rue le Cardinal d'Est, qui n'étant que Cardinal Diacre devoit s'arrêter devant moi; que je rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine; que je le supliois de me donner ses ordres avec lesquels je ne pourrois plus faillir, & sans lesquels je ne savois ce que j'avois à faire; que si je souffrois que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux Cardinaux, j'apréhendois que le Sacré Collége n'aprouvat pas ma conduite; que si je me mettois en devoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au respect que je devois à Sa Sainteté; à laquelle seule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit, & les uns & les autres: que je la supliois très humblement de me prescrire précisément ce que je devois faire, & que je l'assurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parceque je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y auroit de

1655. honte à reconnoitre ceux de Mr. le Cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant où je reconnus pour la premiére fois le génie du Pape Alexandre, qui mettoit par tout la finesse. C'est un grand défaut, & d'autant plus grand, quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignitez, qu'ils ne s'en corrigent jamais: parceque le respect que l'on a pour eux & qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toujours persuadez qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le Pape, qui dans la vue de se disculper, ou plutot de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du Sacré Collége, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposoit, reprit promptement & même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, & il me dit: *le Cardinal d'Est au nom du Roi!* Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le Marquis Riccardi, Ambassadeur de Florence, m'avoit dit la veille d'un tour assez pareil qu'il avoit donné trois ou quatre jours auparavant à une conversation qu'il avoit eue avec lui; ce ton, dis-je, me fit juger que le Pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliserois sur la distinction des ordres du Roi, & de ceux de Mr. le Cardinal d'Est, & qu'ainsi il auroit lieu de dire à Mr. de Lionne qu'il m'avoit exhorté à l'obéissance, & à mes Confréres, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devois au Roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un ni de l'autre, car je lui répondis sans balancer que c'étoit justement

ce qui me mettoit en peine, & sur quoi je supliois de décider, parceque d'un côté, le nom du Roi paroissoit, pour lequel je devois avoir toutes sortes de soumissions, & que de l'autre, je voyois celui de Sa Sainteté si blessé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le Pape battit beaucoup de pays, pour me tirer, ou plutot pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandois. Je demeurai fixe & ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toujours facile aux Supérieurs. Il me répéta plusieurs fois que le Roi étoit un grand Monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu étoit encore plus puissant que lui. Tantot il exagéroit les obligations que les Ecclésiastiques avoient à conserver les libertez & les immunitez de l'Eglise; tantot il s'étendoit sur la nécessité de ménager dans la conjoncture présente l'esprit des Rois. Il me recommanda la patience chrétienne, il me recommanda la vigueur épiscopale. Il blâma le cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la Cour de Rome; il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le maintien de sa dignité. Le sens littéral de tout son discours étoit que, quoi que je pusse faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le pressai de s'expliquer, autant que l'on peut presser un homme qui est assis dans la Chaire de Saint Pierre. Je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audiance à Monsieur le Cardinal Barberin & à mes amis de l'Escadron; & je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que

1655.

1655. je vous aurai entretenue, & d'une conversation que M. de Lionne avoit eue avec le Pape quelques jours auparavant, & de ce qui se passoit entre M. de Lionne & moi dans le même tems.

De Lionne, qui n'étoit rétabli à la Cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le Pape m'avoit donné le *Pallium*, parcequ'il apréhendoit que Mr. le Cardinal Mazarin ne se prît à lui d'une action qu'il craignoit que l'on imputat à sa négligence. Il n'en avoit pas été averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès d'un homme, qui lui avoit dit en partant qu'il n'y en avoit pas un à Rome qui ne lui servît volontiers d'espion. L'apréhension qu'il eut de la réprimande, l'obligea à en faire une terrible au Pape, car la maniére dont il lui parla ne se peut pas apeller une plainte. Il lui déclara en face que, nonobstant mes Bulles, ma prise de possession, & mon *Pallium*, le Roi ne me tenoit ni ne me tiendroit jamais pour Archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'oraison; les figures en furent remplies de menaces d'Arrêt du Parlement, de Decret de Sorbonne, de résolution du Clergé de France. L'on jetta quelques mots un peu envelopez de schisme, & l'on s'expliqua clairement & nettement de l'exclusion entiére & absolue, que l'on donneroit au Pape du congrès pour la paix générale, que l'on suposoit se devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le Pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lionne, & si basses & même si ridicules, qu'elles seront incroyables à la postérité. Il lui dit les larmes aux yeux que je l'avois sur-

surpris; qu'il feroit au premier jour une Congrégation de Cardinaux agréables au Roi, pour examiner ce qui se pourroit faire pour sa satisfaction; que lui Mr. de Lionne n'avoit qu'à travailler incessamment & en diligence au mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans la guerre civile; qu'il en feroit très bonne & très briéve justice à Sa Majesté. Enfin, il contenta si bien & si pleinement Mr. de Lionne, qu'il écrivit à Mr. le Cardinal Mazarin par un Courier exprès en ces propres termes. „ J'espére que je donnerai „ dans peu de jours une nouvelle encore „ meilleure que celle-ci à Votre Eminence, „ qui sera que le Cardinal de Retz sera au „ Château St. Ange. Le Pape ne compte „ pour rien les amnisties accordées au Parti „ de Paris, & il m'a dit que le Cardinal de „ Retz ne s'en peut servir, parcequ'il n'y a „ que le Pape qui puisse absoudre les Car„dinaux, comme il n'y a que lui qui les „ puisse condamner. Je ne lui ai pas laissé „ passer à tout hazard ces alternatives, & je „ lui ai répondu que le Parlement de Paris „ prétendoit qu'il les peut condamner, & „ qu'il auroit déja fait le procès au Cardinal „ de Retz, si Votre Eminence ne s'y étoit „ opposée avec vigueur, par le pur motif „ du respect qu'il a pour le St. Siége, & pour „ Sa Sainteté en particulier. Le Pape m'a „ témoigné qu'il vous en étoit, Monsei„gneur, très obligé, & m'a chargé de vous „ assurer qu'il feroit plus de justice au Roi „ que le Parlement de Paris ne lui en auroit „ pu faire ". Voilà un des articles de la lettre de Lionne. 1655.

Je vous suplie d'observer que la conversation

 tion

1655. tion que j'eus avec le Pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que Mr. de Lionne eut avec lui, & qui fut la matiére de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connoissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du Pape, dont j'avois non seulement des indices, mais des lumiéres certaines. Monsignor Febey, Premier Maitre des cérémonies, homme sage & homme de bien, & qui de concert avec moi avoit servi le Pape très dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, & à un point, ajouta-t-il, que j'en suis scandalisé *al maggior segno*. Le Pape avoit même dit à l'Abbé Charier qu'il ne comprenoit pas le plaisir qu'il prenoit à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le Pontificat. Le Pére Hilarion, Bernardin, & Abbé de Sainte Croix de Jérusalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, & avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du Pape à l'Abbé Charier, de faire un tour à la campagne sous prétexte d'y aller prendre l'air; mais en effet pour lui faire voir que j'étois bien éloigné de m'empresser à la Cour. Je suivis son avis, & j'allai un mois ou cinq semaines à *Grotta ferrata*, qui est à quatre lieues de Rome. C'étoit autrefois le Tusculum de Cicéron, & c'est présentement une Abbaye de l'Ordre de St. Basile. Elle est à Mr. le Cardidinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, & il ne me paroit pas même flaté en ce que son ancien Seigneur en dit dans ses

épi-

épitres. Je m'y divertissois par la vue de ce 1655.
qui y paroit encore de ce grand Homme: les colonnes de marbre blanc qu'il fit aporter de Gréce pour son vestibule, y soutiennent l'Eglise des Religieux qui sont Italiens, mais qui font l'Office en Grec, & qui ont un Chant particulier, mais très beau. Ce fut dans ce séjour où j'eus connoissance de la lettre de Mr. de Lionne, de laquelle je viens de vous parler. Croissi m'en aporta une copie, tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique, & qui étoit ce Croissi, & le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissi étoit un Conseiller du Parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué, comme vous avez vu, dans les affaires du tems. Il avoit été à Munster avec d'Avaux ; il avoit été envoyé par lui vers Ragotski Prince de Transylvanie. Il s'étoit brouillé pour ses intérêts avec Mr. Servien, & cette considération, jointe à son esprit qui étoit naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitot que les mouvemens de sa Compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que Mr. de St. Romain, son ami particulier, avoit auprès de Mr. le Prince de Conti, & celle de * Mr. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de Madame de Longueville, l'attachérent dans le tems du Siége de Paris à leurs intérêts. Il se jetta dans ceux de Mr. le Prince aussitot qu'il se fut brouillé à la Cour, il le servit utilement dans le cours de sa prison, il fut du secret de la négociation & du traité que la

 Fron-

* Qui fut Ambassadeur en Suéde, & qui a traduit en François le livre *de Jure Belli & Pacis* du savant *Grotius*.

1655. Fronde fit avec lui, il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebrouillames avec Mr. le Prince après sa liberté ; mais il garda toujours toutes les mesures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention à Paris, où il étoit retourné contre l'ordre du Roi, & où il se tenoit caché. Il fut mené au Bois de Vincennes où j'étois prisonnier, & il fut logé dans une chambre au dessus de la mienne. Nous trouvames moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendoit ses lettres la nuit par un filet qu'il laissoit couler vis à vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toujours jusqu'à deux heures après minuit, & que mes Gardes s'endormoient, je recevois les siennes, & j'attachois les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile, par les avis que je lui donnai dans le cours de son procès, auquel on travailloit avec ardeur. Mr. le Chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accusé d'intelligence avec Mr. le Prince, même depuis sa condamnation & depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'étoit lui qui avoit proposé le premier dans le Parlement, de mettre à prix la tête de Mr. le Cardinal Mazarin ; ce qui n'étoit pas une piéce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison, sans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'assistance de Mr. le Président de Bellièvre qui étoit un de ses Juges, & qui me dit le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain signe duquel je ne me ressouviens pas, qui l'avoit redressé & sauvé dans la réponse qu'il faisoit à un des interrogatoires de Mr. le Chancelier. Enfin il sortit d'affaire sans être jugé ; & de

pri-

prison, sur la parole qu'il donna de se défaire de sa Charge & de quitter ou Paris ou le Royaume. Je ne sai plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome, il m'y trouva; il se logea, si je ne me trompe, avec Châtillon, de qui il étoit ami. Ils venoient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parceque les François avoient défense de me voir. Ils avoient l'un & l'autre habitude particuliére avec le petit Fouquet, qui est présentement Evêque d'Agde, qui étoit aussi à Rome en ce tems-là, & qui trouvoit mauvais que Mr. de Lionne prît la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; & qui de plus ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aise de faire jouer au mari un mauvais personnage qui lui donnat lieu de lui porter des bottes du côté de la Cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réussir, seroit de brouiller & d'embarrasser la principale, ou plutot l'unique négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; & il s'adressa pour cela à Croissi, en le priant de m'avertir qu'il me feroit savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient; que j'aurois les copies des dépêches du Cocu, (il n'apelloit jamais autrement de Lionne) devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le Cocu les auroit reçues, & que lui Fouquet étoit maitre de tout ce qu'il me proposoit, parcequ'il l'étoit absolument de Madame de Lionne, de laquelle son mari ne se cachoit aucunement, & laquelle de plus étoit enragée contre son mari, parcequ'il étoit passionnément amoureux dans ce 1655.

 tems-

1655. tems-là d'une petite femme de chambre qu'elle avoit, qui étoit fort jolie & qui s'apelloit Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avois sur de Lionne, fut là principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avoit faites par Mr. de Montrésor. Il ne m'en devoit pas empêcher, & j'eus tort. Deux choses contribuérent à me faire faire cette faute. La premiére, fut le plaisir que nous avions toutes les soirs Croissi, Châtillon & moi, à tourner le Cocu en ridicule, & j'observai, quoique trop tard, en ce rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres, *qu'il faut s'apliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du gout que l'on trouve à la plaisanterie.* Elle y amuse, elle y chatouille, elle y flate. Ce gout, en plus d'une occasion, a couté cher à Mr. le Prince. L'autre incident qui m'aigrit d'abord contre de Lionne, fut qu'au sortir du Conclave il envoya par ordre exprès de la Cour, à ce qu'il m'a dit depuis à St. Germain, un Expéditionnaire apellé la Borne, qui étoit celui du Cardinal Mazarin, au Palais de Notre-Dame de Lorette, dans lequel je logeois, avec une signification en forme, par laquelle il étoit ordonné à tous mes domestiques Sujets du Roi de me quitter, sous peine de crime de Léze-Majesté, comme rebelle à Sa Majesté & traitre à ma patrie. Ces termes me fâchérent. Le nom du Roi sauva l'Expéditionnaire de l'insulte; mais le Chevalier de Bois-David, qui étoit à moi, jeune & folâtre, lui fit, comme il sortoit, quelque commémoration de cornes, très aplicable

au

au ſujet. Ainſi l'on s'engage ſouvent plus 1655.
par un mot que par une choſe; & cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois, que *l'on ne peut aſſez peſer les moindres mots dans les plus grandes affaires.*

Je reviens à la lettre que Croiſſi m'aporta à *Grotta-ferrata.* J'en fus ſurpris, mais de cette ſorte de ſurpriſe qui n'émeut point. J'ai toute ma vie ſenti que ce qui eſt incroyable a fait toujours cet effet en moi. Ce n'eſt pas que je ne ſache que ce qui eſt incroyable eſt ſouvent vrai; mais comme il ne le doit pas être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pu en être touché, parceque j'en ai toujours conſidéré les événemens comme des coups de foudre qui ne ſont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fimes toutefois de grandes réflexions, Croiſſi, l'Abbé Charier & moi, ſur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome, en communiquer le contenu avec Mr. le Cardinal Azolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du Pape, ſur leſquelles Mr. de Lionne faiſoit tant de fondement; & qui dit à l'Abbé Charier très habilement & très ſenſément, qu'il étoit perſuadé que de Lionne, qui avoit intérêt de couvrir, ou plutot de déguiſer & de réparer à la Cour de France la priſe du *Pallium*, groſſiſſoit les paroles & les promeſſes de Sa Sainteté, qui d'ailleurs, ajouta Azolin, eſt le premier homme du monde à trouver des expreſſions qui montrent tout, & qui ne donnent rien. Il me conſeilla de retourner à Rome & de faire bonne mine; de continuer à témoigner au Pape une parfaite confiance en ſa juſtice & en ſa bonne volonté, & d'aller

mon

1655. mon chemin comme si je ne savois rien de ce qu'il avoit dit à de Lionne. Je le crus, j'en usai ainsi. Je déclarai en y arrivant, selon ce que mes amis m'avoient conseillé devant que j'en sortisse, que j'avois tant de respect pour le nom du Roi, que je souffrirois toutes choses sans exception de ceux qui auroient le moins du monde son caractére; que non pas seulement Mr. de Lionne, mais que même Mr. Gueffier, qui étoit simple Agent de France, vivroient avec moi comme il leur plairoit; que je leur ferois toujours dans les rencontres toutes les civilitez qui seroient en mon pouvoir; que pour ce qui étoit de Mrs. les Cardinaux mes confréres, j'observerois la même régle, parceque j'étois persuadé qu'il ne pourroit y avoir aucune raison au monde capable de dispenser les Ecclésiastiques de tous les devoirs même extérieurs de l'union & de la charité qui doit être entre eux; que cette régle, qui est de l'Evangile, & par conséquent bien supérieure à celle des cérémoniaux, m'aprenoit que je ne devois point prendre garde avec eux, s'ils étoient mes ainez, ou mes cadets; que je m'arrêterois également devant eux, sans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille, ou s'ils ne me la rendroient pas, s'ils me salueroient, ou s'ils ne me salueroient point: que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de caractére particulier du Roi, & qui ne rendroient pas en ma personne le respect qu'ils devoient à la Pourpre, je ne pourrois pas avoir la même conduite, parcequ'elle tourneroit au déchet de sa dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent

quent jamais de tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'Eglise; que comme toutefois je me sentois, & par mon inclination & par mes maximes, très éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence, j'ordonnerois à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent, & que je me contenterois qu'ils coupassent les jarets aux chevaux de leurs carosses. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des François s'arrêtérent devant moi; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de Mr. le Cardinal d'Est, évitérent avec soin de me rencontrer dans les rues. Le Pape, à qui Mr. le Cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avois faite sur la conduite que je tiendrois, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devois pas menacer ceux qui obéiroient aux ordres du Roi. Comme je connoissois déja ses maniéres toutes artificieuses, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeat lui même à s'expliquer; ce qui est une régle infaillible pour agir avec les gens de ce caractére. Je lui répondis que je lui étois sensiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ses ordres; que je souffrirois doresnavant tout du moindre François, & qu'il me suffisoit, pour me justifier dans le Sacré Collége, que je pusse dire que c'étoit par commandement de Sa Sainteté. Le Pape reprit ce mot avec chaleur, & il me répondit. „ Ce n'est pas „ ce que je veux dire. Je ne prétens point „ que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la „ Pour-

1655.

1655. „ Pourpre; vous allez d'une extrêmité à l'autre. Gardez vous bien d'aller faire ce discours dans Rome ". Je ne repris pas avec moins de promtitude ces paroles du Pape; je le supliai de me pardonner, si je n'avois pas bien pris son sens. Je présumai qu'il aprouvoit le gros de la conduite que j'avois prise; & qu'il ne m'en avoit recommandé que le juste tempéramment. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parcequ'il avoit un peu son compte, en ce qu'il m'avoit parlé amphibologiquement; j'avois le mien en ce que je n'étois pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audiance, au sortir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainteté à Monsignor *il Maestro di Camera*, qui m'accompagnoit. Il le dit le soir au Pape, qui lui répondit avec une mine refrognée, *questi maledetti Francesi sono più furbi di noi altri*. Ce Maitre de Chambre, qui étoit Monsignor Bandinelli, & qui fut depuis Cardinal, le dit deux jours après au Pére Hilarion Abbé de Sainte Croix de Jérusalem, de qui je le sus. Je continuai à vivre sur ce pied jusques à un voyage que je fis aux eaux de Saint Cassien qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre d'une nouvelle incommodité, qui m'étoit survenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déja dit que le plus fameux Chirurgien de Rome n'avoit pu réussir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjoler par un Paysan des terres du Prince Borghese, sur la parole d'un Gentilhomme de Florence mon allié, de la Maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avoit vu des gué-

risons

risons prodigieuses de la façon de ce Charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisiéme fois avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La foiblesse qui me resta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint Cassien, qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'Eté à Caprarole, qui est une fort belle maison à 40. milles de Rome, & qui est à Mr. de Parme. J'y atendis la Rinfrescata, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le Pape aussi changé sur toutes choses sans exception, qu'il me l'avoit déja paru pour moi. (*a*) Il ne tenoit plus rien de sa prétendue piété que son sérieux, quand il étoit à l'Eglise; je dis son sérieux & non pas sa modestie, car il paroissoit beaucoup d'orgueil dans sa gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du népotisme, en faisant venir ses Parens à Rome; il le consacra en le faisant aprouver par les Cardinaux, ausquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de suivre celui qui pouroit être contraire à sa volonté. Il étoit vain jusques au ridicule, & au point de se piquer de sa Noblesse, comme un petit Noble de la Campagne 1655.

(*a*) Voyez le *Sindicato di Alessandro VII.*, où l'on décrit son luxe & les excès du népotisme pendant son Pontificat. On y trouve plusieurs pasquinades contre ce Pape & contre son Pontificat. Marforio ayant un jour demandé à Pasquin ce que ce Pape avoit dit aux Cardinaux, étant moribond, il répondit, *Maxima de se ipso, plurima de parentibus, parva de Principibus, turpia de Cardinalibus, pauca de Ecclesiâ, de Deo nihil.*

1655. pagne à qui les Elus la contesteroient. Il étoit envieux de tout le monde, sans exception. Le Cardinal Cesy disoit qu'il le feroit mourir de colére, à force de lui dire du bien de Saint Léon. Il est constant que Monsignor Magalotti se brouilla presque avec lui, parcequ'il lui parut qu'il croyoit mieux savoir la *Crusca*. Il ne disoit pas un mot de vérité; & le Marquis Riccardi, Ambassadeur de Florence, écrivit au Grand-Duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra, *In fine, Serenissimo Signore, habbiamo un Papa, chi non dice mai una parola di verita*. Il étoit continuellement apliqué à des bagatelles; il osa proposer un prix public pour celui qui trouveroit un mot Latin, pour exprimer chaise roulante; & il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venoit de *musca*, ou si *musca* venoit de *mosco*. Mr. le Cardinal Impériale m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit passé en deux ou trois assemblées d'Académie, qui s'étoient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exagéroit pour se divertir, & je perdis cette pensée dès le lendemain; car le Pape nous ayant envoyé querir, Mr. le Cardinal Rapaccioli & moi, & nous ayant commandé de monter avec lui dans son carosse, il nous tint, trois heures entiéres que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit collége eût pu produire; & Rapaccioli qui étoit un fort bel esprit, me dit, quand nous fumes sortis de sa chambre où nous le conduisimes, qu'aussitot qu'il seroit retourné chez lui, il distilleroit le discours du Pape, pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon sens

d'une

d'une conversation de trois heures dans laquelle il avoit toujours parlé tout seul. Il eut une affectation quelques jours après, qui parut être d'une grande puérlité. Il mena tous les Cardinaux aux sept Eglises; & comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire avec un aussi grand cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint Paul, & il les fit servir en portion à part comme l'on sert les Pélerins dans le tems du Jubilé. Véritablement toute la vaisselle d'argent, qui fut employée avec profusion à ce service fut faite exprès, & d'une forme qui avoit raport aux ustancilles ordinaires des Pelerins. Je me souviens, entre autres, que les vases dans lesquels l'on nous servit le vin étoient tout à fait semblables aux callebasses de Saint Jaques: mais rien ne fit paroitre à mon sens son peu de solidité, que le faux honneur qu'il se voulut donner de la conversion de la (a) Reine de Suéde. Il y avoit plus de dix huit mois qu'elle avoit abjuré son héréfie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitot que le Pape Alexandre l'eut apris, il en donna part au Sacré Collége en plein Consistoire, par un discours très étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique instrument, dont Dieu s'étoit servi pour cette convérsion. Il n'y eut personne qui ne fût très bien informé du contraire; & jugez, s'il vous plait, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y put produire. Il ne vous sera pas difficile

 de

(a) Christine.

1655. de concevoir que cette maniére de Sa Sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois espérer de sa protection ; & je reconnus de plus en peu de jours que sa foiblesse pour les grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un Anniversaire pour l'ame de Henri le Grand dans l'Eglise de Saint Jean de Latran, où les Ambassadeurs de France & les Cardinaux de la Faction ne manquent jamais d'assister. Le Cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffriroit pas. Je le sus ; je demandai audiance au Pape pour l'en avertir. Il me la refusa sous prétexte qu'il ne se portoit pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par Monsignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre Monsieur le Cardinal d'Est & moi, où il y eût eu le moins du monde de sang répandu, le Pape ne manqueroit pas de m'accabler ; je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir, & que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de Cardinal François, en m'excluant des fonctions qui étoient particuliéres à la Nation, je me résolus de m'abandonner. J'allai à Saint Jean de Latran, fort accompagné. J'y pris ma place, j'assistai au Service, je saluai fort civilement en entrant & en sortant Messieurs les Cardinaux de la Faction. Ils se contentérent de ne me point rendre le salut, &

je

Je revins chez moi très satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille avanture à Saint Louis ; où le Sacré Collége se trouva le jour de la fête du Patron de cette Eglise. Comme j'avois su que la Bussiére, qui est présentement Maitre de Chambre des Ambassadeurs à Rome, & qui étoit en ce tems là Ecuyer de Monsieur de Lionne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y souffriroit pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le Pape à prevenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui même avec force. Il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que d'abord que je lui en parlai, il ne me dît qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuser sur les défenses que le Roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que, si je reconnoissois ces ordres pour des ordres du Roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois defendre d'obéir à ceux par lesquels Sa Majesté commandoit tous les jours de ne me point reconnoitre comme Archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'étoit à moi de me consulter; il me déclara qu'il ne défendroit jamais à un Cardinal d'assister aux fonctions du Sacré Collége, & je sortis de mon audiance comme j'y étois entré. J'allai à l'Eglise de Saint Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussiére arracha de la main du Curé l'aspergès, comme il me vouloit présenter l'eau benite, qu'un de mes Gentilshommes m'aporta M. le Cardinal Antoine ne me fit pas le compliment que l'on fait en cette occasion à tous les au-

1655.

1655. tres Cardinaux, je ne laissai pas de prendre ma place, d'y demeurer tout le tems de la cérémonie, & de me maintenir par là à Rome dans le poste & dans le train de Cardinal François. La dépense, qui étoit nécessaire à cet effet, n'étoit pas la moindre des difficultez que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'une grande Faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plait. La plupart des hommes me considéroient dans les mouvemens de Paris comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions; mes racines étoient bonnes, chacun en espéroit du fruit, & cet état m'attiroit des offres immenses, & telles que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à emprunter que je n'avois d'inclination à dépenser, j'aurois compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même posture. (a) J'y étois réfugié & persécuté par mon Roi. J'y étois maltraité par le Pape. Les revenus de mon Archevêché & de mes Bénéfices étoient saisis, on avoit fait des défenses expresses à tous les Banquiers François de me servir. On avoit poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister, à ceux que l'on croyoit, ou

(a) Pasquin lui fait dire, à l'occasion des persécutions que soufroit alors ce Cardinal, & de la conduite que tenoit le Pape à son égard:

Repleta est malis anima mea, & vita mea inferno appropinquavit.

Vagi sunt gressus tui & investigabiles.

ou que l'on avoit sujet de croire le pouvoir 1655.
ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes Créanciers que le Roi ne permettroit jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui étoit de mes revenus sous sa main. L'on avoit de plus affecté de dissiper ces revenus avec une telle profusion & profanation, que deux Bâtards de l'Abbé Fouquet étoient publiquement nourris & entretenus chez la Portiére de l'Archevêché, sur un fond pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes Fermiers de me secourir; & l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes Créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur eussent été inutiles dans le tems, mais dont les frais eussent retombé sur moi dans la suite.

L'aplication qu'eut l'Abbé Fouquet sur ce dernier article ne lui réussit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres Créanciers n'ayant voulu branler. Celle du Cardinal Mazarin eut plus d'effet sur les autres chefs. Les Receveurs de l'Archevêché ne m'assistérent que très foiblement, quelques uns même de mes amis prirent le prétexte des défenses du Roi pour s'excuser de me secourir. Mr. & Madame de Liancourt envoyérent à Mr. de Chalons deux mille écus, quoiqu'ils en eussent offert vingt mille à mon pére, de qui ils étoient les plus particuliers & les plus intimes amis; & leur excuse fut la parole qu'ils avoient donnée à la Reine. L'Abbé Amelot, qui se mit dans la tête d'être Evêque par la faveur de Mr. le Cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent

1655. persuader de m'assister, que j'avois témoigné tant de distinction à Mr. de Caumartin dans la visite qu'ils m'avoient rendue l'un & l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit pas qu'il se dût brouiller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnoit des marques d'une estime particuliére. Mr. de Luines, avec lequel j'avois fait une amitié assez étroite depuis le Siége de Paris, crut qu'il y satisferoit en me faisant tenir six mille livres. Enfin, Mrs. de Châlons, Caumartin, Bagnols, & de la Houssaye, qui eurent la bonte de prendre en ce tems-là le soin de ma subsistance, s'y trouvérent assez embarrassez; & l'on peut dire qu'ils ne rencontrérent de véritable secours qu'en Mr. de Manevillette qui leur donna pour moi vingt quatre mille livres; Mr. Pirion de Mastrac qui leur en fit toucher dix huit mille; Madame Dasserac qui en fournit autant; Mr. d'Hacqueville, qui du peu qu'il avoit pour lui-même en donna cinq mille. Madame de Lesdiguiéres en prêta cinquante mille. Mr. de Brissac en envoya trente six mille. Ils trouvérent le reste dans leurs propres fonds. Mrs. de Châlons & de la Houssaye en trouvérent quarante mille. Mr. de Caumartin cinquante cinq mille. Mr. de Retz, mon frére, supléa même avec bonté au reste; & il l'eût fait encore de meilleure grace, si sa femme eût eu autant d'honnêteté & autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme qui paroissoit autant abimé que moi dans la disgrace ait pu trouver d'aussi grandes sommes; & je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de

plus

plus considérables, après les engagemens 1655.
qu'un nombre infini des gens avoient avec moi.

J'insére par reconnoissance dans cet ouvrage les noms de ceux qui m'ont assisté. J'y épargne par honnêteté la plupart de ceux qui m'ont manqué, & j'y aurois même suprimé avec joye les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des mémoires qui pussent être de quelque instruction à Messieurs vos Enfans, ne m'avoit obligé à ne pas ensevelir tout à fait dans le silence un détail qui leur peut être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, & rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui s'y peuvent trouver que d'être informez, dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiez. J'avois le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; & j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrace, de manquer du plus nécessaire, parceque je n'avois jamais apréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de Messieurs vos Enfans, que j'entrerai dans une minutie qui ne seroit pas, sans cette raison, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que l'embarras domestique dans les disgraces. Il n'y a personne qui ne croye faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parceque cette disposition, ou plutot cet-

1655. cette indiſpoſition ſe coule ſi imperceptiblement dans les eſprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la ſentent pas eux-mêmes ; & elle eſt de la nature de l'ingratitude. J'ai fait ſouvent réflexion ſur l'un & ſur l'autre de ces défauts; & j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne ſoupçonnent pas ſeulement qu'ils les ayent. Ceux qui ſont atteints du ſecond ne s'en aperçoivent, que parceque la même foibleſſe qui les y porte, les porte auſſi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui ſont ſujets au premier, ne s'en doutent pas davantage ; parceque la complaiſance qu'ils trouvent à s'être attachez avec fidélité à une fortune qui n'eſt pas bonne, fait qu'ils ne connoiſſent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pomereux m'écrivit un jour, à propos d'un mal entendu qui étoit arrivé entre Mrs. de Caumartin & de la Houſſaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles; elle devoit ajouter, & les domeſtiques. La familiarité, de laquelle un grand Seigneur qui eſt honnête homme ſe défend moins qu'un autre, diminue inſenſiblement du reſpect dont l'on ne ſe diſpenſe jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler; celle-là eſt bientot ſuivie de la liberté de ſe plaindre. La véritable ſéve de ces plaintes, eſt l'imagination que l'on a, que l'on ſeroit bien mieux ailleurs qu'auprès du diſgracié. On ne s'avoue pas à ſoi-même cette imagination, par-

ce-

ceque l'on connoit qu'elle ne conviendroit 1655.
pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces indispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus intérieur de son cœur, & que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part, prend à tous momens d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire & même inévitable en mille & mille occasions, leur paroit toujours une injustice. Tout ce que le Maitre fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le reméde qu'un véritable bon cœur veut aporter à ces inconvéniens aigrit le mal au lieu de le guérir, parcequ'il le flate. Je m'explique. Comme j'avois toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes fréres, je ne m'étois pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux que de la complaisance & de la douceur. Je commençai à m'apercevoir dans la galére que la familiarité a beaucoup d'inconvéniens, mais je crus que je pourrois remédier à cela par le bon traitement; & le premier pas que je fis en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient suivi dans mon voyage & avec tous les autres qui m'avoient joint dans le chemin, l'argent que le Grand-Duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun six vingts pistoles proprement pour s'habiller; & je fus très étonné en arrivant à Rome de les trou-

1655. ver, au moins pour la plupart, sur le pied gauche, & dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des Premiers Ministres. Ils trouvérent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries les chambres qu'on leur avoit marquées dans mon Palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent & cent de cette nature; & c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point & par leurs murmures, & par la division qui suit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint Cassien, de ce que j'avois donné à mes Gentilshommes, depuis que j'étois arrivé à Rome: & je trouvai que si j'avois été logé dans le Louvre à l'apartement de Mr. le Cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant couté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint Cassien & que j'y laissai avec ma litiére & mon Médecin, me couta en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi cinq mille huit cens livres d'argent déboursé & mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré, s'il eût été domestique de Mr. le Cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air & de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvint beaucoup de la maniére dont je l'avois traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, qui touch a de moi beaucoup moins que les autres, parcequ'il ne se trouva pas par hazard dans le tems des distributions. Il étoit continuellement

ment en voyage comme vous verrez dans 1655.
la suite de cette narration; & je suis oblige de vous dire pour la vérité que je ne lui vis jamais dans aucune occasion de mouvement de chagrin ni d'intérêt. L'Abbé de Lamet mon Maitre de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sol de moi dans tout le cours de ma disgrace, étoit moins capable du dernier, qu'homme que je connoisse. Son humeur naturellement difficultueuse faisoit qu'il étoit assez susceptible du premier, parcequ'il étoit échauffé par Joly*, qui, avec un bon cœur & des intentions très droites, a une sorte de travers dans l'esprit tout à fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien droite dans l'économie, ou plutot dans la conduite d'une grande maison. Ce n'étoit pas sans peine que je me ménageois entre ces deux derniers & l'Abbé Charier, entre lesquels la jalousie étoit assez naturelle. Celui-ci panchoit absolument vers l'Abbé Bouvier mon Agent & mon Expéditionnaire à la Cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étoient adressées. Joly prit parti pour l'Abbé Rousseau, qui, comme frére de mon Intendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonction d'Intendant, de laquelle dans la vérité il n'étoit nullement capable. Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de ces bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnasse avec joye les pe-

* Auteur des Mémoires qui portent son nom. Quoiqu'il rende volontiers justice au Cardinal de Retz en plusieurs occasions, il laisse un peu trop voir le chagrin qu'il a contre cette Eminence. A cela près ses Mémoires sont utiles & instructifs, sur tout en ce qui regarde la vie du Cardinal.

1655. petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes Domeſtiques ſans exception, ce qui a été en mon pouvoir depuis que je ſuis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matiére, que parceque Meſſieurs vos Enfans ne la trouveront peut-être en lieu du monde ſi bien ſpécifiée, & je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particulariſée, dans aucun livre. Vous me demanderez peut-être quel fruit je prétens qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils faſſent réflexion une fois la ſemaine qu'il eſt de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute ſa bonté, & qu'un grand Seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de ſon ame, la doit, par ſa bonne conduite, cacher avec ſoin dans ſon cœur, pour en conſerver la dignité, particuliérement dans les diſgraces. Il n'eſt pas croyable ce que ma facilité naturelle, ſi contraire à cette maxime, m'a couté de chagrin & de peine. Je crois que vous voyez ſuffiſamment par ces échantillons la difficulté du perſonnage que je ſoutenois. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous ſuplie de me permettre que je vous rende de la conduite que je fus obligé de prendre en même tems du côté de France.

Auſſitot que je fus ſorti du Château de Nantes, M. le Cardinal Mazarin fit donner un Arrêt du Conſeil du Roi, par lequel il étoit défendu à mes Grands-Vicaires de décerner aucuns Mandemens, ſans en avoir communiqué au Conſeil de Sa Majeſté. Quoique cet Arrêt tendît à ruiner la liberté, qui eſt

est essencielle au gouvernement de l'Eglise; 1655.
l'on pouvoit prétendre que ceux qui le rendoient affectoient de sauver quelques apparences d'ordre & de discipline, en ce qu'au moins ils reconnoissoient ma jurisdiction. Ils rompirent bientot toutes mesures, en déclarant mon Siége vacant, par un Arrêt donné à Péronne; ce qui arriva un mois ou deux avant que le Saint Siége le déclarat rempli, en me donnant le *Pallium* de l'Archevêché de Paris en plein Consistoire. On manda en même tems à la Cour Mrs. Chevalier & l'Avocat, Chanoines de Notre-Dame, mes Grands-Vicaires, & l'on se servit du prétexte de leur absence, pour forcer le Chapitre à prendre l'administration de mon Diocése. Ce procédé si peu canonique ne scandaliza pas moins l'Eglise de Rome que celle de France. Les sentimens de l'une & de l'autre se trouvérent conformes de tout point. Je les observai, & même je les fortifiai avec application; & après que je leur eus laissé tout le tems que je crus nécessaire, vû le flegme du Pays où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis au Chapitre de Notre Dame de Paris, & que j'insérerai ici parcequ'elle vous fera connoitre d'une vue ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

MESSIEURS,

„ Comme une des plus grandes joyes que „ je ressentis aussitot après que Dieu m'eut „ rendu la liberté, fut de recevoir les té-

„ moi-

1655. „ moignages si avantageux d'affection & d'es-
„ time que vous me rendites, & en parti-
„ culier par la réponse obligeante que vous
„ fites d'abord à la lettre que je vous avois
„ écrite ; & en public par les publiques
„ actions de graces que vous offrites à Dieu
„ pour ma delivrance: je vous puis aussi as-
„ surer que parmi tant de traverses, & de
„ périls que j'ai courus depuis, je n'ai point
„ eu d'affliction plus sensible que celle d'a-
„ prendre les tristes nouvelles de la maniére
„ dont on a traité votre Compagnie pour la
„ détacher de mes intérêts, qui ne sont au-
„ tres que ceux de l'Eglise, & pour vous
„ faire abandonner par des résolutions for-
„ cées & involontaires celui dont vous aviez
„ soutenu le droit & l'autorité avec tant de
„ vigueur, & tant de constance. La fin qu'il
„ a plu à Dieu de donner à mes voyages &
„ à mes travaux, en me conduisant dans la
„ Capitale du Royaume de Jésus-Christ, &
„ l'azile le plus ancien & le plus sacré de ses
„ Ministres persécutez par les Grands du
„ monde; n'a pu me faire oublier ce qu'on
„ a fait dans Paris pour vous assujettir ; &
„ l'accueil si favorable que m'avoit daigné
„ faire le Chef de tous les Evêques, & le
„ Pére de tous les Fidéles, avant que Dieu
„ le retirat de ce monde. Ces marques si
„ publiques & si glorieuses de bonté & d'af-
„ fection, dont il lui avoit plu d'honorer
„ mon exil & mon innocence, & la Pro-
„ tection Apostolique qu'il m'avoit fait l'hon-
„ neur de me promettre avec tant de ten-
„ dresse & de générosité, n'ont pu entiére-
„ ment adoucir l'amertume que m'a causé
„ depuis six mois l'etat déplorable auquel
„ vo-

„ votre Compagnie a été réduite. Car com- 1655.
„ me les marques extraordinaires de votre fi-
„ déle amitié envers moi ont attiré ſur vous
„ leur averſion, & qu'on ne vous a perſé-
„ cutez, que parceque vous vous étiez tou-
„ jours oppoſez à la perſécution que j'en
„ ſouffrois; j'ai été bleſſé dans le cœur de
„ toutes les playes que votre Corps a re-
„ çues; & la même générosité qui m'obli-
„ gera à conſerver juſques à la fin de ma vie
„ des ſentimens tout particuliers de recon-
„ noiſſance & de gratitude pour vos bons
„ offices, m'oblige maintenant encore da-
„ vantage à reſſentir des mouvemens non
„ communs de compaſſion & de tendreſſe
„ pour vos afflictions & pour vos ſouffran-
„ ces.

„ J'ai apris, Meſſieurs, avec douleur,
„ que ceux, qui depuis ma liberté m'ont fait
„ un crime de votre zéle pour moi, ne
„ m'ont reproché, par un écrit public &
„ diffamant, d'avoir fait faire dans la Ville
„ Capitale des actions ſcandaleuſes, & in-
„ jurieuſes à Sa Majeſté, que parceque
„ vous aviez témoigné à Dieu par l'un des
„ Cantiques de l'Egliſe la joye que vous
„ aviez de ma délivrance, après la lui avoir
„ demandée par tant de priéres. J'ai ſu que
„ cette action de votre piété, qui a réjoui
„ tous ceux qui étoient affligez du violement
„ de la liberté eccléſiaſtique, par la déten-
„ tion d'un Cardinal & d'un Archevêque,
„ a tellement irrité mes ennemis, qu'ils en
„ ont pris occaſion de vous traiter de ſédi-
„ tieux & de perturbateurs du repos pu-
„ blic; qu'ils ſe ſont ſervis de ce prétexte
„ pour faire mander en Cour mes deux

„ Grands

1655. „ Grands-Vicaires, & autres personnes de „ votre Corps, sous ombre de leur faire rendre compte de leurs actions; mais dans la „ vérité pour les exposer au mépris, pour „ les outrager par les insultes & les moqueries, & les abattre, s'ils pouvoient, par les „ menaces. Mais ce qui m'a le plus touché, „ a été d'aprendre que cette premiére persécution qu'on a faite à mes Grands-Vicaires, & à quelques autres de vos Confréres, n'a servi que de dégré pour se porter ensuite à une plus grande qu'on a faite „ tout votre Corps. On ne les a écartez „ que pour l'affoiblir, & prendre le tems de „ leur exil pour vous signifier un Arrêt du „ 22. d'Aout dernier, par lequel des Séculiers, usurpant l'autorité de l'Eglise, déclarent mon Siége vacant, & vous ordonnent, ensuite de cette vacance prétendue, „ de nommer dans huit jours des Grands-Vicaires pour gouverner mon Diocése en la „ place de ceux que j'avois nommez: avec „ menaces qu'il y seroit pourvu autrement, „ si vous refusiez de le faire. Je ne doute „ point que vous n'ayez tous regardé la seule proposition d'une entreprise si outrageuse à la dignité épiscopale, comme „ une insulte signalée qu'on faisoit à l'Eglise de Paris, en lui témoignant par cette „ ordonnance qu'on la jugeoit capable de „ consentir à un asservissement honteux de „ l'Epouse de Jésus-Christ, à la violence & „ à l'usurpation de l'autorité ecclésiastique „ par une Puissance séculiére, (qui est toujours vénérable en se tenant dans ses légitimes bornes,) & à une dégradation si scandaleuse de votre Archevêché.

Mais

„ Mais aussi parcequ'on savoit combien 1655.
„ de vous-mêmes vous étiez éloignez de vous
„ porter à rien de semblable, j'ai su qu'ou-
„ tre cette absence de vos Confréres, on
„ s'étoit servi de toutes sortes de voyes pour
„ gagner les uns, pour intimider les au-
„ tres, & pour affoiblir ceux mêmes qui se-
„ roient les plus desintéressez en leur parti-
„ culier par l'apréhension de perdre vos
„ droits & vos priviléges. Et afin que tout
„ fût conforme à ce même esprit, j'aprens
„ par la lecture de l'acte de signification de
„ cet Arrêt qui m'a été envoyé, que deux
„ Huissiers à la chaine étant entrez dans
„ votre assemblée déclarérent qu'ils vous
„ signifioient cet Arrêt par exprès comman-
„ dement, à ce que vous n'en prétendissiez
„ cause d'ignorance, & que vous eussiez à
„ obéir. Et parceque l'on sait que les pre-
„ miéres impressions de la crainte & de la
„ frayeur sont toujours les plus puissantes,
„ ne voulant point vous laisser de tems pour
„ vous reconnoitre, de délibérer à l'heure
„ même sur cet Arrêt, vous déclarant qu'ils
„ ne sortiroient point du lieu, jusqu'à ce que
„ vous l'eussiez fait.

„ Cependant il y a sujet de louer Dieu,
„ de ce que ce procédé si extraordinaire a
„ rendu encore plus visible à tout le monde
„ l'outrage que mes ennemis ont voulu faire
„ à l'Eglise en ma personne. Quelque vio-
„ lence que l'on ait employée pour vous em-
„ pêcher d'agir selon les véritables mouve-
„ mens de votre cœur, & quelque frayeur
„ qu'on ait répandue dans les esprits, on
„ n'a pu vous faire consentir à cette sacri-
„ lége dégradation d'un Archevêque par un

1655. „ tribunal laïque : & le refus que vous en „ avez fait malgré toutes les instances de „ mes ennemis, leur sera dans la postérité „ une conviction plus que suffisante de s'ê- „ tre emportez contre l'Eglise à des attentats „ si insuportables, que ceux-mêmes qu'ils „ ont opprimez & réduits à n'avoir plus de „ liberté, n'en ont pu concevoir que de l'hor- „ reur. Ainsi au lieu de déclarer mon Siége „ vacant, selon les termes de cet Arrêt, „ vous avez reconnu que mes Grands-Vi- „ caires étoient les veritables & légiti- „ mes administrateurs de la jurisdiction „ spirituelle dans mon Diocése, & qu'il n'y „ avoit qu'une violence étrangére qui les „ empêchoit de l'exercer. Vous avez réso- „ lu de faire des remontrances au Roi, „ pour leur retour aussi bien que pour le „ mien; & vous avez témoigné par là com- „ bien les playes que l'on vouloit faire à „ mon caractére vous étoient sensibles. Voi- „ la votre véritable disposition. Tout ce qui „ s'est fait de plus ne doit être imputé qu'aux „ injustes violateurs des droits inviolables de „ l'Eglise.

„ J'ai su, Messieurs, qu'il y en a eu plu- „ sieurs d'entre vous qui sont demeurez fer- „ mes & immobiles dans cet orage, & qui „ ont conservé en partie l'honneur de votre „ Corps par une courageuse résistance à tou- „ tes les entreprises de mes ennemis. Mais „ j'ai su encore que ceux qui n'ont pas été „ si fermes, & qui n'ont osé s'opposer ouver- „ tement à l'injure qu'on vouloit faire à leur „ Archevêque, ne se sont laissez aller à cet „ affoiblissement, que parcequ'on ne vou- „ loit pas leur permettre de suivre la loi de

„ l'E-

„ l'Eglise, mais les contraindre de se rendre 1655.
„ à une nécessité, qu'on prétendoit n'avoir „ point de loi. Ils ont agi, non comme „ des personnes libres, mais comme des per- „ sonnes réduites dans les derniéres extrêmi- „ tez. Ils ont souffert dans ce rencontre le „ combat que décrit Saint Paul de la chair „ contre l'esprit; & ils peuvent dire sur ce „ sujet, *nous n'avons pas fait le bien que nous* „ *voulions, mais nous avons fait le mal que nous* „ *ne voulions pas.*

„ Tout le monde sait que, lorsqu'on „ vous a fait prendre l'administration spiri- „ tuelle de mon Diocése, mes Grands-Vi- „ caires n'étoient que depuis peu de jours „ absens, & qu'il y avoit sujet de croire „ qu'ils seroient bientot de retour. Or qui „ jamais ouit dire qu'un Diocése doive pas- „ ser pour desert & abandonné, & qu'on „ doive obliger un Chapitre à usurper l'au- „ torité de son Archevêque, quatre jours a- „ près qu'on aura mandé ses Grands-Vicaires „ à la Cour? Le passage même des Décré- „ tales qu'on m'a écrit avoir été l'unique „ fondement de cet avis, ne détruit-il pas „ clairement ce qu'on veut qu'il établis- „ se? Si un Evêque, dit ce Décret du Pape „ Boniface VIII., est pris par des Payens ou „ des Schismatiques, ce n'est pas le Métro- „ politain, mais le Chapitre, qui doit ad- „ ministrer le Diocése dans le spirituel & le „ temporel, comme si le Siége étoit vacant „ par mort, jusqu'à ce que l'Evêque sorte „ des mains de ces Payens ou de ces Schis- „ matiques, & soit remis en liberté; ou que „ le Pape, à qui il apartient de pourvoir aux „ nécessitez de l'Eglise, & que le Chapitre

1655. „ doit consulter au plutot sur cette affaire ;
„ en ait ordonné autrement.

„ Voilà ce que c'est que ce Décret ; c'est
„ à dire, la condamnation formelle de tout
„ ce qu'on a voulu entreprendre contre l'au-
„ torité que Dieu m'a donnée. Car, s'il y
„ avoit lieu de se servir de ce Decret pour
„ m'ôter l'exercice de ma Charge, ç'auroit
„ été lorsque j'étois en prison ; puisqu'il
„ ne parle que de ce qu'on doit faire quand
„ un Evêque est prisonnier. Ce qu'on a été
„ si éloigné de prétendre, que durant tout
„ le tems de ma prison jusques au jour de ma
„ délivrance, mes Grands-Vicaires ont tou-
„ jours paisiblement gouverné mon Diocése
„ en mon nom & sous mon autorité. Et en
„ effet, comment mes ennemis auroient ils
„ pu se servir de ce Décret, sans vouloir pren-
„ dre à l'égard de moi la place peu honora-
„ ble des Payens ou des Schismatiques, qui
„ n'ayant point ou de crainte pour Dieu, ou
„ de respect pour l'Eglise, ne font point de
„ conscience de persecuter les Ministres de
„ Dieu & les Prélats de l'Eglise, & de les
„ réduire à la servitude, & à la misére d'une
„ prison? Que si l'on ne s'en est pas pu ser-
„ vir lorsque j'étois dans la captivité, parce-
„ que je n'étois pas retenu par des Payens
„ ou des Schismatiques, qui est la seule es-
„ péce de ce Décret, comment auroit-on
„ pu s'en servir lorsque Dieu avoit rompu
„ mes liens, puisque le Pape y ordonne
„ expressément que cette administration du
„ Chapitre ne doit durer que jusqu'à ce que
„ l'Evêque soit en liberté? De sorte que si
„ vous aviez pris auparavant l'administra-
„ tion de mon Diocése lorsque j'étois re-

„ tenu

„ tenu captif, (ce que vous n'avez jamais 1655.
„ voulu faire,) vous auriez dû nécessairement la quitter selon la disposition expresse de ce même Décret, aussitot que Dieu m'a rendu ma liberté. Que si l'on prétend que l'absence d'un Archevêque qui est libre, & les empêchemens qu'une Puissance séculiére peut aporter aux fonctions de ses Grands-Vicaires, donne au Chapitre le même droit de prendre en main l'administration de son Diocése, que si l'Evêque étoit captif parmi les Schismatiques & les Infidéles; on prétend confondre des choses qui sont entiérement différentes: un Evêque captif avec un Evêque libre; un Evêque qui ne peut agir ni par soi-même ni par autrui, avec un Evêque qui le peut & qui le doit; un Chapitre, un Clergé, un Peuple qui ne peut recevoir aucun ordre ni aucune lettre de son Evêque, avec un Chapitre & un Diocése qui en peuvent recevoir, & qui les doivent même recevoir avec respect, selon tous les Canons de l'Eglise.

„ Quand un Evêque est prisonnier entre les mains des Infidéles, c'est une violence étrangére qui suspend les fonctions épiscopales, qui le met dans une impuissance absolue de gouverner son Diocése, & sur laquelle l'Eglise n'a aucun pouvoir: mais ici l'Evêque étant libre comme je le suis, graces à Dieu, il peut envoyer ses ordres & établir des personnes qui le gouvernent en son absence; & les empêchemens que la passion & l'animosité y voudroient aporter ne doivent être considérez que comme des entreprises & des attentats contre l'autorité épiscopale, ausquels des Ecclésiasti-

1655. „ ques ne peuvent déférer sans trahir l'hon-
„ neur & l'intérêt de l'Eglise. Et comme lors-
„ que la personne d'un Evêque est captive
„ parmi les Infideles, il n'y a rien que son
„ Eglise ne doive faire pour le racheter, jus-
„ qu'a vendre ses vases sacrez, si elle ne peut
„ trouver autrement de quoi payer sa ran-
„ çon; ainsi lorsqu'on veut retenir, non sa per-
„ sonne, parcequ'on ne le peut pas, mais
„ son autorité captive, son Eglise doit em-
„ ployer tout ce qu'elle a de pouvoir, non
„ contre lui, mais pour lui, non pour usur-
„ per son autorité; mais pour la défendre
„ contre ceux qui la veulent anéantir.

„ Car vous savez, Messieurs, que c'est dans
„ ces rencontres de persécutions & de trou-
„ bles que le Clergé doit se tenir plus que
„ jamais inséparablement uni avec son Evê-
„ que, & que, comme les mains se portent
„ naturellement à la conservation de la tête,
„ lorsqu'elle est menacée de quelques dan-
„ gers; les premiers Ecclésiastiques d'un Dio-
„ cése, qui sont les mains des Prélats par les-
„ quelles ils agissent & par lesquelles ils con-
„ duisent les peuples, ne doivent jamais
„ s'employer avec plus de vigueur & plus de
„ zéle à maintenir l'autorité de leurs Chefs
„ & de leurs Pasteurs, que lorsqu'elle est
„ plus violemment attaquée, & que la Puis-
„ sance séculiére se veut attribuer le droit
„ d'interdire les fonctions ecclésiastiques à
„ ses Grands-Vicaires, & de faire passer en
„ d'autres mains selon qu'il lui plait l'ad-
„ ministration de son Diocése.

„ Mais si l'on peut dire qu'un Evêque
„ laisse son Siége vacant & abandonné, &
„ qu'ainsi d'autres en peuvent prendre la
„ con-

„ conduite malgré lui, parcequ'on le persé- 1655.
„ cute & qu'on veut empêcher qu'il ne le
„ gouverne par lui même ou par ses Officiers;
„ tant de grands Prélats, que diverses persé-
„ cutions ont obligez autrefois de s'enfuir &
„ de se cacher, soit pour la foi ou pour des
„ prétendus intérêts d'Etat & des querelles
„ touchant la liberté de l'Eglise, & qui ne
„ laissoient pas cependant de gouverner leurs
„ Diocéses par leurs lettres & par leurs or-
„ dres qu'ils envoyoient à leurs Clergez &
„ à leurs Peuples: tant de Prélats, dis-je,
„ auroient dû demeurer tout ce tems-là sans
„ autorité, comme des deserteurs de leurs
„ Siéges, & leurs Prêtres auroient eu droit
„ de s'attribuer leur puissance, & de leur
„ ôter par un détestable Schisme l'usage de
„ leurs caractéres.

„ Le grand S. Cyprien, Evêque de Car-
„ thage, (pour n'aporter que ce seul exem-
„ ple de l'Antiquité) ayant vu la persécu-
„ tion qui s'allumoit contre lui, & que
„ les Payens avoient demandé qu'on l'expo-
„ sat dans l'amphitéâtre aux lyons, se crut
„ obligé de se retirer pour ne pas exciter
„ par sa présence la fureur des Infidéles con-
„ tre son Peuple: ce qui donna sujet à quel-
„ ques Prêtres de son Eglise, qui ne l'ai-
„ moient pas, de se servir de son absence
„ pour usurper son autorité, & s'attribuer
„ la puissance que Dieu lui avoit donnée
„ sur les Fidéles de Carthage. Mais il fit
„ bien voir que son Siége n'étoit point de-
„ sert, quoiqu'il fût absent & caché, &
„ que la persécution l'empêchat de faire pu-
„ bliquement les fonctions d'un Evêque.
„ Jamais il ne gouverna son Eglise avec plus

1655. „ de fermeté & de vigueur. Il établit des „ Vicaires pour la conduire en son nom & „ sous son autorité, il excommunia ces Prê- „ tres qui lui vouloient ravir sa puissance a- „ vec tous ceux qui les suivroient, il fit „ par ses lettres tout ce qu'il auroit fait é- „ tant présent. Le compte qu'il en rend „ lui-même écrivant au Clergé de Rome, „ montre bien clairement que jamais il n'a- „ voit moins abandonne son Eglise, que lors- „ que la proscription qu'on avoit faite de sa „ personne & de ses biens l'avoit contraint „ de s'en éloigner. Du lieu de sa retraite „ il envoyoit des Mandemens, pour la con- „ duite qu'on devoit tenir envers ceux qui „ étoient tombez dans la persécution. Il or- „ donnoit des Lecteurs, des Sous-Diacres „ & des Prêtres, qu'il envoyoit à son Cler- „ gé. Il consoloit les uns, exhortoit les au- „ tres, & travailloit sur tout à empêcher „ que son absence ne donnat lieu à ses en- „ nemis de faire un Schisme dans son Egli- „ se, & de séparer de lui une partie du trou- „ peau qui étoit commis à sa conduite.

„ Que si ce St. Evêque de Carthage n'a- „ voit rien perdu du droit de gouverner son „ Eglise même, combien plus un Archevê- „ que de Paris conserve-t-il le droit de gou- „ verner toujours la sienne, lorsqu'il n'est „ point caché ni invisible, mais qu'il est „ exposé à la plus grande lumiére du monde, „ qu'il s'est retiré auprès du Chef de tous „ les Evêques & du Pére commun de tous „ les Rois Catholiques, qu'il y est recon- „ nu par Sa Sainteté pour légitime Prélat „ de son Siége, & qu'il exerce publique- „ ment dans la Maitresse de toutes les E-

„ glises

„ glises les fonctions sacrées de sa dignité 1655.
„ de Cardinal?

„ Et il ne sert de rien de dire que le sujet de la proscription de S. Cyprien étant la guerre que les Payens faisoient à la foi, on ne doit pas étendre cet exemple à la proscription d'un Archevêque qui n'est persécuté que pour des prétendus intérêts d'Etat: car pour quelque sujet que l'on proscrive un Prélat, tant qu'il demeure revêtu de la dignité épiscopale & que l'Eglise n'a rendu aucun jugement contre lui, comme nulle proscription & nulle interdiction qui viennent de la part des Puissances séculiéres ne peuvent empêcher qu'il ne soit Evêque, & qu'il ne remplisse son Siége, elle ne peut aussi empêcher qu'il n'ait le droit & le pouvoir d'en exercer les fonctions, tel qu'il l'a reçu de Jésus-Christ & non des Rois, & qu'ainsi tout son Clergé ne soit obligé en conscience de déférer à ses ordres dans l'administration spirituelle de son Diocése.

„ C'est donc en vain qu'on veut couvrir la violence d'un procédé inoui & sans exemple par le sujet dont on le prétexte, c'est à dire, par des accusations chimériques & imaginaires de crimes d'Etat, qui n'ont commencé à m'être publiquement imputées, pour me faire perdre l'exercice de ma Charge, dont je jouissois par mes Grands-Vicaires étant en prison, que depuis le jour qu'il a plu à Dieu de me rendre la liberté. Que si j'ai été Evêque étant prisonnier, ne le suis-je plus étant à Rome? Suis-je le premier Prélat qui soit tombé dans la disgrace de la Cour, & qui

1655. „ ait été contraint de ſortir hors du Royaume ? Que ſi tous ceux à qui cet accident „ eſt arrivé, n'ont pas laiſſé de gouverner „ leurs Diocéſes par leurs Grands-Vicaires ſelon la diſcipline inviolable de l'Egliſe, quel „ eſt ce nouvel abus de la Puiſſance ſéculiére qui foule aux pieds toutes les loix eccléſiaſtiques ? Quelle eſt cette nouvelle ſervitude & ce nouveau joug qu'on veut impoſer à l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, en faiſant „ dépendre l'exercice divin de la puiſſance „ épiſcopale, de tous les caprices, de toutes les jalouſies, & des Favoris ?

„ Feu Mr. le Cardinal de Richelieu, n'étant encore qu'Evêque de Luçon, fut relegué à Avignon après la mort du Maréchal „ d'Ancre: & cependant, quoiqu'il fût hors „ du Royaume, jamais on ne s'aviſa de porter ſon Chapitre à prendre le gouvernement de ſon Evêché, comme ſi ſon Siége eût été deſert, & ſes Grands-Vicaires „ continuérent toujours de le gouverner en „ ſon nom & ſous ſon autorité. Et n'avons-nous pas vu encore que feu Mr. l'Archevêque de Bourdeaux ayant été obligé de „ ſortir de France & de ſe retirer au même „ Comtat d'Avignon, il ne ceſſa point pour „ cela de conduire ſon Evêché, non ſeulement par ſon Grand-Vicaire, mais auſſi „ par ſes ordres & ſes réglemens qu'il envoyoit du lieu de ſa retraite, & dont j'en „ ai vu moi-même de publics & d'imprimez ?

„ Pour être à Rome, qu'on peut apeller „ la patrie commune de tous les Evêques, „ perd on le droit que l'on conſerve dans „ Avignon ? Et pourquoi l'Egliſe ne jouira-t-elle pas ſous le regne du plus Chrétien

„ &

„ & du plus pieux Prince du monde, de 1655.
„ l'un des plus ſacrez & des plus inviolables
„ de ſes droits, dont elle a joui paiſiblement
„ ſous le regne du feu Roi ſon pére? Mais
„ ce qui m'a cauſé une ſenſible douleur, a
„ été d'avoir apris qu'il ſe ſoit trouvé deux
„ Prélats aſſez indifférens pour l'honneur de
„ leur caractére, & aſſez dévouez à toutes
„ les paſſions de mes ennemis, pour entre-
„ prendre de conférer les Ordres ſacrez dans
„ mon Egliſe, ou plutot de les profaner par
„ un attentat étrange: n'y ayant rien de plus
„ établi dans toute la diſcipline eccléſiaſtique
„ que le droit qu'a chaque Evêque de com-
„ muniquer la puiſſance ſacerdotale de Jé-
„ ſus-Chriſt à ceux qui lui ſont ſoumis,
„ ſans qu'aucun Evêque particulier le puiſſe
„ faire contre ſon gré, que par une entre-
„ priſe qui le rend digne d'être privé des
„ fonctions de l'Epiſcopat, dont il viole
„ l'unité ſainte, ſelon l'ordonnance de
„ tous les anciens Conciles, que celui de
„ Trente a renouvellée.

„ Que ſi les Conciles, lors même que le
„ Siége eſt vacant par la mort d'un Evêque,
„ défendent au Chapitre de faire conférer les
„ Ordres ſans une grande néceſſité, telle
„ que ſeroit une vacance qui dureroit plus
„ d'un an; & ſi ce que le Concile de Tren-
„ te a établi ſur ce ſujet, n'eſt qu'un renou-
„ vellement de ce que nous voyons avoir
„ été établi par les Conciles de France, qui
„ défendent à tous Evêques d'ordonner des
„ Clercs & de conſacrer des Autels dans
„ une Egliſe à qui la mort a ravi ſon pro-
„ pre Paſteur: n'eſt il pas viſible que ce qui
„ n'auroit pas été légitime quand mon Siége

„ au-

1655. „ auroit été vacant par ma mort, le peut être
„ encore moins par la violence qu'on a exercée contre moi vivant & en liberté ? Et
„ que la précipitation avec laquelle on s'est
„ porté à cette entreprise, la rend tout à fait
„ inexcusable, & digne de toutes les peines
„ les plus sévéres des saints Canons ?

„ Mais il est tems, Messieurs, que l'Eglise de Paris sorte de l'oppression sous laquelle elle gémit, & qu'elle rentre dans l'ordre dont une violence étrangére l'a tirée.
„ Je ne doute point que ceux qui ont eu même le moins de fermeté pour s'opposer à
„ l'impétuosité de ce torrent, ne benissent
„ Dieu lorsqu'ils verront cesser tous les prétextes qui ont donné lieu à ce scandaleux
„ interrégne de la puissance épiscopale.
„ On ne peut plus dire que l'on ignore le
„ lieu où je suis, on ne peut plus me considérer comme enfermé dans un Conclave. Je ne puis plus trouver moi-même
„ de prétextes ni de couleur à cette longue
„ patience si contraire à toutes les anciennes pratiques de l'Eglise, & qui me donneroient un scrupule étrange, si Dieu, qui
„ pénétre les cœurs, ne voyoit dans le mien
„ que la cause de mon silence n'a été que
„ ce profond respect que j'ai toujours conservé, & que je conserverai éternellement
„ pour tout ce qui porte le nom du Roi,
„ & l'espérance que les grandes & saintes
„ inclinations qui brillent dans l'ame de Sa
„ Majesté le porteroient à connoitre l'injure
„ que l'on a faite sous son nom à l'Eglise.
„ Je ne puis croire, Messieurs, que le Saint
„ Esprit qui vient de témoigner, par l'élection de ce grand & digne Successeur de
„ Saint

,, Saint Pierre, une protection toute parti- 1655.
,, culiére à l'Eglise Universelle, n'ait déja
,, inspiré dans le cœur de notre grand Mo-
,, narque des sentimens très favorables pour
,, le rétablissement de celle de Paris. Je ne
,, fais point de doute que ce zéle ardent que
,, j'ai fait paroitre dans toutes les occasions
,, pour son service, n'ait effacé de son ame
,, royale ces fausses impressions qui ne peu-
,, vent obscurcir l'innocence, & je suis per-
,, suadé que dans un tems où l'Eglise répand
,, avec abondance le trésors de ses graces,
,, la piété du Successeur de Saint Louis ne
,, voudroit pas permettre qu'elles passassent
,, par des canaux qui ne fussent pas ordinai-
,, res & naturels. J'ai toutes sortes de sujets
,, de croire que mes Grands-Vicaires sont
,, présentement dans Paris, que la bonté du
,, Roi les y a rapellez pour exercer leurs
,, fonctions sous mon autorité, & que Sa
,, Majesté aura enfin rendu la justice que vous
,, lui demandez continuellement par tous
,, vos actes, puisque vous protestez toujours
,, même dans leurs titres que vous ne les fai-
,, tes qu'à cause de leurs absences. Je leur
,, adresse donc, Messieurs, la Bulle de no-
,, tre St. Pére le Pape pour la faire publier
,, selon les formes; & au cas qu'ils ne soyent
,, pas à Paris, ce que j'aurois pourtant pei-
,, ne à croire, je l'envoye à Messieurs les
,, Archiprêtres de la Magdelaine & de Saint
,, Severin, pour en user selon mes ordres &
,, selon la pratique ordinaire du Diocése. Par
,, le même Mandement, je leur donne l'ad-
,, ministration de mon Diocése en l'absence
,, de mes Grands-Vicaires, & je suis per-
,, suadé que ces résolutions vous donneront
,, beau-

1655. „ beaucoup de joye, puisqu'elles commen-
„ cent à vous faire voir quelques lumiéres
„ de ce que vous avez tant souhaité, &
„ qu'elles vous tirent de ces difficultez où
„ vous avoit mis l'apréhension de voir le
„ gouvernement de son Archevêché desert
„ & abandonné. J'aurois au sortir du Con-
„ clave donné ces ordres, si je n'eusse mieux
„ aimé que vous les eussiez reçus en même
„ tems que je reçois des mains de Sa Sain-
„ teté la plénitude de la puissance archié-
„ piscopale par le *Pallium*, qui en est la mar-
„ que & la consommation. Je prie Dieu de
„ me donner les graces nécessaires pour
„ l'employer selon mes obligations à son ser-
„ vice & à sa gloire, & je vous demande
„ vos priéres, qui implorent sur moi les
„ bénédictions du Ciel. Je les espére de
„ votre charité, & je suis, MESSIEURS,
„ votre très affectionné Serviteur & Confré-
„ re, le CARDINAL DE RETZ, Archevê-
„ que de Paris. *De Rome ce 22. Mai 1655.*

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvois desirer. Le Chapitre, qui étoit très bien disposé pour moi, quitta avec joye l'administration, il ne tint pas à la Cour de l'en empêcher, mais elle ne trouva pour elle dans ce Corps que trois ou quatre Sujets qui n'étoient pas l'ornement de leur Compagnie.

Monsieur d'Aubigni, du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté, que le bon homme Vantadour s'y fit remarquer par sa foiblesse. Enfin, mes Grands-Vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon Diocése, & Monsieur le Cardinal Mazarin fut

fut obligé de leur faire donner une Lettre de 1655.
Cachet pour les tirer de Paris, & les faire venir à la Cour pour une ſeconde fois. Je vous rendrai compte de la ſuite de cette violence, après que je vous aurai entretenue d'un détail qui ſera curieux, en ce qu'il ſera proprement le caractére du malheur le plus ſenſible, à mon opinion, qui ſoit attaché à la diſgrace.

Une lettre que je reçus de Paris, quelque tems après que je fus entré dans le Conclave, m'obligea à y dépêcher en poſte Malclerc. Cette lettre, qui étoit de Monſieur de Caumartin, portoit que Monſieur de Noirmoutier traitoit avec la Cour par le canal de Madame de Chevreuſe & de Laigues, que celle là avoit aſſuré le Cardinal que celui-ci ne me donneroit que des aparences, & qu'il ne feroit rien contre ſes intérêts, que le Cardinal lui avoit déclaré à elle-même que Laigues n'entreroit jamais en exercice de la Charge de Capitaine des Gardes de Monſieur, qui lui avoit été donnée à la priſon de Meſſieurs les Princes, juſques à ce que le Roi fût maitre de Méziéres & de Charleville : que Noirmoutier avoit dépêché Longrue, Lieutenant de Roi de la derniére, à la Cour, pour l'aſſurer, non pas ſeulement en ſon nom, mais même en celui du Vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entiére, cependant que l'on traiteroit du principal: que cet avis venoit de Madame de Leſdiguiéres, qui aparemment le tenoit du Maréchal de Villeroi, & que je devois compter là-deſſus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, & celle que je fis, jointe au beſoin que j'avois de pourvoir à ma ſubſiſtance, m'o-
bligea,

1655. bligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la nécessité qui me forçoit à des dépenses qu'ils ne croyoient pas trop nécessaires, & de faire ses efforts pour obliger Messieurs de Noirmoutier & de Lamet à ne se point accommoder avec la Cour, jusqu'à ce que le Pape fût fait. J'avois déja de grandes espérances de l'exaltation de Chigi, & j'avois si bonne opinion & de son zéle pour les intérêts de l'Eglise & de sa reconnoissance pour moi, que je ne comptois presque plus sur ces Places, que comme sur des moyens que j'aurois, en consentant à l'accommodement de leur Gouverneur, de faire connoitre que je mettois l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva en arrivant à Paris que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé, il ne tint pas même à Monsieur de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parcequ'il croyoit que son voyage ne serviroit qu'à faire faire la cour à Monsieur de Noirmoutier. Monsieur de Châlons, que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu, en passant à Montmirel, par des gens de Madame de Noirmoutier, ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire croire qu'il se rendoit aux raisons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari, & il se démêla par cette ruse innocente de ce mauvais pas, qui, vû l'humeur de la Dame, étoit capable de le mener à la Bastille. Il vit Messieurs de Noirmoutier & de Lamet à une

lieue

lieue de Mezieres, chez un Gentilhomme nommé Monsieur d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à Madame de Chevreuse, de la parfaite union qui étoit entre lui & Laigues, & des sujets qu'il avoit de se plaindre de moi, ce qui est le stile ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontez pour moi, mais il lui laissa voir en même tems une grande difficulté à se pouvoir séparer des intérêts, ou plutot de la conduite du premier, vû la situation des deux Places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc, qui se réduisit à leur demander pour toutes graces, en mon nom, de différer seulement leurs accommodemens jusques à la création du nouveau Pape, ne tira de Noirmoutier que des railleries, de ce qu'il s'étoit lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectois, disoit-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, & il revint à Paris où il aprit de Mr. de Châlons la création du Pape Alexandre. 1655.

Mes amis, ausquels je l'avois mandée par Malclerc, en conçurent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut Monsieur de Noirmoutier de sa précipitation. Il avoit conclu son accommodement avec le Cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, & il étoit venu à Paris pour le consommer. Il desira de voir Malclerc, aussitot qu'il eut apris que Chigi étoit effectivement Pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoique mes amis, qui se defioient beaucoup de son secret & de sa bonne foi, lui eussent

1655. dit qu'il en étoit parti; & il fit tant, qu'il le vit dans le Fauxbourg saint Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutot pour colorer la précipitation de son accommodement, il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit délai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut & dans son discours & sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête & tiran, qui voulois sacrifier tous mes amis à mon ambition & à mon caprice. On ne parla dans la conversation que de la tendresse que l'on avoit pour moi, que dès expédiens que l'on cherchoit avec Madame de Chevreuse & avec Laigue, pour me raccommoder solidement avec la Cour, & que des facilitez que l'on espéroit d'y trouver. La conclusion fut une instance très grande de prendre dix mille écus, par lesquels l'on espéroit, dans le pressant besoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mon égard, & de couvrir à celui du monde, le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, mais avec force, & ils ne me persuadérent pas, & je me remercie encore de mon sentiment. *Il n'y a rien de plus beau que de faire des graces à ceux qui nous manquent : il n'y a rien à mon sens de plus foible que d'en recevoir. Le Christianisme qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le second, s'il étoit bon.* Quoique mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de Monsieur de Noirmoutier, parcequ'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienséance d'en solliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne con-

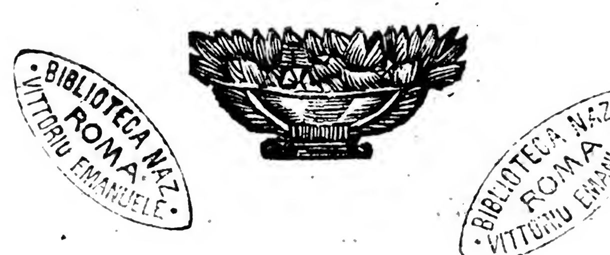
duite les obligeoit à affecter même de faire 1655.
des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils ſupléérent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus preſſant & de plus néceſſaire, & Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous aſſure qu'il ne fut pas deſavoué du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de Monſieur de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci, eſt l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs diſgraces, ne manquent jamais de ſuivre. Leur premiére application eſt de jetter dans le monde des bruits ſourds du mecontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner ; & la ſeconde, eſt de diminuer autant qu'ils peuvent le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoiſſance envers d'autres, dont l'amitié ne leur puiſſe être d'aucun embarras. Ils trompent ainſi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent pas perſonnellement, & ils éludent la véritable reconnoiſſance par la fauſſe. Il eſt vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairez auſquels il eſt difficile de donner le change, & je me ſouviens à ce propos que Montréſor, à qui j'avois fait donner une Abbaye de douze mille livres de rente lorſque Mrs les Princes furent arrêtez, ayant dit un jour chez le Comte de Bethune qu'il en avoit l'obligation à Mr. de Joyeuſe, le Prince de Guimené lui répondit, *je ne croyois pas que Mr. de Joyeuſe eût donné les Bénéfices en cette année-là.* Mr. de Noirmoutier fit pour juſtifier ſon ingrati-

1655. titude ; ce que Mr. de Montrésor n'avoit fait que pour flater l'entêtement qu'il avoit pour Madame de Guise. J'excusai celui-ci par le principe de son action; je fus vrayement touché de celle de l'autre. L'unique reméde contre ces sortes de déplaisirs qui sont plus sensibles dans les disgraces, que les disgraces mêmes, c'est de ne jamais faire le bien que pour le bien même. Ce moyen est le plus assuré. Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parceque c'est la plus pure vertu qui nous l'enseigne. Un bon cœur n'y a guéres moins de peine, parcequ'il joint aisément aux motifs des graces qu'il fait à la satisfaction de sa conscience, les considérations de son amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui se passa en ce tems-là à l'égard de l'administration de mon Diocése.

Aussitot que la Cour eut apris que le Chapitre l'avoit quittée, elle manda mes deux Grands-Vicaires, aussi bien que Mr. Loisel, Curé de St. Jean, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Mr. Briet Chanoine, qui s'étoient signalez pour mes intérêts.

FIN.



406.

